

Étude sectorielle

Les technologies sonores au Québec et la profession de technicienne spécialisée ou de technicien spécialisé en son

Secteur
de formation

4

Arts

Québec 

Étude sectorielle

Les technologies sonores au Québec et la profession de technicienne spécialisée ou de technicien spécialisé en son

Secteur
de formation

Arts

4

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale de la formation
professionnelle et technique

La présente étude a été rendue possible grâce à la collaboration des personnes suivantes :

Coordination

Sonia Bergeron, chargée de projet
Responsable des secteurs de formation Arts, Bois et
matériaux connexes
Direction des programmes et de la veille sectorielle
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Collaboration

Philippe Daneau, conseiller en planification
Direction des programmes et de la veille sectorielle
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Conception et rédaction

Michel Lemay
Associé
Chargé de projet
GTL Formation, SENC

Amélie Théroix-Lemay
Associée
Agente de recherche
GTL Formation, SENC

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation, du Loisir et
du Sport

Éditique

Sous la responsabilité de la Direction générale de la
formation professionnelle et technique du ministère de
l'Éducation, du Loisir et du Sport

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

ISBN 978-2-550-61599-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Remerciements

Les membres de GTL Formation de l'équipe de production de l'étude tiennent à remercier les représentantes et les représentants des organismes et des entreprises qui ont participé à l'une ou l'autre des activités de recherche et, ce faisant, qui ont permis de recueillir les données utiles pour satisfaire aux exigences du mandat.

En particulier, ces remerciements s'adressent aux personnes qui ont partagé la connaissance de leur milieu avec générosité à l'occasion de la tenue des groupes de discussion. Ils s'adressent également à toutes les personnes qui, dans les entreprises, ont répondu au questionnaire d'enquête. La disponibilité de chacune d'elles mérite d'être signalée.

Enfin, les membres de l'équipe de GTL expriment leur reconnaissance à M^{me} Sonia Bergeron et à M. Philippe Daneau, responsables du projet au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Nous avons fort apprécié la confiance que ces personnes nous ont témoignée et l'esprit de collaboration dont elles ont fait preuve tout au long des travaux.

Table des matières

Sommaire	1
1 Présentation de l'étude	9
1.1 Le mandat	9
1.1.1 Les objectifs de l'étude	9
1.1.2 Les données recherchées	10
1.2 La délimitation du champ de recherche	10
1.2.1 Maisons de production	11
1.2.2 Studios de postproduction	13
1.2.3 Studios d'enregistrement sonore.....	14
1.2.4 Services de sonorisation	15
1.2.5 Conception de jeux vidéo	16
1.2.6 Salles de spectacle.....	16
1.2.7 Radiodiffusion.....	16
1.2.8 Télédiffusion	17
1.3 La méthode	17
1.3.1 Activités préalables à la collecte des données	17
1.3.2 Détermination de la population visée par l'étude.....	18
1.3.3 Établissement de l'échantillon pour l'enquête téléphonique	20
1.3.4 Les groupes de discussion	21
1.3.5 Le questionnaire pour l'enquête téléphonique.....	21
1.3.6 L'enquête téléphonique	21
2 Le vaste domaine des technologies sonores	23
2.1 Les maisons de production	23
2.2 Les studios de postproduction	25
2.3 Les studios d'enregistrement sonore	27
2.4 Les services de sonorisation.....	30
2.5 Les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo	34
2.6 Les salles de spectacle.....	37
2.7 La radiodiffusion.....	39
2.8 La télédiffusion.....	40
2.9 Le cadre légal et associatif des technologies sonores.....	40
3 Les entreprises liées aux technologies sonores.....	43
3.1 Les entreprises par secteur d'activité	43
3.2 Les entreprises par région administrative	43
3.3 Les entreprises selon leur grosseur.....	44
3.4 La présence de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	45

4	Les fonctions de travail.....	49
4.1	Perchiste	49
4.2	Preneuse ou preneur de son	51
4.3	Monteuse sonore ou monteur sonore	53
4.4	Monteuse sonore ou monteur sonore (jeux).....	55
4.5	Mixeuse sonore ou mixeur sonore.....	57
4.6	Preneuse de son-mixeuse sonore ou preneur de son-mixeur sonore (studios d'enregistrement)	60
4.7	Mixeuse sonore ou mixeur sonore (jeux).....	62
4.8	Conceptrice sonore ou concepteur sonore	64
4.9	Sonorisatrice ou sonorisateur	66
4.10	Technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes (radio)	68
4.11	Les fonctions de travail par secteur	69
4.12	Les cheminements de carrière	70
5	Les compétences d'une technicienne ou d'un technicien du son	73
6	Les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son au Québec.....	77
6.1	Les données du recensement de 2006.....	77
6.2	L'effectif par secteur d'activité.....	81
6.2.1	Maisons de production	81
6.2.2	Studios de postproduction	83
6.2.3	Studios d'enregistrement sonore.....	85
6.2.4	Services de sonorisation	87
6.2.5	Conception de jeux vidéo	89
6.2.6	Salles de spectacle.....	91
6.2.7	Radiodiffusion.....	93
6.2.8	Télédiffusion	95
6.3	L'effectif global tous secteurs réunis.....	98
6.3.1	L'effectif global par secteur d'activité.....	98
6.3.2	L'effectif global par fonction de travail	100
7	Le recrutement des techniciennes spécialisées et des techniciens spécialisés en son	103
7.1	Les moyens de recrutement	103
7.2	Le niveau de difficulté de recrutement	104
8	Critères de sélection et formations recherchées	107
8.1	Les critères de sélection	107
8.2	Les formations connues et recherchées.....	109
9	L'entrée en fonction et la formation à l'embauche.....	113
9.1	Les postes au seuil d'entrée en entreprise	113
9.2	La formation interne à l'embauche.....	114
10	Les programmes de formation existants	117

10.1	Les programmes d'études collégiales menant à un DEC liés aux technologies sonores	117
10.1.1	<i>Technologie de l'électronique (Audiovisuel)</i>	117
10.1.2	<i>Techniques professionnelles de musique et de chanson (Composition et arrangement)</i>	119
10.1.3	<i>Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)</i>	121
10.1.4	<i>Techniques de production et de postproduction télévisuelles</i>	123
10.1.5	<i>DEC Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)</i>	127
10.2	Les compétences de la technicienne ou du technicien du son vs celles visées par les programmes menant à un DEC	130
10.3	Les programmes spécialisés en technologies sonores menant à une AEC.....	134
10.3.1	NNC.0A <i>Traitement de sons et conception sonore</i>	135
10.3.2	NNC.0B <i>Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical</i>	136
10.3.3	NNC.0C <i>Audio recording Technology</i>	137
10.3.4	NNC.0D <i>Sonorisation et enregistrement</i>	138
10.3.5	NNC.0J <i>Création et montage sonore à l'image</i>	139
10.3.6	NNC.0K <i>Enregistrement et sonorisation</i>	140
10.3.8	NNC.0N <i>Technique du son pour le jeu vidéo et l'image</i>	140
10.3.9	NRC.0S <i>Sonorisation de spectacle</i>	141
10.3.10	NNC.07 <i>Son, musique et techniques numériques appliquées</i>	141
10.3.11	NNC.08 <i>Création et montage sonore</i>	142
10.3.11	NNC.09 <i>Enregistrement de sons et sonorisation</i>	142
10.4	Les compétences de la technicienne ou du technicien du son vs les cours des titulaires d'une AEC.....	143
10.5	Les programmes universitaires.....	143
10.6	Une mutuelle de formation.....	143
10.7	Ailleurs au Canada.....	144
11	La situation des titulaires d'un diplôme collégial	145
11.1	La situation des titulaires d'un DEC dans un programme lié aux technologies sonores	145
11.2	La situation des titulaires d'une AEC dans un programme spécialisé en technologies sonores	149
12	Les attentes du milieu sur le plan de la formation	155
13	Les principales constatations et les enjeux liés à la formation de la main-d'œuvre.....	157
Annexe 1	Grille d'entrevue pour les groupes de discussion	161
Annexe 2	Liste des participantes et des participants aux groupes de discussion et à l'entrevue ..	165
Annexe 3	Questionnaire de l'enquête téléphonique.....	167
Annexe 4	Analyse comparative des compétences de la technicienne ou du technicien du son et des éléments de contenu des programmes menant à une AEC	175

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Secteurs d'activité retenus pour l'étude	11
Tableau 1.2	Nombre préliminaire d'entreprises selon les secteurs d'activité	19
Tableau 1.3	Nombre final d'entreprises selon les secteurs d'activité	19
Tableau 1.4	Échantillonnage et marges d'erreur	20
Tableau 1.5	Données générales sur l'enquête téléphonique	22
Tableau 3.1	Répartition des entreprises par secteur d'activité	43
Tableau 3.2	Répartition des entreprises par région administrative	44
Tableau 3.3	Répartition des entreprises par grosseur	45
Tableau 3.4	Entreprises utilisant les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	45
Tableau 3.5	Raisons de la non-utilisation des services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	46
Tableau 3.6	Proportion des entreprises en fonction du statut des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son	46
Tableau 3.7	Proportion des entreprises qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes	47
Tableau 4.1	Les fonctions de travail par secteur d'activité	70
Tableau 5.1	Les compétences de la technicienne ou du technicien du son.....	73
Tableau 5.2	Les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son relativement aux principales fonctions de travail.....	74
Tableau 6.1	L'effectif des professions liées à la formation selon le sexe et le statut d'emploi (recensement de 2006)	78
Tableau 6.2	L'effectif des professions liées à la formation par région métropolitaine de recensement (recensement de 2006).....	78
Tableau 6.3	L'effectif des professions liées à la formation selon l'âge (recensement de 2006)...	80
Tableau 6.4	Proportion des maisons de production qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	81
Tableau 6.5	Raisons pour lesquelles les maisons de production n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son.....	81
Tableau 6.6	Proportion des maisons de production qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes.....	82
Tableau 6.7	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Maisons de production	82
Tableau 6.8	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Maisons de production....	82
Tableau 6.9	Proportion des studios de postproduction qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	83
Tableau 6.10	Raisons pour lesquelles les studios de postproduction n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	84
Tableau 6.11	Proportion des studios de postproduction qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes.....	84
Tableau 6.12	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Studios de postproduction	84
Tableau 6.13	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Studios de postproduction	85
Tableau 6.14	Proportion des studios d'enregistrement sonore qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	86
Tableau 6.15	Proportion des studios d'enregistrement sonore qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes	86
Tableau 6.16	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Studios d'enregistrement sonore.....	86
Tableau 6.17	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Studios d'enregistrement sonore.....	87

Tableau 6.18	Proportion des services de sonorisation qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	87
Tableau 6.19	Proportion des services de sonorisation qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes.....	88
Tableau 6.20	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Services de sonorisation	88
Tableau 6.21	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Services de sonorisation	89
Tableau 6.22	Proportion des concepteurs de jeux vidéo qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	89
Tableau 6.23	Raisons pour lesquelles les concepteurs de jeux vidéo n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son.....	90
Tableau 6.24	Proportion des concepteurs de jeux vidéo qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes.....	90
Tableau 6.25	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Conception de jeux vidéo	90
Tableau 6.26	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Conception de jeux vidéo	91
Tableau 6.27	Proportion des salles de spectacle qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	91
Tableau 6.28	Proportion des salles de spectacle qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes	91
Tableau 6.29	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Salles de spectacle.....	92
Tableau 6.30	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Salles de spectacle	92
Tableau 6.31	Proportion des radiodiffuseurs qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	93
Tableau 6.32	Raisons pour lesquelles les radiodiffuseurs n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	93
Tableau 6.33	Proportion des radiodiffuseurs qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes	94
Tableau 6.34	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Radiodiffusion... ..	94
Tableau 6.35	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Radiodiffusion	94
Tableau 6.36	Situation actuelle et besoins futurs – Radiodiffusion – Résultats ajustés.....	95
Tableau 6.37	Proportion des télédiffuseurs qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	95
Tableau 6.38	Raisons pour lesquelles les télédiffuseurs n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son	96
Tableau 6.39	Proportion des télédiffuseurs qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes	96
Tableau 6.40	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Télédiffusion	97
Tableau 6.41	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Télédiffusion	97
Tableau 6.42	Situation actuelle et besoins futurs – Télédiffusion – Résultats ajustés.....	97
Tableau 6.43	Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Tous les secteurs	98
Tableau 6.44	Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Tous les secteurs	99
Tableau 6.45	Situation actuelle et besoins futurs – Tous les secteurs	100
Tableau 6.46	Situation actuelle et besoins futurs par fonction de travail	101
Tableau 7.1	Moyens utilisés pour recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par secteur d'activité	103
Tableau 7.2	Précisions concernant les autres moyens utilisés pour recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son	104
Tableau 7.3	Niveau de difficulté à recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par secteur d'activité	104

Tableau 7.4	Raisons expliquant les difficultés à recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par secteur d'activité	105
Tableau 8.1	Importance de la formation spécialisée en son par secteur d'activité.....	107
Tableau 8.2	Critères de sélection des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par secteur d'activité.....	108
Tableau 8.3	Principales qualités personnelles recherchées.....	108
Tableau 8.4	Proportion des entreprises en fonction des programmes de formation dont les titulaires d'un diplôme sont recherchés.....	109
Tableau 8.5	Proportion des entreprises en fonction des programmes de formation connus mais dont les titulaires d'un diplôme ne sont pas recherchés	110
Tableau 8.6	Proportion des principales raisons de ne pas considérer les titulaires d'un diplôme de certains programmes de formation.....	111
Tableau 9.1	Existence de postes au seuil d'entrée par secteur d'activité.....	113
Tableau 9.2	Formation interne à l'embauche par secteur d'activité	114
Tableau 9.3	Durée de la formation interne à l'embauche par secteur d'activité.....	114
Tableau 10.1	Données générales sur le programme 243.B0 menant à un DEC : <i>Technologie de l'électronique (Audiovisuel)</i>	117
Tableau 10.2	Contenu du programme 243.B0 <i>Technologie de l'électronique (Audiovisuel)</i>	118
Tableau 10.3	Contenu du programme 243.B0 <i>Technologie de l'électronique (Audiovisuel)</i> lié directement aux technologies sonores	119
Tableau 10.4	Données générales sur le programme 551.A0 <i>Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)</i>	120
Tableau 10.5	Contenu du programme 551.A0 menant à un DEC : <i>Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)</i>	120
Tableau 10.6	Contenu du programme 551.A0 <i>Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)</i> lié directement aux technologies sonores	121
Tableau 10.7	Données générales sur le programme 561.A0 <i>Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)</i>	122
Tableau 10.8	Contenu du programme 561.A0 <i>Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)</i>	122
Tableau 10.9	Contenu du programme 561.A0 <i>Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)</i> lié directement aux technologies sonores	123
Tableau 10.10	Données générales sur le programme 589.A0 <i>Techniques de production et de postproduction télévisuelles</i>	124
Tableau 10.11	Contenu du programme 589.A0 menant à un DEC : <i>Techniques de production et de postproduction télévisuelles</i>	125
Tableau 10.12	Contenu du programme 589.A0 <i>Techniques de production et de postproduction télévisuelles</i> lié directement aux technologies sonores.....	127
Tableau 10.13	Données générales sur le programme 589.B0 <i>Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)</i>	127
Tableau 10.14	Contenu du programme 589.B0 <i>Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)</i>	128
Tableau 10.15	Contenu du programme 589.B0 <i>Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)</i> lié directement aux technologies sonores.....	129
Tableau 10.16	Tableau comparatif des compétences de la technicienne ou du technicien du son et des compétences couvertes par les programmes menant à un DEC liés aux technologies sonores	131
Tableau 11.1	Situation des titulaires d'un DEC dix mois après la fin de leurs études.....	145
Tableau 11.2	Situation des titulaires d'un DEC qui ont un emploi (programme lié aux technologies sonores)	146
Tableau 11.3	Type d'emploi des titulaires d'un DEC lorsqu'il est lié à la formation (par programme).....	148
Tableau 11.4	Employeurs des titulaires d'un DEC dont l'emploi est lié à leur formation.....	149

Tableau 11.5	Situation des titulaires d'une AEC dix mois après la fin de leurs études	150
Tableau 11.6	Situation des titulaires d'une AEC qui ont un emploi (programme spécialisé en technologies sonores)	151
Tableau 11.7	Type d'emploi des titulaires d'une AEC lorsqu'il est lié à la formation (par programme)	152
Tableau 11.8	Employeurs des titulaires d'une AEC qui ont un emploi lié à leur formation (par programme)	153
Tableau 12.1	Opinion des entreprises sur la mise en œuvre d'un nouveau programme	155
Tableau 12.2	Intention d'embauche des personnes diplômées par secteur	156
Tableau A4-A	Tableau comparatif des compétences de la technicienne ou du technicien du son et des éléments de contenu des programmes spécialisés en technologies sonores menant à une AEC	175
Tableau A4-B	Tableau comparatif des compétences de la technicienne ou du technicien du son et des éléments de contenu des programmes spécialisés en technologies sonores menant à une AEC	179

FIGURE

Figure 4.1	Cheminements de carrière possibles pour une technicienne ou un technicien du son	71
-------------------	---	----

Sommaire

La présente étude a trait à la main-d'œuvre spécialisée en technologies sonores, plus précisément les spécialistes responsables des aspects technologiques et artistiques de productions sonores et de la sonorisation de spectacle. Il s'agit d'une étude de pertinence qui vise deux objectifs principaux :

- 1) établir l'adéquation entre les besoins du marché du travail et l'offre de formation en technologies sonores;
- 2) permettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'évaluer la pertinence de mettre en place un nouveau programme d'études en technologies sonores menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

L'étude touche tous les secteurs d'activité qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son, à l'exception des établissements d'enseignement, soit :

- les maisons de production;
- les studios de postproduction;
- les studios d'enregistrement sonore;
- la radiodiffusion;
- la télédiffusion;
- les services de sonorisation;
- les salles de spectacle;
- la conception de jeux vidéo.

Les activités de recherche retenues pour la réalisation de l'étude ont été essentiellement de deux types :

- la tenue d'un groupe de discussion pour chacun des secteurs d'activité retenus;
- une enquête téléphonique auprès d'entreprises de chacun de ces secteurs.

La méthode dite « d'échantillonnage aléatoire simple stratifié » a été utilisée. Au total, sur les 688 entreprises contactées, 497 ont participé à l'enquête téléphonique. La marge d'erreur dans chacun des secteurs d'activité est inférieure à 10 % et elle est de 2,8 % pour l'ensemble des secteurs, avec un seuil de confiance de 95 %, c'est-à-dire valable 19 fois sur 20.

Maisons de production

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des maisons de production sont les suivantes :

- preneuse ou preneur de son, ou *audiowoman* ou *audioman*;
- perchiste;
- assistante ou assistant du son (aide générale, aide général ou manœuvre).

Il est important de spécifier au départ qu'il existe deux mondes dans le grand domaine de la production audiovisuelle. D'un côté, il y a la production cinématographique (qui inclut la production télévisuelle dite lourde, c'est-à-dire celle des téléseries à gros budget), et de l'autre, la production télévisuelle semi-lourde (les téléromans, les télérealités) et légère (les émissions quotidiennes, les émissions de services). La plus grosse différence soulignée par les actrices et les acteurs du milieu entre ces deux mondes est le budget et, par voie de conséquence, les ressources qui leur sont affectées.

Studios de postproduction

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des studios de postproduction sont les suivantes :

- conceptrice sonore ou concepteur sonore;
- monteuse ou monteur son;
- assistante-monteuse ou assistant-monteur son;
- bruiteuse ou bruiteur;
- preneuse ou preneur de son;
- mixeuse sonore ou mixeur sonore.

La production audiovisuelle (cinéma, télévision, publicité, etc.) utilise trois sources de son : les dialogues (ou la narration), les effets sonores et la musique. La postproduction sonore consiste à traiter ces trois sources de son afin de les réunir pour constituer la bande sonore. Par ailleurs, les studios de postproduction couvrent diverses activités, comme l'enregistrement de doublage, de vidéodescription et de narration.

Studios d'enregistrement sonore

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des studios sonores sont les suivantes :

- preneuse ou preneur de son;
- mixeuse sonore ou mixeur sonore;
- technicienne ou technicien au matriçage (*mastering*);
- assistante ou assistant du son.

Alors qu'autrefois les studios pouvaient regrouper des équipes de quelques personnes occupant ces fonctions de travail, aujourd'hui l'équipe de travail dans un studio est assez restreinte. Elle se résume souvent à une seule personne qui agit à la fois comme preneuse ou preneur de son et mixeuse ou mixeur. Dans certains cas, la preneuse de son-mixeuse ou le preneur de son-mixeur peut compter sur une assistante ou un assistant. Généralement, la réalisatrice ou le réalisateur de l'album est présent pour diriger la mixeuse ou le mixeur vers un son précis. De plus en plus, la mixeuse ou le mixeur agit aussi comme réalisatrice ou réalisateur de l'album.

Services de sonorisation

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des entreprises de sonorisation sont les suivantes :

- consultante ou consultant son;
- chef son;
- sonorisatrice ou sonorisateur :
 - sonorisatrice ou sonorisateur de scène (moniteurs),
 - technicienne ou technicien d'amplification du son (*PA tech*),
 - technicienne ou technicien responsable des sans-fils,
 - technicienne ou technicien responsable des oreillettes (*in-ears*);
- technicienne ou technicien du son;
- assistante ou assistant du son (aide générale, aide général ou manœuvre).

Les entreprises de sonorisation ont habituellement trois types de contrat de location. Elles peuvent soit louer seulement le matériel nécessaire pour un événement, soit louer le matériel et l'équipe nécessaires à l'installation de l'équipement, ou encore louer le matériel, son installation et sa manutention par des techniciennes ou des techniciens lors de l'événement. La nature du travail est variée et certaines entreprises de sonorisation se spécialisent à cet égard.

Conception de jeux vidéo

Les fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu de la conception de jeux vidéo sont les suivantes :

- conceptrice sonore ou concepteur sonore;
- preneuse ou preneur de son, ou *audiowoman* ou *audioman*;
- monteuse ou monteur son, ou intégratrice sonore ou intégrateur sonore;
- mixeuse sonore ou mixeur sonore;
- bruiteuse ou bruiteur.

Selon l'ampleur du projet et de son budget, le nombre de personnes et de fonctions de travail varie énormément.

L'équipe son au sein des entreprises de jeux vidéo constitue une fraction du personnel, puisque l'image accapare une portion très importante des ressources. Elle peut donc se limiter à une dizaine de personnes sur quatre cents au sein de l'entreprise.

Salles de spectacle

Les fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des salles de spectacle et des lieux de diffusion sont les suivantes :

- sonorisatrice ou sonorisateur (de salle) ou chef son;
- technicienne ou technicien du son (ou assistante-sonorisatrice, assistant-sonorisateur, opératrice-son ou opérateur-son);
- technicienne ou technicien de scène (machiniste).

De plus, selon l'ampleur de la production, les fonctions spécialisées suivantes peuvent s'ajouter :

- sonorisatrice ou sonorisateur de scène (moniteurs);
- technicienne ou technicien des sans-fils;
- technicienne ou technicien responsable des oreillettes (*in-ears*).

La directrice ou le directeur technique s'occupe de la salle dans son entièreté. Cette personne est chargée de projet pour les spectacles qui y ont lieu et elle assure l'embauche des techniciennes et des techniciens qui y participeront, en fonction des besoins des artistes, en gardant, s'il y a lieu, un contact avec la directrice ou le directeur de tournée de l'artiste.

Radiodiffusion

Le monde de la radiodiffusion est composé de trois grandes catégories d'entreprises : les grands réseaux privés ou publics qui regroupent plusieurs stations réparties sur le territoire québécois, les stations commerciales indépendantes régionales et les stations de type communautaire (territoriales, ethniques ou autochtones).

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement en radiodiffusion sont les suivantes :

- productrice ou producteur;
- productrice-animatrice ou producteur-animateur;
- animatrice-productrice ou animateur-producteur;
- technicienne ou technicien à la mise en ondes.

La productrice ou le producteur réalise des messages publicitaires et des autopromotions; à cette fin, cette personne assure la prise de son (généralement la narration ou le dialogue des artistes ou des annonceuses et des annonceurs), l'intégration de trames musicales, de bruits ou d'ambiances sonores et le montage final. Souvent, elle assume la responsabilité de concevoir la production; elle est alors responsable de la création artistique.

Télédiffusion

Le monde de la télédiffusion, comme celui de la radiodiffusion, est composé de trois grandes catégories d'entreprises : les grands réseaux privés ou publics qui regroupent plusieurs stations réparties sur le territoire québécois, les stations commerciales indépendantes régionales et les stations de type communautaire (territoriales, ethniques ou autochtones).

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement en télédiffusion sont les suivantes :

- preneuse ou preneur de son;
- monteuse ou monteur;
- mixeuse ou mixeur;
- perchiste.

Cependant, ces fonctions de travail n'existent comme telles que dans les stations de tête des réseaux. En effet, dans les stations régionales et les petites stations indépendantes et communautaires, les fonctions sont généralement réunies et incluent même la prise de vue : les techniciennes et les techniciens assument à la fois la responsabilité de la caméra, du son et du montage. Même qu'apparaît une nouvelle fonction parfois nommée « vidéaste », occupée par une ou un journaliste qui agit également comme caméraman en vidéo légère assurant la prise de vue et la prise de son et qui s'occupe du montage de son reportage.

Les télédiffuseurs produisent de moins en moins à l'intérieur de leur réseau. Les productions sont confiées à des maisons de production. Certains réseaux nationaux ne produisent plus du tout eux-mêmes; ils sont diffuseurs de productions commandées ou achetées auprès de maisons de production ou de distributeurs.

Les fonctions de travail issues d'études antérieures ont été validées, avec de légers ajustements.

L'ensemble des travaux réalisés a permis de dresser un tableau des compétences que devrait maîtriser une technicienne spécialisée et un technicien spécialisé en son pour intervenir dans les différents secteurs d'activité où ils peuvent être appelés à travailler. Le profil établi compte 40 compétences; ce grand nombre s'explique par le fait qu'il couvre plusieurs fonctions de travail. Environ la moitié des compétences concernent la preneuse ou le preneur de son, la monteuse sonore ou le monteur sonore et la mixeuse sonore ou le mixeur sonore; le tiers des compétences touchent la technicienne ou le technicien radio et la sonorisatrice ou le sonorisateur, alors que la fonction de bruiteuse ou bruiteur est concernée par le quart des compétences établies.

Les entreprises

Près de 1 400 entreprises utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son. Les maisons de production constituent le groupe le plus important, avec 35 % des entreprises. Les studios d'enregistrement sonore, les salles de spectacle et la radiodiffusion représentent chacun environ 15 % de l'ensemble des entreprises. Chacun des autres secteurs forme moins de 10 % des entreprises susceptibles d'utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son.

Plus de la moitié des entreprises (52 %) sont situées sur l'île de Montréal. Deux autres régions en regroupent près de 10 %, soit la Montérégie et la Capitale-Nationale. Les entreprises du secteur des technologies sonores ont majoritairement (58 %) moins de 20 personnes. Seulement 16 % en comptent 100 ou plus. À 30 %, elles se concentrent dans trois secteurs d'activité : la radiodiffusion, la télédiffusion et la conception de jeux vidéo.

Globalement, dans les huit secteurs d'activité étudiés, trois entreprises sur quatre utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son, qu'il s'agisse de leur personnel ou de pigistes externes. Leur non-utilisation est principalement due à la captation de l'image et du son sur caméra sans prise de son particulière et au traitement du son donné en sous-traitance.

Le quart des entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes; au total, 73 % recourent à leur personnel, alors que 60 % font affaire avec des pigistes externes.

Les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son

Les données du recensement de 2006 montrent que nous comptons au Québec 8 210 personnes dans les professions où peuvent exercer des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son, soit les suivantes :

- technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo;
- technicienne ou technicien en radiotélédiffusion;
- autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène;
- personnel de soutien et aides dans le cinéma, la radiotélédiffusion et les arts de la scène.

Plus précisément, le recensement dénombre 2 695 personnes dans la profession de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo.

Ces professions sont à dominante masculine à 70 %, et à près de 80 % dans le cas des techniciennes et des techniciens en audio et vidéo. Elles regroupent du personnel plus jeune que l'ensemble des professions du Québec : les 15 à 34 ans forment 51 % des effectifs, comparativement à 35 % pour l'ensemble des professions. Enfin, les travailleuses et travailleurs autonomes y sont présents à plus de 20 %; la profession de technicienne ou de technicien en audio et vidéo se distingue à cet égard, leur taux atteignant 32 %.

L'étude actuelle a permis d'établir qu'au Québec l'effectif global des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son ayant un statut d'employée ou d'employé est d'environ 1 650 dans tous les secteurs d'activité et qu'il se chiffrera à plus de 2 000 dans cinq ans, soit une croissance de 23 %. L'embauche de pigistes externes connaîtra une croissance de 26 % dans cinq ans et, en conséquence, leur poids exprimé en équivalents temps complet (ETC) passera de 487 à plus de 600.

Donc, au total, le Québec compte actuellement environ 2 140 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son et il y en aura plus de 2 600 dans cinq ans. Cette prévision est considérée comme minimale, car certaines entreprises, tout en indiquant qu'elles connaîtront des besoins plus grands dans cinq ans, n'étaient pas en mesure de fournir de chiffres précis; le nombre actuel a alors été utilisé comme prévision future. De plus, il est important de souligner que les données concernant les pigistes externes

ont été transformées en ETC afin de faciliter la comparaison du poids de leurs services avec celui des personnes ayant un statut d'employée ou d'employé. Le facteur utilisé pour établir les ETC est 1 575 heures/année; ce facteur est basé sur 45 semaines, au lieu de 52, afin de tenir compte des périodes de vacances, des congés fériés et de maladie. Il faut considérer les données exprimées en ETC comme non représentatives du nombre de pigistes, car les pigistes n'obtiennent pas tous 1 575 heures de contrat par année; le nombre d'individus techniciens pigistes dépasse donc, dans les faits, celui des pigistes ETC.

Très peu d'entreprises prévoient une réduction de leurs besoins; le secteur des studios d'enregistrement sonore fait exception, 20 % des entreprises estimant cette possibilité. Plus de la moitié des entreprises (53 %) prévoient avoir des besoins accrus dans cinq ans. Les secteurs qui connaîtront une croissance importante sont ceux de la conception de jeux vidéo, des maisons de production, des services de sonorisation et des salles de spectacle.

Les fonctions de travail les plus répandues sont celles de technicienne ou technicien du son, aide ou assistante ou assistant du son et sonorisatrice ou sonorisateur, qui comptent plus de 200 personnes chacune. La fonction de technicienne ou technicien du son est probablement une appellation générique qui fait référence à diverses fonctions plus spécialisées. Celles de monteuse ou monteur, de mixeuse ou mixeur, de productrice ou producteur (radio), de preneuse de son-mixeuse ou preneur de son-mixeur (studio) ainsi que celle désignée par « fonction mixte » regroupent le même nombre de techniciennes et techniciens, soit environ 150 personnes chacune. Neuf fonctions de travail connaîtront une croissance supérieure à la moyenne, c'est-à-dire variant de 24 à 43 %. Trois fonctions auront une croissance presque nulle : productrice ou producteur (radio), preneuse ou preneur de son et preneuse de son-mixeuse ou preneur de son-mixeur (studio).

Le recrutement

Seulement 15 % des entreprises estiment éprouver beaucoup de difficulté à recruter des techniciennes et techniciens, comparativement à 56 % qui disent n'en avoir aucune. Un peu moins que la moitié de celles qui connaissent beaucoup ou un peu de difficulté à cet égard (40 %) considèrent que c'est à cause du peu de personnes qualifiées disponibles. Tous les secteurs d'activité utilisent en grande majorité les références et les recommandations pour trouver de nouveaux joueurs (moyenne de 79 %). Deux secteurs se démarquent en utilisant à environ 40 % les annonces sur leur propre site Internet : la conception de jeux vidéo et la radiodiffusion. Enfin, 28 % des entreprises utilisent les candidatures reçues pour construire des banques de curriculum vitæ et 20 % profitent des services de stagiaires pour les prendre ensuite parmi leur personnel ou comme pigistes externes.

Les deux tiers des entreprises considèrent la formation des candidates ou candidats très ou plutôt importante.

L'expérience est le critère de sélection le plus important dans tous les secteurs pour 87 % des entreprises. Les deux tiers considèrent la formation spécialisée en son comme critère de sélection, et la moitié, les qualités personnelles.

De façon générale, les entreprises ne connaissent pas beaucoup les programmes de formation qui touchent aux technologies sonores. En effet, seulement 59 % qui ont indiqué avoir la formation spécialisée en son comme critère de sélection ont été en mesure de l'associer aux programmes qu'elles recherchent.

La plupart des entreprises (71 %) n'ont pas de poste au seuil d'entrée, c'est-à-dire un poste occupé par toute personne nouvellement embauchée avec peu ou pas d'expérience. Dans celles où de tels postes existent, c'est celui d'assistante ou d'assistant qui est le plus souvent confié aux nouveaux techniciens spécialisés ou techniciennes spécialisées en son. Un peu plus de la moitié des entreprises fournissent une formation interne à l'embauche de ce nouveau personnel (58 %); elle est de très courte durée pour 42 % des entreprises (de une à cinq journées), alors que pour le tiers d'entre elles, elle dure entre six et quarante jours.

Les programmes existants

Les programmes de formation collégiale sanctionnés par un DEC qui traitent des technologies sonores sont les suivants :

- 243.B0 Technologie de l'électronique (Audiovisuel);
- 551.A0 Techniques professionnelles de musique et de chanson (Composition et arrangement);
- 561.A0 Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène);
- 589.A0 Techniques de production et de postproduction télévisuelles;
- 589.B0 Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques).

Cependant, l'aspect du son occupe une partie relativement minime dans ces programmes. Ceux en théâtre, musique et production télévisuelle ne couvrent presque pas les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son. La voie de spécialisation en animation et production radiophoniques recoupe un peu plus de compétences, mais elles s'appliquent au monde de la radiodiffusion. Les programmes en électronique (audiovisuel) et en postproduction télévisuelle sont les deux qui recoupent le plus de compétences pouvant servir dans plusieurs secteurs d'activité. Cependant, le premier comporte une majorité de compétences relatives à l'installation, à la modification et à la maintenance de l'équipement audiovisuel. Le programme en postproduction télévisuelle, pour sa part, comporte une majorité de compétences liées à l'aspect « image » sous toutes ses formes, que ce soit l'enregistrement ou le traitement.

Ce sont d'ailleurs ces programmes que certaines entreprises recherchent, essentiellement celles des secteurs de la radiodiffusion et de la télédiffusion. Au total, les besoins spécifiques des technologies sonores apparaissent mal couverts par les programmes existants menant à un DEC.

Plusieurs programmes d'AEC spécialisés en technologies sonores ont été développés par des écoles privées et des collèges publics. Les programmes de formation identifiés sont :

- NNC.0A Traitement de sons et conception sonore;
- NNC.0B Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical;
- NNC.0C Audio recording Technology;
- NNC.0D Sonorisation et enregistrement;
- NNC.0J Création et montage sonore à l'image;
- NNC.0K Enregistrement et sonorisation;
- NNC.0N Technique du son pour le jeu vidéo et l'image;
- NRC.0S Sonorisation de spectacle;
- NNC.07 Son, musique et techniques numériques appliquées;
- NNC.08 Création et montage sonore;
- NNC.09 Enregistrement de sons et sonorisation.

Ces programmes recoupent davantage les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son que ceux qui mènent à un DEC. Cependant, aucun des programmes conduisant à une AEC ne prépare une technicienne spécialisée ou un technicien spécialisé en son capable de répondre aux besoins des différents secteurs d'activité étudiés. Pour couvrir l'ensemble des compétences, il faut en regrouper au moins deux; on comprend que, pour quelqu'un qui désire s'assurer une formation lui garantissant le plus de polyvalence possible dans le domaine des technologies sonores, le parcours de formation s'avère difficile.

Très peu d'entreprises (5 % ou moins) recherchent des personnes diplômées de ces programmes. Un peu plus d'entreprises connaissent ces derniers sans rechercher les personnes qui en sont diplômées; ce sont surtout les programmes de deux écoles privées qui sont connus; les entreprises qui ne recherchent pas les personnes diplômées de ces programmes invoquent le fait qu'ils ne correspondent pas aux

besoins ou qu'ils n'ont pas ce qu'il faut pour satisfaire aux exigences de l'emploi. Pour certaines, c'est tout simplement que d'autres critères, comme l'expérience, les références ou les qualités personnelles, sont utilisés.

Les personnes diplômées de ces programmes

L'analyse des données des enquêtes *Relance* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport réalisées en 2006, 2007 et 2008 permet de connaître la situation des personnes diplômées de ces divers programmes.

En se concentrant sur le programme *Technologie de l'électronique (Audiovisuel)*, menant à un DEC, soit celui qui couvre davantage les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son et qui n'est pas orienté vers un secteur précis comme les programmes en radio et télévision, les données sont excellentes : 85 % des personnes qui en sont diplômées sont en emploi, dont 85 % à temps plein et, parmi ces dernières, 84 % dans un secteur lié à leur formation. L'autre programme couvrant davantage les compétences du profil de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son, tout en étant spécialisé dans un secteur, soit le programme en postproduction télévisuelle, présente également d'excellents résultats, avec 91 % des personnes diplômées qui ont un emploi, dont 87 % à temps plein et, parmi ces dernières, 92 % dans un secteur lié à leur formation.

Les AEC performant moins bien, avec 77 % des personnes diplômées en emploi, dont 77 % à temps plein et, parmi ces dernières, seulement 46 % dans un domaine lié à leur formation. Le programme qui montre les meilleurs résultats est *Sonorisation et enregistrement*, dans lequel les personnes diplômées ont un emploi à 80 %, dont 80 % à temps plein, et parmi ces dernières, 76 % dans un secteur lié à leur la formation.

Les attentes du milieu

La mise en place d'un programme spécialisé en technologies sonores menant à un DEC est jugée « très » ou « assez » souhaitable par environ 70 % des entreprises dans la majorité des secteurs. Trois secteurs sont plus réservés à cet égard.

Ceux de la conception des jeux vidéo et de la télédiffusion sont davantage partagés sur cette question : 58 % envisagent positivement cette option et 42 % sont partagés également entre ceux qui la perçoivent comme « peu » ou « pas du tout » souhaitable.

Seul le secteur de la radiodiffusion s'exprime majoritairement négativement par rapport à cette mise en œuvre; cette situation s'explique probablement par le fait qu'il considère, d'une part, que le programme spécialisé en radio du Cégep de Jonquière (et de certaines écoles privées) répond déjà à ses besoins et, d'autre part, que le niveau de complexité du traitement du son est moins élevé dans ses activités.

Seulement 11 % des entreprises du secteur de la télédiffusion considèrent que la mise en place d'un tel programme est très souhaitable, et 33 % ne la jugent pas du tout souhaitable. Cette situation s'explique probablement, comme dans le cas de la radiodiffusion, par l'existence de programmes, comme ceux du Cégep de Jonquière, qui répondent à une bonne partie de leurs besoins; par contre, 47 % des entreprises sont assez favorables à un nouveau programme, ce qui semble indiquer que leurs besoins de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son sont peu comblés.

Invités à s'exprimer sur l'attrait que les personnes diplômées d'un tel programme spécialisé en technologies sonores exercerait sur leur entreprise, plus du tiers indiquent qu'elles les embaucheraient. Quatre entreprises sur dix le feraient à certaines conditions : si le programme couvrait effectivement leurs besoins ou en appliquant, en plus, d'autres critères, comme l'expérience. Ce sont donc trois entreprises sur quatre qui auraient tendance à embaucher les titulaires d'un DEC issus d'un programme spécialisé en technologies sonores.

Les trois divisions du premier chapitre de ce rapport exposent le mandat, la méthode et la délimitation du champ de recherche.

1.1 Le mandat

Consacrée à la description du mandat, la présente division s'articule autour de deux points. Le premier donne les objectifs de l'étude préliminaire. Le second présente les données recherchées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans la mise en œuvre de cette étude.

1.1.1 Les objectifs de l'étude

En mars 2009, la Direction des programmes et de la veille sectorielle du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) confiait à GTL Formation le mandat de mener une étude sur les besoins en main-d'œuvre dans le domaine des technologies sonores. Dans le devis de recherche lié à la production de l'étude, le Ministère expose comme suit le mandat et l'objectif général de l'étude :

« L'étude de pertinence vise la main-d'œuvre spécialisée en technologies sonores, plus précisément les spécialistes responsables des aspects technologiques et artistiques de productions sonores et de la sonorisation de spectacle. On y trouve notamment les éléments suivants : prise de son, traitement sonore, édition et montage, synchronisation son-image, mixage, installation et raccordement de systèmes. Outre l'aspect technologique de la prise et du traitement du son, un volet conception compléterait cette fonction de travail puisque la personne qui l'occupe pourrait être appelée à composer des ambiances et de la musique, notamment pour des jeux vidéo ou des nouveaux médias.

« En raison de l'importance de ces secteurs d'activité et de leurs perspectives économiques, Ressources humaines et Développement social Canada estime que la demande de techniciennes et de techniciens en enregistrement audio et vidéo augmentera de manière significative au cours des prochaines années. Bien que des programmes d'études en formation initiale et en formation continue visent à former des techniciennes et des techniciens de son et des conceptrices et des concepteurs sonores, beaucoup de ces travailleuses et de ces travailleurs acquièrent leur formation par la pratique uniquement. Cette situation pourrait-elle être créée par l'offre de formation en technologie sonore? Cette formation répond-elle aux besoins du marché du travail? Un projet de formation technique en technologies sonores, élaboré par les cégeps d'Alma et de Drummondville, a été déposé auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce projet a trait à la conception d'un nouveau programme d'études menant à un diplôme d'études collégiales. Est-ce à dire que l'offre actuelle en la matière ne répondrait qu'en partie aux besoins de l'industrie?

« Afin de répondre aux questions sur l'offre de formation, le présent projet consiste en une étude de pertinence, laquelle vise deux objectifs principaux :

- 1) établir l'adéquation entre les besoins du marché du travail et l'offre de formation en technologies sonores;
- 2) permettre au Ministère d'évaluer la pertinence de mettre en place un nouveau programme d'études en technologies sonores menant à un diplôme d'études collégiales. »

Ce mandat fait donc suite aux demandes soumises par les collèges de Drummondville et d'Alma d'élaborer un programme sanctionné par un diplôme d'études collégiales en technologies sonores; ces deux établissements offrent, depuis quelques années, des programmes qui conduisent à une attestation d'études collégiales dans ce domaine.

1.1.2 Les données recherchées

Pour l'essentiel, l'étude vise à recueillir les données concernant les aspects suivants :

Les entreprises utilisatrices des technologies sonores

- la description des entreprises par secteur d'activité;
- les caractéristiques des entreprises;
- les changements actuellement en cours;
- la nature de l'adaptation et l'importance de l'innovation du point de vue de la technologie.

Les emplois liés aux technologies sonores dans ces entreprises

La description des fonctions de travail, en précisant :

- celles liées aux technologies sonores;
- les principales responsabilités et tâches qui y sont rattachées;
- les compétences recherchées.

La situation relative au recrutement et aux exigences au moment de l'embauche :

- le mode de recrutement du personnel;
- le degré de difficulté éprouvé par les entreprises au moment de recruter leur personnel;
- les exigences à l'embauche;
- la formation offerte dans les entreprises en début d'emploi;
- l'évaluation de la pertinence et de la qualité de la formation des candidates et candidats.

L'offre en formation initiale et continue

La description des programmes d'études de formation initiale et continue préparant à l'exercice des professions liées aux technologies sonores.

Le point de vue des entreprises à propos de la formation initiale et continue.

Une analyse comparative des compétences recherchées par les entreprises et des compétences visées par les programmes d'études existants.

1.2 La délimitation du champ de recherche

Le domaine des technologies sonores est très vaste. Nous pouvons le diviser en deux grandes catégories, soit :

- les technologies sonores « classiques » qui se rapportent à la captation, au traitement, à l'enregistrement et à la rediffusion de son;
- les technologies sonores « nouvelles » qui se rapportent aux applications industrielles du son en contrôle de qualité, en ultrasonification, en équipements piézoélectriques, en contrôle mécanique ou en télémétrie.

L'étude concerne les fonctions de travail liées au domaine des technologies sonores dites « classiques ». Elle vise tous les secteurs d'activité qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son, à l'exception des établissements d'enseignement. Le tableau 1 présente les huit secteurs d'activité en cause.

Tableau 1.1 Secteurs d'activité retenus pour l'étude

SCIAN	Titre
51211	Production de films et de vidéos (maisons de production)
51219	Postproduction et autres industries du film et de vidéo (studios de postproduction)
51244	Studios d'enregistrement sonore
51511	Radiodiffusion
51512	Télédiffusion
53249	Location d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel (services de sonorisation)
54151	Conception de systèmes informatiques et services connexes
71131	Promoteurs et diffuseurs d'événements artistiques et sportifs avec installations (salles de spectacle)

1.2.1 Maisons de production

Les maisons de production assurent la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Ces productions nécessitent la mise en œuvre d'un moyen technique.

« Le concept de moyen technique se définit comme un procédé méthodique, fondé sur des connaissances scientifiques, utilisé en vue de produire une œuvre ou d'obtenir un résultat déterminé. Dans le contexte d'une production cinématographique ou audiovisuelle, le moyen technique renvoie au procédé sans lequel le film (ou le document audiovisuel) ne saurait exister, soit à l'enregistrement des images sur pellicule à l'aide d'une caméra traditionnelle, sur bande magnétique à l'aide d'une caméra analogique et sur support numérique à l'aide d'une caméra numérique ou encore à la création d'images de synthèse par ordinateur pour réaliser des films d'animation.

« En fait, la production cinématographique et audiovisuelle repose sur la convergence de différentes techniques, dont celles de l'éclairage, de la **conception sonore**, de la fabrication de décors, de l'assemblage et du traitement des images, du dessin et de la création d'effets visuels numériques¹. »

« Le processus de production qui mène à la création d'un film (ou d'un document audiovisuel) regroupe un ensemble d'activités imbriquées les unes dans les autres, qui s'enchaînent généralement de la manière suivante :

- la première activité du processus de production correspond au développement d'une idée originale et consiste en la recherche, la rédaction du synopsis et de plusieurs versions du scénario, puis en la mise au point d'un scénarimage;
- la deuxième activité se rapporte à la recherche de financement privé (commandites, prêts, investissements des télédiffuseurs, des distributeurs, etc.) et à la demande de subventions publiques (programme de crédit d'impôt remboursable, fonds de soutien, etc.);

¹ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre – production cinématographique et audiovisuelle (18 fonctions de travail)*, 2005, p. 14.

- la troisième activité a trait à la préproduction, soit à l'ensemble des étapes de travail qui précèdent le tournage, tel que le choix du moyen technique approprié (caméra traditionnelle, caméra analogique, caméscope, caméra numérique ou ordinateur), la recherche de lieux de tournage, la location de studios de prise de vue et de matériel de tournage, la conception sonore, la conception de la mise en scène, la conception des décors et des costumes ainsi que l'embauche des techniciennes et des techniciens à affecter à la production;
- la quatrième et dernière activité du processus de production correspond au tournage proprement dit, au cours duquel toutes les scènes du film sont tournées². »

C'est lors de cette dernière étape qu'une équipe de techniciennes et de techniciens est mobilisée afin d'assurer la prise de vue et la **prise de son**. Le personnel technique spécialisé en son que l'on trouve sur les plateaux de tournage est généralement composé de **perchistes** et de **preneuses** ou de **preneurs de son**.

Par ailleurs, la réalisation de ces quatre étapes de la production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle n'a pas comme résultat un produit fini. En effet, au processus de production comme tel succède celui de postproduction, qui regroupe un ensemble d'activités permettant d'effectuer le travail et d'en faire une œuvre achevée.

« La production audiovisuelle est une activité exercée principalement par les entreprises de télédiffusion et par les entreprises indépendantes de production, c'est-à-dire les entreprises non affiliées à un télédiffuseur et communément appelées les maisons de production. [...] Elles produisent différents types d'œuvres qui sont mises en ondes par les entreprises de télédiffusion. En effet, à la suite d'une entente avec un télédiffuseur, une maison de production a la responsabilité de la concrétisation de toutes les activités qui mènent à la réalisation d'une œuvre – le développement d'une idée, la recherche de financement autre que l'investissement du télédiffuseur, la préproduction, le tournage, la postproduction et la publicité –, ce qui suppose l'embauche de personnel à la pige et la mise à contribution des entreprises de services techniques. Les maisons de production produisent principalement trois types d'œuvres, soit des documentaires, des émissions de fiction et d'animation ainsi que des magazines, des variétés et des jeux³. »

« Les principaux genres de productions audiovisuelles peuvent être définis comme suit.

- Une émission d'affaires publiques est une production télévisuelle qui traite des questions concernant les affaires de l'État ou la vie politique et qui est présentée périodiquement.
- Un magazine est une production destinée à la télévision qui porte sur des sujets déterminés et qui a souvent pour but la vulgarisation. Le magazine est présenté périodiquement et se distingue soit par les sujets traités, soit par le public visé.
- Une émission de variétés est une production télévisuelle composée d'une suite de numéros, tels que des chansons et des sketches, ou d'interviews, qui n'ont pas nécessairement de liens entre eux.
- Un jeu est une production destinée à la télévision qui présente une activité soumise à des règles conventionnelles, comportant des gagnantes ou des gagnants et des perdantes ou des perdants et où interviennent, de façon variable, les qualités physiques ou intellectuelles, l'adresse, l'habileté et le hasard.
- Un téléroman est une œuvre de fiction destinée à la télévision. Également désigné sous l'appellation feuilleton, le téléroman repose sur une trame narrative qui fait vivre dans un milieu des personnages donnés comme réels, fait connaître leur psychologie, leur destin et leurs aventures. Le téléroman est constitué d'une série d'émissions suivies dont les épisodes ont une trame commune. En outre, le téléroman est généralement tourné dans les studios d'un télédiffuseur et, le plus souvent, ne comporte pas de scènes extérieures.

² *Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre – production cinématographique et audiovisuelle (18 fonctions de travail)*, p. 15.

³ *Ibid.*, p. 30.

- Un documentaire est un court, moyen ou long métrage qui représente la réalité sans faire appel à la fiction, informe et propose une analyse d'un sujet. Dans le contexte de la production télévisuelle, le documentaire prend souvent la forme d'une série de plusieurs épisodes qui traitent d'un même sujet⁴. »
- Un document audiovisuel d'entreprise qui en présente un aspect ou l'autre, ou qui est produit pour un événement particulier (assemblée d'actionnaires, salon, présentation de produit).
- Une publicité destinée à la télédiffusion.

« La production cinématographique est une activité exercée par les entreprises de production de longs métrages, habituellement appelées maisons de production. Ces entreprises gèrent et coordonnent toutes les activités inhérentes à la production et à la postproduction d'œuvres cinématographiques. Elles s'occupent du développement d'une idée, de la recherche de financement, de la préproduction, de l'embauche du personnel à affecter à la production et à la postproduction, du tournage, de la postproduction et de la publicité. Au cours de la réalisation d'un projet cinématographique, les maisons de production font donc appel à du personnel à la pige et collaborent avec les entreprises de services techniques⁵. »

« Les principaux genres de productions cinématographiques sont les courts, moyens et longs métrages de fiction et d'animation, de même que les documentaires d'auteure ou d'auteur. Ces genres se définissent de la manière suivante :

- Un court métrage est un film de 30 minutes ou moins.
- Un moyen métrage est un film de 31 à 74 minutes.
- Un long métrage est un film d'au moins 75 minutes.
- Un film de fiction est un court, moyen ou long métrage qui relève de l'imagination. Une œuvre de fiction représente la réalité de façon allégorique et repose sur une trame narrative qui fait vivre dans un milieu des personnages donnés comme réels, fait connaître leur psychologie, leur destin et leurs aventures.
- Un film d'animation est un court, moyen ou long métrage qui crée l'impression d'images en mouvement par l'utilisation des techniques de l'animation traditionnelle ou par l'utilisation d'images de synthèse numérique en animation assistée ou générée par ordinateur. [...]
- Un documentaire d'auteur est un court, moyen ou long métrage qui représente la réalité de façon non fictive, informe et propose une analyse d'un sujet. Le documentaire d'auteure ou d'auteur procède d'une recherche exhaustive et présente un point de vue éditorial solide ainsi qu'un potentiel d'intérêt durable. Il présente un traitement cinématographique original et se démarque nettement de l'émission ou de la série thématique à vocation strictement informative⁶. »

1.2.2 Studios de postproduction

Le studio de **postproduction** effectue l'ensemble des techniques de finalisation d'un produit filmique ou audiovisuel après son tournage : montage, effets spéciaux, postsynchronisation, bruitage, mixage, étalonnage, doublage. C'est la troisième étape de production d'un film ou d'un document audiovisuel, après la préproduction et la production (le tournage).

Le processus de postproduction regroupe l'ensemble des activités qui permettent de faire, d'un film ou d'une production audiovisuelle, une œuvre achevée.

Ces activités, étroitement liées à celles qui ont lieu au cours de la production, s'enchaînent comme suit :

- La première activité du processus de postproduction se rapporte, pour les œuvres enregistrées sur pellicule à l'aide d'une caméra traditionnelle, aux travaux de laboratoire tels que le développement de la pellicule et l'étalonnage.

⁴ *Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre – production cinématographique et audiovisuelle (18 fonctions de travail)*, p. 17 et 18.

⁵ *Ibid.*, p. 31.

⁶ *Ibid.*, p. 16 et 17.

- La deuxième activité est le montage des images, lequel suppose la numérisation, en basse résolution, du matériel tourné sur pellicule ou sur bande magnétique, en vue d'assembler les images, à l'aide d'un ordinateur et des logiciels appropriés, en un premier montage (montage hors-ligne), puis la réalisation d'un second montage (montage en ligne) plus fin, plus précis et sur un support qui permet une haute résolution.
- La troisième activité consiste en l'intégration d'animations, d'effets visuels et d'éléments infographiques au montage des images, puis au traitement et à la correction des couleurs.
- La quatrième activité se rapporte au **traitement sonore**, qui inclut le bruitage, la postsynchronisation, l'intégration des musiques, le montage et le mixage sonores.
- La cinquième et dernière activité du processus de postproduction vise à assurer la diffusion du produit cinématographique ou audiovisuel et regroupe les étapes de travail suivantes : le transfert sur pellicule, bande magnétique ou support numérique, selon le marché visé, la duplication et l'intégration de sous-titres ou le **doublage**.

Historiquement, au cinéma, la chef monteuse ou le chef monteur, responsable du montage image, était aussi la monteuse ou le monteur son dans la chaîne de postproduction sonore. Le mixage stéréo puis multipiste, exigeant davantage de connaissances des chemins du son, a entraîné de nouveaux métiers à part entière, comme celui de **monteuse ou de monteur son et de mixeuse ou de mixeur son**.

Le **montage son** consiste à rassembler et assembler les éléments sonores d'un film : dialogues synchrones en son direct, dialogues en son seul (enregistrés sur le tournage, hors caméra), dialogues postsynchronisés, bruitages, ambiances, effets sonores, musiques, dont la somme, mise en œuvre par la mixeuse ou le mixeur, deviendra le mixage final du film.

La **postsynchronisation** consiste à remplacer des dialogues dont la prise de son originale n'est pas exploitable pour le mixage final d'un film ni pour améliorer le jeu des comédiens. Elle permet aussi d'ajouter des bribes de dialogues qui n'existaient pas au tournage, soit par de **fausses synchros**, soit quand la comédienne ou le comédien apparaît de dos ou qu'elle ou qu'il sort du champ de l'image.

Le **bruitage** est une des étapes de la fabrication d'un film. Il se réalise en postproduction et, en général, après le montage définitif de l'image, dans des studios spécialisés et équipés de différents sols, pour recréer les bruits de pas sur toutes les surfaces possibles ou d'autres accessoires. Les bruiteuses ou bruiteurs recréent des sons, à partir d'objets hétéroclites qu'ils possèdent et accumulent, ainsi qu'avec leur corps. Aujourd'hui, le recours à des banques de sons numérisés est largement répandu, mais le travail de la bruiteuse ou du bruiteur « classique » qui crée les bruits et les effets sonores demeure.

Le **mixage** est la dernière étape de la chaîne de postproduction sonore. Il consiste à mélanger, équilibrer et harmoniser toutes les pistes sonores pour élaborer la bande sonore finale du film ou du document audiovisuel. Le mixage repose sur des choix esthétiques et techniques qui répondent aux attentes de la réalisatrice ou du réalisateur, ou de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore. C'est une étape à connotation artistique qui peut prendre beaucoup d'importance par son apport narratif ou dramaturgique, quelquefois au même titre que les dialogues et la musique. Le but est de créer une ambiance personnelle, ou propre, ou particulière à chaque production.

Diverses manipulations de la bande sonore maîtresse sont par la suite réalisées pour répondre aux exigences techniques de différents supports de diffusion.

Le **doublage** est une technique consistant à substituer aux voix des comédiens d'une œuvre audiovisuelle celles de comédiennes ou de comédiens qui s'expriment dans une autre langue, afin de diffuser cette œuvre dans des pays où on ne parle pas la langue dans laquelle l'œuvre a été tournée.

1.2.3 Studios d'enregistrement sonore

Un **studio d'enregistrement** est un local équipé pour réaliser des enregistrements sonores, notamment musicaux. Les studios d'enregistrement professionnels comprennent :

- le studio proprement dit, dont la première qualité recherchée est une bonne acoustique; on y capte le son à enregistrer (à l'aide des microphones);
- la régie, équipée de systèmes d'enregistrement numérique (et parfois de magnétophones), d'une ou de plusieurs tables de mixage (ou d'une console, ou encore d'une surface de contrôle), d'enceintes (ou d'un monitoring) pour restituer les enregistrements, et de divers appareils de traitements du son, périphériques ou logiciels, qui incluent maintenant beaucoup de matériel informatique;
- un local technique climatisé dans lequel sont entreposés les équipements bruyants et qui nécessitent une température constante.

La **postproduction** musicale englobe les techniques employées en studio d'enregistrement après la prise de son. Il s'agit donc du mixage, de l'ajout éventuel de nouvelles pistes sonores ou effets et, enfin, du *matrissage* (*mastering*), dernière étape avant la gravure et la mise sur le marché.

Les premiers studios étaient conçus pour des prises de son directes avec chanteuses ou chanteurs et musiciennes ou musiciens simultanément. L'enregistrement multipiste, apparu dans les années 1960, permet d'enregistrer les différents instruments sur des pistes séparées et même à des moments différents.

Jusque dans les années 1990, les enregistrements se faisaient généralement sur des magnétophones analogiques utilisant des bandes magnétiques de ¼, ½, 1 et 2 pouces. Durant les années 1960, le nombre de pistes est passé de 2 à 8. À partir des années 1970, des équipements 16 pistes, puis 24, 32 et 48 pistes ont fait leur apparition.

L'enregistrement numérique linéaire a permis d'étendre considérablement les possibilités de traitement sonore, et les studios en ont profité : il est en effet devenu possible de corriger une chanteuse ou un chanteur qui chante faux ou une batteuse ou un batteur qui ne joue pas en suivant le rythme. Les productions modernes font un large usage de ces technologies : les ordinateurs, sur lesquels tournent des logiciels spécialisés, sont de plus en plus présents.

L'avènement de l'informatique musicale et plus généralement la miniaturisation des équipements d'enregistrement et de traitement du son ont également amélioré l'accessibilité financière et permis l'apparition, dès les années 1980, de studios personnels, couramment dénommés *home studios*.

1.2.4 Services de sonorisation

Les services de sonorisation fournissent de l'équipement de son pour la réalisation de spectacles ou de divers événements, avec ou sans équipe technique.

La sonorisation englobe plusieurs techniques de gestion des sons dans un lieu donné : salle de spectacle, amphithéâtre, aréna ou lieu extérieur. Il s'agit de choisir, d'installer et de faire fonctionner des équipements qui capteront des sons afin qu'ils soient correctement entendus par un large auditoire.

Les moyens utilisés en sonorisation sont généralement :

- la captation de source sonore par des microphones et des boîtes de direct (une boîte de direct [DI Box, Direct Injection Box] est un boîtier « autonome » pouvant être intercalé entre un instrument de musique et une console de mixage);
- les consoles ou tables de mixage analogique ou numérique recevant les signaux des microphones et DI, servant à équilibrer le niveau sonore d'entrée et de sortie des sources, à les corriger (égaliseur), à les répartir dans l'espace (gauche, centre, droite), à les mélanger pour les réduire à une sortie stéréo ou plus;
- les périphériques servant à traiter le signal comme les compresseurs, le reverb, le delay, la ligne à retard;
- les périphériques servant à corriger le son de façade et de retour comme les égaliseurs graphiques, les analyseurs, les compresseurs, les filtres;
- les filtres, actifs ou passifs;

- les amplificateurs;
- les enceintes façade et retours couramment appelées « boîtes de son »;
- le câblage du système de sonorisation.

La sonorisation d'un spectacle ou d'un événement peut constituer un travail très complexe qui exige une très grosse équipe de spécialistes, notamment lorsqu'il s'agit d'un spectacle ou d'un événement à très grand déploiement.

1.2.5 Conception de jeux vidéo

L'industrie du jeu vidéo existe depuis 30 ans et elle a commencé à prendre de l'ampleur au Québec il y a une quinzaine d'années dans la foulée du développement de quelques entreprises spécialisées en multimédia apparues dans le milieu des années 1980. Le jeu électronique est parfois distingué du jeu vidéo, lorsqu'il est question du jeu de poche par rapport au jeu sur console et écran.

La conception d'un jeu vidéo mobilise une équipe regroupant une expertise en conception et scénarisation, en informatique, en traitement d'images 2D ou 3D et en traitement du son.

L'aspect sonore du jeu, bien qu'important, requiert beaucoup moins de ressources que la conception et le développement de l'aspect image. Les fonctions de travail liées au son s'assimilent à celles d'un studio de postproduction sonore.

1.2.6 Salles de spectacle

Les salles de spectacle sont appelées à diffuser tout type d'événement, principalement des prestations artistiques de musique, de chant, de danse et de théâtre.

Leur activité en matière de son est assimilable à celle décrite pour les services de sonorisation, à l'exception qu'elles possèdent généralement un système de sonorisation intégré. Selon le type d'activités qui s'y déroulent, il peut être nécessaire de faire appel à des services de sonorisation pour compléter l'équipement de base installé en permanence.

1.2.7 Radiodiffusion

En radiodiffusion, la mise en ondes s'effectue principalement en direct, mais certaines émissions peuvent être préenregistrées.

La mise en ondes est de plus en plus effectuée à l'aide d'un logiciel d'automation contrôlé par l'animatrice ou animateur en ondes, sans exiger la présence d'une technicienne ou d'un technicien du son. La procédure s'avère relativement simple. La personne responsable de la programmation a préparé une séquence de pièces musicales à diffuser, et les messages publicitaires ou d'autopromotion y sont insérés.

L'animatrice ou l'animateur n'a qu'à interrompre la séquence ainsi produite pour intervenir et relancer la séquence à la fin de son intervention. La technicienne ou le technicien à la mise en ondes est présent lors d'émissions regroupant plusieurs animatrices et animateurs ou invitées et invités; sa présence est également requise pour la mise en ondes d'émissions comportant des animatrices-vedettes ou animateurs-vedettes, ou qui sont incapables de manipuler l'équipement.

Par ailleurs, la technicienne ou le technicien à la mise en ondes gère les enregistrements d'émissions, les directs (interviews, débats, etc.), les diffusions et tout ce qui concerne la mise en ondes des animations par tranches horaires.

La technicienne ou le technicien d'entretien assure la maintenance technique de l'équipement électronique et informatique. Dans les petites structures radiophoniques, la même personne peut assurer la mise en ondes et l'entretien.

Par ailleurs, la production des capsules de publicité et d'autopublicité exige la prise de son et le montage sonore qui permet l'insertion de séquences musicales, de bruits ou d'une ambiance sonore. Le milieu radiophonique désigne habituellement cette fonction sous l'appellation de « productrice ou producteur ».

En effet, la technicienne ou le technicien du son remplit fréquemment la fonction de productrice ou de producteur, car, au-delà de la prise de son, du montage et du mixage, c'est souvent un véritable travail de conceptrice ou de concepteur, de directrice artistique ou de directeur artistique qui lui est demandé.

Dans les plus petites structures radiophoniques, la productrice ou le producteur complète régulièrement sa tâche par de l'animation en ondes et, inversement, la personne embauchée comme animatrice ou animateur est souvent appelée à compléter sa tâche en réalisant des productions de capsules publicitaires.

1.2.8 Télédiffusion

En télédiffusion, les activités ressemblent à une combinaison de celles décrites pour les maisons de production audiovisuelle et les studios de postproduction.

En dehors de certaines catégories de personnel technique spécifique de la télédiffusion, comme contrôleuse ou contrôleur d'image et aiguilleuse ou aiguilleur, les autres fonctions de travail techniques s'assimilent à celles présentes dans les maisons de production et les studios de postproduction.

1.3 La méthode

Les activités de recherche retenues pour la réalisation de l'étude sont essentiellement de deux types :

- la tenue d'un groupe de discussion pour chacun des secteurs d'activité retenus;
- une enquête téléphonique auprès d'entreprises de chacun de ces secteurs.

1.3.1 Activités préalables à la collecte des données

Avant de tenir les groupes de discussion et de réaliser l'enquête téléphonique, nous avons exploré chacun des secteurs d'activité afin de cerner globalement leurs réalités. À cette fin, nous avons consulté plusieurs rapports et études, rencontré des intervenantes et des intervenants dans ces secteurs d'activité, consulté les sites Internet de plusieurs associations et organismes liés aux secteurs visés et nous avons pris connaissance de profils d'entreprises des différents secteurs.

Les rapports et études consultés sont les suivants :

- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Production cinématographique et audiovisuelle, Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre (18 fonctions de travail)*, 2005;
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Production scénique – Conception, gestion et techniques de scène, Étude de besoins de formation*, 2007;
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Production scénique – Conception, gestion et techniques de scène, fiches des professions*, 2008 (Tiré à part de *Production scénique – Conception, gestion et techniques de scène*, 2007);
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Technologie de l'électronique, option Audiovisuel, technicienne ou technicien en audiovisuel*, rapport d'analyse de situation de travail, 2001;
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Communications et documentation, technicienne et technicien de production télévisuelle*, rapport d'analyse de situation de travail, 1997;
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Production d'événements culturels, Étude de besoins de formation artistique*, 2003.

Nous avons consulté les sites des associations et organismes suivants :

- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
- Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ);
- Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ);
- Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS);

- Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC);
- Alliance internationale des employées ou des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada (AIEST, section 514);
- Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ);
- Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (FEDETV);
- Association des radios régionales francophones (ARRF).

De plus, nous avons rencontré des représentantes et des représentants de deux cégeps qui offrent des programmes en technologies sonores menant à une AEC, soit les cégeps de Drummondville et d'Alma, pour nous imbibier de la culture scolaire et comprendre un peu mieux les motivations de leur demande. Ces deux établissements nous ont remis, à notre demande, une liste d'entreprises qui embauchent leurs finissantes et leurs finissants.

L'ensemble de ces activités nous a permis de nous doter d'une première image des différents secteurs d'activité et des fonctions de travail qui s'y rattachent.

1.3.2 Détermination de la population visée par l'étude

Pour réaliser l'étude, il a fallu déterminer la population mère des entreprises susceptibles d'utiliser les services de techniciennes ou de techniciens sonores.

Nous avons commencé notre recherche en utilisant la base de données du Répertoire Scott sur la base des codes SCIAN qui définit les secteurs d'activité retenus pour l'étude.

Nous avons dû élaguer certaines catégories dans ce répertoire. En effet, la catégorie SCIAN « Location d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel » contenait plus que ce qui nous intéressait. Nous n'en avons gardé que les entreprises dont le matériel servait à la sonorisation de scènes extérieures ou intérieures.

De plus, comme nous n'étions intéressés que par les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo et qu'il n'y avait pas une telle sous-catégorie dans le groupe SCIAN « Conception de systèmes informatiques et services connexes », nous avons décidé de ne pas retenir les entreprises faisant partie de cette catégorie. Compte tenu de leur nombre très élevé combiné à l'impossibilité de cerner leur activité spécifique, nous avons plutôt décidé de nous concentrer sur d'autres ressources pour parvenir à trouver les entreprises qui conçoivent des jeux vidéo.

Nous avons ensuite épluché les données du site www.canada411.ca. Pour chacune des huit catégories qui nous intéressaient, nous avons fait une recherche à partir de mots-clés choisis pour répertorier le plus d'entreprises possible dans chacune d'elles. Encore une fois, la catégorie « Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel » a été celle qui a posé le plus de difficulté. Nous avons décidé de ne pas inclure dans la population les « discothèques mobiles » et autres « disc-jockeys », puisqu'ils ne sont pas vraiment susceptibles d'utiliser les services de techniciennes ou de techniciens sonores.

Finalement, diverses autres sources nous ont permis de valider ou de compléter notre population mère. Le site du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec nous a alimentés, ainsi que celui du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Nous avons consulté les listes de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), de l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ), de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (FEDETV), de l'Association des radios régionales francophones (ARRF). Le site spécialisé *Le lien multimédia* (www.lienmultimedia.com) s'est avéré important, surtout pour la catégorie « conception de jeux vidéo », mais aussi pour les autres catégories ayant trait au milieu du cinéma et de la production vidéo et multimédia. Le site *Qui fait quoi* (www.qfq.com) a permis de relever certaines entreprises non encore répertoriées dans les domaines de la production de films et de vidéos, de la postproduction, de la télédiffusion ainsi qu'en ce qui a trait aux salles de spectacle.

Au total, nos recherches nous ont permis de trouver 1 888 entreprises québécoises susceptibles d'utiliser les services de techniciennes ou de techniciens sonores en tous genres; leur répartition dans les huit secteurs que nous avons déterminés au départ est présentée au tableau 1.2.

Tableau 1.2 Nombre préliminaire d'entreprises selon les secteurs d'activité		
Code SCIAN	Secteur d'activité	Nombre d'entreprises
51211	Maisons de production	683
51219	Studios de postproduction	69
51244	Studios d'enregistrement sonore	284
53249	Services de sonorisation	148
54151	Conception de jeux vidéo	44
71131	Salles de spectacle	317
51511	Radiodiffusion	218
51512	Télédiffusion	125
	TOTAL	1 888

Nous avons par la suite recherché des informations plus précises sur chacune de ces entreprises, principalement à l'aide de sites Internet. Cette opération nous a permis d'élaguer notre liste en éliminant les entreprises qui n'étaient pas pertinentes et celles apparaissant sous des appellations différentes. Le nombre final d'entreprises répertoriées est de 1 384; le tableau 1.3 présente leur répartition par secteur d'activité.

Tableau 1.3 Nombre final d'entreprises selon les secteurs d'activité	
Catégorie	Nombre d'entreprises
Maisons de production	484
Studios de postproduction	47
Studios d'enregistrement sonore	174
Services de sonorisation	108
Conception de jeux vidéo	36
Salles de spectacle	201
Radiodiffusion – stations indépendantes	42
Radiodiffusion – petites stations	109
Radiodiffusion – stations réseaux	51
Télédiffusion – petites stations	66
Télédiffusion – stations réseau	66
TOTAL	1 384

L'analyse des secteurs de la radiodiffusion et de la télédiffusion nous a amenés à choisir de distinguer certains sous-groupes. En effet, comme il existe de grandes différences entre une petite radio communautaire ou ethnique et les stations de radio commerciales, nous en avons constitué deux échantillons distincts; de plus, nous avons choisi de procéder par recensement dans le cas des grands réseaux de radiodiffusion, comme Astral média, Rythme FM et Radio-Canada. Il en est de même pour les télédiffuseurs, où nous avons distingué les télédiffuseurs communautaires, ethniques et autochtones des grands télédiffuseurs pour lesquels nous avons procédé par recensement (comme Radio-Canada, CBC, CTV, Groupe TVA, Télé-Québec, V).

1.3.3 Établissement de l'échantillon pour l'enquête téléphonique

La méthode dite « d'échantillonnage aléatoire simple stratifié » a été utilisée. Sans entrer dans les détails techniques, disons que la population est divisée en groupes homogènes (appelés strates), qui sont mutuellement exclusifs, puis des échantillons indépendants sont sélectionnés à partir de chaque strate. Aux fins de notre étude, les strates correspondent aux huit secteurs d'activité retenus. La méthode d'échantillonnage utilisée pour sélectionner l'échantillon à l'intérieur de chaque strate n'importe pas. L'échantillonnage aléatoire simple a été retenu pour sélectionner l'échantillon à l'intérieur de chaque strate, car c'est le plus efficace et il nous assure un intervalle de confiance scientifiquement valable.

Si nous choisissons d'utiliser un échantillonnage aléatoire simple de la population entière sans effectuer de stratification, il nous faudrait un échantillon plus grand que la totalité de tous les échantillons de strates afin d'obtenir une estimation du même degré de précision. L'échantillonnage stratifié nous assure d'obtenir une taille d'échantillon suffisante pour des sous-groupes de la population à laquelle nous nous intéressons. Étant donné que lorsque nous stratifions cette dernière, chaque strate devient une population indépendante, nous devons déterminer, pour chacune, la taille de l'échantillon. De plus, comme nous connaissons notre population mère et que nos échantillons correspondent à plus de 15 % de celle-ci, nous sommes dans une situation d'échantillon exhaustif, ce qui améliore nos marges d'erreur.

Le tableau 1.4 présente, en tenant compte de ces caractéristiques, une description de l'échantillon stratifié appliqué qui repose sur un seuil de confiance de 95 %, c'est-à-dire valable 19 fois sur 20.

Tableau 1.4 Échantillonnage et marges d'erreur

Secteur d'activité	Code SCIAN	Nombre d'entreprises	Échantillon final	Marge d'erreur 50 %-50 %	Marge d'erreur 75 %-25 %
				Exhaustif (%)	Exhaustif (%)
Maisons de production	51211	484	84	8,9	7,7
Studios de postproduction	51219	47	30	6,6	5,7
Studios d'enregistrement sonore	51224	174	52	9,6	8,3
Services de sonorisation	53249	108	50	7,5	6,5
Conception de jeux vidéo	54151	36	25	6,2	5,3
Salles de spectacle	71131	201	59	9,1	7,8
Radiodiffusion	51511	202	108	4,4	3,8
Télédiffusion	51512	132	89	3,4	3,0
TOTAL		1 384	497	2,8	2,4

Avec de tels échantillons, la marge d'erreur dans chacun des secteurs d'activité est inférieure à 10 %, et elle est de 2,8 % pour l'ensemble des secteurs lorsque la proportion de l'échantillon se situe à 50 %-50 %. Lorsque les répondantes et les répondants se répartissent à 75 %-25 %, la marge d'erreur varie de 3,0 à 8,3 %, selon le secteur d'activité, et elle est de 2,4 % pour l'ensemble.

1.3.4 Les groupes de discussion

La tenue des groupes de discussion visait les objectifs suivants :

- inventorier les fonctions de travail exercées dans le secteur;
- décrire les liens entre ces fonctions de travail;
- décrire les processus de travail;
- valider les descriptions des fonctions de travail;
- cerner les changements récents et futurs dans le secteur;
- répertorier les mécanismes de recrutement;
- préciser les compétences recherchées;
- relever les formations recherchées;
- recueillir les opinions sur la mise en place d'un nouveau programme.

Les participantes et les participants invités ont été sélectionnés en fonction de l'importance de l'entreprise et de sa notoriété dans le secteur. De plus, au fur et à mesure des contacts, les personnes jointes ont identifié des joueuses ou des joueurs importants du secteur à inviter.

Six groupes de discussion se sont tenus entre le 23 novembre et le 7 décembre 2009. Les secteurs d'activité couverts par ces groupes sont les suivants :

- salles de spectacle, le 23 novembre 2009 (six participants);
- studios d'enregistrement sonore, le 25 novembre 2009 (six participants);
- studios de postproduction, le 27 novembre 2009 (dix participants);
- conception de jeux vidéo, le 30 novembre 2009 (quatre participants);
- maisons de production, le 2 décembre 2009 (six participants);
- services de sonorisation, le 7 décembre 2009 (trois participants).

Les secteurs de la radiodiffusion et de la télédiffusion ont plutôt fait l'objet d'entrevues téléphoniques, compte tenu de la diversité constatée dans ces deux secteurs. Ainsi, nous avons exploré celui de la radiodiffusion du point de vue des petites stations de type communautaire, des stations indépendantes régionales et des stations intégrées dans des réseaux panquébécois. Quant à celui de la télédiffusion, nous l'avons considéré sous l'angle des stations de type communautaire et des stations commerciales généralement rattachées à des réseaux panquébécois.

À partir de la liste complète des entreprises que nous avons constituée, nous avons dégagé les plus importantes dans chaque secteur, en tenant compte soit de leur grosseur, soit de leur notoriété, soit des avis transmis par les gens du milieu au fur et à mesure de nos contacts.

De douze à quinze entreprises ont été invitées à participer à chaque groupe de discussion. La grille d'entrevue utilisée a été élaborée avec la collaboration des représentantes et des représentants du Ministère; elle est présentée à l'annexe 1.

La liste des participantes et des participants à cette étape de l'étude est présentée à l'annexe 2.

1.3.5 Le questionnaire pour l'enquête téléphonique

Le questionnaire a été construit en collaboration avec les représentantes et les représentants du Ministère. Il a fait l'objet d'un prétest auprès de trois entreprises dans chaque secteur d'activité.

Le questionnaire utilisé est présenté à l'annexe 3.

1.3.6 L'enquête téléphonique

L'enquête téléphonique a été réalisée du 15 février au 26 mars 2010. Pour chaque secteur d'activité, un échantillon aléatoire correspondant à 125 % de l'échantillon final a été extrait de la population mère. Les entreprises ont été déclarées « non jointes » après cinq tentatives de contact réalisées à des moments différents.

La prise de contact s'est avérée plus difficile dans certains secteurs. Ainsi, nous avons dû procéder à une deuxième extraction aléatoire dans le cas des maisons de production, des studios d'enregistrement sonore et des salles de spectacle afin d'assurer un nombre de répondantes et de répondants correspondant à l'échantillon recherché.

Tableau 1.5 Données générales sur l'enquête téléphonique

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises contactées	Mauvais numéro	Refus de répondre	Non jointes	Nombre de répondantes et de répondants
Maisons de production	130	13	3	30	84
Studios de postproduction	38	3	1	4	30
Studios d'enregistrement sonore	101	9	12	28	52
Services de sonorisation	62	3	4	5	50
Conception de jeux vidéo	35	2	1	7	25
Salles de spectacle	95	0	4	32	59
Radiodiffusion	124	2	2	12	108
Télédiffusion	103	1	2	11	89
TOTAL	688	33	29	129	497

Dans les secteurs de la conception de jeux vidéo, des studios de postproduction et des services de sonorisation, quelques entreprises atypiques du point de vue de leur grosseur ont été identifiées. Elles ont été exclues des listes lors de l'extraction des échantillons, car leur présence ou leur absence au sein de l'échantillon aurait biaisé les résultats dans un sens ou dans l'autre. Ces entreprises ont été contactées individuellement, et leurs données ont été ajoutées aux résultats extrapolés à partir des échantillons.

Dans le cas des radiodiffuseurs, trois sous-groupes ont été utilisés : les radios de type communautaire, les radios indépendantes régionales et les radios en réseau. Ces trois sous-groupes ont fait l'objet d'un traitement différent au moment de la compilation des résultats, et ceux-ci ont ensuite été réunis. Cette approche s'est avérée souhaitable, car ces sous-groupes ont des caractéristiques différentes et les traiter comme un seul groupe risquait de biaiser les résultats. Il en a été de même pour les télédiffuseurs qui ont été divisés en deux sous-groupes, soit les petites stations de type communautaire et les stations commerciales, généralement en réseau.

Au total, nous avons tenté de joindre 688 entreprises; 29 d'entre elles ont refusé de répondre, alors que les coordonnées téléphoniques de 33 entreprises n'étaient plus bonnes. Malgré cinq tentatives, 129 n'ont pu être jointes.

Finalement, nous avons obtenu des réponses de la part de 497 entreprises, ce qui nous a permis de respecter l'échantillon final visé garantissant une marge d'erreur de moins de 10 % pour chaque secteur et de moins de 3 % pour l'ensemble.

Cette section présente les principaux secteurs d'activité qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son.

Les principales fonctions de travail liées au domaine du son y sont inventoriées et leurs relations y sont précisées. Les préoccupations au moment du recrutement et les possibilités de cheminement professionnel y sont esquissées.

Enfin, les changements importants récents ou futurs qui marquent le secteur d'activité y sont abordés en faisant les liens, lorsque cela est possible, avec les fonctions de travail liées au son.

2.1 *Les maisons de production*

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des maisons de production sont les suivantes :

- preneuse ou preneur de son, ou *audiowoman* ou *audioman*;
- perchiste;
- assistante ou assistant du son (aide générale ou aide général, ou manœuvre).

Il est important de spécifier au départ qu'il existe deux mondes dans le grand domaine de la production audiovisuelle. D'un côté, il y a la production cinématographique (qui inclut la production télévisuelle dite lourde, c'est-à-dire la production des téléséries à gros budget) et de l'autre, la production télévisuelle semi-lourde (les téléromans, les télérealités) et légère (les émissions quotidiennes, les émissions de services). La plus grosse différence soulignée par les acteurs du milieu entre ces deux mondes est le budget et, par voie de conséquence, les ressources qui y sont affectées.

Pour les productions lourdes (cinéma et télévision), la preneuse ou le preneur de son est responsable de l'aspect sonore sur le plateau. Cette personne doit analyser les contraintes de l'environnement sonore et la qualité de l'acoustique pour chacun des lieux de tournage, repérer les sources de bruits indésirables et proposer des solutions afin d'assurer la qualité de la prise de son. Elle s'assure de la qualité du son au moment de la captation des dialogues des comédiennes et des comédiens ainsi que de l'ambiance sonore et des bruitages de chacune des séquences tournées. Elle est à la console et vérifie si la captation est bonne ou suffisante en fonction de ce que la postproduction pourra éventuellement corriger. Elle supervise le travail de la ou du perchiste.

Sur ces plateaux, la ou le perchiste est la deuxième personne clé du son. C'est généralement elle qui s'occupe d'installer les microphones sur les vêtements des artistes et qui manipule la perche, puisque maintenant ces deux façons de prendre le son se font concurremment. L'introduction des microphones sans fil dans le milieu des plateaux de tournage au cinéma et dans les téléséries lourdes amène une demande pour un nouveau type de fonction de travail : la ou le responsable des sans-fils, puisque ce ne sont pas tous les perchistes qui sont capables de gérer les ondes de douze ou quinze microphones sans fil. Théoriquement, selon les actrices et les acteurs du milieu, il faudrait deux personnes pour effectuer le travail de perchiste, une pour la perche et une pour les microphones sans fil, mais les budgets le permettent rarement.

Il peut se trouver, sur quelques plateaux, une assistante ou un assistant du son, qui aide à l'installation de l'équipement, particulièrement des sans-fils, et qui s'assure qu'on ne les voit pas à la caméra.

Pour les productions télévisées semi-lourdes et légères, les fonctions de travail de preneuse ou de preneur de son et de perchiste sont souvent assumées par une seule et même personne.

Les télé-réalités, quant à elles, peuvent compter jusqu'à quinze assistantes ou assistants du son sous la responsabilité d'une preneuse ou d'un preneur de son, car la prise de son s'opère, dans plusieurs de ces cas, 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Une ou un chef son doit alors coordonner tous les techniciens et les techniciennes.

Finalement, pour les émissions captées en direct (de types gala, spectacle et autres), l'équipe son ressemble beaucoup à celle des salles de spectacle avec une ou un chef son, une sonorisatrice ou un sonorisateur, des techniciennes et des techniciens du son et des assistantes ou des assistants du son. Évidemment, plus le projet est lourd, plus l'équipe grossit.

Les jeunes qui intègrent ce milieu de travail le font souvent comme stagiaires perchistes ou assistantes ou assistants du son; s'ils aiment le travail et démontrent des aptitudes, ils peuvent devenir perchistes puis, s'ils le souhaitent, preneuses ou preneurs de son.

Recrutement et compétences recherchées

Le recrutement du personnel technique mobilisé pour une production se fait souvent avec l'Association québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS). L'AQTIS est une association qui a été reconnue par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, tribunal spécialisé chargé d'interpréter l'application des lois québécoises sur le statut de l'artiste et de voir à leur application (les responsabilités de cette commission ont été récemment transférées à la Commission des relations du travail). Une entente collective lie l'AQTIS et l'Association des producteurs de films et télévision du Québec (APFTQ) qui regroupe la plupart des entreprises québécoises de production indépendante en cinéma et télévision. L'APFTQ, par cette entente, s'engage à embaucher des techniciennes et des techniciens membres de l'AQTIS, selon les conditions de travail négociées. Ainsi, une technicienne spécialisée ou un technicien spécialisé en son doit devenir membre de l'AQTIS pour espérer travailler sur des productions québécoises. Pour devenir membre, il faut faire état d'une expérience de travail, à titre de permissionnaire, de 120 jours de travail et sur plus d'une production réalisée sous la juridiction de l'AQTIS, et suivre le cours AQTIS-101. La ou le permissionnaire est une technicienne ou un technicien qui occupe un poste sur une production régie par l'entente collective à qui l'AQTIS a délivré un permis de travail pour un temps déterminé. Pour les productions américaines réalisées par les studios majeurs ou par des studios indépendants et dont le budget dépasse 31 M\$, ce processus se déroule en collaboration avec l'Alliance internationale des employées ou des employés de scène, de théâtre, techniciennes et techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada (AIEST, section 514).

La plupart du temps, c'est la réalisatrice ou le réalisateur qui choisit la preneuse ou le preneur de son qui, à son tour, choisit la ou le perchiste et ses assistantes et assistants, s'il y a lieu.

Les individus qui désirent se joindre au milieu doivent aimer travailler en équipe et posséder une bonne connaissance du fonctionnement d'un plateau de tournage. Dans les domaines du cinéma comme de la télévision, le bouche à oreille et les réseaux de connaissances facilitent beaucoup l'entrée dans le milieu. Les personnes qui y accèdent le font souvent à titre d'assistantes ou d'assistants de production dans des productions de type légères et elles ont souvent acquis de l'expérience dans des entreprises de sonorisation; ce sont des aides générales souvent appelées coursières ou coursiers (*gofer*), coursières ou coursiers de production ou grouillots. Les personnes que l'aspect sonore intéresse essaient de se coller sur la preneuse ou le preneur de son et proposent de l'assister dans un prochain mandat. Si elles ont une bonne attitude, un bon tempérament, une personnalité agréable et qu'elles démontrent leur maîtrise des compétences pertinentes, elles sont rappelées pour travailler sur d'autres contrats à titre de permissionnaires.

La formation ne joue pas un rôle central dans le choix des candidates ou candidats, bien qu'elle intervienne pour distinguer ceux qui sont jugés équivalents. On recherche d'abord une personne avec de l'expérience, et celle qui possède une formation spécialisée devra tout de même débiter au bas de l'échelle et pousser des coffres comme tout le monde.

Des jeunes apprennent sur le tas auprès d'une preneuse ou d'un preneur de son expérimenté qui l'« adopte » comme assistante ou assistant; à certains égards, la personne expérimentée agit alors selon les principes du compagnonnage.

Les changements importants dans le secteur

Le passage de l'analogique au numérique dans la production de films est toujours en cours dans l'industrie. Mais la tendance est très fortement installée et ce n'est qu'une question de temps pour que le numérique et le format HD (haute définition) occupent tout l'espace. La technologie 3D, qui repose sur la technologie numérique, commence même à s'imposer dans certains marchés.

La technicienne ou le technicien du son doit donc désormais connaître le contexte de production numérique. De plus, pour les productions vidéo, il lui faut s'appropriier les standards et les normes de chaque télédiffuseur.

Les maisons de production qui exercent des activités dans le domaine de la production audiovisuelle peuvent également réaliser des projets cinématographiques. En fait, plusieurs entreprises de production cinématographique québécoises ont, au cours des dernières années, diversifié leur production et intégré la production audiovisuelle (ce qui inclut la production télévisuelle) à leurs activités, de sorte qu'elles bénéficient aujourd'hui d'un rythme de production beaucoup plus soutenu.

Certaines maisons de production ont également développé un secteur de postproduction qui les amène à avoir recours à des monteuses ou monteurs, bruiteuses ou bruiteurs et mixeuses ou mixeurs.

2.2 Les studios de postproduction

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des entreprises de postproduction sont les suivantes :

- conceptrice sonore ou concepteur sonore;
- monteuse ou monteur son;
- assistante-monteuse du son ou assistant-monteur du son;
- bruiteuse ou bruiteur;
- preneuse ou preneur de son;
- assistante-mixeuse ou assistant-mixeur
- mixeuse sonore ou mixeur sonore.

La production audiovisuelle (cinéma, télévision, publicité, etc.) utilise trois sources de son : les dialogues (ou la narration), les effets sonores et la musique. La postproduction sonore consiste à traiter ces trois sources afin de les réunir pour constituer la bande sonore. Par ailleurs, les studios de postproduction couvrent diverses activités, comme l'enregistrement de doublage, de vidéodescription et de narration.

La fonction de conceptrice sonore ou de concepteur sonore peut qualifier deux fonctions bien distinctes. « Conceptrice sonore ou concepteur sonore » peut désigner la personne qui travaille étroitement avec la réalisatrice ou le réalisateur pour bien marquer les ambiances et la trame sonore du film. Alors, cette personne intervient dès l'étape de planification de l'œuvre. Elle travaille avec la réalisatrice ou le réalisateur pour définir le cadre sonore caractéristique à l'œuvre. Elle supervisera l'ensemble de la production et de la postproduction sonores. Cette fonction est présente dans le milieu de la production au Québec, surtout dans certaines productions à plus gros budget. « Conceptrice sonore ou concepteur sonore » sert également à désigner la personne chargée de concevoir un son particulier ou une ambiance sonore nécessaire dans une production; elle est alors associée à l'équipe de postproduction.

Le montage sonore (*editing*) s'effectue d'abord séparément sur chacune des sources de son. Ainsi, la fonction de monteuse sonore ou de monteur sonore se divise en plusieurs spécialités : monteuse ou monteur dialogues, monteuse ou monteur effets sonores et monteuse ou monteur musique. La monteuse ou le monteur dialogues s'assure que tous les dialogues sont bien audibles, synchronisés et qu'ils coulent

bien. Cette personne élimine tous les bruits de fond inutiles et s'assure de la synchronisation avec l'image. Au besoin, des dialogues pourront être repris en studio et ils devront être intégrés à l'image. La monteuse ou le monteur effets sonores identifie et enregistre, lorsque c'est nécessaire, tous les bruits et effets qui serviront à fournir les bruits d'ambiance (voix de fond, circulation automobile, rivière, vent, etc.) et les bruits spécifiques (pas, porte, pneu d'automobile, explosion, crépitements du feu, etc.); elle utilise les bruits enregistrés lors du tournage s'ils conviennent, des bruits empruntés à des banques de sons et ceux produits par une bruiteuse ou un bruiteur. La monteuse ou le monteur musique intègre et synchronise la musique produite en vue du mixage. Une fois qu'ils se sont spécialisés dans un domaine, les monteuses sonores ou monteurs sonores sont difficilement interchangeable, mais ils ont parcouru à peu près tous le même cheminement. Il est également possible que la monteuse sonore ou le monteur sonore assume tous les aspects du montage : dialogues, effets et musique.

La bruiteuse ou le bruiteur (*foley artist*) constitue un métier particulier. C'est la personne qui reproduit, par divers moyens mécaniques ingénieux, des bruits à intégrer à l'image : bruits de pas, crissement de pneu, fermeture de porte, etc. Le recours à la bruiteuse ou au bruiteur est souvent indispensable, puisqu'il serait quasi impossible d'avoir une banque de sons enregistrés assez volumineuse pour couvrir tous les sons qui existent dans la réalité à différents rythmes et intensités.

La preneuse ou le preneur de son est appelé à intervenir à l'étape de la postproduction pour enregistrer des dialogues de remplacement et les bruits produits par la bruiteuse ou le bruiteur.

La mixeuse sonore ou le mixeur sonore a la responsabilité de réunir, sur une piste, tous les éléments sonores produits : dialogues, dialogues de remplacement, effets sonores, bruitage et musique. C'est à cette étape que l'orientation artistique finale ou la conception sonore se définit; les choix artistiques sont faits en collaboration avec la réalisatrice ou le réalisateur. C'est la fonction de travail qui demande le plus d'années d'expérience et de technique. Les personnes engagées comme mixeuses ou mixeurs ne sont jamais fraîchement sorties de l'école. Elles sont généralement expérimentées et elles ont fait leur marque.

Les personnes débutantes qui veulent entrer dans ce milieu devront commencer par être assistantes ou assistants de studio, c'est-à-dire organiser l'équipement technique pour préparer les journées de travail des monteuses ou des monteurs, des preneuses ou des preneurs de son et des mixeuses ou des mixeurs. En effet, pour être capables de rentabiliser leur studio, les propriétaires de studios importants doivent souvent rouler sur 24 heures. Il y a donc une équipe de nuit qui prépare le matériel, et c'est souvent les derniers entrés qui héritent de cette tâche.

Les possibilités d'avancement sont par contre nombreuses pour qui sait se démarquer et démontre de l'intérêt pour l'emploi. En effet, les spécialisations sont nombreuses et les techniciennes et les techniciens qui travaillent en studio ont souvent besoin d'assistantes ou d'assistants spécialisés dans leur domaine propre. Ainsi, si une assistante ou un assistant de studio démontre un intérêt ou un talent particulier pour le montage de dialogues, les chances sont bonnes pour que la monteuse ou le monteur dialogues prenne cette personne sous son aile et agisse comme un compagnon pour son apprenti afin de la former à ce métier. D'abord, l'individu qui débute sera observateur, puis il assistera la technicienne ou le technicien jusqu'à ce qu'il soit capable de travailler de façon autonome.

La mixeuse ou le mixeur a souvent d'abord été preneuse ou preneur de son; mais ce n'est pas tout le monde qui désire devenir mixeuse ou mixeur.

Une bonne façon de débiter, selon les actrices et les acteurs du milieu, est de commencer par les petites productions pour toucher à tout, de façon à trouver son champ de spécialisation. Ainsi, on acquiert de l'expérience et on se fait une place dans le milieu. On peut ensuite aller sur les plus grosses productions avec un bagage suffisant.

Le recrutement et les compétences recherchées

Au-delà d'une formation spécialisée en son qui assure une connaissance pratique des outils logiciels utilisés, les entreprises recherchent des personnes passionnées par le son et qui sont prêtes à s'investir sans compter leur temps.

De plus, des connaissances en informatique, en réseautique et en électrotechnique peuvent constituer un atout.

Les studios recherchent également des intégratrices ou intégrateurs, c'est-à-dire des personnes qui maîtrisent les divers formats de fichiers sonores existants, les caractéristiques de différents codes temporels (*time code*) et encodages, et qui peuvent assurer les transferts de l'un à l'autre. Ce type de compétences techniques pointues représente un atout pour débiter dans le milieu.

Même si les personnes spécialisées en son sont recherchées, elles doivent connaître l'environnement global de production et de postproduction, car la postproduction sonore est liée à toute la chaîne de production audiovisuelle.

Finalement, on recherche des personnes capables de travailler en équipe, mais aussi de passer de longues heures seules dans un studio.

Les changements importants dans le secteur

Comme le milieu est passé de l'analogique au numérique, tout se fait maintenant par ordinateur, il faut donc être au courant des nouveautés logicielles et des normes techniques de chaque client. Désormais, la livraison et l'échange de bandes sonores qui s'effectuent de manière numérique en utilisant les réseaux informatiques, les serveurs, l'intranet et Internet exigent des connaissances dans les formats de transmission et les réseaux. L'explosion des formats de diffusion a créé une demande de connaissances informatiques nouvelles pour passer de format en format, sans oublier les formats européens.

Avec la démocratisation de l'équipement, il existe désormais de petites boîtes où la technicienne ou le technicien assume plusieurs tâches qui sont divisées dans un gros studio.

Étant donné que les budgets sont maintenant plus petits, moins de temps est alloué à chaque projet et les studios travaillent sur plusieurs en même temps, avec des délais serrés et exigeants.

2.3 Les studios d'enregistrement sonore

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des studios sonores sont les suivantes :

- preneuse ou preneur de son;
- mixeuse sonore ou mixeur sonore;
- technicienne ou technicien au matriçage (*mastering*);
- assistante ou assistant du son.

Alors qu'autrefois les studios pouvaient regrouper des équipes de quelques personnes pour occuper ces fonctions, aujourd'hui l'équipe de travail dans un studio est assez restreinte. Elle se résume souvent à une seule personne qui agit à la fois comme preneuse ou preneur de son et mixeuse ou mixeur. Dans certains cas, la preneuse de son-mixeuse ou le preneur de son-mixeur peut compter sur une assistante ou un assistant. Généralement, la réalisatrice ou le réalisateur de l'album est présent pour diriger la mixeuse ou le mixeur vers un son précis. De plus en plus, la mixeuse ou le mixeur agit aussi comme réalisatrice ou réalisateur de l'album.

Les studios d'enregistrement professionnels comprennent :

- le studio proprement dit, où le son à enregistrer est capté essentiellement avec des microphones et dont la première qualité recherchée est une bonne acoustique;
- la régie équipée de magnétophones ou de systèmes d'enregistrement numérique, d'une ou de plusieurs consoles de mixage, d'enceintes (ou moniteurs) pour restituer les enregistrements et de divers appareils de traitements du son, ou périphériques, ou logiciels, qui incluent maintenant beaucoup de matériel informatique.

Après la prise de son (l'enregistrement), la mixeuse ou le mixeur du son manipule les sons afin d'assembler (mixer) les différentes pistes enregistrées. Cette personne façonne chaque piste afin qu'elles s'imbriquent harmonieusement sans se concurrencer. Elle apporte également toute sa sensibilité pour mettre en valeur tel ou tel élément, traite la dynamique des pistes et les place dans l'image stéréo. Après avoir manipulé les diverses pistes pour obtenir l'agencement sonore recherché, la mixeuse ou le mixeur regroupe les pistes individuelles pour en créer un fichier audio stéréo unique.

Ce fichier à une piste est transmis à la ou au spécialiste du matricage (*mastering*). Le matricage intervient entre le mixage en studio d'enregistrement et la fabrication de la matrice ou du disque original en usine de pressage. C'est la dernière intervention réalisée sur le son. Elle consiste à optimiser et à homogénéiser le son par procédé d'égalisation et de compression. Elle se réalise avec un équipement et des logiciels spécialisés dans un studio de gravure (*mastering room*).

Un studio de matricage audio répond à des normes acoustiques très strictes. Il est équipé de différents systèmes d'écoute permettant de réaliser une matrice (*master*) sonnante aussi bien sur de petites enceintes acoustiques que sur des systèmes haute fidélité. La neutralité acoustique y règne, car c'est ici que se décident les subtilités définitives à obtenir. La technicienne ou le technicien utilise principalement des compresseurs, des compresseurs multipistes, des égaliseurs et a besoin d'instruments d'analyse très pointus. La technicienne ou le technicien du son en matricage a une écoute plus globale sur le projet et travaille davantage à homogénéiser les titres entre eux, à optimiser et à finaliser le son sur l'ensemble du projet. Cette personne apporte sa propre sensibilité dans l'équilibre spectral et la dynamique générale.

En résumé, au mixage on se préoccupe d'assembler les pistes pour en créer des titres, alors que le matricage audio homogénéise et optimise les titres pour les réunir sur le disque. Ce ne sont pas tous les studios d'enregistrement qui offrent le service de matricage, mais généralement là où le service de matricage est disponible, il y a également un studio d'enregistrement.

La preneuse de son-mixeuse ou le preneur de son-mixeur est généralement la tête dirigeante du studio. Il lui revient de faire la prise de son, le montage audionumérique (*editing*) et le mixage. Souvent, une assistante ou un assistant aide à la prise de son, mais le montage et le mixage sont habituellement réalisés par une seule personne, quoique le montage puisse également être fait en collaboration avec la réalisatrice, le réalisateur ou l'artiste. Par contre, si l'assistante ou l'assistant démontre des aptitudes pour le son, on peut rapidement lui donner des responsabilités, comme certaines parties du montage.

À son entrée dans le milieu, la débutante ou le débutant est assistante ou assistant de la preneuse de son-mixeuse ou du preneur de son-mixeur et s'acquiesce de toute la technique que la mixeuse ou le mixeur n'a pas le temps de faire. Cette personne agit un peu comme coursière ou coursier (*gofer*), coursière ou coursier de production ou grouillot : elle répond aux demandes de la preneuse de son-mixeuse ou du preneur de son-mixeur, des artistes ou des musiciennes et des musiciens, elle va chercher l'équipement loué, au besoin, elle répond aux appels téléphoniques et aux courriels, elle prépare les documents papier dont la mixeuse ou le mixeur aura besoin. Dans le studio même, elle raccorde les microphones, aide à l'installation technique et à la mise en place du studio.

Une fois que l'assistante ou l'assistant a suffisamment d'expérience, elle ou il peut aspirer à devenir preneuse de son-mixeuse ou preneur de son-mixeur et, éventuellement, responsable du matricage; si la personne a une formation musicale ou de l'expérience en tant que musicienne ou musicien, elle pourra même envisager, après plusieurs années, devenir responsable de la réalisation d'albums.

Recrutement et compétences recherchées

Le milieu des studios d'enregistrement professionnels vit des moments difficiles, et le recrutement est pratiquement inexistant, selon les acteurs rencontrés. Il existe, au Québec, au maximum une vingtaine de studios professionnels, et chacun regroupe entre un et cinq techniciennes ou techniciens du son. Un grand nombre de studios d'enregistrement sont des ministudios dirigés et exploités par un, deux ou trois propriétaires spécialistes du son.

S'ils avaient à recruter des assistantes ou des assistants, les actrices et les acteurs du milieu disent qu'ils rechercheraient avant tout des gens passionnés. Ils aiment en général les autodidactes, parce que ce sont le plus souvent des personnes passionnées, avides d'apprendre et qui ne comptent pas leurs heures; ils recherchent des personnes qui « mangent de la musique », proactives, curieuses et dynamiques.

C'est pourquoi les critères au moment de recruter une assistante ou un assistant qui débute portent davantage sur l'attitude générale et la personnalité, la débrouillardise ainsi que l'envie de travailler dans le milieu. La formation n'est pas au cœur des critères, mais elle peut constituer un atout dans le cas de deux candidatures équivalentes.

Le fait de posséder une bonne connaissance des équipements et d'être en mesure de s'approprier facilement les guides d'utilisateur et d'entretien de tous les types d'équipements est un atout en commençant dans le milieu. Une connaissance des ordinateurs (Mac et PC), des logiciels et de leur configuration est également un impératif.

Par ailleurs, posséder une formation musicale est un atout pour qui veut travailler dans un studio d'enregistrement. Les actrices et les acteurs du milieu accordent de l'importance à cet aspect, car quelqu'un avec une formation musicale comprend mieux le contexte d'enregistrement et peut établir un meilleur lien avec les musiciennes et les musiciens. Au-delà de la maîtrise technique, le sens de la musicalité est la base d'une bonne mixeuse ou technicienne en matriçage ou d'un bon mixeur ou technicien en matriçage.

Les changements importants dans le secteur

Le passage de l'analogique au numérique constitue le changement le plus important vécu par les studios d'enregistrement. Les ministudios (*home studio*) se sont multipliés parce que les équipements sont plus accessibles qu'auparavant. Dans la situation actuelle, ce sont les locatrices ou les locateurs ainsi que les vendeuses ou les vendeurs d'équipement qui sont les grands gagnants. Si l'équipement demeure de bonne qualité et que les personnes possèdent une expertise technique et le sens de la musicalité, ces ministudios peuvent assurer une très bonne qualité du produit final. Que ce soit dans un studio professionnel ou un ministudio personnel, la qualité de la technicienne ou du technicien du son intervient énormément dans la qualité du produit enregistré.

Parallèlement, le milieu du disque en général vit des moments difficiles, et cela se répercute sur les studios d'enregistrement. Comme les ventes de disques chutent, les productrices et producteurs n'ont plus les mêmes budgets et ne souhaitent plus investir autant dans le produit final.

En conséquence, certains prévoient un avenir noir pour les studios professionnels, allant peut-être jusqu'à la quasi-disparition des studios professionnels au profit des petits studios personnels.

Auparavant, toutes les étapes de l'enregistrement se passaient dans un studio professionnel. Maintenant, le processus est plus morcelé : les musiciennes ou les musiciens ou la réalisatrice ou le réalisateur enregistrent dans un ministudio et demandent au studio d'effectuer le montage et le mixage (enlever les bruits superflus, par exemple). On évalue qu'environ 50 % ou plus du temps de production se fait maintenant ailleurs que dans un studio professionnel, quand ce n'est pas 100 %. Pour rester dans la partie, les studios doivent s'équiper pour répondre à ce nouveau contexte. Ils doivent souvent posséder plusieurs plateformes logicielles pour pouvoir répondre aux artistes souhaitant venir chez eux et pour que ces derniers réalisent le plus d'étapes possible en studio. La très grande qualité de leur équipement peut faire la différence et ramener les productrices, les producteurs et les artistes vers eux.

Par ailleurs, pour pallier les baisses de revenus et diminuer les coûts de production, certaines compagnies de disque ainsi que des réalisatrices et réalisateurs ont monté des studios pour leurs artistes et leurs musiciennes et leurs musiciens.

Il est évident que le rôle des studios est en mutation dans le processus de production d'albums et, par voie de conséquence, également dans celui de la preneuse de son-mixeuse ou du preneur de son-mixeur. Il est possible, selon certains, que ceux rattachés à un studio professionnel deviennent des travailleuses ou des travailleurs autonomes sans studio qui assisteront les réalisatrices ou les réalisateurs, les artistes, les musiciennes et les musiciens et mettront leur expertise à leur service.

Mais il est possible également de relativiser cette descente aux enfers des studios d'enregistrement. Comme ce fut le cas dans les années 1980 lorsque nous avons assisté à la folie du MIDI (Musical instrument digital interface), le virage ministudio numérique connaîtra peut-être un retour du balancier. Avec la technologie MIDI, on pensait tout programmer (boîte à rythmes pour batterie, cordes et cuivres produits électroniquement, etc.). On croyait que tout pouvait se produire de façon électronique. Mais à l'usage, les gens ont constaté les limites de la technologie et ils sont revenus aux instruments originaux, qui apportent un son plus vrai, plus chaud et des productions plus riches. De la même manière, les années 2000 entraînent une autre révolution, avec la prise de son et le mixage numérique par ordinateur et carte de son. On veut tout faire avec l'ordinateur. Mais à l'usage, les gens constatent de plus en plus les limites de la technologie numérique mal maîtrisée, parce que le son peut manquer de chaleur et de saveur. On découvre que pour obtenir de la qualité avec une production numérique, il faut des équipements de grande qualité, une bonne expertise technique et un bon sens de la musicalité. On reviendra peut-être tranquillement vers les studios professionnels et leur expertise... mais jusqu'où ira ce retour, nous ne le savons pas.

Il demeure qu'il existe aujourd'hui, sur le plan technologique, de plus grandes possibilités pour une technicienne ou un technicien qui affiche des compétences, car cette personne peut envisager de se doter d'un studio de bonne qualité avec un investissement beaucoup moins important. La qualité de son travail et son réseau détermineront alors son avenir professionnel.

2.4 Les services de sonorisation

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu des entreprises de sonorisation sont les suivantes :

- consultante ou consultant en son;
- chef son;
- sonorisatrice ou sonorisateur :
 - sonorisatrice ou sonorisateur de scène (moniteurs);
 - technicienne ou technicien d'amplification du son (*PA tech*);
 - technicienne ou technicien responsable des sans-fils;
- technicienne ou technicien du son;
- assistante ou assistant du son (aide générale ou aide général, ou manœuvre).

Les entreprises de sonorisation comptent également des chargées ou chargés de projets. À la suite de la vente des services, c'est la personne en contact direct avec le client qui en analyse le besoin, établit la liste des équipements et les besoins en personnel, et détermine le coût du projet. Dans les plus petites entreprises, la chargée ou le chargé de projet agit également comme vendeuse ou vendeur.

Les entreprises de sonorisation ont habituellement trois types de contrat de location. Elles peuvent soit louer seulement le matériel nécessaire pour un événement, soit louer le matériel et l'équipe nécessaire à l'installation de l'équipement, ou encore louer le matériel, son installation et sa manutention par ses techniciennes et ses techniciens lors de l'événement. La nature du travail est variée, et certaines entreprises de sonorisation se spécialisent à cet égard. Globalement, les contextes de travail sont :

- les spectacles (en salle, dans des lieux particuliers comme les arénas ou sur un site extérieur);
- les productions d'événements (télédiffusés ou non), comme les galas;
- les tournées d'artistes;
- les événements d'entreprise de tous ordres.

Selon l'ampleur du projet et de son budget, le nombre de personnes et de fonctions de travail affectées au volet son du projet varie énormément.

De façon générale, l'équipe minimale est composée de trois personnes : la ou le manœuvre, la technicienne ou le technicien du son et la sonorisatrice ou le sonorisateur. Il est par ailleurs possible, pour de petits événements, que la sonorisatrice ou le sonorisateur soit le seul intervenant; cette personne assure alors toutes les fonctions de transport, d'installation et d'opération.

Dans le cas de productions importantes, l'équipe son peut regrouper de nombreuses personnes. Les très grosses productions peuvent même requérir les services d'une consultante ou d'un consultant en son. C'est la ou le spécialiste qui traduira les concepts artistiques de l'artiste ou de la productrice ou du producteur en moyens techniques. Elle ou il élabore la conception sonore globale et en assure la faisabilité. Les plus grosses productions font également intervenir une directrice ou un directeur technique qui n'est pas uniquement responsable de l'aspect sonore. C'est la personne qui coordonne l'ensemble des éléments liés au spectacle ou à l'événement : éclairage, vidéo, décor et son. Elle peut être, dans certains cas, appuyée par une ou un chef son qui coordonne plus spécifiquement l'équipe son.

La sonorisatrice ou le sonorisateur est la pierre angulaire de l'équipe son. C'est la personne qui contrôle la console principale et assure la qualité du son. Elle est donc responsable de l'installation des équipements (raccordements et positionnement), de la balance du son et du mixage adéquat en temps réel. Lorsqu'il n'y a pas de directrice technique ou directeur technique ni de chef son, c'est la sonorisatrice ou le sonorisateur qui coordonne le travail de l'équipe. Cette fonction de travail peut se subdiviser comme suit : une ou un responsable de la console des moniteurs sur scène, une ou un responsable des sans-fils, une ou un responsable des oreillettes (*in-ears*) et une technicienne ou un technicien d'amplification du son (*PA tech*). Cette dernière fonction spécialisée est plus fréquente lors d'événements sur un site extérieur, puisqu'il faut assurer une dispersion adéquate du son sur l'ensemble du site.

La technicienne ou le technicien du son assiste la sonorisatrice ou le sonorisateur, ou les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés. Cette personne se charge de l'installation du matériel, des microphones, des haut-parleurs, des moniteurs, des oreillettes, etc. Elle assiste la sonorisatrice ou le sonorisateur lors des tests de son. Bref, la technicienne ou le technicien du son prépare la salle pour que la sonorisatrice ou le sonorisateur n'ait pas à le faire.

L'assistante ou assistant du son, ou manœuvre sur des événements appuie la technicienne ou le technicien du son et la sonorisatrice ou le sonorisateur. Cette personne transporte le matériel, roule et déroule les fils, aide à l'installation du matériel; elle agit comme coursière ou coursier (*gofer*) ou grouillot et répond aux demandes de la technicienne ou du technicien et de la sonorisatrice ou du sonorisateur.

Certaines salles ont déjà leur directrice technique ou directeur technique et leur sonorisatrice ou sonorisateur. Les artistes ont souvent leur directrice artistique ou directeur artistique, ou leur sonorisatrice ou sonorisateur. Le personnel technique des entreprises de sonorisation doit alors travailler de concert avec ces personnes.

La plupart des assistantes-techniciennes et des assistants-techniciens, des techniciennes et des techniciens ainsi que des sonorisatrices ou des sonorisateurs sont des pigistes embauchés à contrat selon les besoins des entreprises de sonorisation.

Certaines salles de spectacle sont régies par des conventions avec l'AIEST et il leur faut alors recruter leur personnel au sein des membres de ce syndicat.

Il existe par ailleurs certaines fonctions de travail qui correspondent à des postes réguliers à temps plein ou à temps partiel dans les entreprises de sonorisation :

- commis d'entrepôt;
- chargée ou chargé de projet;
- coordonnatrice technique ou coordonnateur technique;
- coordonnatrice ou coordonnateur des produits digitaux;
- coordonnatrice ou coordonnateur des sans-fils.

La ou le commis d'entrepôt se charge de l'entretien et de la maintenance de l'équipement; cette personne vérifie le matériel au retour, l'ajuste au besoin, décèle les besoins de réparations, s'il y a lieu, et le replace dans l'entrepôt.

La chargée ou le chargé de projet est responsable des relations avec la clientèle. C'est cette personne qui organise le projet en établissant la liste des équipements requis ainsi que les besoins en main-d'œuvre; elle établit la soumission finale et elle peut être amenée à faire un peu de conception d'événement.

La coordonnatrice technique ou le coordonnateur technique est la ou le spécialiste du débogage qui assure l'aide technique à distance. La coordination des produits digitaux et celle des sans-fils sont des spécialisations techniques qui existent dans certaines entreprises.

La porte d'entrée dans l'entreprise de sonorisation est généralement le poste de commis d'entrepôt ou la fonction d'assistante-technicienne ou d'assistant-technicien. La fonction de commis d'entrepôt permet d'utiliser l'équipement et d'en connaître toutes les facettes. L'assistante-technicienne ou l'assistant-technicien peut se familiariser avec le contexte de la production: son langage, son fonctionnement, les équipements et les tâches; cette personne a la possibilité de travailler avec des techniciennes et des techniciens qui ont plus d'expérience qu'elle.

La ou le commis qui démontre de l'intérêt et des aptitudes pourra, si tel est son désir, se déplacer vers les fonctions d'assistante-technicienne ou d'assistant-technicien et, dans certains cas, de technicienne ou de technicien du son; l'assistante-technicienne ou l'assistant-technicien devient, avec le temps et l'expérience, technicienne ou technicien, puis sonorisatrice ou sonorisateur et, enfin, peut se spécialiser, selon son désir, dans un aspect spécifique, comme le sans-fil, ou agir comme chef son ou encore consultante ou consultant en son.

L'autre filière de cheminement professionnel possible concerne les postes réguliers au sein de l'entreprise. Une sonorisatrice ou un sonorisateur qui souhaite quitter le terrain et ses obligations (horaires exigeants, contrats variables, éloignement) pourra chercher à devenir chargée ou chargé de projet, ou coordonnatrice technique ou coordonnateur technique.

Recrutement et compétences recherchées

Le recrutement repose beaucoup sur les réseaux de connaissances. Dans le milieu, on engage beaucoup à partir du bouche à oreille. Ce qui importe au moment du recrutement, ce sont les références d'un individu et son expérience. Même si une formation scolaire n'est pas jugée importante à l'embauche, si la débutante ou le débutant démontre l'acquisition de connaissances pertinentes et la maîtrise de compétences de base que sa formation lui a garanties, elle ou il lui sera possible d'avancer assez rapidement dans l'entreprise, à la condition de démontrer également de la disponibilité.

Sans rechercher une formation particulière, l'entreprise veut des personnes qui connaissent les termes du métier et qui maîtrisent un tant soit peu :

- le câblage et ses caractéristiques;
- l'utilisation des appareils (console, amplificateur, enceintes acoustiques, microphones);
- l'environnement numérique;
- les ordinateurs et les logiciels du domaine du son.

La fonction de sonorisatrice ou de sonorisateur exige de plus en plus de spécialisation; les entreprises préfèrent les personnes spécialisées en son plutôt que quelqu'un ayant touché à la fois au son, à l'éclairage et à l'image. Les changements technologiques rapides exigent des spécialistes.

Les actrices et les acteurs du milieu rencontrés insistent sur le fait que le travail en sonorisation est très physique, même si les équipements sont moins lourds que par le passé. Les personnes doivent déplacer et soulever beaucoup de pièces d'équipement. On signale aussi le fait que certains travaux d'installation ont lieu en hauteur et qu'une personne ayant des problèmes à cet égard devrait éviter les métiers de la sonorisation.

Enfin, l'attitude est un critère très important : on recherche des personnes capables de travailler physiquement de longues heures en gardant le sourire et qui ont une bonne capacité d'adaptation, car tout bouge rapidement dans le milieu.

Les changements importants dans le secteur

Le virage de l'analogique au numérique entrepris depuis déjà plusieurs années constitue un changement majeur. Le numérique occupe de plus en plus d'espace, et ce nouveau contexte change le travail de la sonorisatrice ou du sonorisateur et de son équipe de bout en bout (jusqu'à la technique de branchement des câbles).

Nous assistons de plus en plus à l'enregistrement en cours de spectacle en direct. Les techniciennes et les techniciens sont appelés à effectuer les deux tâches en même temps, et ces deux techniques de son sont de plus en plus intégrées l'une à l'autre.

Un changement imminent touchera également la technologie du sans-fil, de plus en plus répandue. Cette technologie utilisait jusqu'à ce jour des fréquences entre 500 et 900 mégahertz. À compter de juin 2010, les fréquences entre 700 et 800 mégahertz seront dorénavant utilisées par de nouveaux joueurs et joueuses de téléphonie cellulaire. Comme la demande pour le sans-fil va en grandissant, il sera plus compliqué de calibrer les équipements en évitant les interférences. L'organisation des sans-fils pour un événement devient très spécialisée comme fonction de travail, d'autant plus que les communications internes entre les divers acteurs et actrices de la production se fait au moyen du sans-fil, et elle est habituellement sous la responsabilité de l'équipe de son.

Les horaires de travail ont changé depuis quelques années. Les techniciennes et les techniciens font moins de longues périodes de travail continu comme des 48 heures en ligne. Il y a maintenant plus de main-d'œuvre pour assumer une charge de travail moins lourde, donc tous finissent plus tôt et sont moins fatigués. Est-ce dû à la recherche sociale pour une meilleure qualité de vie qui oblige les entreprises à s'adapter? Nous ne pouvons pas répondre à cette question.

Des changements sont anticipés concernant la santé et la sécurité au travail. La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) commence à légiférer dans le milieu, et les règles de sécurité sont de plus en plus définies et normalisées. Les techniciennes et les techniciens devront s'adapter aux nouvelles règles exigeant le port de nouveaux équipements, comme le harnais de sécurité pour les travaux en hauteur.

2.5 Les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo

Les fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement dans le milieu du jeu vidéo sont les suivantes :

- conceptrice sonore ou concepteur sonore;
- preneuse ou preneur de son, ou *audiowoman* ou *audioman*;
- monteuse ou monteur son, ou intégratrice sonore ou intégrateur sonore;
- mixeuse sonore ou mixeur sonore;
- bruiteuse ou bruiteur.

Selon l'ampleur du projet et de son budget, le nombre de personnes et de fonctions de travail varie énormément.

Dans la situation minimale, la production sonore à intégrer au jeu peut être assumée par une seule personne qui agira à la fois comme conceptrice ou concepteur, intégratrice ou intégrateur (ou monteuse ou monteur) et mixeuse ou mixeur. Dans la situation maximale, l'équipe peut être constituée :

- d'une chef conceptrice sonore ou d'un chef concepteur sonore;
- d'une conceptrice sonore ou d'un concepteur sonore;
- d'une compositrice ou d'un compositeur (habituellement une ressource externe);
- d'une intégratrice sonore ou d'un intégrateur sonore (monteuse ou monteur);
- d'une preneuse ou d'un preneur de son-dialogues (habituellement une ressource externe);
- d'une mixeuse ou d'un mixeur.

L'équipe de son au sein des entreprises de jeux vidéo constitue une fraction du personnel, puisque l'image accapare une portion très importante des ressources. Elle peut facilement se limiter à une dizaine de personnes sur quatre cents au sein de l'entreprise.

La chef conceptrice ou le chef concepteur sonore agit comme chargée ou chargé de projet son dans la production du jeu. Cette personne travaille en étroite collaboration avec l'équipe de conception du jeu. Elle intervient dès la préproduction pour bien délimiter ce qui est recherché sur le plan du son et ce qui peut être fait en tenant compte du budget alloué au volet son du jeu. À cette étape, elle commence à avoir une bonne idée de l'ambiance sonore que le jeu aura; elle peut déjà demander à son équipe de faire la recherche ou la production de certains sons et préciser avec la compositrice ou le compositeur (la plupart du temps une ressource externe) le style de trame musicale recherché. Elle dirige l'équipe de son, gère les budgets, contrôle la qualité et les échéanciers, et c'est elle qui accepte ou refuse le résultat final, en collaboration avec la conceptrice ou le concepteur du jeu et la directrice artistique ou le directeur artistique. Au sein d'une plus petite équipe, la conceptrice sonore ou le concepteur sonore assume ces responsabilités.

Les éléments sonores qui peuvent s'intégrer à un jeu vidéo sont de trois catégories :

- la musique;
- les effets sonores et les bruits (*foley*);
- les dialogues.

La conceptrice sonore ou le concepteur sonore crée l'ambiance sonore générale, produit les effets sonores et le bruitage. Cette personne peut enregistrer des sons à l'aide d'équipements portatifs; elle peut créer des bruits et les enregistrer; elle peut avoir recours à des banques de sons numériques. Elle doit s'assurer de l'originalité des sons utilisés, quitte à les modifier lorsqu'ils sont récupérés à partir de banques existantes.

La compositrice ou le compositeur est une musicienne ou un musicien qui est responsable de la création de la trame sonore qui accompagnera le jeu. C'est généralement une ressource externe.

La monteuse sonore ou le monteur sonore, qu'on appelle souvent intégratrice ou intégrateur son, intègre tous les sons au jeu à l'aide des engins de jeu. Cette fonction, essentiellement technique, est celle qui comporte le moins de responsabilités artistiques. La personne travaille généralement à l'aide d'une feuille de route fournie par la conceptrice ou le concepteur afin d'unir les sons et les bruits aux objets ou aux images du jeu. Elle est la première personne à voir et à entendre une première version intégrée image-son. À cette étape, s'il y a des dialogues, ils sont souvent temporairement créés avec des logiciels de voix numérisées à partir du texte (type « text-to-speech »). L'enregistrement des dialogues avec des actrices et des acteurs aura lieu vers la fin de la production, et les dialogues seront intégrés en remplaçant les fichiers numérisés.

Les dialogues sont enregistrés par des actrices ou des acteurs, souvent sans les images. Une preneuse ou un preneur de son (généralement d'un studio externe) capte les dialogues. Cette personne travaille sous la supervision d'une directrice ou d'un directeur de dialogues, membre de l'équipe de design du jeu. Au moment d'intégrer les dialogues au jeu, l'intégratrice ou l'intégrateur et la mixeuse ou le mixeur doivent s'assurer que l'assemblage des voix, qui s'effectuera en temps réel selon les actions de la joueuse ou du joueur, est cohérent, tant pour ce qui est du niveau que de la qualité du son.

La fonction de travail de la mixeuse ou du mixeur en jeu vidéo s'apparente à celle d'une mixeuse ou d'un mixeur en studio de postproduction. Cependant, il existe une énorme différence : la dynamique d'un jeu est caractérisée par son côté non linéaire, contrairement au film où le mixage est linéaire et final. Dans le cas du jeu, le mixage final s'effectue au fur et à mesure que la joueuse ou le joueur évolue dans le jeu et, en conséquence, le mixage se construit en temps réel et il peut prendre de très nombreuses avenues. Le mixage se fait de façon assez organique, la mixeuse ou le mixeur doit surtout suivre son instinct et son expérience lors de la prise de décision. En effet, cette personne ne produit pas un mixage final, mais elle définit plutôt des paramètres et des règles qui contrôleront le mixage en temps réel généré par l'action des joueuses ou des joueurs. Par exemple, définir que si l'action A et l'action B se produisent simultanément, le bruit lié à l'action A sera plus fort que celui lié à l'action B, et ainsi de suite. Il n'y a pas de tables préétablies de mixage. Tout s'apprend dans un contexte de production.

La production se réalise généralement par petites portions; une première section du jeu est produite et mise à l'essai. Ainsi, la mixeuse ou le mixeur accomplit son travail au fur et à mesure que la production progresse et peut devoir revenir sur les sections déjà produites afin d'harmoniser l'ensemble et de corriger les paramètres de mixage jugés inadéquats à l'essai. Cela constitue une autre différence avec la façon de travailler de la mixeuse sonore ou du mixeur sonore dans les productions cinématographiques et audiovisuelles.

Les débutantes et débutants dans le milieu ont souvent acquis de l'expérience en son dans des entreprises de sonorisation. Dans une grande équipe de production, ils commenceront à la fonction d'intégratrice ou d'intégrateur (monteuse ou monteur). Il s'agit d'une tâche plus technique et encadrée par les directives de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore. Cette fonction permet aussi de cerner l'ensemble de la chaîne de production, puisqu'elle se situe aux frontières des autres fonctions de travail du son, et de prendre conscience de la jonction image-son. Avec l'expérience, l'intégratrice ou l'intégrateur, si cela est son désir, peut s'acheminer vers les fonctions de mixeuse ou mixeur, ou de conceptrice sonore ou de concepteur sonore et accéder éventuellement à la fonction de chef conceptrice ou de chef concepteur.

Les équipes de travail dans les entreprises plus petites sont souvent très restreintes : un même individu doit agir à la fois comme conceptrice sonore ou concepteur sonore, monteuse sonore ou monteur sonore et mixeuse sonore ou mixeur sonore du jeu. C'est pourquoi il lui est si difficile de percer le marché au début. Il lui faut rapidement prouver sa connaissance des trois fonctions de travail et son autonomie. Dans les petites boîtes, comme une seule personne assure les trois fonctions de travail, il n'y a pas vraiment de progression possible. Lorsqu'il y a de plus gros projets, on peut trouver un chef d'équipe qui s'occupe de superviser celles et ceux qui travaillent sur le jeu (la partie « chargée ou chargé de projet » de la tâche de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore), mais c'est à peu près la seule progression possible. Pour aller plus loin, les techniciennes et les techniciens du son doivent souvent quitter l'entreprise pour se joindre à une plus grosse.

Recrutement et compétences recherchées

Lorsque vient le temps d'embaucher du nouveau personnel, le fait de posséder une formation dans le domaine du son est jugé « plutôt secondaire » par les uns ou « un gros avantage » par les autres. Tous conviennent qu'une formation permet aux débutantes et débutants de connaître déjà les outils de travail. Partout, les gens formés dans les programmes sanctionnés par une AEC (collèges privés et publics) ou qui ont une formation en musique sont plus souvent invités à une entrevue que les autres, compte tenu du nombre élevé de candidatures que reçoivent les entreprises de conception de jeux vidéo.

Les employeuses ou les employeurs recherchent des personnes passionnées qui « mangent » du son. Les bons candidats et candidates sont ceux qui sont capables de travailler avec les outils et les logiciels utilisés dans le milieu, qui démontrent un sens artistique pointu et qui possèdent de bonnes bases en informatique.

Généralement, les employeuses ou les employeurs demandent un portfolio : un DVD qui contient une séquence vidéo sur laquelle la personne qui postule a réalisé les effets sonores.

Finalement, les employeuses ou les employeurs recherchent des personnes autonomes qui apprennent vite, qui sont flexibles et capables de travailler en équipe.

Les changements importants dans le secteur

La démocratisation des outils informatiques a fait augmenter le nombre de jeunes autodidactes. Il y en a donc beaucoup qui arrivent dans le milieu sans formation scolaire.

Les consoles de jeu ont un cycle de vie d'environ cinq ans. Chaque nouvelle génération oblige les entreprises de conception de jeux et leur personnel à s'ajuster et à s'adapter aux nouveaux contextes technologiques.

Le changement le plus important pour le volet du son s'est produit lors de l'arrivée de la dernière génération de consoles. Auparavant, le traitement de l'audio s'effectuait par la console, qui l'intégrait à l'engin de jeu; la mémoire pour le son était donc séparée de celle utilisée par l'image. Ce n'est plus le cas. Désormais, la mémoire est partagée au sein des logiciels – engin de jeu (tels Unreal, Unity ou autre) avec la fonction image dans des outils de traitement du son (tels Wwise, Fmod ou autre). Cela implique que, souvent, l'équipe de son doit se battre pour disposer du plus de mémoire possible, et la partie est difficilement gagnée. Le son est souvent le parent pauvre de l'industrie.

Une autre tendance pourrait amener, à plus ou moins brève échéance, la disparition du produit physique. L'accès aux jeux en ligne va gagner de l'importance, y compris le téléchargement des jeux pour usage sur la console. Une telle approche viserait à « combattre » le marché du jeu usagé qui ne procure aucun bénéfice à l'entreprise de production. Cependant, la lourdeur du téléchargement et l'espace limité sur disque dur risquent de ralentir cette tendance. Les actrices et les acteurs du milieu se demandent même si nous n'assisterons pas à la disparition de la console elle-même, remplacée par un accès serveur à distance. Cependant, ces perspectives n'ont pas d'impacts importants sur les fonctions de travail de l'équipe du son.

Finalement, certains ont souligné le fait que le phénomène de la mondialisation touche cet aspect de la production : il arrive maintenant que la production sonore soit sous-traitée à l'extérieur, voire à l'étranger.

2.6 Les salles de spectacle

Les fonctions de travail liées au son que l'on trouve dans le milieu des salles de spectacle et des lieux de diffusion sont les suivantes :

- sonorisatrice ou sonorisateur (de salle) ou chef son;
- technicienne ou technicien du son (ou assistante-sonorisatrice, assistant-sonorisateur ou opératrice-son, opérateur-son);
- technicienne ou technicien de scène (ou machiniste).

De plus, selon l'ampleur de la production, les fonctions spécialisées suivantes peuvent s'ajouter :

- sonorisatrice ou sonorisateur de scène (moniteurs);
- technicienne ou technicien des sans-fils.

La directrice technique ou le directeur technique s'occupe de la salle dans son entièreté : c'est la chargée ou le chargé de projet pour les spectacles qui y ont lieu qui assure l'embauche des techniciennes et des techniciens qui participeront à ces spectacles, en fonction des besoins de l'artiste, en gardant, s'il y a lieu, un contact avec la directrice ou le directeur de la tournée.

Le travail, dans le secteur des salles de spectacle, se fait en équipe. Souvent, dans les productions qui exigent plusieurs spécialistes du son, les techniciennes et les techniciens s'échangent des tâches pour éviter que le travail ne devienne répétitif. Il est donc important que les postulantes et les postulants aient une bonne connaissance de tous les rouages du travail de la technicienne ou du technicien du son.

La ou le chef son, ou sonorisatrice ou sonorisateur s'occupe de la sonorisation de la salle et du calibrage des systèmes de son. C'est cette personne qui conçoit le plan de sonorisation du spectacle (lorsque le budget le permet). Elle s'assure de la qualité du son dans la salle et du son sur la scène (brancher les régies, procéder aux tests de son, équilibrer l'acoustique, assurer le mixage). Dans les salles de spectacle, il est fréquent que l'artiste arrive avec sa propre sonorisatrice ou son propre sonorisateur. La ou le chef son, ou la sonorisatrice ou le sonorisateur de la salle assure alors le lien entre cette personne et l'équipe technique. Il est de son ressort de superviser les techniciennes et les techniciens du son, de vérifier le travail d'installation, de disposition et le démontage, ainsi que de s'assurer de la qualité de la mise au point du système de sonorisation.

Des fonctions spécialisées s'ajoutent lorsque la production le permet ou l'exige. Une sonorisatrice ou un sonorisateur de scène s'occupe du calibrage des moniteurs sur scène ou, de plus en plus souvent, des oreillettes. La technicienne ou le technicien des sans-fils est responsable de trouver, à l'aide d'appareils spécialisés, les bonnes fréquences pour les microphones sans fil et les oreillettes sans fil.

La technicienne ou le technicien du son, ou l'assistante-sonorisatrice ou l'assistant-sonorisateur participe à l'installation du système de sonorisation (salle et scène), assiste la sonorisatrice ou le sonorisateur dans les tests de son et participe à la résolution de problèmes techniques en les diagnostiquant et en appliquant un plan d'intervention. Souvent, c'est lui ou elle qui déroule et roule les fils, assure le branchement des microphones et le raccordement des appareils.

La technicienne ou le technicien de scène est la personne qui accomplit toutes les tâches ne requérant pas de compétences techniques particulières : déplacer les éléments scéniques, dérouler et rouler les fils, répondre aux demandes de la sonorisatrice ou du sonorisateur, ou de la technicienne ou du technicien du son.

Dans le cas des salles principalement consacrées au théâtre, la technicienne ou le technicien responsable n'est souvent pas spécialisé en son; cette personne s'occupe à la fois de l'éclairage et du son, sauf lorsque la production comporte un aspect sonore important; dans ce cas, une personne spécialisée en son pourra être nécessaire.

À l'entrée dans le secteur des salles de spectacle, les débutantes et les débutants assument habituellement la fonction de travail de technicienne ou de technicien de scène, ou d'assistante-sonorisatrice ou d'assistant-sonorisateur. La technicienne ou le technicien de scène qui démontre des aptitudes pour le son pourra passer à la fonction de travail d'assistante-sonorisatrice ou d'assistant-sonorisateur, ou de technicienne ou de technicien du son. La technicienne ou le technicien, avec de l'expérience, devient sonorisatrice ou sonorisateur, ou chef son puis, si tel est son désir, directrice technique ou directeur technique.

Le recrutement et les compétences recherchées

Le principal critère d'embauche que les actrices et les acteurs du milieu retiennent est « la bonne attitude ». L'écoute et le respect des « aînés » ou des « expérimentés » sont primordiaux. Ils recherchent des jeunes qui sont allumés, qui n'ont pas peur de dire « je ne sais pas comment faire cela » plutôt que de ne pas faire ce qui leur est demandé ou de le faire sans savoir, au risque de briser l'équipement qui vaut plusieurs milliers de dollars.

Les CV des candidates et des candidats qui n'ont pas de formation en son se retrouvent sous la pile, la priorité étant donnée aux personnes qui connaissent le milieu et qui ont vécu l'expérience de la tournée, caractérisée par des heures interminables et des conditions de travail difficiles.

On recherche une technicienne ou un technicien qui a une spécialisation en son, mais qui connaît les différents aspects de la production d'un spectacle.

Bien qu'avoir de l'oreille soit inné, on peut développer cette compétence en travaillant. L'expertise de la technicienne ou du technicien s'acquiert beaucoup sur le tas. C'est important que la personne débutante veuille apprendre tout en travaillant, qu'elle reste ouverte et respectueuse de l'équipe avec laquelle elle travaille. Le travail d'équipe est primordial. Il est aussi important qu'elle soit capable de rester concentrée pendant de longues heures.

Certains autres recherchent des dépanneurs (*trouble shooters*), c'est-à-dire des techniciennes et des techniciens qui connaissent très bien l'équipement pour pouvoir s'attaquer à tout problème pouvant survenir dans leurs tâches.

Parfois, on fait appel à des agences de placement de personnel spécialisé dans le domaine du spectacle et de la sonorisation pour trouver de nouveaux techniciens et techniciennes de scène. Les actrices et les acteurs du milieu s'entendent pour dire qu'environ 30 % d'entre eux ont le potentiel voulu pour qu'on les rappelle pour d'autres mandats.

Enfin, la plupart du temps, le réseau de relations des uns et des autres et le bouche à oreille constituent les sources de recrutement.

Les salles de spectacle québécoises qui ont signé une convention avec l'Aiest fonctionnent un peu différemment. La directrice technique ou le directeur technique appelle le syndicat pour qu'il lui envoie le nombre de techniciennes et de techniciens qu'il lui faut pour un spectacle donné. S'ils ont donné satisfaction, il ou elle les rappellera pour les spectacles suivants; sinon, le syndicat sera prié de lui en envoyer d'autres.

Changements importants dans le secteur

L'évolution du son en spectacle a été très rapide. En effet, il lui a fallu douze ou quinze ans seulement pour être similaire à celle que le secteur de l'éclairage de spectacle a connue en cinquante ans. Les principaux changements sont l'apparition des moniteurs sur scène, l'arrivée du numérique et l'introduction du son multisource plutôt qu'uniquement stéréophonique gauche-droite. Les fabricantes et les fabricants offrent des formations sur leurs nouveaux équipements, mais souvent elles sont biaisées et ne rendent pas compte de l'ensemble de la réalité, puisqu'ils veulent vendre leurs produits.

Le métier de sonorisateur ou sonorisatrice est devenu beaucoup plus complexe qu'auparavant, d'autant plus que ces changements sont survenus de façon très rapide. Autrefois, l'équipe de son se composait de deux individus : l'un pour les moniteurs de scène, l'autre à la table de mixage dans la salle. Maintenant, tout le contrôle s'effectue de la même table. Les productrices ou les producteurs ne sont plus intéressés à dépenser des sous pour le son, le goût du moment est aux effets visuels.

Le fait que la technologie sans fil soit de plus en plus populaire entraîne de nouveaux problèmes : les ondes des microphones sans fil ne sont pas réglementées par le CRTC. Il en résulte qu'il est de plus en plus difficile pour les techniciennes et les techniciens du son responsables des sans-fils de trouver les bonnes fréquences pour tous les microphones dont ils ont besoin pour un spectacle.

Les conditions de travail des techniciennes et des techniciens du son et des sonorisatrices ou des sonorisateurs sont plutôt précaires. La plupart ne sont pas syndiqués, ni même salariés de la salle de spectacle pour laquelle ils travaillent.

2.7 La radiodiffusion

Le monde de la radiodiffusion est composé de trois grandes catégories d'entreprises : les grands réseaux privés ou publics qui regroupent plusieurs stations réparties sur le territoire québécois, les stations commerciales indépendantes régionales et les stations de type communautaire (territoriales, ethniques ou autochtones).

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement en radiodiffusion sont les suivantes :

- productrice ou producteur;
- productrice-animatrice ou producteur-animateur;
- animatrice-productrice ou animateur-producteur;
- technicienne ou technicien à la mise en ondes.

La productrice ou le producteur réalise des messages publicitaires et des autopromotions; à cette fin, cette personne assure la prise de son (généralement la narration ou le dialogue des artistes ou des annonceuses ou des annonceurs), l'intégration de trames musicales, de bruits ou d'ambiances sonores et le montage final. Souvent, elle assume la responsabilité de concevoir la production; elle est alors responsable de la création artistique.

Une technicienne ou un technicien du son peut être embauché à titre de productrice ou de producteur et se consacrer uniquement aux tâches de réalisation et de production. C'est le cas dans les réseaux privés et publics. Cependant, dans la plupart des autres stations, une personne embauchée comme productrice ou producteur à cause de son expertise en prise de son et montage sonore doit compléter sa tâche en assumant une fonction d'animatrice ou d'animateur en ondes; il s'agit généralement d'animation en dehors des grandes heures d'écoute. Inversement, une personne embauchée pour ses qualités d'animatrice ou d'animateur doit souvent compléter sa tâche en assurant la production de messages publicitaires.

La technicienne ou le technicien à la mise en ondes assure le mixage final et la mise en ondes. Cependant, le développement d'outils logiciels de plus en plus sophistiqués permet d'automatiser le processus de mise en ondes. Ainsi, il est de plus en plus fréquent que l'animatrice ou l'animateur radio soit également l'opératrice ou l'opérateur qui contrôle la mise en ondes. Ces systèmes d'automatisation permettent de créer une séquence de diffusion (log) composée des pièces musicales choisies par la ou le responsable de la programmation, à laquelle sont intégrés les messages publicitaires selon l'horaire préétabli. Le tout peut être diffusé en continu ou l'animatrice ou l'animateur arrête la séquence diffusée pour livrer son intervention et ensuite repart la séquence de diffusion préétablie. Dans un tel contexte, il n'y a pas de technicienne ou de technicien à la mise en ondes. Cette pratique n'est cependant pas appliquée dans le cas d'émissions avec plusieurs animatrices ou animateurs, ou plusieurs invitées ou invités.

Dans les radios de type communautaire, les fonctions mixtes d'animatrice ou d'animateur et de productrice ou de producteur combinées à celle de technicienne ou de technicien à la mise en ondes sont systématiques et majoritairement assumées par des bénévoles. En dehors des stations de tête des grands réseaux de radio, les entreprises recherchent des personnes pouvant assumer autant une fonction d'animatrice ou d'animateur que de productrice ou de producteur.

2.8 La télédiffusion

Le monde de la télédiffusion, comme celui de la radiodiffusion, est composé de trois grandes catégories d'entreprises : les grands réseaux privés ou publics qui regroupent plusieurs stations réparties sur le territoire québécois, les stations commerciales indépendantes régionales et les stations de type communautaire (territoriales, ethniques ou autochtones).

Les appellations des fonctions de travail liées au son que l'on trouve généralement en télédiffusion sont les suivantes :

- preneuse ou preneur de son;
- monteuse ou monteur;
- mixeuse ou mixeur;
- perchiste.

Cependant, ces fonctions de travail n'existent comme telles que dans les stations de tête des réseaux; en effet, dans les stations régionales et les petites stations indépendantes ou communautaires, les fonctions sont généralement réunies et elles incluent même la prise de vue : les techniciennes et les techniciens assument à la fois la responsabilité de la caméra, du son et du montage. Il se développe même une fonction parfois nommée « vidéaste » qui est occupée par une ou un journaliste qui agit également comme camérawoman ou caméraman en vidéo légère assurant la prise de vue et la prise de son et qui s'occupe du montage de son reportage.

Les télédiffuseurs produisent de moins en moins sur une base interne. Les productions sont confiées à des maisons de production. Certains réseaux nationaux ne produisent plus du tout eux-mêmes; ils sont diffuseurs de productions commandées ou achetées auprès de maisons de production ou de distributeurs. Cependant, tout en confiant la responsabilité de la production à l'extérieur, certains réseaux exigent que le personnel technique affecté à ces productions soit leur personnel dans leurs studios.

L'avènement de la haute définition au cours des dernières années et l'arrivée du 3D dans les prochaines constituent les grands changements technologiques du secteur. Ces changements n'ont cependant pas d'impact sur le travail des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son.

2.9 Le cadre légal et associatif des technologies sonores

La seule loi qui concerne spécifiquement le métier de technicienne ou de technicien du son est la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (LRQ, c. S-32.1).

À la fin de 1987, sous la pression insistante de l'Union des artistes (UDA), le gouvernement du Québec, reconnaissant l'impossibilité pour les travailleuses et les travailleurs autonomes de l'industrie de la scène, du disque et du cinéma de faire reconnaître leurs droits avec le Code du travail, vote la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma. La Loi sur le statut de l'artiste est née. Elle permettra aux techniciennes et aux techniciens du secteur reconnus comme artistes d'obliger les associations de productrices et de producteurs à négocier des ententes fixant des conditions de travail et de rémunération avec les associations représentatives des différentes catégories d'artistes.

Dans le secteur de la production cinématographique et vidéo, le Syndicat des techniciennes et des techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec (STCVQ) obtient de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP), en juillet 1989, sa reconnaissance comme association d'artistes pour le secteur de la production de films. Seize fonctions de travail seront reconnues comme « artistes » à l'origine, sur une demande en comportant soixante-cinq.

En 1991, les techniciennes et les techniciens qui travaillent sur des productions tournées sur d'autres supports que le film ne se reconnaissant pas dans le STCVQ fondent l'Association des professionnels de la vidéo du Québec (APVQ). En juillet 1993, l'APVQ obtient sa reconnaissance de la CRAAAP pour le secteur de production sur support magnétoscopique. La CRAAAP délimite ainsi les champs d'application des juridictions en utilisant les supports de l'œuvre comme référence.

L'évolution technologique rend obsolète la séparation des types de productions par supports et amène les deux associations de techniciennes et de techniciens à se fusionner en 2004 pour former l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS). Elle a signé une entente collective avec l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) dans le secteur de la vidéo, du film et des messages publicitaires. L'APFTQ regroupe environ 150 maisons de production et 50 gestionnaires de production.

À la fin de 2005, des techniciennes et des techniciens qui éprouvent certaines insatisfactions à la suite du regroupement des deux associations ouvrent une section locale de l'Alliance internationale des employées ou des employés de scène, de théâtre, techniciennes ou techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada (AIEST, section 514), provoquant une situation qui met en péril la paix industrielle dans le secteur des productions américaines tournées au Québec.

En février 2007, devant la menace de perte d'emplois massive liée à la crainte des productrices ou des producteurs américains de tourner au Québec, le gouvernement du Québec décide d'agir afin de résoudre le problème créé par l'existence de deux lois concurrentes régissant le milieu. Il forme un comité qui a pour mandat de préparer une mise à jour du contexte législatif afin de rétablir la paix industrielle dans le milieu de la production cinématographique et télévisuelle au Québec.

À l'été 2008, les deux syndicats en arrivent à un accord et signeront, en septembre de la même année, une entente temporaire délimitant la juridiction de l'AIEST dans certains secteurs des tournages américains, en attendant l'adoption de modifications législatives prévues pour le printemps 2009.

L'Assemblée nationale adopte, au printemps 2009, la Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma. Cette loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

Désormais, l'AIEST est reconnue pour les productions des huit grands studios américains et leurs compagnies affiliées, ainsi que pour les productions américaines tournées par des indépendants et ayant un budget supérieur à 31 M\$. L'AQTIS, pour sa part, est reconnue pour les autres productions, soit les films étrangers autres qu'américains, les tournages « intérieurs » et ceux qui sont réalisés par des indépendants américains consacrant moins que 31 M\$ à la production.

De plus, les techniciennes ou les techniciens du son sont désormais couverts par la loi, car celle-ci précise que

« dans le cadre d'une production audiovisuelle [...] est assimilée à un artiste [...] la personne physique qui exerce à son propre compte l'une des fonctions suivantes [...] et qui offre ses services moyennant rémunération :

- 1 les fonctions liées à la conception, la planification, la mise en place ou à la réalisation de costumes, de coiffures, de prothèses ou de maquillages, de marionnettes, de scènes, de décors, d'éclairages, d'images, de prises de vues, de sons, d'effets visuels ou sonores, d'effets spéciaux et celles liées à l'enregistrement;

- 2 les fonctions liées à la réalisation de montages et d'enchaînements, sur les plans sonore et visuel;
- [...]
- 4 les fonctions d'apprenti, de chef d'équipe et d'assistance auprès de personnes exerçant des fonctions visées par le présent article. »

L'AQTIS représente plus de 3 000 artistes, créatrices et créateurs, artisanes et artisans, techniciennes et techniciens dans au moins 126 métiers différents : décors, maquillages, coiffure, caméra, son, scripts, assistance à la réalisation, technique et éclairage, montage, régie, postproduction, régie et production de télévision. Le département « son » regroupe plus de 200 membres.

L'AIEST (section 514) regroupe près de 1 600 membres, techniciennes et techniciens en production de l'industrie cinématographique, et son département « son » compte 25 membres. Environ 50 % de ses membres le sont également de l'AQTIS, afin de pouvoir être embauchés sur toutes les productions (américaines, québécoises et autres).

Dans le secteur des salles de spectacle et des lieux de diffusion, l'Alliance internationale des employées ou des employés de scène, de théâtre, techniciennes ou techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada (AIEST, section 56 – Montréal, et 523 – Québec) représente le personnel technique auprès d'opératrices ou d'opérateurs de salles ou de lieux de spectacle. Des conventions collectives ont été signées avec une quinzaine de salles telles que le Centre Bell, le Théâtre du Nouveau Monde, la Place-des-Arts, le Grand Théâtre de Québec et le Cirque du Soleil.

Enfin, signalons que l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), qui regroupe et représente principalement des conceptrices ou des concepteurs d'éclairages, de costumes, de décors et de son essentiellement dans le domaine théâtral, compte 250 membres, dont 17 conceptrices ou concepteurs sonores. Elle a signé des ententes collectives avec une dizaine de productrices ou de producteurs ou d'associations, par exemple l'Association des producteurs de théâtre privé (AFTP), l'Association des compagnies de théâtre (ACT) et l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ).

3

Les entreprises liées aux technologies sonores

Cette section présente quelques caractéristiques des entreprises qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son : nombre, grosseur et répartition régionale.

3.1 Les entreprises par secteur d'activité

Les travaux visant à répertorier les entreprises susceptibles d'utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son ont permis d'en trouver près de 1 400. Le tableau 3.1 présente leur répartition par secteur d'activité.

Tableau 3.1 Répartition des entreprises par secteur d'activité

Secteur d'activité	Code SCIAN	Nombre d'entreprises	Proportion (%)
Maisons de production	51211	484	35
Studios de postproduction	51219	47	3
Studios d'enregistrement sonore	51224	174	13
Services de sonorisation	53249	108	8
Conception de jeux vidéo	54151	36	3
Salles de spectacle	71131	201	15
Radiodiffusion	51511	206	15
Télédiffusion	51512	128	9
TOTAL		1 384	100

Les maisons de production, qui constituent le groupe le plus important, correspondent à 35 % des entreprises. Les studios d'enregistrement sonore, les salles de spectacle et la radiodiffusion représentent chacun environ 15 % de l'ensemble des entreprises. Chacun des autres secteurs forme moins de 10 % des entreprises susceptibles d'utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son.

3.2 Les entreprises par région administrative

Le tableau 3.2 présente la répartition régionale des entreprises. Plus de la moitié (52 %) sont situées sur l'île de Montréal. Deux autres régions en regroupent près de 10 %, soit la Montérégie et la Capitale-Nationale.

La concentration sur l'île de Montréal est particulièrement importante pour les studios de postproduction (83 %), les maisons de production (78 %) ainsi que la conception de jeux vidéo (58 %) et les studios d'enregistrement sonore (57 %). Dans le cas de la conception de jeux vidéo, la région de la Capitale-Nationale regroupe 17 % des entreprises. Les salles de spectacle et les télédiffuseurs sont moins concentrés sur l'île de Montréal, qui accueille respectivement 37 et 35 % des entreprises de ces secteurs.

Tableau 3.2 Répartition des entreprises par région administrative

Région	Tous les secteurs (%)	Maisons de production (%)	Studios de post-production (%)	Studios d'enregistrement sonore (%)	Services de sonorisation (%)	Conception de jeux vidéo (%)	Salles de spectacle (%)	Radio-diffusion (%)	Télé-diffusion (%)
01 Bas-Saint-Laurent	4	1	0	2	4	0	5	10	6
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	0	0	2	6	3	4	6	5
03 Capitale-Nationale	8	6	9	10	10	17	10	8	8
04 Mauricie	2	0	0	1	5	0	2	5	2
05 Estrie	4	2	0	1	8	8	7	7	2
06 Montréal	52	78	83	57	18	58	37	19	35
07 Outaouais	3	1	0	1	6	3	4	5	5
08 Abitibi-Témiscamingue	2	0	0	1	4	0	2	6	7
09 Côte-Nord	2	0	0	1	2	0	0	8	7
10 Nord-du-Québec	1	0	0	1	1	0	1	4	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	0	0	0	0	0	2	4	7
12 Chaudière-Appalaches	2	1	0	1	1	0	2	4	2
13 Laval	1	1	2	3	1	0	1	1	1
14 Lanaudière	2	1	0	3	5	0	3	1	2
15 Laurentides	3	2	0	5	8	3	5	2	3
16 Montérégie	9	7	6	9	19	6	9	8	5
17 Centre-du-Québec	2	0	0	4	4	3	2	2	2
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les services de sonorisation et la radiodiffusion sont les secteurs dont la répartition régionale est la plus importante. L'île de Montréal regroupe moins de 20 % des entreprises de ces secteurs. La Montérégie est la région où se concentrent le plus d'entreprises de services de sonorisation, avec 19 %.

3.3 Les entreprises selon leur grosseur

Les entreprises du secteur des technologies sonores ont majoritairement (58 %) moins de 20 personnes. Le tableau 3.3 montre que dans cinq secteurs d'activité, plus de 60 % des entreprises se trouvent dans cette catégorie : les maisons de production, les studios de postproduction, les studios d'enregistrement sonore et les salles de spectacle.

C'est particulièrement le cas pour les maisons de production (94 %); cela s'explique par le fait que ces entreprises ont peu de personnel permanent régulier, mais qu'elles mobilisent beaucoup de pigistes temporaires au moment de la mise en production d'un projet.

Tableau 3.3 Répartition des entreprises selon leur grosseur

Type	Micro (1 à 4) (%)	Très petites (5 à 19) (%)	Petites (20 à 39) (%)	Moyennes (40 à 99) (%)	Grandes (100 à 299) (%)	Très grandes (300 ou plus) (%)
Maisons de production	71	23	6	0	0	0
Studios de postproduction	40	30	20	5	5	0
Studios d'enregistrement sonore	41	41	18	0	0	0
Services de sonorisation	44	42	10	2	0	2
Conception de jeux vidéo	0	32	16	21	5	26
Salles de spectacle	26	37	18	16	3	0
Radiodiffusion	0	28	11	20	37	4
Télédiffusion	4	15	19	31	15	15
TOTAL	27	31	14	12	11	5

Seulement 16 % des entreprises comptent 100 personnes ou plus. Elles se concentrent dans les trois autres secteurs d'activité, soit la radiodiffusion, la télédiffusion et la conception de jeux vidéo, où plus de 30 % engagent 100 personnes ou plus.

3.4 La présence de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

Dans les huit secteurs d'activité étudiés, les trois quarts des entreprises utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son, que ce soit parmi leur personnel ou des pigistes externes. Les maisons de production font exception, avec moins de la moitié des entreprises utilisant les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son. Cela s'explique surtout par le fait qu'elles sont nombreuses à capter image et son sur caméra sans prise de son particulière ou à confier le traitement son en sous-traitance.

Tableau 3.4 Entreprises utilisant les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

Secteur d'activité	Oui		Non (%)
	(%)	(N)	
Maisons de production	46	223	54
Studios de postproduction	80	38	20
Studios d'enregistrement sonore	83	144	17
Services de sonorisation	86	93	14
Conception de jeux vidéo	76	27	24
Salles de spectacle	69	139	31
Radiodiffusion	94	190	6
Télédiffusion	73	96	27
TOTAL	75	1 038	25

Le tableau 3.5 présente les principales raisons évoquées pour ne pas utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son.

Les services de sonorisation qui ne font pas appel à des techniciennes ou des techniciens limitent leur activité à la fourniture d'équipement. Les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo, eux, font produire la partie son du jeu à l'extérieur, parfois ailleurs qu'au Québec. Quant aux salles de spectacle sans techniciennes ou sans techniciens du son, elles limitent leur activité à la production théâtrale sans nécessité de contrôle spécialisé du son.

Tableau 3.5 Raisons de la non-utilisation des services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

Raison	Pourcentage
Traitement du son donné à l'extérieur (production et jeu)	31
Traitement de l'image combinée au son (production et postproduction)	16
Productions théâtrales sans son (salles)	11
Service inactif actuellement	10
Bénévoles (radio et télé)	10
Fourniture de matériel seulement (sonorisation)	6
Autres raisons diverses	16

Les radiodiffuseurs sans techniciennes ou sans techniciens, employées ou employés ou pigistes, se mettent en ondes uniquement à l'aide de bénévoles. C'est également le cas pour certains télédiffuseurs communautaires; en plus, certains télédiffuseurs, en particulier plusieurs chaînes spécialisées, ne font que diffuser des séries ou des émissions produites à l'extérieur. Enfin, quelques maisons de production et télécommunautaires se sont déclarées inactives.

Le tableau 3.6 montre que près de la moitié des entreprises utilisent uniquement les services de leur personnel, alors que le tiers ne fait appel qu'à des pigistes externes; le quart des entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes.

Tableau 3.6 Proportion des entreprises en fonction du statut des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son

Secteur d'activité	Personnel seulement (%)	Pigistes externes seulement (%)	Les deux (%)
Maisons de production	6	88	6
Studios de postproduction	32	36	32
Studios d'enregistrement sonore	63	18	20
Services de sonorisation	9	28	63
Conception de jeux vidéo	26	47	26
Salles de spectacle	40	40	20
Radiodiffusion	77	11	13
Télédiffusion	67	10	23
TOTAL	44	31	25

Ces chiffres cachent de grandes différences selon les secteurs d'activité. Les maisons de production n'utilisent massivement (88 %) que les services de pigistes externes; cette situation découle du fait qu'elles mobilisent le personnel technique lorsqu'une production se met en branle. Les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo et les salles de spectacle sont les deux autres secteurs qui n'embauchent que des pigistes dans 40 % ou plus des cas.

À l'inverse, les studios d'enregistrement sonore, les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs engagent uniquement du personnel à plus de 60 %, et moins de 20 % des entreprises de ces secteurs ne font appel qu'à des pigistes. Les services de sonorisation recourent à la fois à leur personnel et à des pigistes externes dans une proportion de 63 %.

Le tableau 3.7 distribue ces données de manière à faire ressortir la proportion des entreprises qui engagent des techniciennes ou des techniciens et de celles qui utilisent les services de pigistes externes. Il montre que 73 % des entreprises sont dans le premier cas, alors que 60 % sont dans le second.

Tableau 3.7 Proportion des entreprises qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Secteur d'activité	Personnel (%)	Pigistes externes (%)
Maisons de production	12	94
Studios de postproduction	64	68
Studios d'enregistrement sonore	83	38
Services de sonorisation	72	91
Conception de jeux vidéo	53	74
Salles de spectacle	60	60
Radiodiffusion	93	49
Télédiffusion	92	44
TOTAL	73	60

Les secteurs qui utilisent davantage les services de pigistes sont les maisons de production et les services de sonorisation; il s'agit de neuf entreprises sur dix. À l'inverse, moins de la moitié des studios d'enregistrement sonore (38 %), des radiodiffuseurs (49 %) et des télédiffuseurs (44 %) recourent à des pigistes.

Les secteurs qui utilisent davantage les services de leur personnel sont les studios d'enregistrement sonore (83 %), les radiodiffuseurs (93 %) et les télédiffuseurs (92 %). À l'inverse, très peu de maisons de production comptent sur des techniciennes ou des techniciens employés, soit seulement une sur dix.

Cette section présente les principales fonctions de travail du domaine des technologies sonores. Ces descriptions sont pour la plupart empruntées à des publications antérieures du Ministère portant sur d'autres objets de recherche et elles ont été validées dans le cadre des travaux réalisés. Dans tous les cas, elles n'ont subi que de légers ajustements.

4.1 *Perchiste*

La ou le perchiste⁷ a la responsabilité de capter le son dans une production cinématographique ou audiovisuelle⁸. Aussi cette personne doit-elle installer le matériel nécessaire à la captation du son, tel que les microphones, la perche et le chariot à potence qui supporte le microphone, et manier la perche ou le chariot au moment du tournage de chacun des plans. De plus, la personne qui est affectée à la fonction de travail de perchiste doit suivre les mouvements des comédiennes et des comédiens avec la perche, et ce, en respectant le cadrage et l'éclairage établis. Elle doit s'assurer que ses mouvements ne créent aucun bruit perceptible par les microphones et que la perche demeure hors du champ de la caméra. Selon la Classification nationale des professions, cette fonction de travail correspond aux professions suivantes : technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225) et personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène (CNP 5227).

Les appellations d'emploi recensées

Seule l'appellation d'emploi de perchiste est utilisée pour désigner la fonction de travail visée.

Le contexte de travail

L'environnement physique

La ou le perchiste travaille essentiellement sur un plateau de tournage, lequel peut être aménagé dans différents types d'environnements, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les environnements intérieurs sont extrêmement diversifiés; parmi les plus courants, signalons les studios de prises de vues, les studios de télédiffusion, les édifices publics, les usines en exploitation ou désaffectées et les résidences privées. Les environnements extérieurs sont également diversifiés et peuvent être situés en milieu urbain comme en milieu naturel. Par ailleurs, sur les lieux d'une production cinématographique ou audiovisuelle, la ou le perchiste n'est pas affecté à un poste de travail fixe. Au contraire, cette personne se déplace constamment au moment de l'installation du matériel nécessaire à la captation du son comme au moment du tournage, alors qu'elle suit les mouvements des comédiennes et des comédiens avec la perche. En outre, elle peut être appelée à se déplacer chez les fournisseurs de biens et de services liés à la captation du son et à l'enregistrement sonore.

L'environnement organisationnel

La ou le perchiste est en relation constante avec un ensemble d'autres personnes. En effet, cette personne travaille sous la supervision de la preneuse ou du preneur de son, qu'elle représente sur le plateau de tournage. En outre, puisqu'elle doit veiller à maintenir la perche en dehors du champ de la caméra et à ne créer aucune ombre indésirable, elle travaille de concert avec la cadreuse ou le cadreur et la directrice ou le directeur de la photographie. Elle est également appelée à collaborer avec la réalisatrice ou le réalisateur, les éclairagistes, les machinistes et les comédiennes et les comédiens.

⁷ *Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre – production cinématographique et audiovisuelle (18 fonctions de travail).*

⁸ Les responsabilités et les tâches inhérentes à la fonction de travail de perchiste peuvent être confiées, dans le contexte d'une petite production, à la personne qui exerce la fonction de travail de preneuse ou preneur de son.

La nature du travail

La personne qui exerce la fonction de travail de perchiste effectuée, à l'aide de la perche et des microphones, la captation du son d'une production cinématographique ou audiovisuelle. Elle capte les dialogues des comédiennes et des comédiens, ainsi que l'ambiance sonore et les bruitages de chacune des séquences tournées. Ainsi, elle participe à la réalisation de différents types de productions cinématographiques ou audiovisuelles, tels que des courts, moyens et longs métrages de fiction, des documentaires, des séries dramatiques, des téléromans, des téléfilms, des films publicitaires et des vidéoclips.

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la ou le perchiste se rapportent à la documentation relative à la production cinématographique ou audiovisuelle (scénario, feuille de service, etc.), à la documentation relative à la captation du son (liste des caractéristiques sonores des lieux de tournage, rapport quotidien relatif à la prise de son, etc.), au matériel utile à la captation du son (microphones, perche du son, chariot à potence qui supporte le microphone, écouteurs, etc.) de même qu'aux renseignements recueillis auprès de la preneuse ou du preneur de son à propos des orientations à donner à la perche et aux divers microphones.

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail de perchiste sont regroupées sous les trois champs de responsabilités suivants : préparation de la captation du son pour chacune des scènes à tourner, maniement de la perche et des microphones selon les directives fournies par la preneuse ou le preneur de son et représentation de la preneuse ou du preneur de son sur le plateau de tournage.

1 Préparation de la captation du son pour chacune des scènes à tourner

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la captation du son auprès de la preneuse ou du preneur de son (caractéristiques sonores des lieux de tournage, ambiance sonore recherchée, déplacements de caméra prévus pour chacune des séquences à tourner, etc.).
- 1.2 Mettre en place les divers microphones et la perche, et effectuer des tests de son en vue de s'assurer du bon fonctionnement du matériel et de la qualité de l'acoustique des lieux.
- 1.3 Assister à la répétition de la scène et apporter, le cas échéant, des ajustements à la disposition du matériel utile à la captation du son.

2 Maniement de la perche et des microphones selon les directives fournies par la preneuse ou le preneur de son

- 2.1 Faire fonctionner les divers microphones et la perche.
- 2.2 Orienter et déplacer la perche en coordonnant ses mouvements avec ceux des comédiennes et des comédiens, ceux de la caméra et en fonction de l'éclairage, des décors, des accessoires, etc.
- 2.3 S'assurer que les microphones ne sont pas dans le champ de la caméra et qu'ils ne créent pas d'ombres indésirables.

3 Représentation de la preneuse ou du preneur de son sur le plateau de tournage

- 3.1 Annoncer aux personnes présentes sur le plateau qu'on est prêt à enregistrer la scène et demander le silence, le cas échéant.
- 3.2 Communiquer avec la preneuse ou le preneur de son et faire part de ses décisions aux personnes présentes sur le plateau.
- 3.3 Évaluer la qualité du son en vue de s'entretenir avec la preneuse ou le preneur de son à propos des solutions possibles pour améliorer la captation du son, le cas échéant.

Le cheminement professionnel

La personne qui exerce la fonction de travail de perchiste peut accéder à ce poste au seuil d'entrée sur le marché du travail. De plus, en cours de carrière, elle peut accéder au poste de preneuse ou de preneur de son et, de ce fait, avoir à assumer les responsabilités liées à la planification et à la supervision de toutes les activités relatives à la prise de son d'une production cinématographique ou audiovisuelle. La progression dans la carrière de la ou du perchiste est principalement liée à trois facteurs, à savoir sa compétence, son expérience de travail et son intérêt à assumer des tâches de direction, de planification, de gestion, de coordination et de supervision.

4.2 Preneuse ou preneur de son

La preneuse ou le preneur de son⁹ est responsable de la prise de son dans une production cinématographique ou audiovisuelle. Aussi cette personne doit-elle être en mesure d'analyser les contraintes de l'environnement sonore et la qualité de l'acoustique pour chacun des lieux de tournage, de repérer les sources de bruits indésirables, de proposer des solutions afin d'assurer la qualité de la prise de son et d'évaluer la qualité de la prise de son pour chacune des séquences tournées. C'est donc dire que la personne qui exerce la fonction de travail de preneuse ou de preneur de son doit connaître les possibilités techniques du montage et du mixage sonore afin de pouvoir juger si la mauvaise qualité sonore d'une prise pourra être améliorée au moment de la postproduction ou s'il faut plutôt interrompre le tournage et reprendre la séquence. Selon la Classification nationale des professions, cette fonction de travail correspond à la profession de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225).

Les appellations d'emploi recensées

Seule l'appellation d'emploi de preneuse ou de preneur de son est utilisée pour désigner la fonction de travail visée.

Le contexte de travail

L'environnement physique

La preneuse ou le preneur de son travaille généralement sur un plateau de tournage afin, notamment, d'installer le matériel utile à la prise de son et de résoudre différents problèmes liés à l'environnement sonore¹⁰. Or, un plateau de tournage peut être aménagé dans différents types d'environnements, et ce, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les environnements intérieurs sont extrêmement diversifiés; parmi les plus courants, signalons les studios de prises de vues, les studios de télédiffusion, les édifices publics, les usines en exploitation ou désaffectées et les résidences privées. Les environnements extérieurs sont également diversifiés et ils peuvent être situés en milieu urbain comme en milieu naturel. Par ailleurs, sur les lieux d'une production cinématographique ou audiovisuelle, cette personne travaille souvent en retrait du plateau de tournage, dans un espace calme qui lui est réservé, d'où elle suit l'action qui se déroule sur le plateau à l'aide d'écouteurs et d'un moniteur, et elle dirige le travail de l'équipe affectée au son. La preneuse ou le preneur de son peut également être appelé à se déplacer chez les fournisseurs de biens et de services liés à la captation du son et à l'enregistrement sonore.

L'environnement organisationnel

La preneuse ou le preneur de son travaille sous la supervision de la productrice ou du producteur, de la réalisatrice ou du réalisateur et de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore. De plus, cette personne travaille en étroite collaboration avec la ou le responsable de la régie d'extérieur en vue de

⁹ *Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre – production cinématographique et audiovisuelle (18 fonctions de travail).*

¹⁰ L'environnement physique et organisationnel de la preneuse ou du preneur de son varie en fonction de la nature et de l'importance de la production. Ainsi, dans le contexte d'une petite production — un documentaire, par exemple —, cette personne travaille souvent seule sur le plateau de tournage. En revanche, dans le contexte d'une production d'envergure, la preneuse ou le preneur de son, qui s'adjoit généralement une ou un perchiste et, dans certains cas, une équipe d'assistantes et d'assistants du son, travaille en retrait du plateau de tournage.

mettre en place les conditions propres à assurer une prise de son adéquate au moment du tournage. Elle collabore également avec la directrice ou le directeur de la photographie, la cadreuse ou le cadreur, la monteuse sonore ou le monteur sonore, la bruiteuse ou le bruiteur, les éclairagistes et les machinistes. Enfin, à titre de responsable de la prise de son, elle coordonne le travail de la ou du perchiste et, le cas échéant, des assistantes ou des assistants du son.

La nature du travail

La personne qui exerce la fonction de travail de preneuse ou de preneur de son s'occupe de l'enregistrement sonore dans une production cinématographique ou audiovisuelle. Elle s'assure de la qualité du son au moment de la captation des dialogues des comédiennes et des comédiens, ainsi que de l'ambiance sonore et des bruitages de chacune des séquences tournées. Ainsi, elle participe à la réalisation de différents types de productions cinématographiques ou audiovisuelles, tels que des courts, moyens et longs métrages de fiction, des documentaires, des séries dramatiques, des téléromans, des téléfilms, des films publicitaires et des vidéoclips.

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la preneuse ou le preneur de son se rapportent à la documentation relative à la production cinématographique ou audiovisuelle (scénario, feuille de service, etc.), à celle sur la prise de son (liste des caractéristiques sonores des lieux de tournage, rapport quotidien sur la prise de son, etc.), le matériel utile à la captation du son (microphones, perche, chariot à potence, écouteurs, moniteur, console, etc.) de même que sur les renseignements recueillis auprès de la réalisatrice ou du réalisateur et de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore à propos de l'ambiance sonore recherchée et des déplacements de caméra prévus.

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail de preneuse ou de preneur de son sont regroupées sous les trois champs de responsabilités suivants : préparation du projet sous l'angle de la prise de son, coordination des activités liées à la prise de son et évaluation de la qualité des prises de son.

1 Préparation du projet sous l'angle de la prise de son

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la prise de son :
 - lire le scénario;
 - dresser la liste des caractéristiques sonores;
 - visiter les lieux de tournage, repérer les problèmes potentiels liés à la prise de son et trouver les solutions;
 - déterminer les scènes où les dialogues devront être enregistrés en postsynchronisation;
 - déterminer le matériel spécialisé nécessaire (type de microphones utilisé, accessoires, etc.).
- 1.2 S'entretenir avec la réalisatrice ou le réalisateur à propos de l'ambiance sonore recherchée, des bruitages souhaités et des déplacements de caméra prévus pour chacune des séquences à tourner.
- 1.3 Analyser les renseignements réunis en tenant compte des contraintes de l'environnement sonore et de l'acoustique des lieux de tournage.
- 1.4 Former l'équipe à affecter au son, le cas échéant.

2 Coordination des activités liées à la prise de son

- 2.1 Procéder ou participer à la mise en place des divers microphones et de la perche ainsi qu'aux tests de son en vue de s'assurer du bon fonctionnement du matériel et de la qualité de l'acoustique des lieux.
- 2.2 Assister à la répétition de la scène et participer aux modifications à apporter à la disposition du matériel utile à la captation du son, le cas échéant.
- 2.3 Informer la ou le perchiste qu'on est prêt à tourner la séquence et lui demander de faire respecter le silence sur le plateau pendant le tournage.

- 2.4 Suivre l'action qui se déroule sur le plateau à l'aide d'écouteurs et d'un moniteur et donner des directives claires à la ou au perchiste à propos de la captation du son.

3 Évaluation de la qualité des prises de son

- 3.1 Évaluer la qualité de la prise de son pour chaque séquence tournée (bruit de fond, clarté des dialogues, etc.) et demander de reprendre la scène dans le cas d'une mauvaise prise de son.
- 3.2 Repérer les problèmes qui nuisent à la prise de son (bruit d'ampoule, de génératrice, de ventilation, d'avion, de circulation automobile, etc.) et proposer des solutions pour les résoudre (montage sonore, postsynchronisation, etc.), le cas échéant.

Le cheminement professionnel

L'accès à la fonction de travail de preneuse ou de preneur de son suppose généralement que la personne a acquis de l'expérience dans le domaine en travaillant à titre de perchiste ou d'assistante ou d'assistant en audio.

Par ailleurs, en cours de carrière, cette personne peut travailler à des productions cinématographiques ou audiovisuelles d'envergure toujours plus grande. Ainsi, elle peut être appelée à coordonner et à superviser les activités d'équipes de travail qui comptent plusieurs membres. De plus, la preneuse ou le preneur de son peut accéder à des postes qui comportent des responsabilités plus grandes liées à des tâches de direction, d'une part, et à des tâches de création, d'autre part. La personne qui exerce la fonction de travail visée peut donc éventuellement devenir conceptrice sonore ou concepteur sonore, directrice ou directeur de la postproduction et directrice ou directeur d'un studio d'enregistrement sonore. La progression dans la carrière de la preneuse ou du preneur de son est principalement liée à trois facteurs, à savoir sa compétence, son expérience de travail et son intérêt à assumer des tâches de direction, de planification, de gestion, de coordination et de supervision.

4.3 ***Monteuse sonore ou monteur sonore***¹¹

La personne qui exerce la fonction de travail de monteuse sonore ou de monteur sonore a la responsabilité d'assembler les dialogues enregistrés en direct et en postsynchronisation, les bruitages, les ambiances sonores, les effets et les musiques en un ensemble cohérent qui constitue la trame sonore d'une production cinématographique ou audiovisuelle¹².

Ainsi, cette personne ordonne les différentes pistes sonores de manière à les synchroniser avec le déroulement des images. Selon la Classification nationale des professions, cette fonction de travail correspond à la profession de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225).

Les appellations d'emploi recensées

Les appellations d'emploi suivantes sont utilisées pour désigner la fonction de travail de monteuse sonore ou de monteur sonore : monteuse sonore ou monteur sonore, monteuse ou monteur dialogues et monteuse ou monteur effets sonores.

¹¹ *Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre – production cinématographique et audiovisuelle (18 fonctions de travail).*

¹² Les responsabilités et les tâches inhérentes à la fonction de travail de monteuse sonore ou de monteur sonore peuvent, dans le contexte d'une petite production, être confiées à la personne qui exerce la fonction de travail de conceptrice sonore ou de concepteur sonore. En revanche, dans une production d'envergure, les responsabilités et les tâches en cause peuvent être confiées à plusieurs personnes, soit à la monteuse ou au monteur de dialogues, à la monteuse ou au monteur d'effets sonores et à la technicienne ou au technicien à la synchronisation.

Le contexte de travail

L'environnement physique

La monteuse sonore ou le monteur sonore travaille principalement dans un studio d'enregistrement sonore, où est disposé tout son matériel, dont les enceintes acoustiques et les écrans qui sont essentiels au montage de la trame sonore. Cette personne peut également travailler dans un bureau et effectuer le montage sonore à l'aide d'un ordinateur équipé des périphériques et des logiciels appropriés.

L'environnement organisationnel

La personne affectée à la fonction de travail de monteuse sonore ou de monteur sonore travaille sous la supervision de la réalisatrice ou du réalisateur, de la directrice ou du directeur de la postproduction et de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec la preneuse ou le preneur de son, la bruiteuse ou le bruiteur, la mixeuse sonore ou le mixeur sonore, la monteuse ou le monteur hors ligne et la monteuse ou le monteur en ligne.

La nature du travail

La personne qui exerce la fonction de travail de monteuse sonore ou de monteur sonore participe à la production de la trame sonore de productions cinématographiques ou audiovisuelles, telles que des courts, moyens et longs métrages de fiction et d'animation, des documentaires, des séries dramatiques, des téléromans, des téléfilms, des films publicitaires et des vidéoclips. Elle peut également participer à la réalisation de la trame sonore de productions variées, dont des productions multimédias (encyclopédies multimédias, jeux interactifs, etc.) et différents spectacles (pièces de théâtre, spectacles d'humour et de variétés, etc.).

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la monteuse sonore ou le monteur sonore se rapportent à la documentation relative à la production (scénario, scénarimage, etc.), aux images de la production proprement dite (film de fiction ou d'animation, film publicitaire, encyclopédie multimédia, jeu interactif, etc.), à divers types d'écrans, à un ordinateur et à ses périphériques d'entrée (clavier, souris, etc.), de sortie (moniteur, imprimantes, haut-parleurs, etc.) et d'entrée/sortie (modem, graveur de cédérom, lecteur de disquette, etc.), aux supports de sauvegarde (disquettes, cédéroms, etc.), aux différents numériseurs, au réseau Internet, aux logiciels de traitement sonore (Logic Audio Platinum, ProTools, FL Studio Producer, Sketral Delay, HALion, T-Racks 24, etc.), aux magnétophones multipistes analogiques ou numériques, aux microphones, à un compresseur, à des écouteurs, à des enceintes acoustiques, à un synthétiseur, à un séquenceur, à une boîte à rythmes et à un expandeur.

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail de monteuse sonore ou de monteur sonore sont regroupées sous les deux champs de responsabilités suivants : préparation du projet sous l'angle du montage sonore et exécution des travaux liés au montage sonore.

1 Préparation du projet sous l'angle du montage sonore

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la préparation du projet auprès de la personne responsable (ambiance sonore recherchée, types d'effets et d'espace sonores à créer, etc.).
- 1.2 Analyser les renseignements réunis en tenant compte des contraintes liées au budget, aux délais de production, aux techniques utilisées, au format de la trame sonore (dolby, DTS, stéréo, etc.), etc.
- 1.3 Visionner le montage des images auquel doit être ajoutée la trame sonore, en vue de déterminer le type d'environnement sonore à créer, de même que la nature du montage sonore à réaliser (découpage et intensité des sons, emplacement des musiques, rythme de la trame sonore, etc.).
- 1.4 Faire l'écoute des différentes pistes sonores (dialogues enregistrés en direct et en postsynchronisation, bruitages, ambiances sonores, effets et musiques).
- 1.5 Évaluer la qualité des différentes pistes sonores.
- 1.6 Dresser une liste des caractéristiques propres à chacune des pistes sonores en vue de déterminer le type de montage sonore à réaliser.
- 1.7 Évaluer le temps nécessaire à l'exécution du montage sonore.
- 1.8 Préparer le calendrier de production du montage sonore.

2 Exécution des travaux liés au montage sonore

- 2.1 Déterminer le type de matériel utile au montage sonore (magnétophones multipistes analogiques ou numériques, microphones, compresseur, ordinateur et logiciels de traitement sonore, etc.).
- 2.2 Effectuer le montage des dialogues en ordonnant leur progression et en les synchronisant avec les images.
- 2.3 Effectuer le montage des bruitages et des ambiances sonores en les plaçant dans l'espace sonore.
- 2.4 Assembler les dialogues, les bruitages, les ambiances sonores et les musiques afin de constituer un montage sonore synchronisé avec les images.

Le cheminement professionnel

La personne qui exerce la fonction de travail de monteuse sonore ou de monteur sonore peut accéder à ce poste au seuil d'entrée sur le marché du travail si elle participe à la réalisation de petites productions. Toutefois, cela suppose généralement qu'elle a acquis de l'expérience dans le domaine de la postproduction sonore en travaillant à titre d'assistante ou d'assistant en audio et d'assistante-monteuse sonore ou d'assistant-monteur sonore au cours de différents types de productions.

De plus, cette personne peut, en cours de carrière, accéder à des fonctions de travail qui comportent des responsabilités plus grandes liées à des tâches de direction, d'une part, et à des tâches de création, d'autre part. Ainsi, la personne qui exerce la fonction de travail visée peut éventuellement devenir mixeuse sonore ou mixeur sonore, conceptrice sonore ou concepteur sonore, directrice ou directeur de la postproduction et directrice ou directeur d'un studio d'enregistrement sonore.

Dans le contexte du multimédia comme dans celui de la production cinématographique et audiovisuelle, la progression dans la carrière de la monteuse sonore ou du monteur sonore est principalement liée à trois facteurs, à savoir sa compétence, son expérience de travail et son intérêt à assumer des tâches de direction, de planification, de gestion, de coordination et de supervision ou des tâches de création, de conception et de développement d'idées.

4.4 Monteuse sonore ou monteur sonore (jeux)

La personne qui exerce la fonction de travail de monteuse sonore ou monteur sonore a la responsabilité d'assembler les dialogues en postsynchronisation, les bruitages, les ambiances sonores, les effets et les musiques en un ensemble cohérent qui constitue la trame sonore. Ainsi, elle intègre tous les sons au jeu à l'aide des engins de jeu.

Elle travaille généralement à l'aide d'une feuille de route fournie par la conceptrice sonore ou le concepteur sonore afin d'unir les sons et les bruits avec les objets-images du jeu. Selon la Classification nationale des professions, cette fonction de travail correspond à la profession de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225).

Les appellations d'emploi recensées

Les appellations d'emploi suivantes sont utilisées pour désigner cette fonction de travail sont : monteuse ou monteur de son et intégratrice ou intégrateur son.

Le contexte de travail

L'environnement physique

L'intégratrice ou l'intégrateur son travaille principalement dans un bureau et effectue le montage sonore à l'aide d'un ordinateur équipé des périphériques et des logiciels appropriés.

L'environnement organisationnel

La personne affectée à la fonction de travail d'intégratrice ou d'intégrateur son travaille sous la supervision de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore. De plus, elle peut être amenée à collaborer étroitement avec la mixeuse sonore ou le mixeur sonore ainsi qu'avec la preneuse ou le preneur de son et la bruiteuse ou le bruiteur, lors de grosses productions. Dans le cas des plus petites productions, elle est souvent appelée à effectuer les tâches liées à une ou plusieurs de ces fonctions de travail.

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la monteuse sonore ou le monteur sonore se rapportent à la documentation relative à la production (scénario, scénarimage, etc.), aux images de la production proprement dite, à un ordinateur et à ses périphériques d'entrée (clavier, souris, etc.), de sortie (moniteur, imprimantes, haut-parleurs, etc.) et d'entrée/sortie (modem, graveur de cédérom, lecteur de disquette, etc.), aux supports de sauvegarde (disquettes, cédéroms, etc.), aux différents numériseurs, au réseau Internet, aux logiciels de traitement sonore (Logic Audio Platinum, ProTools, FL Studio Producer, Sketral Delay, HALion, T-Racks 24, etc.), aux magnétophones multipistes numériques, aux microphones, à un compresseur, à des écouteurs, à des enceintes acoustiques, à un synthétiseur, à un séquenceur, à une boîte à rythmes et à un expandeur.

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail d'intégratrice ou d'intégrateur son sont regroupées sous les deux champs de responsabilités suivants : préparation du projet sous l'angle du montage sonore et exécution des travaux liés au montage sonore.

1 Préparation du projet sous l'angle du montage sonore

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la préparation du projet auprès de la personne responsable (ambiance sonore recherchée, types d'effets et d'espace sonores à créer, etc.).
- 1.2 Analyser les renseignements réunis en tenant compte des contraintes liées au budget, aux délais de production, aux techniques utilisées, au format de la trame sonore (dolby, DTS, stéréo, etc.), etc.
- 1.3 Visionner le montage des images auquel doit être ajoutée la trame sonore, en vue de déterminer le type d'environnement sonore à créer de même que la nature du montage sonore à réaliser (découpage et intensité des sons, emplacement des musiques, rythme de la trame sonore, etc.).
- 1.4 Faire l'écoute des différentes pistes sonores (dialogues, bruitages, ambiances sonores, effets et musiques).

- 1.5 Évaluer la qualité des différentes pistes sonores.
- 1.6 Dresser une liste des caractéristiques propres à chacune des pistes sonores en vue de déterminer le type de montage sonore à réaliser.
- 1.7 Évaluer le temps nécessaire à l'exécution du montage sonore.
- 1.8 Préparer le calendrier de production du montage sonore.

2 Exécution des travaux liés au montage sonore

- 2.1 Déterminer le type de matériel utile au montage sonore (magnétophones multipistes numériques, microphones, compresseur, ordinateur et logiciels de traitement sonore, etc.).
- 2.2 Effectuer le montage des dialogues en ordonnant leur progression et en les synchronisant avec les images.
- 2.3 Effectuer le montage des bruitages et des ambiances sonores en les plaçant dans l'espace sonore.
- 2.4 Assembler les dialogues, les bruitages, les ambiances sonores et les musiques afin de constituer un montage sonore synchronisé avec les images.

Le cheminement professionnel

La personne qui exerce la fonction de travail de monteuse ou de monteur son peut accéder à ce poste au seuil d'entrée sur le marché du travail si elle participe à la réalisation de petites productions. C'est d'ailleurs, idéalement, le métier d'entrée dans le milieu de la production sonore de jeux vidéo, puisque cette fonction, essentiellement technique, comporte moins de responsabilités artistiques et décisionnelles que les autres. Cependant, leurs titulaires sont souvent amenés à effectuer les tâches de mixeuse sonore ou de mixeur sonore et de conceptrice sonore ou de concepteur sonore en même temps.

Lorsqu'elle travaille à de plus grosses productions, cette personne peut, en cours de carrière, accéder à des fonctions de travail qui comportent des responsabilités plus grandes liées à des tâches de direction, d'une part, et à des tâches de création, d'autre part. Ainsi, la personne qui exerce la fonction de travail visée peut éventuellement devenir mixeuse sonore ou mixeur sonore et conceptrice sonore ou concepteur sonore.

Dans le contexte du jeu vidéo, la progression dans la carrière de la monteuse sonore ou du monteur sonore est principalement liée à trois facteurs, à savoir sa compétence, son expérience de travail et son intérêt à assumer des tâches de direction, de planification, de gestion, de coordination et de supervision ou des tâches de création, de conception et de développement d'idées.

4.5 Mixeuse sonore ou mixeur sonore¹³

La personne qui exerce la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore a la responsabilité de mélanger et d'harmoniser les dialogues enregistrés en direct et en postsynchronisation, les bruitages, les ambiances sonores, les effets et les musiques en un ensemble dynamique qui constitue la trame sonore d'une production cinématographique ou audiovisuelle¹⁴. Pour ce faire, elle équilibre les différentes pistes sonores les unes par rapport aux autres, ajuste leur intensité et leur dynamique, les place dans l'espace sonore, leur ajoute des effets et les traite de manière appropriée. Cette fonction de travail peut être associée à la profession suivante de la Classification nationale des professions : technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225).

¹³ *Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre – production cinématographique et audiovisuelle (18 fonctions de travail).*

¹⁴ Les responsabilités et les tâches inhérentes à la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore peuvent, dans le contexte d'une petite production, être confiées à la personne qui exerce la fonction de travail de conceptrice sonore ou de concepteur sonore.

Les appellations d'emploi recensées

Seule l'appellation d'emploi de mixeuse sonore ou de mixeur sonore est utilisée pour désigner la fonction de travail visée.

Le contexte de travail

L'environnement physique

La mixeuse sonore ou le mixeur sonore travaille principalement dans un studio d'enregistrement sonore, où est disposé tout son matériel, dont la table de mixage et les enceintes acoustiques qui sont essentielles au mixage de la trame sonore. Par ailleurs, la personne qui exerce la fonction de travail visée peut travailler dans un bureau et effectuer toutes les tâches liées au mixage sonore à l'aide d'un ordinateur équipé des périphériques et des logiciels appropriés. De plus, elle peut être appelée à se déplacer chez les fournisseurs de biens et de services liés à l'enregistrement et au mixage sonore – en particulier dans le domaine de la postproduction cinématographique et audiovisuelle – de même que chez les fournisseurs de biens et de services informatiques.

L'environnement organisationnel

La personne affectée à la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore travaille sous la supervision de la réalisatrice ou du réalisateur, de la directrice ou du directeur de la postproduction et de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec la preneuse ou le preneur de son, la bruiteuse ou le bruiteur et la monteuse sonore ou le monteur sonore.

La nature du travail

La personne qui exerce la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore mélange et harmonise les différents éléments qui composent la trame sonore de productions cinématographiques ou audiovisuelles, telles que des courts, moyens et longs métrages de fiction et d'animation, des documentaires, des séries dramatiques, des téléromans, des téléfilms, des films publicitaires et des vidéoclips. Elle peut également participer à la réalisation de la trame sonore de productions variées, dont des productions multimédias (encyclopédies multimédias, jeux interactifs, etc.) et différents spectacles (pièces de théâtre, spectacles d'humour et de variétés, etc.).

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la mixeuse sonore ou le mixeur sonore se rapportent à la documentation relative à la production (scénario, scénarimage, etc.), aux images de la production proprement dite (film de fiction ou d'animation, film publicitaire, encyclopédie multimédia, jeu interactif, etc.), à un ordinateur et à ses périphériques d'entrée (clavier, souris, etc.), de sortie (moniteur, imprimantes, haut-parleurs, etc.) et d'entrée/sortie (modem, graveur de cédérom, lecteur de disquette, etc.), aux supports de sauvegarde (disquettes, cédéroms, etc.), aux différents numériseurs, au réseau Internet, aux logiciels de mixage sonore (Logic Audio Platinum, ProTools, Fairlight, Nuendo, etc.), aux magnétophones multipistes analogiques ou numériques, aux microphones, à un compresseur, à une table de mixage, à des écouteurs, à des enceintes acoustiques, à un synthétiseur, à un séquenceur, à une boîte à rythmes et à un expandeur.

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore sont regroupées sous les deux champs de responsabilités suivants : préparation du projet sous l'angle du mixage sonore et exécution des travaux liés au mixage sonore.

1 Préparation du projet sous l'angle du mixage sonore

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la préparation du projet auprès de la personne responsable (ambiance sonore recherchée, types d'effets et d'espace sonores à créer, etc.).
- 1.2 Analyser les renseignements réunis en tenant compte des contraintes liées au budget, aux délais de production, aux techniques utilisées, au format de la trame sonore (dolby, DTS, stéréo, etc.), etc.
- 1.3 Visionner le montage des images auquel doit être ajoutée la trame sonore, en vue de déterminer le type d'environnement sonore à créer.
- 1.4 Faire l'écoute du montage sonore (dialogues enregistrés en direct et en postsynchronisation, bruitages, ambiances sonores, effets et musiques) et en évaluer la qualité.
- 1.5 Dresser une liste des caractéristiques propres à chacune des pistes sonores en vue de déterminer le type d'opération à effectuer (équilibrer les pistes, ajuster les volumes, introduire des effets [réverbérations, échos, ralentissements, etc.], etc.).
- 1.6 Évaluer le temps nécessaire à l'exécution du mixage sonore.
- 1.7 Préparer le calendrier de production du mixage sonore.

2 Exécution des travaux liés au mixage sonore

- 2.1 Déterminer le type de matériel utile au mixage sonore (magnétophones multipistes analogiques ou numériques, microphones, compresseur, table de mixage, ordinateur et logiciels de traitement sonore, etc.).
- 2.2 Effectuer le mixage des dialogues en traitant séparément les paroles enregistrées en direct et celles enregistrées en postsynchronisation, c'est-à-dire ajuster leur volume, les équilibrer et les harmoniser.
- 2.3 Effectuer le mixage des bruitages et des ambiances sonores, c'est-à-dire ajuster leur volume, les équilibrer et les harmoniser.
- 2.4 Assembler les pistes de dialogues, de bruitages et d'ambiances sonores déjà mixées et les pistes de musiques afin de constituer une trame sonore.
- 2.5 Effectuer le mixage de la trame sonore, c'est-à-dire ordonner les différentes pistes, les équilibrer les unes par rapport aux autres, ajuster leur intensité et leur dynamique, les placer dans l'espace sonore et ajouter des effets (réverbérations, échos, ralentissements, etc.), et ce, en tenant compte du montage des images.

Le cheminement professionnel

La personne qui exerce la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore peut accéder à ce poste au seuil d'entrée sur le marché du travail si elle participe à la réalisation de petites productions. Toutefois, cela suppose généralement qu'elle a acquis de l'expérience dans le domaine de la postproduction sonore en travaillant à titre d'assistante-monteuse sonore ou d'assistant-monteur sonore, puis de monteuse sonore ou de monteur sonore au cours de différents types de productions.

Par ailleurs, la mixeuse sonore ou le mixeur sonore peut, en cours de carrière, accéder à d'autres fonctions de travail qui comportent des responsabilités différentes liées à des tâches de direction, d'une part, et à des tâches de création, d'autre part. Ainsi, la personne qui exerce la fonction de travail visée peut éventuellement devenir conceptrice sonore ou concepteur sonore, directrice ou directeur de la postproduction et directrice ou directeur d'un studio d'enregistrement sonore.

Dans le contexte du multimédia comme dans celui de la production cinématographique et audiovisuelle, la progression dans la carrière de la mixeuse sonore ou du mixeur sonore est principalement liée à trois facteurs, à savoir sa compétence, son expérience de travail et son intérêt à assumer des tâches de direction, de planification, de gestion, de coordination et de supervision ou des tâches de création, de conception et de développement d'idées.

4.6 Preneuse de son-mixeuse sonore ou preneur de son-mixeur sonore (studios d'enregistrement)

La personne qui exerce la fonction de travail de preneuse de son-mixeuse sonore ou de preneur de son-mixeur sonore a la responsabilité de la prise de son. C'est elle aussi qui mélange et harmonise les pistes de musique ainsi que les pistes de chant dans la production d'enregistrements musicaux. Pour ce faire, elle doit être en mesure d'évaluer la qualité de la prise de son pour chacune des pistes enregistrées. Elle doit ensuite équilibrer les différentes pistes sonores les unes par rapport aux autres, ajuster leur intensité et leur dynamique, les placer dans l'espace sonore, leur ajouter des effets et les traiter de manière appropriée. Il existe une spécialisation liée au matriçage (*mastering*) qui constitue l'étape finale précédant le pressage de l'album en usine. Cette fonction de travail peut être associée à la profession suivante de la Classification nationale des professions : technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225).

Les appellations d'emploi recensées

Les appellations d'emploi de preneuse de son-mixeuse sonore ou de preneur de son-mixeur sonore, preneuse ou preneur de son et mixeuse sonore ou mixeur sonore sont utilisées pour désigner la fonction de travail visée. Une spécialisation existe sous l'appellation de technicienne ou de technicien au matriçage (*mastering*).

Le contexte de travail

L'environnement physique

La preneuse de son-mixeuse sonore ou le preneur de son-mixeur sonore travaille principalement dans un studio d'enregistrement sonore, où est disposé tout son matériel, dont les microphones, les écouteurs, les moniteurs, la console, la table de mixage et les enceintes acoustiques qui sont essentielles à la prise de son et au mixage.

L'environnement organisationnel

La personne affectée à la fonction de travail de preneuse de son-mixeuse sonore ou de preneur de son-mixeur sonore travaille sous la supervision de la réalisatrice ou du réalisateur de l'album, ou de l'artiste qui réalise son album. À titre de responsable de la prise de son, la preneuse de son-mixeuse sonore ou le preneur de son-mixeur sonore supervise le travail de l'assistante ou l'assistant du son, le cas échéant.

La nature du travail

La personne qui exerce la fonction de travail de preneuse de son-mixeuse sonore ou de preneur de son-mixeur sonore s'occupe de l'enregistrement sonore dans une production d'album. Elle s'assure de la qualité du son au moment de la captation des pistes de voix et des instruments de musique en studio. C'est aussi elle qui mélange et harmonise les différents éléments qui composent un album, tels que des chansons, des pièces musicales ou des enregistrements de voix seulement. Elle peut également participer à la réalisation de la trame sonore de productions variées, dont des productions multimédias (encyclopédies multimédias, jeux interactifs et autres).

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la preneuse de son-mixeuse sonore ou le preneur de son-mixeur sonore se rapportent à la documentation relative à la production d'albums musicaux, à celle sur la prise de son, le matériel utile à la captation du son (microphones, écouteurs, moniteur, console, etc.) de même que sur les renseignements recueillis auprès de la réalisatrice ou du réalisateur, ou encore de l'artiste à propos de l'ambiance sonore recherchée. De plus, pour le mixage, cette personne peut être amenée à utiliser un ordinateur et ses périphériques d'entrée (clavier, souris, etc.), de sortie (moniteur, imprimantes, haut-parleurs, etc.) et d'entrée/sortie (modem, graveur de cédérom, lecteur de disquette, etc.), des

supports de sauvegarde (disquettes, cédéroms, etc.), différents numériseurs, le réseau Internet, des logiciels de mixage sonore (Logic Audio Platinum, ProTools, Fairlight, Nuendo, etc.), des magnétophones multipistes analogiques ou numériques, un compresseur, une table de mixage, des écouteurs, des enceintes acoustiques, un synthétiseur, un séquenceur, une boîte à rythmes et un expandeur.

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail de preneuse de son-mixeuse sonore ou de preneur de son-mixeur sonore sont regroupées sous les trois champs de responsabilités suivants : préparation du projet sous l'angle de la prise de son et du mixage sonore, coordination des activités liées à la prise de son et exécution des travaux liés au mixage sonore.

1 Préparation du projet sous l'angle de la prise de son

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la prise de son :
 - dresser la liste des caractéristiques sonores;
 - déterminer le matériel spécialisé nécessaire (type de microphones utilisé, accessoires, etc.).
- 1.2 S'entretenir avec la réalisatrice ou le réalisateur, ou avec l'artiste à propos de l'ambiance sonore recherchée et du type d'effets sonores à créer.
- 1.3 Analyser les renseignements réunis en tenant compte des contraintes du studio d'enregistrement et de son acoustique, du budget, des délais de production, des techniques utilisées, du format de la trame sonore (dolby, DTS, stéréo, etc.), etc.
- 1.4 Préparer le calendrier de production.
- 1.5 Former l'équipe à affecter au projet, le cas échéant.

2 Coordination des activités liées à la prise de son

- 2.1 Superviser la mise en place des divers microphones et moniteurs ainsi que leur câblage ou participer à cette supervision.
- 2.2 Procéder aux tests de son en vue de s'assurer du bon fonctionnement du matériel et de la qualité du son.
- 2.3 Assister aux répétitions de l'artiste et participer aux modifications à apporter à la disposition du matériel utile à la captation du son, le cas échéant.
- 2.4 Écouter la prestation et donner des directives claires à l'artiste ou à l'assistante ou à l'assistant, le cas échéant.
- 2.5 Évaluer la qualité de la prise de son pour chaque piste de son et demander de reprendre l'enregistrement si elle est mauvaise.

3 Exécution des travaux liés au mixage sonore

- 3.1 Dresser une liste des caractéristiques propres à chacune des pistes sonores, en vue de déterminer le type d'opération à effectuer (équilibrer les pistes, ajuster les volumes, introduire des effets [réverbérations, échos, ralentissements, etc.] et autres).
- 3.2 Effectuer le mixage des pistes de chant, c'est-à-dire ajuster leur volume, les équilibrer et les harmoniser.
- 3.3 Effectuer le mixage des pistes de musique, c'est-à-dire ajuster leur volume, les équilibrer et les harmoniser.
- 3.4 Assembler les pistes de chant et les pistes de musique afin de constituer une trame sonore.
- 3.5 Effectuer le mixage de la trame sonore, c'est-à-dire ordonner les différentes pistes, les équilibrer les unes par rapport aux autres, ajuster leur intensité et leur dynamique, les placer dans l'espace sonore et ajouter des effets (réverbérations, échos, ralentissements, etc.), et ce, en tenant compte des choix de la réalisatrice ou du réalisateur.
- 3.6 Produire la piste finale pour transfert à la technicienne ou au technicien responsable du matriçage (*mastering*).

Le cheminement professionnel

La personne qui exerce la fonction de travail de preneuse de son-mixeuse sonore ou de preneur de son-mixeur sonore peut accéder à ce poste au seuil d'entrée sur le marché du travail si elle participe à la réalisation de petites productions. Toutefois, cela suppose généralement qu'elle a acquis de l'expérience dans le domaine de l'enregistrement sonore en travaillant à titre d'assistante-preneuse de son ou d'assistant-preneur de son, puis de preneuse ou de preneur de son.

Par ailleurs, la preneuse de son-mixeuse sonore ou le preneur de son-mixeur sonore peut, en cours de carrière, accéder à d'autres fonctions de travail qui comportent des responsabilités différentes liées à des tâches de direction, d'une part, et à des tâches de création, d'autre part. Ainsi, la personne qui exerce la fonction de travail visée peut éventuellement devenir technicienne ou technicien au matricage, conceptrice sonore ou concepteur sonore, directrice ou directeur d'un studio d'enregistrement sonore et réalisatrice ou réalisateur d'album.

Dans le contexte du studio d'enregistrement, la progression dans la carrière de la preneuse de son-mixeuse sonore ou du preneur de son-mixeur sonore est principalement liée à trois facteurs, à savoir sa compétence, son expérience de travail et son intérêt à assumer des tâches de direction, de planification, de gestion, de coordination et de supervision ou des tâches de création, de conception et de développement d'idées.

4.7 Mixeuse sonore ou mixeur sonore (jeux)

La personne qui exerce la fonction de travail de mixeuse sonore ou mixeur sonore a la responsabilité de mélanger et d'harmoniser les dialogues enregistrés en postsynchronisation, les bruitages, les ambiances sonores, les effets et les musiques en un ensemble dynamique et non linéaire qui constitue la trame sonore d'un jeu vidéo¹⁵. Le mixage final s'effectue au fur et à mesure que la joueuse ou le joueur évolue dans le jeu. En conséquence, il se construit en temps réel et il peut prendre de très nombreuses avenues. La mixeuse sonore ou le mixeur sonore ne produit pas un mixage final en équilibrant les différentes pistes sonores les unes par rapport aux autres, en ajustant leur intensité et leur dynamique, en les plaçant dans l'espace sonore, en leur ajoutant des effets et en les traitant de manière appropriée. Il lui appartient plutôt de définir des paramètres et des règles qui contrôleront le mixage en temps réel généré par l'action de la joueuse ou du joueur. Cette fonction de travail peut être associée à la profession suivante de la Classification nationale des professions : technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225).

Les appellations d'emploi recensées

Seule l'appellation d'emploi de mixeuse sonore ou de mixeur sonore est utilisée pour désigner la fonction de travail visée.

Le contexte de travail

L'environnement physique

La mixeuse sonore ou le mixeur sonore travaille principalement dans un bureau et effectue toutes les tâches liées au mixage sonore à l'aide d'un ordinateur équipé des périphériques et des logiciels appropriés. Elle ou il peut être appelée à se déplacer à l'extérieur du bureau pour enregistrer les sons nécessaires à la trame sonore du jeu vidéo. De plus, elle ou il peut devoir se déplacer chez les fournisseurs de biens et de services informatiques.

¹⁵ Les responsabilités et les tâches inhérentes à la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore peuvent, dans le contexte d'une petite production, être confiées à la personne qui exerce la fonction de travail de conceptrice sonore ou de concepteur sonore.

L'environnement organisationnel

La personne affectée à la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore travaille sous la supervision de la conceptrice sonore ou du concepteur sonore. De plus, elle peut être amenée à travailler en étroite collaboration avec la monteuse sonore ou le monteur sonore ainsi qu'avec la preneuse ou le preneur de son et la bruiteuse ou le bruiteur lors de grosses productions. Dans le cas des plus petites productions, elle est souvent appelée à effectuer les tâches liées à une ou plusieurs de ces fonctions de travail.

La nature du travail

La personne qui exerce la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore mélange et harmonise les différents éléments qui composent la trame sonore d'un jeu vidéo.

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la mixeuse sonore ou le mixeur sonore se rapportent à la documentation relative à la production (scénario, scénarimage, etc.), aux images de la production proprement dite, à un ordinateur et à ses périphériques d'entrée (clavier, souris, etc.), de sortie (moniteur, imprimantes, haut-parleurs, etc.) et d'entrée/sortie (modem, graveur de cédérom, lecteur de disquette, etc.), aux supports de sauvegarde (disquettes, cédéroms, etc.), aux différents numériseurs, au réseau Internet, aux logiciels de mixage sonore (Logic Audio Platinum, ProTools, Fairlight, Nuendo, etc.), aux magnétophones multipistes numériques, aux microphones, à un compresseur, à une table de mixage, à des écouteurs, à des enceintes acoustiques, à un synthétiseur, à un séquenceur, à une boîte à rythmes et à un expandeur.

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore sont regroupées sous les deux champs de responsabilités suivants : préparation du projet sous l'angle du mixage sonore et exécution des travaux liés au mixage sonore.

1 Préparation du projet sous l'angle du mixage sonore

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la préparation du projet auprès de la personne responsable (ambiance sonore recherchée, types d'effets et d'espace sonores à créer, etc.).
- 1.2 Analyser les renseignements réunis en tenant compte des contraintes liées au budget, aux délais de production, aux techniques utilisées, au format de la trame sonore (dolby, DTS, stéréo, etc.), etc.
- 1.3 Visionner le montage des images auquel doit être ajoutée la trame sonore, en vue de déterminer le type d'environnement sonore à créer, le cas échéant.
- 1.4 Faire l'écoute du montage sonore (dialogues enregistrés en direct et en postsynchronisation, bruitages, ambiances sonores, effets et musiques) et en évaluer la qualité, le cas échéant.
- 1.5 Dresser une liste des caractéristiques propres à chacune des pistes sonores, en vue de déterminer le type d'opération à effectuer (équilibrer les pistes, ajuster les volumes, introduire des effets [réverbérations, échos, ralentissements, etc.], etc.).
- 1.6 Évaluer le temps nécessaire à l'exécution du mixage sonore.
- 1.7 Préparer le calendrier de production du mixage sonore.

2 Exécution des travaux liés au mixage sonore

- 2.1 Déterminer le type de matériel utile au mixage sonore (magnétophones multipistes analogiques ou numériques, microphones, compresseur, table de mixage, ordinateur et logiciels de traitement sonore, etc.).
- 2.2 Effectuer le mixage des dialogues, c'est-à-dire ajuster leur volume, les équilibrer et les harmoniser.
- 2.3 Effectuer le mixage des bruitages et des ambiances sonores, c'est-à-dire ajuster leur volume, les équilibrer et les harmoniser.

- 2.4 Assembler les pistes de dialogues, de bruitages et d'ambiances sonores déjà mixées et les pistes de musiques afin de constituer une trame sonore.
- 2.5 Effectuer le mixage de la trame sonore, c'est-à-dire ordonner les différentes pistes, les équilibrer les unes par rapport aux autres, ajuster leur intensité et leur dynamique, les placer dans l'espace sonore et ajouter des effets (réverbérations, échos, ralentissements, etc.) en tenant compte du montage des images.

Le cheminement professionnel

La personne qui exerce la fonction de travail de mixeuse sonore ou de mixeur sonore peut accéder à ce poste au seuil d'entrée sur le marché du travail si elle participe à la réalisation de petites productions. Toutefois, cela suppose généralement qu'elle a acquis de l'expérience dans le domaine de la production sonore de jeux vidéo en travaillant à titre d'assistante-monteuse sonore ou d'assistant-monteur sonore, puis de monteuse sonore ou de monteur sonore au cours de différents types de productions.

Par ailleurs, la mixeuse sonore ou le mixeur sonore peut, en cours de carrière, accéder à d'autres fonctions de travail qui comportent des responsabilités différentes liées à des tâches de direction, d'une part, et à des tâches de création, d'autre part. Ainsi, la personne qui exerce la fonction de travail visée peut éventuellement devenir conceptrice sonore ou concepteur sonore, directrice ou directeur de la production de jeux vidéo.

Dans le contexte du jeu vidéo, la progression dans la carrière de la mixeuse sonore ou du mixeur sonore est principalement liée à trois facteurs, à savoir sa compétence, son expérience de travail et son intérêt à assumer des tâches de direction, de planification, de gestion, de coordination et de supervision ou des tâches de création, de conception et de développement d'idées.

4.8 Conceptrice sonore ou concepteur sonore¹⁶

La conception sonore ou le design sonore constitue un champ d'activité à la fois conceptuel ou créatif et technique. Le design sonore est réalisé dans les milieux de production comme le disque, le spectacle, le théâtre, le documentaire, le film, la radio, la télévision, la publicité et la webdiffusion et se prête à la réalisation de cédéroms, de sites Internet et de jeux vidéo. Il couvre tous les éléments sonores en dehors de la composition musicale.

Les sons se combinent de façons très variées et souvent fort complexes dans une production cinématographique ou audiovisuelle. En plus des paroles prononcées, on peut recourir à des effets sonores de toutes sortes pour recréer les bruits de la rue ou de la nature et utiliser de la musique ou des sonorités abstraites, non identifiables, pour soutenir l'action ou accroître la tension dramatique. La conceptrice sonore ou le concepteur sonore imagine et planifie les effets sonores de la production. La compositrice ou le compositeur écrit la musique originale nécessaire, s'il y a lieu. La musique et les effets sonores constituent, avec les dialogues, l'environnement sonore de la production.

La personne affectée à la fonction de travail de conceptrice sonore¹⁶ ou de concepteur sonore est celle qui a le contrôle créatif de la bande sonore. Elle travaille avec la réalisatrice ou le réalisateur pour imaginer le style de la bande sonore. C'est elle qui approuve le travail des monteuses ou des monteurs et qui va au mixage. Elle est le lien entre la mixeuse ou le mixeur et la réalisatrice ou le réalisateur.

La conceptrice sonore ou le concepteur sonore travaille dans un environnement technologique qui évolue très rapidement (consoles digitales, égalisateur numérique, technologie sans fil, etc.). De multiples équipements et logiciels existent sur le marché (Protools, Live, Max MSP, Reason, logiciels d'analyse acoustique [SMAART], séquenceurs, etc.) et offrent des possibilités diverses.

Non seulement cette personne doit-elle s'adapter constamment à cette évolution technologique, mais elle doit se spécialiser dans son champ d'activité tout en demeurant suffisamment polyvalente pour répondre aux divers besoins des productions pour lesquelles elle est embauchée.

¹⁶ *Étude préliminaire sur les besoins de main-d'œuvre – production cinématographique et audiovisuelle (18 fonctions de travail).*

Cette fonction de travail peut être associée à la profession suivante de la Classification nationale des professions : chef d'orchestre, compositrice ou compositeur et arrangeuse ou arrangeur (CNP 5132). Cette catégorie professionnelle comprend les personnes qui composent des œuvres musicales pour les films et les émissions télévisées ainsi que la musique d'accompagnement ou qui créent et réalisent des concepts sonores pour des productions scéniques ou multimédias.

Les appellations d'emploi recensées

Les appellations d'emploi de conceptrice sonore ou de concepteur sonore et de conceptrice ou de concepteur d'environnement sonore sont utilisées pour désigner la fonction de travail visée.

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail de conceptrice sonore ou de concepteur sonore sont regroupées sous les trois champs de responsabilités suivants : préparation du projet sous l'angle du concept sonore, supervision de la production et supervision de la postproduction.

1 Préparation du projet sous l'angle du concept sonore

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la préparation du projet auprès de la réalisatrice ou du réalisateur, de la metteuse ou du metteur en scène, ou de la personne responsable (ambiance sonore recherchée, types d'effets et d'espace sonores à créer, etc.).
- 1.2 Analyser les renseignements réunis en tenant compte des contraintes liées au budget, aux délais de production, aux techniques utilisées, au format de la trame sonore (dolby, DTS, stéréo, etc.), etc.
- 1.3 Rencontrer les autres conceptrices sonores ou autres concepteurs sonores et travailler avec eux afin de bien connaître les concepts élaborés.
- 1.4 Rencontrer régulièrement la réalisatrice ou le réalisateur, la metteuse ou le metteur en scène, ou la personne responsable afin de valider la proposition du concept sonore au fur et à mesure de son élaboration.

2 Supervision de la production (facultative)

- 2.1 Assister au tournage ou à des répétitions afin de valider ou d'orienter le concept sonore en fonction de la prise de vue ou de la mise en scène.
- 2.2 Assister aux réunions de production.

3 Supervision de la postproduction

- 3.1 Visionner le montage des images auquel doit être ajoutée la trame sonore, en vue de confirmer le type d'environnement sonore à créer.
- 3.2 Transmettre à la bruiteuse ou au bruiteur, à la monteuse ou au monteur et à la mixeuse ou au mixeur les directives concernant l'environnement sonore recherché.
- 3.3 Évaluer les résultats du travail de la bruiteuse ou du bruiteur et de la monteuse ou du monteur du point de vue du concept recherché et accepter le produit à transmettre au mixage.
- 3.4 Superviser le mixage et faire le lien entre la réalisatrice ou le réalisateur et la mixeuse ou le mixeur.

Le cheminement professionnel

La personne qui exerce la fonction de travail de conceptrice sonore ou de concepteur sonore occupera, au seuil d'entrée, un poste d'assistante ou d'assistant du son, puis deviendra preneuse ou preneur de son, monteuse ou monteur et mixeuse ou mixeur. Après quelques années d'expérience, elle pourra réaliser des activités en conception sonore. Il est néanmoins très courant que les conceptrices sonores ou les concepteurs sonores exercent concurremment des tâches techniques de preneuse ou de preneur de son, de bruiteuse ou de bruiteur, de monteuse ou de monteur, ou de mixeuse ou de mixeur.

Dans leur cheminement de carrière, les conceptrices sonores et les concepteurs sonores peuvent se diriger vers la direction de production ou de postproduction.

4.9 Sonorisatrice ou sonorisateur

La sonorisatrice ou le sonorisateur est responsable de la captation et de la diffusion du son pour des spectacles, des concerts, des conférences, des activités d'entreprises. Ces activités se déroulent dans divers types de salles de réunion, dans une salle de spectacle ou en plein air sur une scène extérieure. Aussi cette personne doit-elle être en mesure d'analyser les contraintes de l'environnement sonore et la qualité de l'acoustique pour chacun des lieux et de proposer des solutions afin d'assurer la qualité du son. La fonction de travail de sonorisatrice ou de sonorisateur peut se scinder en fonction de certaines spécialisations : sonorisation des moniteurs de scène, contrôle des équipements sans fil et des systèmes d'amplification pour scène extérieure (*PA tech*). Elle peut être à son compte ou être engagée pour une salle de spectacle, une entreprise de services de sonorisation ou encore une ou un artiste ou un groupe d'artistes. Selon la Classification nationale des professions, cette fonction de travail correspond à la profession de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225).

Les appellations d'emploi recensées

Parmi les appellations d'emploi utilisées dans le secteur de la sonorisation, celle de sonorisatrice ou de sonorisateur est la principale; les autres ont trait à des fonctions spécialisées de sonorisation : chef son, sonorisatrice ou sonorisateur de scène (moniteurs), technicienne ou technicien d'amplification du son (*PA tech*), technicienne ou technicien responsable des sans-fils, technicienne ou technicien responsable des oreillettes (*in-ears*), technicienne ou technicien du son.

Le contexte de travail

L'environnement physique

La sonorisatrice ou le sonorisateur qui travaille pour une salle de spectacle agit souvent à titre de chef son; elle ou il s'assure alors, notamment, de l'installation du matériel utile à la captation et à la diffusion du son et contrôle la qualité du son diffusé. Cette personne peut être appelée à travailler à l'extérieur pour des spectacles ou des activités réalisés en plein air. Il lui faut alors assurer la protection des équipements en cas d'intempéries. La sonorisatrice ou le sonorisateur et son équipe sont appelés à travailler en hauteur pour l'installation des équipements et doivent appliquer les règles de sécurité. Cette personne travaille dans l'espace de diffusion à une console, d'où elle suit le déroulement du spectacle ou de l'activité et contrôle la qualité du son.

L'environnement organisationnel

La sonorisatrice ou le sonorisateur travaille sous la supervision de la productrice ou du producteur, de la réalisatrice ou du réalisateur, ou de la directrice technique ou du directeur technique. Cette personne coordonne le travail de la technicienne ou du technicien du son et, le cas échéant, des assistantes et des assistants du son.

La nature du travail

La personne qui exerce la fonction de travail de sonorisatrice ou de sonorisateur s'occupe de la diffusion sonore dans une production de spectacles ou d'activités et s'assure de la qualité du son. Ainsi, elle participe à la réalisation de différents types d'activités tels des spectacles, des conférences, des colloques et réunions, l'animation de lieux ou d'activités d'entreprises.

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la sonorisatrice ou le sonorisateur se rapportent à la documentation relative à l'activité ou au spectacle (scénario, feuille de service, etc.), au matériel utile à la captation et à la diffusion du son (microphones, écouteurs, enceintes acoustiques, moniteurs de scène, câblage, console, ordinateurs et logiciels, etc.).

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de travail de sonorisatrice ou de sonorisateur sont regroupées sous les quatre champs de responsabilités suivants : préparation du projet, coordination des activités liées à la mise en place du matériel, évaluation de la qualité du son diffusé et démontage du matériel.

1 Préparation du projet

- 1.1 Réunir les renseignements nécessaires à la sonorisation :
 - recueillir les informations sur le scénario de l'activité ou du spectacle;
 - dresser la liste des caractéristiques sonores;
 - visiter les lieux, repérer les problèmes potentiels et trouver les solutions;
 - déterminer le matériel nécessaire (microphones, oreillettes, enceintes acoustiques, etc.).
- 1.2 S'entretenir avec la réalisatrice ou le réalisateur, ou la personne responsable de l'activité à propos du type de son recherché, des effets sonores nécessaires et de leurs occurrences.
- 1.3 Former l'équipe nécessaire, le cas échéant.

2 Coordination des activités liées à la mise en place

- 2.1 Superviser la mise en place des divers microphones, moniteurs et enceintes acoustiques et leur câblage ou participer à la supervision.
- 2.2 Procéder aux tests de son en vue de s'assurer du bon fonctionnement du matériel et de la qualité de l'acoustique des lieux.
- 2.3 Assister à la répétition de l'activité ou du spectacle, le cas échéant, et apporter les modifications nécessaires à la disposition du matériel, s'il y a lieu.

3 Évaluation de la qualité du son diffusé

- 3.1 Évaluer la qualité du son tout au long du déroulement et apporter les correctifs nécessaires à l'aide des consoles utilisées.
- 3.2 Introduire les effets spéciaux requis selon le scénario, le cas échéant.

4 Démontage du matériel

- 4.1 Superviser la désinstallation des divers microphones, moniteurs et leur câblage ainsi que des enceintes acoustiques et de la console, s'il y a lieu.

Le cheminement professionnel

L'accès à la fonction de travail de sonorisatrice ou de sonorisateur suppose généralement que la personne a acquis de l'expérience dans le domaine en travaillant à titre d'assistante ou d'assistant du son, ou de technicienne ou de technicien du son.

En cours de carrière, cette personne peut travailler à des productions d'envergure toujours plus grande. Ainsi, elle peut être appelée à coordonner et à superviser les activités d'équipes de travail qui comptent plusieurs membres. Par ailleurs, elle peut devenir, sur la base de son expérience, preneuse ou preneur de son sur des plateaux de tournage, monteuse sonore ou monteur sonore et, éventuellement, mixeuse sonore ou mixeur sonore en postproduction. La sonorisatrice ou le sonorisateur peut accéder à des postes qui comportent des responsabilités plus grandes liées à des tâches de direction, d'une part, et à des tâches de création, d'autre part. La personne qui exerce la fonction de travail visée peut donc éventuellement devenir directrice technique ou directeur technique de salle de spectacle, ou conceptrice sonore ou concepteur sonore.

La progression dans la carrière est principalement liée à trois facteurs, à savoir sa compétence, son expérience de travail et son intérêt à assumer des tâches de direction, de planification, de gestion, de coordination et de supervision.

4.10 Technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes (radio)

La technicienne ou le technicien aux opérations et à la mise en ondes est responsable d'assurer la mise en ondes, de produire des messages publicitaires et d'autopromotion, d'assurer la diffusion de séquences sonores sur Internet et de vérifier le « bavard ». La mise en ondes radiophonique est de plus en plus automatisée; il est fréquent que l'animatrice ou l'animateur agisse également comme opératrice ou opérateur de la mise en ondes; les plages musicales programmées sont assemblées dans un fichier numérique, qui inclut les insertions de publicité et le rappel du nom de la station, et l'animatrice ou l'animateur n'a qu'à interrompre la diffusion de ce « journal de diffusion » pour assurer son animation et à relancer la séquence programmée à la fin de son intervention. La production des messages publicitaires et d'autopromotion de la station suppose la prise de son des voix, l'intégration de trames musicales ou de bruits et le montage final. La production implique souvent la conception des messages.

Selon la Classification nationale des professions, cette fonction de travail correspond à la profession de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225).

Les appellations d'emploi recensées

Parmi les appellations d'emploi utilisées dans le secteur de la radiodiffusion, celles d'opératrice ou d'opérateur et de productrice ou producteur sont généralement utilisées. L'opératrice ou l'opérateur ne s'occupe que des tâches liées à la mise en ondes, alors que la productrice ou le producteur est responsable de concevoir et de produire les messages publicitaires et d'autopromotion de la station. Très souvent, la productrice ou le producteur doit compléter sa tâche en assurant une partie de l'animation en ondes en dehors des principales heures d'écoute. L'animatrice ou l'animateur, de son côté, doit également souvent compléter la sienne en assurant la production de messages.

Le contexte de travail

L'environnement physique

La technicienne ou le technicien aux opérations et à la mise en ondes travaille à une console dans des studios généralement insonorisés. Cette personne peut être appelée à travailler dans des studios mobiles pour des émissions diffusées en direct à partir de divers lieux (magasins, bars, foires, etc.).

L'environnement organisationnel

Une partie importante de son travail se fait en diffusion directe et exige beaucoup de concentration et une bonne résistance au stress. En contact direct avec les animatrices et les animateurs, elle doit faire preuve de tact et de diplomatie.

La nature du travail

La personne qui exerce la fonction de travail de technicienne ou de technicien aux opérations et à la mise en ondes s'occupe de la mise en ondes et de la production de messages. Elle s'assure de la qualité des messages produits et du son diffusé.

Les ressources utilisées

Les principales ressources utilisées par la technicienne ou le technicien aux opérations et à la mise en ondes se rapportent aux manuels de fonctionnement des équipements et au journal de bord, ainsi qu'au matériel utile à l'enregistrement et à la diffusion du son (console, microphones, écouteurs, lecteur CD, enceintes acoustiques, ordinateurs et logiciels, etc.).

Les responsabilités et les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de technicienne ou de technicien aux opérations et à la mise en ondes sont regroupées sous les quatre champs de responsabilités suivants : la mise en ondes, la production de messages publicitaires et d'autopromotion, la vérification du « bavard » et la diffusion de séquences sonores sur Internet.

1 Mise en ondes

- 1.1 Faire fonctionner la console.
Programmer le serveur pour la diffusion.
- 1.2 Évaluer la qualité du son tout au long du déroulement et apporter les correctifs nécessaires à l'aide des consoles utilisées.
- 1.3 Rediffuser des parties d'émission.
- 1.4 Peut être appelé à :
 - répondre au téléphone durant les émissions de tribune téléphonique;
 - accueillir les personnes invitées, les installer et les rassurer.

2 Production de messages publicitaires et d'autopromotion

- 2.1 Concevoir le style du message et déterminer les éléments nécessaires.
- 2.2 Procéder à la prise de son des voix.
- 2.3 Connaître et repérer les éléments musicaux et sonores à intégrer.
- 2.4 Procéder au montage sonore.

3 Vérification du « bavard »

4 Diffusion de séquences sonores sur Internet

Le cheminement professionnel

L'accès à la fonction de travail de technicienne ou de technicien aux opérations et à la mise en ondes suppose généralement que la personne a acquis une formation spécialisée en radio ou de l'expérience dans le domaine.

4.11 Les fonctions de travail par secteur

Malgré le fait que les différents secteurs d'activité utilisent des appellations parfois particulières pour les diverses fonctions de travail qu'on y trouve, nous pouvons relever celles des huit secteurs d'activité étudiés. Les regroupements par secteur sont présentés au tableau 4.1.

Tableau 4.1 Les fonctions de travail par secteur d'activité

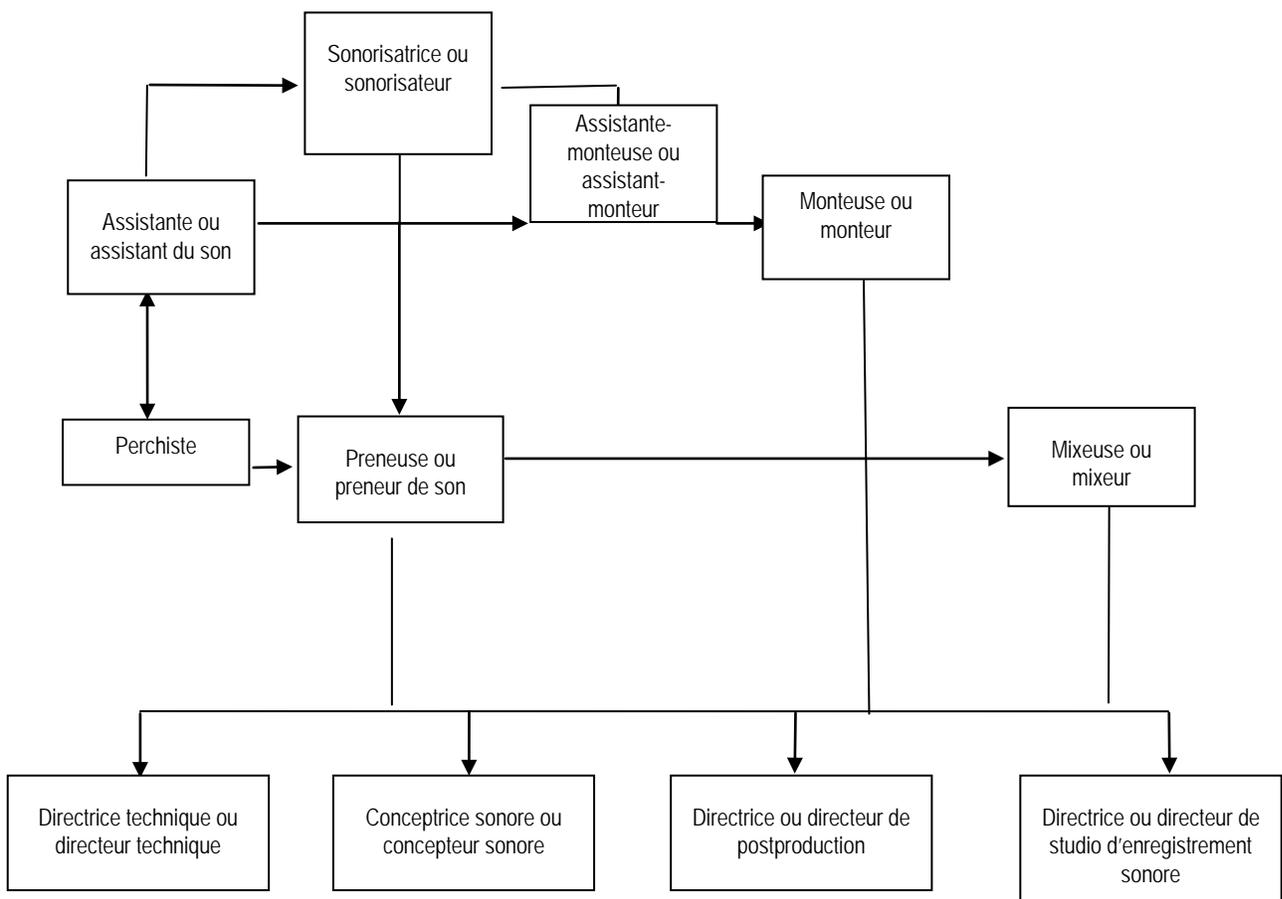
Production	Postproduction	Studio d'enregistrement	Jeux vidéo
<ul style="list-style-type: none"> • Conceptrice sonore ou concepteur sonore • Preneuse ou preneur de son • Perchiste <p>Également – Assistante ou assistant du son</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Preneuse ou preneur de son • Monteuse sonore ou monteur sonore • Mixeuse sonore ou mixeur sonore <p>Également – Assistant-monteuse ou assistant-monteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Preneuse ou preneur de son • Mixeuse sonore ou mixeur sonore <p>Également – Assistante ou assistant du son</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conceptrice sonore ou concepteur sonore • Preneuse ou preneur de son • Intégratrice ou intégrateur, ou monteuse sonore ou monteur sonore • Mixeuse sonore ou mixeur sonore <p>Également – Technicienne ou technicien du son</p>
Salles de spectacle	Sonorisation	Radiodiffusion	Télédiffusion
<ul style="list-style-type: none"> • Sonorisatrice ou sonorisateur • Technicienne ou technicien du son • Assistante ou assistant du son <p>Également – Sonorisatrice ou sonorisateur (moniteur) – Responsable des sans-fils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sonorisatrice ou sonorisateur • Technicienne ou technicien du son • Assistante ou assistant du son <p>Également – Chef son – Sonorisatrice ou sonorisateur (moniteur) – Responsable des sans-fils – Technicienne ou technicien d'amplification du son (<i>PA tech</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes <p>Également – Opératrice ou opérateur – Productrice ou producteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Preneuse ou preneur de son, ou <i>audiowoman</i> ou <i>audioman</i> • Perchiste • Monteuse sonore ou monteur sonore • Bruiteuse ou bruiteur • Mixeuse sonore ou mixeur sonore <p>Également – Assistante-technicienne ou assistant-technicien</p>

En plus des fonctions principales décrites, pour la plupart, précédemment, s'ajoutent, selon les secteurs, des fonctions de soutien de base du type assistante ou assistant du son, ou des fonctions de spécialisation comme responsable des sans-fils.

4.12 Les cheminements de carrière

Les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son débutent généralement leur carrière, qu'ils aient ou non une formation technique qualifiante, dans des fonctions de travail dites de soutien, comme assistante ou assistant du son, assistante-monteuse ou assistant-monteur, ou perchiste. La figure 4.1 présente les cheminements de carrière possibles d'une technicienne ou d'un technicien du son.

Figure 4.1 Cheminements de carrière possibles pour une technicienne ou un technicien du son



Dans le milieu de la production, le poste d'entrée peut être celui de coursière ou de coursier ou grouillot, une fonction non spécialisée; autrement, dans les fonctions spécialisées du son, l'entrée se fait au poste de perchiste. Dans le secteur de la postproduction et du jeu vidéo, c'est habituellement à celui d'assistante-monteuse ou d'assistant-monteur. Dans les entreprises de services de sonorisation, la technicienne ou le technicien commence généralement comme assistante ou assistant du son, responsable du transport du matériel et du montage et du démontage des équipements. Les salles de spectacle vont souvent embaucher d'abord à titre de technicienne ou de technicien de scène, ou d'assistante ou d'assistant du son. Les studios d'enregistrement, qui embauchent très peu, vont d'abord affecter la technicienne ou le technicien à des tâches de soutien comme assistante ou assistant du son pour installer les équipements et le matériel.

Le cheminement de carrière dépend des aptitudes démontrées par les techniciennes et les techniciens, de même que de leurs champs d'intérêt. Ce ne sont pas tous les techniciens et les techniciennes qui possèdent les aptitudes pour assumer ou qui souhaitent assumer des responsabilités de chef d'équipe, de chef son ou, éventuellement, de conceptrice sonore ou de concepteur sonore, ou de directrice ou de directeur.

5

Les compétences d'une technicienne ou d'un technicien du son

L'ensemble des travaux réalisés a permis de dresser un premier tableau des compétences que devrait maîtriser une technicienne ou un technicien du son pour intervenir dans différents secteurs d'activité. Le profil établi compte 42 compétences; ce grand nombre s'explique par le fait qu'il couvre plusieurs fonctions de travail.

Ces compétences sont énumérées au tableau 5.1.

Tableau 5.1 Les compétences de la technicienne ou du technicien du son

1	Faire preuve d'une connaissance fonctionnelle des principes de l'électricité et de la transmission du son
2	Reconnaître les formats utilisés en cinéma, télévision, DVD, HDTV
3	Reconnaître les formats de diffusion et leur impact sur la qualité du son
4	Comprendre le fonctionnement des CD, DVD et Blu-Ray (format du son, architecture de synchronisation)
5	Appliquer des méthodes de compression du son
6	Convertir des formats audio non compressés ou compressés, avec ou sans perte
7	Transférer et partager des fichiers audio
8	Évaluer et choisir les outils de travail (environnement physique, équipement, matériel et logiciels)
9	Apprécier l'acoustique d'un lieu
10	Évaluer et améliorer les conditions acoustiques d'un plateau de tournage
11	Décrire les étapes, le rôle des intervenantes ou des intervenants et le langage d'une production audiovisuelle (cinéma, télévision, vidéo, médias interactifs)
12	Expliquer les techniques de montage visuel préliminaire et définitif
13	Apprécier l'esthétique de matériaux musicaux ou sonores
14	Appliquer une démarche de création sonore
15	Analyser un scénario
16	Concevoir un projet sonore
17	Évaluer les besoins en équipement (prise de son, enregistrement, sonorisation)
18	Raccorder les équipements (prise de son, enregistrement, sonorisation)
19	Diagnostiquer un problème et apporter les correctifs nécessaires
20	Effectuer les tests de son (prise de son, enregistrement, sonorisation)
21	Sonoriser un événement, un spectacle et une scène de spectacle
22	Sonoriser un événement se déroulant dans un lieu extérieur
23	Installer et ajuster des microphones, des microphones sans fil, des oreillettes
24	Contrôler la captation et mixer la diffusion d'un événement
25	Utiliser la perche pour enregistrement sur un plateau de tournage ou dans un studio d'enregistrement
26	Contrôler la qualité de la prise de son en cours de tournage
27	Rédiger des rapports de son
28	Réaliser un enregistrement sonore en studio (prise de son et mixage)
29	Réaliser un enregistrement en mode ambiophonique

30	Effectuer le matricage d'un album
31	Nettoyer des pistes de tournage
32	Produire et enregistrer des bruits
33	Rechercher et analyser des bruitages et des effets sonores dans des banques de sources sonores
34	Effectuer le montage des dialogues en ordonnant leur progression et en les synchronisant avec les images
35	Effectuer le montage des bruitages et des ambiances sonores en les plaçant dans l'espace sonore
36	Assembler les dialogues, les bruitages, les ambiances sonores et les musiques afin de constituer un montage sonore synchronisé avec les images
37	Réaliser le mixage d'une trame sonore
38	Établir les paramètres de mixage pour un jeu vidéo
39	Effectuer la mise en ondes d'émissions de radio
40	Concevoir et réaliser des messages radiophoniques à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Sony Vegas)
41	Assembler les éléments d'une programmation à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Dalet)
42	Proposer une offre de service

Les compétences 1 à 9 concernent la maîtrise de notions et d'habiletés liées à la physique du son et à son traitement strictement technique. Les compétences 10 et 11 visent à favoriser l'intégration de la technicienne ou du technicien dans les milieux de production audiovisuelle en la ou le familiarisant avec la chaîne de production et son contexte de réalisation. Les compétences 12 à 15 portent sur le développement du volet plus artistique des fonctions. Les autres compétences concernent diverses responsabilités et activités assumées par la technicienne ou le technicien dans les différents environnements de travail.

Les liens plus spécifiques entre ces compétences et les principales fonctions de travail de la technicienne ou du technicien du son sont présentés au tableau 5.2.

Tableau 5.2 Les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son relativement aux principales fonctions de travail

Compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son	Sonorisatrice ou sonorisateur	Preneuse ou preneur de son	Monteuse sonore ou monteur sonore	Mixeuse sonore ou mixeur sonore	Technicienne ou technicien radio
Faire preuve d'une connaissance fonctionnelle des principes de l'électricité et de la transmission du son	√	√	√	√	√
Reconnaître les formats utilisés en cinéma, télévision, DVD, HDTV		√	√	√	
Reconnaître les formats de transmission et leur impact sur la qualité du son	√	√	√	√	√
Comprendre le fonctionnement des CD, DVD et Blu-Ray (format du son, architecture de synchronisation)		√	√	√	√
Appliquer des méthodes de compression du son			√	√	√
Convertir des formats audio non compressés ou compressés, avec ou sans perte		√		√	√
Transférer et partager des fichiers audio	√	√	√	√	√
Évaluer et choisir les outils de travail (environnement physique, équipement, matériel et logiciels)	√	√	√	√	√

Compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son (Suite)	Sonorisatrice ou sonorisateur	Preneuse ou preneur de son	Monteuse sonore ou monteur sonore	Mixeuse sonore ou mixeur sonore	Technicienne ou technicien radio
Décrire les étapes, le rôle des intervenantes ou des intervenants et le langage d'une production audiovisuelle (cinéma, télévision, vidéo, médias interactifs)		√	√	√	
Expliquer les techniques de montage visuel préliminaire et définitif		√	√	√	
Apprécier l'acoustique d'un lieu	√	√			√
Évaluer et améliorer les conditions acoustiques d'un plateau de tournage		√			
Apprécier l'esthétique de matériaux musicaux ou sonores	√	√	√	√	√
Appliquer une démarche de création sonore	√	√	√	√	√
Analyser un scénario		√	√	√	
Concevoir un projet sonore				√	
Évaluer les besoins en équipement (prise de son, enregistrement, sonorisation)	√	√			
Raccorder les équipements (prise de son, enregistrement, sonorisation)	√	√			
Diagnostiquer un problème et apporter les correctifs nécessaires	√	√	√	√	√
Effectuer les tests de son (prise de son, enregistrement, sonorisation)	√	√			
Sonoriser un événement, un spectacle et une scène de spectacle	√				
Sonoriser un événement se déroulant dans un lieu extérieur	√				
Installer et ajuster des microphones, des microphones sans fil, des oreillettes	√	√			
Contrôler la captation et mixer la diffusion d'un événement	√	√			
Utiliser la perche pour enregistrement sur un plateau de tournage ou dans un studio d'enregistrement		√			
Contrôler la qualité de la prise de son en cours de tournage		√			
Rédiger des rapports de son		√			
Réaliser un enregistrement sonore en studio (prise de son et mixage)		√		√	
Réaliser un enregistrement en mode ambiophonique		√		√	
Effectuer le matricage d'un album				√	
Nettoyer des pistes de tournage			√		
Produire et enregistrer des bruits		√			
Rechercher et analyser des bruitages et des effets sonores dans des banques de sources sonores			√		
Effectuer le montage des dialogues en ordonnant leur progression et en les synchronisant avec les images			√		
Effectuer le montage des bruitages et des ambiances sonores en les plaçant dans l'espace sonore			√		
Assembler les dialogues, les bruitages, les ambiances sonores et les musiques afin de constituer un montage sonore synchronisé avec les images			√	√	
Réaliser le mixage d'une trame sonore				√	
Établir les paramètres de mixage pour un jeu vidéo				√	

Compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son (Suite)	Sonorisatrice ou sonorisateur	Preneuse ou preneur de son	Monteuse sonore ou monteur sonore	Mixeuse sonore ou mixeur sonore	Bruiteuse ou bruiteur	Technicienne ou technicien radio
Effectuer la mise en ondes d'émissions de radio						√
Concevoir et réaliser des messages radiophoniques à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Sony Vegas)						√
Assembler les éléments d'une programmation radiophonique à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Dalet)						√
Proposer une offre de service	√	√	√	√	√	

Le tableau 5.2 distribue les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son dans les principales fonctions de travail du secteur des technologies sonores. Il montre qu'environ la moitié concernent la preneuse ou le preneur de son, la monteuse sonore ou le monteur sonore et la mixeuse sonore ou le mixeur sonore; la technicienne ou le technicien radio et la sonorisatrice ou le sonorisateur sont associés au tiers des compétences, alors que pour la bruiteuse ou le bruiteur seulement le quart des compétences s'applique.

La présente section est consacrée à l'évaluation du nombre de techniciennes ou de techniciens du son au Québec et de leur répartition par fonction de travail.

Dans un premier temps, les données disponibles du recensement de 2006 sont présentées.

Suivent celles recueillies lors de l'enquête téléphonique. Les résultats sont présentés par fonction de travail dans chaque secteur et par fonction de travail dans tous les secteurs réunis. Ils rendent compte de la situation actuelle ainsi que de l'évolution prévue dans cinq ans.

Il est utile de rappeler ici que l'enquête a été réalisée auprès de plus de 500 entreprises présentes dans les huit secteurs d'activité. La marge d'erreur pour ces derniers varie entre 3,3 et 9,7 %, tandis que pour l'ensemble des secteurs réunis, elle est de 2,8 % 19 fois sur 20.

6.1 Les données du recensement de 2006

Les techniciennes ou les techniciens du son sont regroupés principalement sous le CNP 5225 : technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo. Comme ce code professionnel regroupe à la fois les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en vidéo et en audio, il n'est pas possible de déterminer avec précision le nombre de ceux recensés en audio seulement.

Par ailleurs, comme l'accès à la profession passe par des postes d'assistante ou d'assistant, ou d'aide, certains techniciens ou techniciennes du son « en devenir » sont probablement associés au CNP 5227 : personnel de soutien et aides dans le cinéma, la radiotélédiffusion et les arts de la scène.

Les techniciennes ou les techniciens du son peuvent également être regroupés sous le CNP 5224 : technicienne ou technicien en radiotélédiffusion. Comme ce code de profession regroupe indistinctement tous les types de techniciennes et de techniciens qui travaillent en radiodiffusion et en télédiffusion, le nombre exact de celles ou ceux spécialisés en son ne peut être précisé.

Enfin, comme les techniciennes ou les techniciens du son peuvent assumer, avec l'expérience, des fonctions de coordination ou de direction, telles que chef son ou directrice technique ou directeur technique, le CNP 5226 : autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène peut s'appliquer à eux. Cependant, dans ce cas également, il est impossible d'isoler les spécialistes du son des autres.

Ces remarques liminaires visent à relativiser la portée des données que le recensement de 2006 nous fournit sur la profession de technicienne ou de technicien du son.

Ces données montrent, au tableau 6.1, que nous comptons au Québec 8 210 personnes dans les professions retenues, dont 2 695 dans la profession de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo.

Ces professions sont à dominante masculine à 70 %, et à près de 80 % dans le cas des techniciennes et des techniciens en audio et vidéo. De plus, elles regroupent à plus de 20 % des travailleuses et des travailleurs autonomes; la profession de technicienne ou de technicien en audio et vidéo se distingue sur ce plan, avec un taux de 32 %.

Tableau 6.1 L'effectif des professions liées à la formation selon le sexe et le statut d'emploi (recensement de 2006)

CNP	Titre	Total	H (%)	F (%)	Salariés		Travail autonome	
					(N)	(%)	(N)	(%)
5224	Technicienne ou technicien en radiotélédiffusion	540	72	28	530	98	10	2
5225	Technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo	2 695	79	21	1 825	68	860	32
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	3 785	62	38	3 055	81	739	19
5227	Personnel de soutien et aides dans le cinéma, la radiotélédiffusion et les arts de la scène	1 190	66	34	1 080	91	105	9
Total		8 210	69	31	6 490	79	1 714	21

Statistique Canada, recensement de 2006 - 97-559-XCB2006011.

Le recensement de 2006 nous renseigne également sur la répartition de ces fonctions de travail au Québec. Le tableau 6.2 montre que les régions métropolitaines de recensement (RMR) regroupent entre 80 et 90 % des personnes, selon les professions; ainsi, dans le cas des techniciennes et des techniciens en enregistrement audio et vidéo, de même que des autres catégories de personnel technique et de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène, 90 % sont dans les RMR, dont 77 % dans celle de Montréal.

Tableau 6.2 L'effectif des professions liées à la formation par région métropolitaine de recensement (recensement de 2006)

		Total	Proportion québécoise (%)
CNP	RMR de Montréal		
5224	Techniciennes et techniciens en radiotélédiffusion	360	66,7
5225	Techniciennes et techniciens en enregistrement audio et vidéo	2 090	77,6
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	2 925	77,3
5227	Personnel de soutien et aides (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	825	69,3
CNP	RMR de Québec		
5224	Techniciennes et techniciens en radiotélédiffusion	20	3,7
5225	Techniciennes et techniciens en enregistrement audio et vidéo	210	7,8
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	280	7,4
5227	Personnel de soutien et aides (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	75	6,3
CNP	RMR Chicoutimi-Jonquière		
5224	Techniciennes et techniciens en radiotélédiffusion		0,0
5225	Techniciennes et techniciens en enregistrement audio et vidéo	10	0,4
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	50	1,3
5227	Personnel de soutien et aides (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)		0,0

	(Suite)	Total	Proportion québécoise (%)
CNP	RMR de Sherbrooke		
5224	Techniciennes et techniciens en radiotélédiffusion		0,0
5225	Techniciennes et techniciens en enregistrement audio et vidéo	20	0,7
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	30	0,8
5227	Personnel de soutien et aides (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	25	2,1
CNP	RMR de Trois-Rivières		
5224	Techniciennes et techniciens en radiotélédiffusion	10	1,9
5225	Techniciennes et techniciens en enregistrement audio et vidéo	10	0,4
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	45	1,2
5227	Personnel de soutien et aides (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	10	0,8
CNP	RMR d'Ottawa-Hull (partie québécoise)		
5224	Techniciennes et techniciens en radiotélédiffusion	40	7,4
5225	Techniciennes et techniciens en enregistrement audio et vidéo	70	2,6
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	85	2,2
5227	Personnel de soutien et aides (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	10	0,8
CNP	Toutes les RMR		
5224	Techniciennes et techniciens en radiotélédiffusion	430	79,6
5225	Techniciennes et techniciens en enregistrement audio et vidéo	2410	89,4
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	3415	90,2
5227	Personnel de soutien et aides (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)	945	79,4

Statistique Canada, recensement de 2006 - 97-559-XWF2006012.

Ces professions regroupent du personnel plus jeune que dans l'ensemble des professions du Québec. Le tableau 6.3 montre que, pour les professions retenues, les personnes de 15 à 34 ans forment 51 % des effectifs, comparativement à 35 % pour l'ensemble des professions. Seule la profession de technicienne ou de technicien en radiotélédiffusion fait exception, avec une population légèrement plus âgée que la moyenne des professions : 42 % ont 45 ans ou plus, par rapport à 38 % pour l'ensemble des professions.

Tableau 6.3 L'effectif des professions liées à la formation selon l'âge (recensement de 2006)

Professions	Total	Pourcentage	Toutes professions (%)
CNP 5224 – Techniciennes et techniciens en radiotélédiffusion			
Groupes d'âge	540		
15 – 24 ans	35	6,5	14,7
25 – 34 ans	140	25,9	20,6
35 – 44 ans	140	25,9	24,3
45 – 54 ans	160	29,6	25,9
55 ou plus	65	12,0	12,5
CNP 5225 – Techniciennes et techniciens en enregistrement audio et vidéo			
Groupes d'âge	2 710		
15 – 24 ans	345	12,7	14,7
25 – 34 ans	1 050	38,7	20,6
35 – 44 ans	685	25,3	24,3
45 – 54 ans	475	17,5	25,9
55 ou plus	140	5,2	12,5
CNP 5226 – Autre personnel technique et personnel de coordination (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)			
Groupes d'âge	3 800		
15 – 24 ans	610	16,1	14,7
25 – 34 ans	1 420	37,4	20,6
35 – 44 ans	890	23,4	24,3
45 – 54 ans	625	16,4	25,9
55 ou plus	235	6,2	12,5
CNP 5227 – Personnel de soutien et aides (cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène)			
Groupes d'âge	1 195		
15 – 24 ans	275	23,0	14,7
25 – 34 ans	345	28,9	20,6
35 – 44 ans	230	19,2	24,3
45 – 54 ans	265	22,2	25,9
55 ou plus	70	5,9	12,5
CNP 5224 – 5225 – 5226 – 5227			
Groupes d'âge	8 245		
15 – 24 ans	1 265	15,3	14,7
25 – 34 ans	2 955	35,8	20,6
35 – 44 ans	1 945	23,6	24,3
45 – 54 ans	1 525	18,5	25,9
55 – 64 ans	555	6,7	12,5
65 ans ou plus	45	0,5	2,0

Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec

6.2 L'effectif par secteur d'activité

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'enquête téléphonique auprès d'entreprises susceptibles d'utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son a été réalisée dans huit secteurs d'activité. La situation actuelle ainsi que l'évaluation des besoins dans cinq ans en personnel et en pigistes externes pour les fonctions de travail dans ces secteurs d'activité sont présentées dans cette section. Le nombre actuel et futur de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son résulte de la projection des données recueillies auprès des entreprises d'un secteur sur l'ensemble des entreprises de ce secteur au Québec.

Lors de la collecte de données, la situation actuelle et les besoins futurs de pigistes externes s'exprimaient en heures de contrat lors de l'enquête; dans la présentation des résultats, nous avons choisi de convertir ces heures de contrat en équivalents temps complet (ETC), c'est-à-dire que les heures compilées ont été transformées en nombre de postes à temps plein. Cela permet de comparer plus facilement le poids des services des pigistes externes et celui du personnel engagé. Le facteur utilisé pour établir les ETC est 1 575 heures/année; celui-ci est basé sur 45 semaines, au lieu de 52, afin de tenir compte des périodes de vacances et des jours fériés et de congés de maladie. Il faut considérer les données exprimées en ETC comme non représentatives du nombre de pigistes, car les pigistes n'obtiennent pas tous 1 575 heures de contrat par année; le nombre de pigistes dépasse donc, dans les faits, celui des pigistes ETC présenté dans les tableaux qui suivent.

Finalement, certains répondants et répondantes ayant indiqué avoir l'intention d'utiliser davantage les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son dans cinq ans n'étaient pas en mesure d'en préciser le nombre exact à ce moment. Dans ces cas, pour les besoins statistiques, nous avons inscrit le même nombre qu'actuellement comme prévision future. Il faut donc considérer les données concernant les besoins futurs comme une estimation minimale.

6.2.1 Maisons de production

Les tableaux 6.4 à 6.8 présentent les résultats de l'enquête réalisée auprès des maisons de production du Québec. Comme le montre le tableau 6.4, moins de la moitié de ces maisons utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son (46 %).

Tableau 6.4 Proportion des maisons de production qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

	Pourcentage
Oui	46
Non	54

Les raisons indiquées par les maisons de production qui n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son sont présentées au tableau 6.5. Plus de la moitié d'entre elles donnent la partie « son » de leurs productions en sous-traitance (57 %) et près du quart utilisent les services de techniciennes et de techniciens polyvalents qui s'occupent à la fois de l'image et du son (22 %).

Tableau 6.5 Raisons pour lesquelles les maisons de production n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

Raison	Pourcentage
La partie son est donnée à l'extérieur	57
La même personne s'occupe de l'image et du son	22
Inactive au moment de l'enquête	12

Le tableau 6.6 montre que la très grande majorité des entreprises, soit 94 %, utilisent les services de pigistes externes, alors que seulement 12 % d'entre elles ont engagé du personnel comme techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son. Il est à noter que le total des proportions pour le tableau 6.6 est plus grand que 100 %, puisque certaines entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes.

Tableau 6.6 Proportion des maisons de production qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Type	Pourcentage
Personnel	12
Pigistes externes	94

Comme le montrent les tableaux 6.7 et 6.8, les maisons de production engagent 64 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son parmi leur personnel et utilisent les services de 16 pigistes externes ETC.

De plus, certains répondants et répondantes ont indiqué utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son qui accomplissent, dans une même fonction, les tâches relatives à différents titres (par exemple, perchiste-preneuse de son ou perchiste-preneur de son, monteuse ou monteur). Ces cas ont été regroupés sous l'expression « fonction mixte ».

Tableau 6.7 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Maisons de production

Fonction de travail	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Fonction mixte	12	0	0	100	17	50
Mixeuse ou mixeur	29	100	0	0	29	0
Monteuse ou monteur	23	50	0	50	23	0
TOUTES FONCTIONS	64	40	0	60	69	9

Tableau 6.8 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Maisons de production

Fonction de travail	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Bruiteuse ou bruiteur	1	44	0	56	2	51
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	7	25	0	75	16	128
Fonction mixte	31	54	8	38	48	53
Mixeuse ou mixeur	6	40	0	60	7	24
Monteuse ou monteur	15	27	0	73	45	196
Perchiste	22	22	0	78	28	26
Preneuse ou preneur de son	32	27	0	73	40	25
Technicienne ou technicien du son	2	0	0	100	3	40
TOUTES FONCTIONS	116	37	2	61	188	62

Le fait que les fonctions de monteuse sonore ou de monteur sonore et de mixeuse sonore ou de mixeur sonore soient présentes dans les maisons de production démontre que plusieurs d'entre eux assument aussi la postproduction.

D'ailleurs, la grande majorité des effectifs du secteur sont mixeuses ou mixeurs, ou monteuses ou monteurs; il semble que les maisons de production veuillent s'assurer les services de ceux qu'elles ont dénichés et qui ont du talent. Par contre, les fonctions pour lesquelles les services des pigistes externes sont les plus utilisés sont celles de preneuse ou de preneur de son, une fonction mixte, de perchiste et de monteuse ou de monteur. Personnel et pigistes confondus, les maisons de production utilisent essentiellement, dans les mêmes proportions (soit plus d'une trentaine de personnes), les services de preneuses ou de preneurs de son, de monteuses ou de monteurs, de mixeuses ou de mixeurs et de techniciennes ou de techniciens occupant des fonctions mixtes.

Que ce soit comme personnel ou comme pigistes, environ 60 % des entreprises prévoient des besoins accrus de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son dans cinq ans. Seulement 2 % des entreprises pensent moins utiliser les services de pigistes, alors qu'aucune n'envisage cette option dans le cas des personnes employées.

Finalement, il est à noter que la croissance d'embauche prévue dans cinq ans est significativement plus grande pour des pigistes (62 %) que pour du personnel (9 %). La fonction de travail qui connaîtra la plus forte croissance d'embauche est « monteuse ou monteur pigiste », avec 196 % d'heures de pigue de plus qu'actuellement. Les conceptrices sonores et les concepteurs sonores pigistes profiteront aussi d'une forte croissance d'embauche, puisque les entreprises comptent utiliser leurs services deux fois plus qu'actuellement, pour une augmentation de 128 %.

Au total, les maisons de production utilisent les services de 180 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son et elles prévoient augmenter leur embauche de 43 % dans cinq ans, ce qui donne au moins 258 techniciennes et techniciens.

6.2.2 Studios de postproduction

Les tableaux 6.9 à 6.13 présentent les résultats de l'enquête réalisée auprès des studios de postproduction du Québec. Comme le montre le tableau 6.9, quatre studios de postproduction sur cinq utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son (80 %).

Tableau 6.9 Proportion des studios de postproduction qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

	Pourcentage
Oui	80
Non	20

Les principales raisons indiquées par les studios de postproduction qui n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son apparaissent au tableau 6.10. Plus du tiers d'entre eux utilisent les services de techniciennes et de techniciens polyvalents qui s'occupent à la fois de l'image et du son (37,5 %). Le quart indiquent ne traiter que l'image, le son étant donné à l'extérieur ou déjà traité lorsqu'ils entrent en scène. Le quart des entreprises jointes se désignent comme des studios de postproduction qui ne produisent pas en ce moment.

Tableau 6.10 Raisons pour lesquelles les studios de postproduction n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

Raison	Pourcentage
La même personne s'occupe de l'image et du son	37,5
Pas de production	25,0
Le produit est final quand ils le reçoivent	12,5
La partie son est donnée à l'extérieur	12,5

Le tableau 6.11 montre que les studios de postproduction utilisent dans à peu près la même proportion les services de leur personnel (64 %) que de pigistes externes (68 %). Il est à noter que le total des proportions pour le tableau 6.11 est plus grand que 100 %, puisque de nombreuses entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes.

Tableau 6.11 Proportion des studios de postproduction qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Type	Pourcentage
Personnel	64
Pigistes externes	68

Comme le montrent les tableaux 6.12 et 6.13, alors que les studios de postproduction engagent 156 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son comme membres de leur personnel, ils utilisent les services de seulement 71 pigistes externes ETC).

De plus, certains répondants et répondantes ont indiqué utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son qui accomplissent aussi les tâches relatives à différents postes (par exemple, perchiste-preneuse de son ou perchiste-preneur de son, monteuse ou monteur). Ces cas ont été regroupés sous l'expression « fonction mixte ».

Tableau 6.12 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Studios de postproduction

Fonction de travail	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Assistante-technicienne ou assistant-technicien	6	0	0	100	10	50
Bruiteuse ou bruiteur	5	100	0	0	5	0
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	4	0	0	100	7	75
Intégratrice ou intégrateur son	5	0	0	100	6	20
Mixeuse ou mixeur	29	33	0	67	39	34
Monteuse ou monteur	29	37	13	50	29	0
Preneuse ou preneur de son	30	40	20	40	29	-5
Technicienne ou technicien du son	17	67	0	33	14	-18
Fonction mixte	30	50	0	50	35	17
TOUTES FONCTIONS	156	42	6	53	173	11

Les fonctions de mixeuse ou de mixeur, de monteuse ou de monteur et de preneuse ou de preneur de son sont les plus fréquentes parmi les techniciennes et les techniciens salariés. Un très grand nombre d'entre eux également occupent une fonction mixte (30 postes); nous pouvons imaginer que, pour pouvoir donner un emploi à temps plein à des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son, les employeuses ou les employeurs du secteur doivent leur confier plusieurs tâches. Les fonctions occupées principalement par les pigistes sont les mêmes avec, en plus, une présence plus importante de bruiteuses ou de bruiteurs.

Tableau 6.13 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Studios de postproduction

Fonction de travail	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Bruiteuse ou bruiteur	13	71	0	29	13	0
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	1	100	0	0	1	0
Mixeuse ou mixeur	16	63	0	37	16	0
Monteuse ou monteur	25	50	10	40	25	0
Preneuse ou preneur de son	12	50	13	37	13	8
Technicienne ou technicien du son	0,1	100	0	0	0,1	0
Fonction mixte	4	40	20	40	4	0
TOUTES FONCTIONS	71	58	8	35	72	1

Personnel et pigistes confondus, les studios de postproduction utilisent essentiellement dans les mêmes proportions (soit plus d'une quarantaine de personnes) les services de preneuses ou de preneurs de son, de monteuses ou de monteurs et de mixeuses ou de mixeurs et, dans une moindre proportion, ceux de techniciennes et de techniciens occupant des fonctions mixtes (34 postes).

Un peu plus de la moitié des studios de postproduction qui engagent du personnel à ces titres prévoient en avoir davantage besoin qu'actuellement, alors que près de 60 % de ceux qui embauchent des pigistes estiment qu'ils en auront besoin autant. Par contre, peu d'entreprises croient qu'elles auront besoin de moins de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son dans cinq ans (moins de 10 %). Cependant, la presque totalité des entreprises qui prévoient une hausse dans l'embauche de pigistes externes dans cinq ans n'a pas été en mesure de chiffrer cette augmentation. Ce fut également le cas pour le personnel qui sera embauché dans le tiers des entreprises. Dans ces cas, nous avons inscrit le même nombre qu'actuellement comme prévision future. Il faut donc considérer les données concernant les besoins futurs comme une estimation minimale.

Au total, les studios de postproduction utilisent actuellement les services de 227 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son. Compte tenu du peu de données obtenues pour les prévisions futures, le taux de croissance de 8 % dans cinq ans constitue une évaluation très relative. Le chiffre de 246 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son dans le secteur de la postproduction dans cinq ans doit être considéré comme une projection très minimale.

6.2.3 Studios d'enregistrement sonore

Les tableaux 6.14 à 6.17 présentent les résultats de l'enquête réalisée auprès des studios d'enregistrement sonore du Québec. Comme le montre le tableau 6.14, plus de quatre studios d'enregistrement sonore sur cinq utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son (83 %).

Une situation particulière concerne les studios d'enregistrement sonore. Pour plus de la moitié des studios (53 %), ce sont les propriétaires qui remplissent les fonctions techniques et ils n'ont pas de personnel.

Aussi, les données concernant le recrutement et la sélection n'ont pas été recueillies. Par contre, aux fins de la compilation des techniciennes et des techniciens dans ce secteur, les propriétaires qui occupent des fonctions techniques ont été comptabilisés comme du personnel.

Tableau 6.14 Proportion des studios d'enregistrement sonore qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

	Pourcentage
Oui	83
Non	17

Le tableau 6.15 montre que les studios d'enregistrement sonore fonctionnent davantage avec du personnel (et des propriétaires-techniciens) (83 %) qu'avec des pigistes externes (38 %). Il est à noter que le total des proportions pour le tableau 6.15 est plus grand que 100 %, puisque certaines entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes.

Tableau 6.15 Proportion des studios d'enregistrement sonore qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Type	Pourcentage
Personnel	83
Pigistes externes	38

Comme le montrent les tableaux 6.16 et 6.17, alors que les studios de production emploient 369 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son, ils utilisent les services de 37 pigistes externes ETC.

Tableau 6.16 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Studios d'enregistrement sonore

Fonction de travail	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Aide ou assistante ou assistant	52	50	0	50	57	10
Chef son	17	33	0	67	26	53
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	13	100	0	0	13	0
Preneuse de son-mixeuse ou preneur de son-mixeur	152	85	0	15	165	9
Mixeuse ou mixeur	30	100	0	0	30	0
Technicienne ou technicien du son	57	80	0	20	61	7
Fonction mixte	48	50	0	50	52	8
TOUTES FONCTIONS	369	80	0	20	404	9

Les fonctions de preneuse de son-mixeuse ou de preneur de son-mixeur et de mixeuse ou de mixeur (généralement occupées par les propriétaires de studio) regroupent la moitié du personnel, tandis que les techniciennes ou les techniciens du son et les assistantes ou les assistants du son forment le quart du personnel.

Plus d'entreprises prévoient avoir davantage besoin de pigistes externes que de personnel dans cinq ans (28 contre 20 %). Par contre, presque autant d'entre elles prévoient aussi avoir moins besoin de pigistes (20 %), surtout parce que 67 % de celles qui embauchent des preneuses ou des preneurs de son pigistes pensent en avoir moins besoin qu'actuellement. Finalement, la majorité des entreprises qui emploient des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son prévoient en avoir besoin autant qu'actuellement (80 %).

Tableau 6.17 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Studios d'enregistrement sonore

Fonction de travail	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Aide ou manœuvre	13	100	0	0	14	8
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	NSP	100	0	0	NSP	NSP
Preneuse de son-mixeuse ou preneur de son-mixeur	5	57	14	29	5	0
Mixeuse ou mixeur	3	50	25	25	3	0
Monteuse ou monteur	3	100	0	0	3	0
Preneuse ou preneur de son	1	33	67	0	1	0
Technicienne ou technicien du son	11	29	14	57	11	0
Fonction mixte	1	100	0	0	1	0
TOUTES FONCTIONS	37	52	20	28	38	3

Au total, les studios d'enregistrement sonore utilisent les services de 404 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son et ils prévoient une croissance de 9 % dans cinq ans, soit au moins 442 techniciennes et techniciens.

6.2.4 Services de sonorisation

Les tableaux 6.18 à 6.21 présentent les résultats de l'enquête réalisée auprès des services de sonorisation au Québec.

Comme le montre le tableau 6.18, plus de huit services de sonorisation sur dix utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son (86 %).

Tableau 6.18 Proportion des services de sonorisation qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

	Pourcentage
Oui	86
Non	14

Au moment de l'enquête téléphonique, nous n'avons pas pu obtenir les raisons des 14 % d'entreprises qui n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son.

Le tableau 6.19 montre que les services de sonorisation recourent en très grande partie à des pigistes externes (91 %) et qu'ils comptent aussi en grande partie sur leur propre personnel (72 %). Il est à noter que le total des proportions pour le tableau 6.19 est plus grand que 100 %, puisque de nombreuses entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes.

Tableau 6.19 Proportion des services de sonorisation qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Type	Pourcentage
Personnel	72
Pigistes externes	91

Comme le montrent les tableaux 6.20 et 6.21, alors que les services de sonorisation emploient 327 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son, ils utilisent les services de seulement 81 pigistes externes ETC.

De plus, certains répondants et répondantes ont indiqué utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son qui accomplissent également les tâches relatives à différents autres postes (par exemple, perchiste-preneuse de son ou perchiste-preneur de son, monteuse ou monteur). Ces cas ont été regroupés sous l'expression « fonction mixte ».

Tableau 6.20 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Services de sonorisation

Fonction de travail	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Aide ou manœuvre	80	45	0	55	102	28
Chef son	22	50	0	50	35	60
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	2	100	0	0	2	0
Sonorisatrice ou sonorisateur	88	46	0	54	126	43
Technicienne ou technicien du son	111	38	0	62	171	55
Technicienne ou technicien d'entrepôt de sonorisation	18	0	0	100	24	33
Fonction mixte	7	50	0	50	9	36
TOUTES FONCTIONS	327	44	0	56	469	43

Personnel et pigistes confondus, les services de sonorisation utilisent essentiellement dans les mêmes proportions (soit un peu plus d'une centaine de personnes) les services de techniciennes ou de techniciens du son, de sonorisatrices ou de sonorisateurs et d'aides ou de manœuvres. La quasi-totalité des pigistes externes et du personnel du secteur occupe ces mêmes fonctions.

On remarque aussi un grand écart entre le personnel qui occupe ces fonctions (plus de 80 postes par fonction) et les pigistes (entre 20 et 30 postes par fonction). C'est la même chose pour les chefs son, mais dans une proportion moindre (22 personnes salariées contre 5 pigistes).

Tableau 6.21 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Services de sonorisation

Fonction de travail	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance
		Autant	Moins	Plus		
Aide ou manœuvre	21	31	0	69	24	13
Chef son	5	43	0	57	6	25
Mixeuse ou mixeur	0,8	50	0	50	1,2	40
Preneuse ou preneur de son	1	100	0	0	1	0
Sonorisatrice ou sonorisateur	21	27	0	73	27	29
Technicienne ou technicien du son	32	26	4	70	41	29
TOUTES FONCTIONS	81	30	1	68	101	24

Les prévisions des besoins dans cinq ans ne sont pas les mêmes pour le personnel et les pigistes externes. Alors que les services de sonorisation se divisent à peu près également entre ceux qui auront autant besoin de personnel qu'actuellement et ceux qui en auront besoin davantage, deux fois plus d'entreprises auront besoin davantage de pigistes que maintenant que celles qui en auront autant besoin. Par contre, une chose ne change pas : presque aucune entreprise du secteur ne prévoit avoir moins besoin de personnel ou de pigistes externes.

Finalement, il est à noter que la croissance d'embauche prévue dans cinq ans est plus élevée pour du personnel que pour des pigistes externes. En effet, la croissance dépasse les 40 % dans le cas des premiers, mais elle se limite à 24 % pour les seconds. Aucune fonction de travail ne connaîtra de décroissance dans les cinq prochaines années.

Au total, les services de sonorisation recourent à 408 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son et ils prévoient que leurs besoins augmenteront de 40 % dans cinq ans, pour atteindre au moins 570 techniciennes et techniciens.

6.2.5 Conception de jeux vidéo

Les tableaux 6.22 à 6.26 présentent les résultats de l'enquête réalisée auprès des conceptrices ou des concepteurs de jeux vidéo du Québec. Comme le montre le tableau 6.22, les trois quarts des conceptrices ou des concepteurs de jeux vidéo utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son (76 %).

Tableau 6.22 Proportion des conceptrices ou des concepteurs de jeux vidéo qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

	Pourcentage
Oui	76
Non	24

Les raisons indiquées par les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo qui n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son sont présentées au tableau 6.23. La moitié d'entre eux font de la sous-traitance pour la partie « son » de leurs projets. Le tiers des entreprises jointes se désignent comme des conceptrices ou des concepteurs de jeux vidéo, mais elles ne produisent pas en ce moment.

Tableau 6.23 Raisons pour lesquelles les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

Raison	Pourcentage
La partie son est donnée à l'extérieur	50
Il n'y a pas de production	33
Elles ou ils engagent uniquement des intégratrices ou des intégrateurs multimédias	17

Les tableaux 6.24, 6.25 et 6.26 montrent que même si 68 % des conceptrices ou des concepteurs de jeux vidéo utilisent les services de pigistes, il y a très peu de pigistes ETC qui travaillent dans ce secteur. Cette situation découle du fait que ce sont les plus petites entreprises qui y recourent. Toutes les plus grosses entreprises, sauf une, n'utilisent pas de pigistes externes. Il est à noter que le total des proportions pour le tableau 6.24 est plus grand que 100 %, puisque certaines entreprises utilisent à la fois leur personnel et des pigistes externes. Dans les faits, la quasi-totalité des techniciennes spécialisées et des techniciens spécialisés en son du secteur sont salariés.

Tableau 6.24 Proportion des conceptrices ou des concepteurs de jeux vidéo qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Type	Pourcentage
Personnel	53
Pigistes externes	68

Tableau 6.25 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Conception de jeux vidéo

Fonction de travail	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Bruiteuse ou bruiteur	3	0	0	100	5	67
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	41	0	0	100	66	59
Intégratrice ou intégrateur son	9	50	0	50	20	113
Mixeuse ou mixeur	8	50	0	50	13	63
Monteuse ou monteur	15	0	0	100	25	67
Preneuse ou preneur de son	4	0	0	100	8	100
Technicienne ou technicien du son	6	50	0	50	8	33
Fonction mixte	16	80	0	20	25	57
TOUTES FONCTIONS	103	40	0	60	170	65

Le recours à des pigistes externes est presque nul dans ce secteur.

Tableau 6.26 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Conception de jeux vidéo

Fonction de travail	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	0,51	29	14	57	0,95	88
Intégratrice ou intégrateur son	0,84	0	0	100	1,59	89
Mixeuse ou mixeur	0,05	33	0	67	0,09	73
Bruiteuse ou bruiteur	0,11	50	0	50	0,19	50
Monteuse ou monteur	0,27	33	0	67	0,31	14
Technicienne ou technicien du son	0,0	100	0	0	0,0	0
Fonction mixte	1,0	40	0	60	3,6	275
TOUTES FONCTIONS	2	33	4	63	7	270

Par ailleurs, trois nouvelles entreprises sont en phase d'installation à Montréal : Funcom, THQ et Warner Brothers Interactive (WBI). Chacune prévoit embaucher entre 300 et 400 personnes d'ici cinq ans. Sur la base des données recueillies lors de l'enquête, il est raisonnable de penser qu'environ 40 d'entre elles seront des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son. Ce nouveau personnel a été intégré aux projections recueillies auprès des entreprises existantes; la répartition par fonction de travail relevée lors de l'enquête a été appliquée à ces nouveaux postes. Ainsi, les 103 postes de technicienne spécialisée ou de technicien spécialisé en son en conception de jeux vidéo actuellement passeront à 170 dans cinq ans, soit une croissance de 65 %.

6.2.6 Salles de spectacle

Les tableaux 6.27 à 6.31 présentent les résultats de l'enquête réalisée auprès des salles de spectacle du Québec. Comme le montre le tableau 6.27, un peu plus des deux tiers des salles de spectacle utilisent les services de techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son (69 %).

Tableau 6.27 Proportion des salles de spectacle qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

	Pourcentage
Oui	69
Non	31

Les raisons pour lesquelles elles n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son sont de deux ordres : le recours à des services externes ou à l'équipe de sonorisation de l'artiste et l'activité du théâtre qui ne nécessite pas de services techniques en son.

Tableau 6.28 Proportion des salles de spectacle qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Type	Pourcentage
Personnel	60
Pigistes externes	60

Le tableau 6.28 montre que les salles de spectacle utilisent les services de pigistes externes et de leur personnel dans la même proportion (60 %). Il est à noter que le total des proportions pour le tableau 6.28 est plus grand que 100 %, puisque certaines entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes.

Comme le montrent les tableaux 6.29 et 6.30, alors que les salles de spectacle emploient 220 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son, elles utilisent les services de 115 pigistes ETC, ce qui est la moitié moins.

De plus, certains répondants et répondantes ont indiqué utiliser les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son qui accomplissent également les tâches d'autres postes (par exemple, perchiste-preneuse de son ou perchiste-preneur de son, monteuse ou monteur). Ces cas ont été regroupés sous l'expression « fonction mixte ».

Tableau 6.29 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Salles de spectacle

Fonction de travail	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Aide ou assistante ou assistant du son	78	64	0	36	99	27
Chef son	20	60	0	40	27	35
Mixeuse ou mixeur	3	0	0	100	7	133
Sonorisatrice ou sonorisateur	82	61	0	39	102	24
Technicienne ou technicien du son	34	57	0,0	43	55	62
Fonction mixte	3	100	0	0	3	0
TOUTES FONCTIONS	220	62	0	38	293	33

Dans le secteur, plus de sept personnes sur dix parmi le personnel sont sonorisatrices ou sonorisateurs, ou encore aides ou manœuvres. Dans le cas des pigistes externes, ce sont aussi ces fonctions qu'occupent la majorité des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son, mais dans une moindre proportion (59 %). Ces fonctions de travail sont donc les plus fréquentes du secteur. En effet, plus de 100 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son exercent chacune d'entre elles.

Tableau 6.30 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Salles de spectacle

Fonction de travail	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Aide ou assistante ou assistant du son	32	40	0	60	43	34
Chef son	26	38	0	62	34	31
Sonorisatrice ou sonorisateur	38	39	17	44	45	18
Technicienne ou technicien du son	19	33	11	56	20	5
TOUTES FONCTIONS	115	37	8	55	142	23

Les prévisions des besoins dans cinq ans varient selon qu'il s'agit de personnes employées comme personnel ou de pigistes externes. Alors que pour les premiers, près des deux tiers des salles de spectacle croient qu'elles en auront autant besoin qu'actuellement, et seulement un peu plus d'un tiers qu'elles en auront besoin davantage, c'est presque la situation inverse pour les pigistes.

En effet, un peu plus de la moitié des entreprises auront besoin davantage de pigistes, alors qu'à peine plus du tiers en auront autant besoin. De plus, parmi les entreprises qui embauchent des pigistes, un peu moins de 10 % affirment qu'elles en auront moins besoin dans cinq ans.

Finalement, il est à noter que la croissance d'embauche prévue dans cinq ans est un peu plus élevée pour du personnel que pour des pigistes (33 contre 23 %). Dans le premier groupe, ce sont les mixeuses ou les mixeurs qui connaîtront la croissance la plus élevée (133 %).

Au total, les salles de spectacle utilisent les services de 335 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son. Cependant, elles prévoient que leurs besoins croîtront de 30 % dans cinq ans, pour atteindre au moins 435 techniciennes et techniciens.

6.2.7 Radiodiffusion

Les tableaux 6.31 à 6.36 présentent les résultats de l'enquête réalisée auprès des radiodiffuseurs au Québec.

Comme le montre le tableau 6.31, plus de neuf radiodiffuseurs sur dix utilisent les services de techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son (94 %).

Tableau 6.31 Proportion des radiodiffuseurs qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

	Pourcentage
Oui	94
Non	6

Les raisons pour lesquelles les radiodiffuseurs n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son apparaissent au tableau 6.32. Plus du tiers d'entre eux font de la sous-traitance pour la partie « son » de leurs projets, et un peu plus du quart, essentiellement dans le secteur de la radio communautaire, recourent à des bénévoles, le plus souvent sans formation spécialisée en son.

Tableau 6.32 Raisons pour lesquelles les radiodiffuseurs n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

Raison	Pourcentage
La partie son est donnée à l'extérieur	36
Le travail est fait par des bénévoles	27

Le tableau 6.33 montre qu'il y a beaucoup plus de radiodiffuseurs qui engagent du personnel que des pigistes (93 contre 49 %). Il est à noter que le total des proportions dans le tableau 6.33 est plus grand que 100 %, puisque certaines entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes.

Tableau 6.33 Proportion des radiodiffuseurs qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Type	Pourcentage
Personnel	93
Pigistes externes	49

Par contre, comme le montrent les tableaux 6.34 et 6.35, la grande majorité des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son du secteur sont des personnes salariées. En effet, les radiodiffuseurs en emploient 296 à ce titre et ils utilisent les services de seulement 65 pigistes ETC.

Tableau 6.34 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Radiodiffusion

Fonction de travail	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Animatrice-productrice ou animateur-producteur	51	100	0	0	84	67
Opératrice-productrice ou opérateur-producteur	18	100	0	0	18	0
Productrice ou producteur	68	82	9	9	68	0
Productrice-animatrice ou producteur-animateur	28	100	0	0	28	0
Sonorisatrice ou sonorisateur	2	100	0	0	2	0
Technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes	82	56	11	33	104	27
Technicienne ou technicien du son	47	80	0	20	54	17
TOUTES FONCTIONS	296	77	6	17	358	21

Tableau 6.35 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Radiodiffusion

Fonction de travail	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Animatrice-productrice ou animateur-producteur	4	0	0	100	5	20
Opératrice-productrice ou opérateur-producteur	8	100	0	0	8	0
Productrice ou producteur	5	100	0	0	5	0
Sonorisatrice ou sonorisateur	1	100	0	0	1	0
Technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes	19	78	0	22	20	9
Technicienne ou technicien du son	29	100	0	0	29	0
TOUTES FONCTIONS	65	82	0	18	68	4

Il est nécessaire d'émettre une réserve concernant la fonction d'animatrice-productrice ou d'animateur-producteur; elle est généralement occupée par une personne qui est d'abord embauchée pour ses qualités d'animatrice ou d'animateur et qui complète sa tâche en réalisant des messages

publicitaires ou d'autopromotion. Cette fonction ne correspond pas vraiment à celle de technicienne spécialisée ou de technicien spécialisé en son. La fonction de productrice-animatrice ou producteur-animateur, à l'inverse, est occupée par une technicienne ou un technicien pour ses qualités à ce titre et cette personne complète sa tâche en faisant de l'animation, généralement en dehors des heures de grande écoute; la fonction peut être assimilable à celle de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son.

Les résultats ajustés sont donc plutôt dans l'ordre de grandeur suivant :

Tableau 6.36 Situation actuelle et besoins futurs – Radiodiffusion – Résultats ajustés

Type	Nombre actuel Personnel et pigistes	Nombre dans 5 ans Personnel et pigistes	Croissance (%)
Personnel	245	274	12
Pigistes externes	61	63	4
TOUS	306	337	10

La majorité des pigistes externes du secteur sont techniciennes ou techniciens aux opérations et à la mise en ondes ou techniciennes ou techniciens du son. Les fonctions de technicienne ou de technicien aux opérations et à la mise en ondes et de productrice ou de producteur occupent le plus de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son engagés comme personnel.

Que ce soit à titre de personnel ou de pigistes, les répondantes et les répondants ont indiqué, en majorité, qu'ils auraient besoin d'autant de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son dans cinq ans que maintenant.

En tenant compte des ajustements, le secteur de la radiodiffusion utilise les services de 306 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son et il connaîtra une croissance de 10 % dans cinq ans, ce qui portera le nombre de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son à 337.

6.2.8 Télédiffusion

Les tableaux 6.37 à 6.42 présentent les résultats de l'enquête réalisée auprès des télédiffuseurs au Québec.

Comme le montre le tableau 6.37, près des trois quarts des télédiffuseurs utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son (73 %).

Tableau 6.37 Proportion des télédiffuseurs qui utilisent les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

	Pourcentage
Oui	73
Non	27

Les principales raisons pour lesquelles les télédiffuseurs n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son apparaissent au tableau 6.38. Plus du tiers d'entre eux n'effectuent aucune production à l'intérieur de leur organisation, plus du quart affectent la même personne pour s'occuper de l'image et du son, et un peu moins d'un sur cinq fait faire la production du son en sous-traitance.

Tableau 6.38 Raisons pour lesquelles les télédiffuseurs n'utilisent pas les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son

Raison	Pourcentage
Tout est produit à l'extérieur	38
Petites productions : image et son traités ensemble	29
Production du son donnée à l'extérieur	17

Le tableau 6.39 montre qu'il y a plus de deux fois plus de télédiffuseurs qui engagent du personnel plutôt que des pigistes (92 contre 44 %). Il est à noter que le total des proportions pour le tableau 6.39 est plus grand que 100 %, puisque certaines entreprises utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes.

Tableau 6.39 Proportion des télédiffuseurs qui utilisent les services de leur personnel et de pigistes externes

Type	Pourcentage
Personnel	92
Pigistes externes	44

De plus, comme le montrent les tableaux 6.40 et 6.41, la grande majorité des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son du secteur sont des personnes salariées. En effet, les télédiffuseurs engagent 352 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son à ce titre et ils utilisent les services de seulement 24 pigistes ETC.

Le tableau 6.40 montre que la fonction de preneuse ou de preneur de son est celle qui occupe le plus de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son. Le tableau 6.41 révèle la présence d'un petit nombre de pigistes externes; il est important cependant de signaler que les plus importants télédiffuseurs en réseau engagent de nombreux techniciens et techniciennes à titre temporaire, certains à temps plein et d'autres à temps partiel.

Que ce soit comme personnel ou comme pigistes, les répondantes et les répondants ont indiqué, en majorité, qu'ils auraient besoin d'autant de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son dans cinq ans que maintenant.

L'enquête a révélé qu'une fonction combinée de camérawoman-preneuse de son-monteuse vidéo ou caméraman-preneur de son-monteur vidéo est très répandue dans les petites stations de télévision ainsi que dans les stations régionales d'un réseau. Cette fonction n'est pas assimilable à celle de technicienne spécialisée ou de technicien spécialisé en son, et les employeuses ou les employeurs recherchent une personne ayant une formation en production télévisuelle pour l'assumer.

Tableau 6.40 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Télédiffusion

Fonction de travail	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Caméra-son-montage	179	79	0	21	193	8
Mixeuse ou mixeur	16	100	0	0	16	0
Monteuse ou monteur	23	100	0	0	23	0
Perchiste	24	100	0	0	24	0
Preneuse ou preneur de son	61	100	0	0	61	0
Productrice ou producteur	30	100	0	0	30	0
Technicienne ou technicien du son	2	100	0	0	2	0
Fonction mixte	12	100	0	0	12	0
TOUTES FONCTIONS	347	88	0	12	361	4

Tableau 6.41 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Télédiffusion

Fonction de travail	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Caméra-son-montage	10	71	0	29	10	0
Monteuse ou monteur	1	100	0	0	1	0
Preneuse ou preneur de son	1	100	0	0	1	0
Productrice ou producteur	2	100	0	0	2	0
Sonorisatrice ou sonorisateur	0,04	0	0	100	0,06	50
TOUTES FONCTIONS	14	80	0	20	14	0

Les résultats ajustés après avoir exclu les fonctions non assimilables sont présentés au tableau 6.42 qui suit. Ces ajustements réduisent de moitié le nombre de techniciennes et de techniciens à considérer dans l'étude actuelle.

Tableau 6.42 Situation actuelle et besoins futurs – Télédiffusion – Résultats ajustés

Type	Nombre actuel Personnel et pigistes	Nombre dans 5 ans Personnel et pigistes	Croissance (%)
Personnel	168	168	0
Pigistes externes	4	4	0
TOUS	172	172	0

Si nous tenons compte des ajustements, le secteur de la télédiffusion utilise les services de 172 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son et il ne connaîtra pas de croissance au cours des cinq prochaines années.

6.3 L'effectif global tous secteurs réunis

Cette section présente les résultats globaux de tous les secteurs réunis concernant l'effectif des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son au Québec. L'effectif global est d'abord présenté par secteur d'activité, puis selon les principales fonctions de travail.

6.3.1 L'effectif global par secteur d'activité

Le tableau 6.43 présente la situation actuelle et les besoins futurs de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son engagés comme personnel par secteur d'activité. L'effectif global s'établit à 1 652, lorsque nous tenons compte de leur présence dans tous les secteurs d'activité, et il s'établira à près de 2 000 dans cinq ans, soit une croissance de 22 %. Cette prévision est considérée comme minimale, car certaines entreprises, tout en indiquant qu'elles connaîtront des besoins plus grands dans cinq ans, n'étaient pas en mesure de fournir de chiffres précis; le nombre actuel a alors été utilisé comme prévision future.

Tableau 6.43 Engagement de personnel : situation actuelle et besoins futurs – Tous les secteurs

Secteur d'activité	Nombre actuel	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Maisons de production	64	40	0	60	69	8
Studios de postproduction	156	42	6	53	173	11
Studios d'enregistrement sonore	369	80	0	20	404	6
Services de sonorisation	327	44	0	56	469	43
Conception de jeux vidéo	103	40	0	60	170	66
Salles de spectacle	220	62	0	38	293	32
Radiodiffusion	245	72	6	22	274	12
Télédiffusion	168	88	0	12	168	0
TOTAL	1 652	60	2	38	2 020	22

Les quatre secteurs regroupant le plus d'effectifs sont les services de sonorisation, les studios d'enregistrement, la radiodiffusion et les salles de spectacle.

Presque aucune entreprise ne prévoit engager moins de personnel dans cinq ans, et 38 % s'attendent à une hausse de leurs besoins. Trois secteurs envisagent une croissance importante dans cinq ans : la conception de jeux vidéo (66 %), les services de sonorisation (43 %) et les salles de spectacle (32 %).

L'embauche actuelle et future de pigistes externes est présentée au tableau 6.44. Elle connaîtra une croissance de 26 % dans cinq ans et, en conséquence, le poids des pigistes exprimé en ETC passera de 487 à plus de 600. Cette prévision est considérée comme minimale, car certaines entreprises, tout en indiquant qu'elles connaîtront des besoins plus grands dans cinq ans, n'étaient pas en mesure de les préciser; le nombre actuel a alors été utilisé comme prévision future.

De plus, il est important de rappeler que les données concernant les pigistes externes ont été transformées en équivalents temps complet (ETC) afin de faciliter la comparaison entre leur poids et celui des personnes engagées comme personnel. Rappelons que le facteur utilisé pour établir les ETC est 1 575 heures/année; il est basé sur 45 semaines, au lieu de 52, afin de tenir compte des périodes de

vacances et des congés fériés et de maladie. Il faut considérer les données exprimées en ETC comme non représentatives du nombre d'individus pigistes, car les pigistes n'obtiennent pas tous 1 575 heures de contrat par année; le nombre d'individus dépasse donc, dans les faits, celui des pigistes ETC présenté dans les tableaux qui suivent.

Tableau 6.44 Pigistes externes : situation actuelle et besoins futurs – Tous les secteurs

Secteur d'activité	Nombre actuel d'ETC	Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans d'ETC	Croissance (%)
		Autant	Moins	Plus		
Maisons de production	116	37	2	61	188	62
Studios de postproduction	71	58	8	35	72	1
Studios d'enregistrement sonore	37	52	20	28	38	3
Services de sonorisation	81	30	1	68	101	24
Conception de jeux vidéo	2	33	4	63	7	270
Salles de spectacle	115	37	8	55	142	24
Radiodiffusion	61	82	0	18	63	4
Télédiffusion	4	80	0	20	4	0
TOTAL	487	43	5	53	615	26

Le seul secteur qui prévoit une réduction de ses besoins (20 %) en pigistes est celui des studios d'enregistrement. Plus de la moitié des entreprises (53 %) devraient avoir davantage besoin de pigistes dans cinq ans.

Deux secteurs envisagent une croissance importante : les maisons de production (62 %), qui font surtout appel à des pigistes externes, et les services de sonorisation (24 %). La croissance inscrite dans le secteur de la conception des jeux vidéo n'est pas significative, compte tenu du très petit nombre de pigistes qui y sont présents.

Le tableau 6.45 combine les résultats pour le personnel et les pigistes. Il montre que le nombre total de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son au Québec s'élève à 2 139 et qu'il dépassera 2 600 dans cinq ans, soit une croissance 23 %. Cette prévision est considérée comme minimale, car certaines entreprises, tout en indiquant qu'elles connaîtront des besoins plus grands dans cinq ans, n'étaient pas en mesure de les chiffrer; le nombre actuel a alors été utilisé comme prévision future. De plus, ces chiffres tiennent compte des pigistes exprimés en ETC, ce qui fait qu'il y a, dans les faits, beaucoup plus de pigistes, car tous n'obtiennent pas une charge de contrat équivalente à temps complet.

Quatre secteurs regroupent actuellement plus de 300 techniciennes et techniciens : les services de sonorisation, les salles de spectacle, les studios d'enregistrement sonore et la radiodiffusion.

Très peu d'entreprises prévoient une réduction de leurs besoins; le secteur des studios d'enregistrement sonore fait exception, avec 20 % des entreprises qui expriment une telle possibilité. Plus de la moitié des entreprises (53 %) estiment que leurs besoins seront plus élevés dans cinq ans. Les secteurs qui connaîtront une croissance importante sont la conception de jeux vidéo, les maisons de production, les services de sonorisation et les salles de spectacle.

Tableau 6.45 Situation actuelle et besoins futurs – Tous les secteurs

Secteur d'activité	Actuellement		Prévision des besoins dans 5 ans (% des entreprises)			Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
	(N)	(%)	Autant	Moins	Plus		
Maisons de production	180	8	37	2	61	257	43
Studios de postproduction	227	11	58	8	35	245	8
Studios d'enregistrement sonore	406	19	52	20	28	442	9
Services de sonorisation	408	19	30	1	68	570	40
Conception de jeux vidéo	105	5	33	4	63	177	69
Salles de spectacle	335	16	37	8	55	435	30
Radiodiffusion	306	14	82	0	18	337	10
Télédiffusion	172	8	80	0	20	172	0
TOTAL	2 139	100	43 %	5 %	53	2 635	23

6.3.2 L'effectif global par fonction de travail

Le tableau 6.46 présente le nombre de techniciennes et de techniciens par fonction de travail actuellement et dans cinq ans, selon les prévisions fournies par les entreprises. Il regroupe les seize fonctions de travail qui sont sorties lors de l'enquête téléphonique.

Les fonctions de travail les plus répandues sont celles de technicienne ou de technicien du son, d'aide ou d'assistante ou d'assistant du son et de sonorisatrice ou de sonorisateur, qui comptent chacune plus de 200 personnes. Le secteur des services de sonorisation regroupe 40 % des techniciennes ou des techniciens du son et 35 % des aides ou des assistantes ou des assistants du son; la technicienne ou le technicien du son possède une connaissance et une expérience en son supérieures à celles de l'assistante ou l'assistant du son, qui accomplit des tâches de soutien sans assumer de responsabilités. La même situation existe dans le secteur des salles de spectacle, où l'on trouve 15 % des techniciennes ou des techniciens du son et 35 % des aides ou des assistantes ou des assistants. Les studios d'enregistrement sonore occupent 20 % des techniciennes et des techniciens du son et 23 % des assistantes ou des assistants. Enfin, les radiodiffuseurs regroupent 20 % des techniciennes et des techniciens du son qui accomplissent probablement des tâches semblables soit à la technicienne ou au technicien aux opérations et à la mise en ondes, soit à la productrice ou au producteur.

Les fonctions de monteuse ou de monteur, de mixeuse ou de mixeur, de productrice ou de producteur (radio), de preneuse de son-mixeuse ou de preneur de son-mixeur (studio) ainsi que celle désignée par « fonction mixte » regroupent le même nombre de techniciennes et de techniciens, soit environ 150.

Tableau 6.46 Situation actuelle et besoins futurs par fonction de travail

Fonction de travail	Actuellement		Nombre dans 5 ans	Croissance (%)
	(N)	(%)		
Technicienne ou technicien du son	365	17	469	29
Aide ou assistante ou assistant	283	13	349	23
Sonorisatrice ou sonorisateur	232	11	303	31
Monteuse ou monteur	166	8	197	18
Fonction mixte	166	8	210	27
Productrice ou producteur (radio)	159	7	159	0
Preneuse de son-mixeuse ou preneur de son-mixeur (studio)	157	7	170	8
Mixeuse ou mixeur	150	7	199	33
Preneuse ou preneur de son	132	6	141	7
Technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes (radio)	100	5	124	24
Chef son	90	4	128	43
Conceptrice sonore ou concepteur sonore	68	3	97	43
Bruiteuse ou bruiteur	28	1	39	39
Perchiste	25	1	26	3
Technicienne ou technicien d'entrepôt de sonorisation	18	1	24	33
TOUTES FONCTIONS	2 139	100	2 635	23

Neuf fonctions de travail connaîtront une croissance supérieure à la moyenne, c'est-à-dire variant de 24 à 43 %. Quatre fonctions auront une croissance presque nulle, soit les fonctions de productrice ou de producteur (radio), de preneuse ou de preneur de son, de perchiste et de preneuse de son-mixeuse ou de preneur de son-mixeur (studio).

7

Le recrutement des techniciennes spécialisées et des techniciens spécialisés en son

La présente section est consacrée au recrutement des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par les entreprises jointes au cours de l'enquête téléphonique.

Tout d'abord, les moyens utilisés par ces entreprises pour recruter les techniciennes et les techniciens sont présentés par secteur d'activité. Puis, un tableau précise d'autres moyens de recrutement utilisés.

Finalement, le niveau de difficulté des employeuses ou des employeurs à recruter des techniciennes ou des techniciens en son ainsi que les principales raisons qui l'expliquent sont présentés par secteur d'activité.

7.1 Les moyens de recrutement

Le tableau 7.1 présente les principaux moyens utilisés par les entreprises pour recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son, et ce, par secteur d'activité. Tous les secteurs utilisent en grande majorité les références et les recommandations pour trouver de nouveaux joueurs et joueuses (moyenne de 79 %).

Deux secteurs se démarquent en utilisant à environ 40 % les annonces sur des sites Internet, soit la conception de jeux vidéo et la radiodiffusion. Il est important de souligner que les entreprises de ces deux secteurs annoncent les postes offerts sur leur propre site Internet.

De plus, les résultats de notre enquête démontrent que ce sont les maisons de production qui recrutent les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son par l'entremise de l'AQTIS ou de l'AIEST.

Tableau 7.1 Moyens utilisés pour recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par secteur d'activité

Secteur d'activité	Annonces dans les journaux (%)	Annonces sur des sites Internet (%)	AQTIS ou AIEST (%)	Références et recommandations (%)	Autre (%)
Maisons de production	6	9	34	89	14
Studios de postproduction	5	15	0	90	55
Studios d'enregistrement sonore	0	5	0	89	32
Services de sonorisation	10	10	2	91	24
Conception de jeux vidéo	5	42	5	84	26
Salles de spectacle	0	0	7	66	44
Radiodiffusion	2	41	2	76	74
Télédiffusion	7	20	2	69	64
TOTAL	4	21	6	79	48

Le tableau 7.2 précise les principaux autres moyens de recrutement utilisés par les entreprises. Plus de la moitié d'entre elles (58 %), soit 28 % de toutes les entreprises, gardent les candidatures reçues pour construire des banques de curriculum vitæ et s'en servent pour recruter de nouveaux techniciens ou techniciennes.

De plus, 40 % d'entre elles, soit 19 % de toutes les entreprises, profitent de l'accueil de stagiaires pour leur offrir ensuite des postes ou les prendre comme pigistes externes, ou encore elles font affaire avec les établissements d'enseignement québécois pour l'embauche.

Tableau 7.2 Précisions concernant les autres moyens utilisés pour recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son

Précision	Pourcentage
Banque de CV	58
Établissements d'enseignement – stagiaires	40
Procédure prévue par la Ville	3
Gens rencontrés en spectacle	2

7.2 Le niveau de difficulté de recrutement

Comme le montre le tableau 7.3, plus de la moitié des entreprises qui recrutent des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son au Québec n'ont aucune difficulté à le faire (56 %). En fait, les seuls secteurs d'activité où il y a plus d'entreprises qui éprouvent des difficultés sur ce plan sont la radiodiffusion et les services de sonorisation. En effet, seulement 26 et 45 % respectivement de leurs entreprises n'éprouvent aucune difficulté à recruter.

Le secteur de la télédiffusion se trouve dans une situation semblable, puisque seulement la moitié de ses entreprises n'éprouvent aucune difficulté de recrutement.

Les services de sonorisation sont ceux qui éprouvent le plus de difficulté en cette matière. En effet, près du tiers d'entre eux indiquent avoir beaucoup ou énormément de difficulté à recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son.

Tableau 7.3 Niveau de difficulté à recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par secteur d'activité

Secteur d'activité	Aucune difficulté (%)	Un peu de difficulté (%)	Beaucoup de difficulté (%)	Énormément de difficulté (%)
Maisons de production	89	11	0	0
Studios de postproduction	75	10	15	0
Studios d'enregistrement sonore	74	10	16	0
Services de sonorisation	45	26	26	3
Conception de jeux vidéo	89	11	0	0
Salles de spectacle	73	12	15	0
Radiodiffusion	26	53	19	1
Télédiffusion	51	33	16	0
TOTAL	56	29	14	1

Le tableau 7.4 présente les raisons que donnent les entreprises qui éprouvent un peu, beaucoup ou énormément de difficulté à recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son. Les deux principales sont le manque de personnes qualifiées disponibles et le fait qu'elles soient situées dans une région éloignée des grands centres (environ 40 % chacune).

Tableau 7.4 Raisons expliquant les difficultés à recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par secteur d'activité

Secteur d'activité	Peu de personnes qualifiées disponibles (%)	Horaires de travail exigeants (%)	Salaire offert (%)	Région éloignée (%)	Autre raison (%)
Maisons de production	100	0	0	25	25
Studios de postproduction	100	20	20	0	0
Studios d'enregistrement sonore	60	40	20	0	0
Services de sonorisation	48	35	9	21	39
Conception de jeux vidéo	100	0	0	0	0
Salles de spectacle	27	18	18	45	9
Radiodiffusion	25	9	8	58	2
Télédiffusion	50	9	41	32	14
TOTAL	40	15	15	41	11

Plus spécifiquement, 100 % des maisons de production, des studios de postproduction et des conceptrices ou des concepteurs de jeux vidéo qui éprouvent des difficultés les expliquent par le peu de personnes qualifiées disponibles.

Quant aux salles de spectacle et aux radiodiffuseurs, autour de la moitié d'entre eux croient que c'est le fait qu'ils exploitent leur entreprise dans une région éloignée des grands centres qui explique leurs problèmes de recrutement. Le fait que ces deux secteurs d'activité soient parmi ceux qui sont le moins concentrés dans les grands centres est une raison probable à ces pointes.

Deux secteurs se distinguent en indiquant les horaires de travail comme raison expliquant leurs difficultés à recruter. En effet, les studios d'enregistrement sonore et les services de sonorisation, tous deux fonctionnant beaucoup par contrat ou selon des périodes d'achalandage, ne réussissent pas à attirer facilement de nouvelles candidatures, puisqu'ils ne peuvent leur promettre du travail à l'année. C'est d'ailleurs la principale raison donnée par les services de sonorisation dans la catégorie « Autre raison » (39 %).

Une majorité de télédiffuseurs expliquent leur difficulté par leur salaire non concurrentiel. Il faut indiquer que c'est surtout le cas des petits télédiffuseurs qui sont souvent en région éloignée des grands centres et qui n'ont souvent pas les budgets des grandes stations. D'ailleurs, le tiers d'entre eux ont aussi répondu que le fait qu'ils soient en région éloignée des grands centres explique leur difficulté à recruter des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son.

Finalement, le quart des maisons de production exigent que les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son soient bilingues et elles ont de la difficulté à en trouver. C'est la même raison que donnent 14 % des télédiffuseurs.

La grande majorité des entreprises jointes ne voient pas de différence à cet égard entre les diverses fonctions de travail des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son (89 %). En effet, seul le secteur de la radiodiffusion trouve qu'il est moins difficile de recruter des techniciennes et des techniciens dans les grands centres qu'ailleurs dans la province.

8

Critères de sélection et formations recherchées

La présente section est consacrée aux critères de sélection des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son et aux programmes de formation connus ou dont les titulaires d'un diplôme sont recherchés par les entreprises.

Nous regarderons premièrement l'importance de la formation spécialisée en son pour les employeuses et les employeurs des différents secteurs d'activité, puis leurs critères de sélection en général. Ensuite, nous parlerons des programmes de formation dont les titulaires d'un diplôme sont recherchés par les entreprises de chaque secteur et, finalement, des programmes de formation connus, mais dont les titulaires d'un diplôme ne sont pas recherchés, et des raisons qui expliquent ce fait.

8.1 Les critères de sélection

Comme le montre le tableau 8.1, au moment d'analyser des candidatures, 64 % des entreprises considèrent très ou plutôt important le fait que la candidate ou le candidat possède une formation spécialisée en son. Par contre, deux secteurs d'activité se démarquent. En effet, la majorité des répondantes et des répondants des maisons de production et des services de sonorisation considèrent la formation spécialisée en son comme peu ou pas du tout importante (respectivement 68 et 59 %).

Tableau 8.1 Importance de la formation spécialisée en son par secteur d'activité

Secteur d'activité	Très importante (%)	Plutôt importante (%)	Peu importante (%)	Pas du tout importante (%)
Maisons de production	14	17	57	11
Studios de postproduction	35	40	25	0
Studios d'enregistrement sonore	32	42	26	0
Services de sonorisation	17	24	33	26
Conception de jeux vidéo	21	37	37	5
Salles de spectacle	28	43	15	15
Radiodiffusion	38	41	16	6
Télédiffusion	47	24	22	7
TOTAL	31	33	26	10

Les critères utilisés par les entreprises pour sélectionner les candidatures aux postes de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son sont présentés au tableau 8.2.

L'expérience est le critère le plus important dans tous les secteurs, et 87 % des entreprises l'utilisent. Cette proportion monterait facilement au-dessus de 90 % si ce n'étaient des télédiffuseurs, dont 69 % des répondantes et des répondants le considèrent comme important. De plus, 62 % des entreprises utilisent la formation spécialisée en son comme critère de sélection, et 52 % les qualités personnelles.

En plus de l'expérience, les maisons de production et les studios de postproduction se fient davantage aux références comme critère d'embauche, respectivement à 80 et 75 %. Les studios de postproduction se basent presque autant (70 %) sur la formation spécialisée en son comme critère. Les studios d'enregistrement sonore, les services de sonorisation ainsi que les salles de spectacle accordent

davantage d'attention aux qualités personnelles (84, 76 et 71 % respectivement). Pour ce qui est des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs, ils utilisent plutôt la formation spécialisée en son comme critère d'embauche dans 82 et 67 % des cas respectivement. Enfin, les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo demandent un portfolio à 84 %.

Ce sont évidemment les maisons de production qui recherchent le plus de membres d'une association ou d'un syndicat, à cause des contraintes réglementaires qui les régissent.

Tableau 8.2 Critères de sélection des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son par secteur d'activité

Secteur d'activité	Expérience (%)	Membre d'une association ou d'un syndicat (%)	Formation spécialisée en son (%)	Références (%)	Portfolio personnel (%)	Qualités personnelles (%)	Autre critère (%)
Maisons de production	94	9	43	80	17	23	0
Studios de postproduction	85	0	70	75	40	40	10
Studios d'enregistrement sonore	100	0	32	5	21	84	27
Services de sonorisation	93	0	48	33	7	76	31
Conception de jeux vidéo	95	0	58	53	84	32	5
Salles de spectacle	85	2	66	7	10	71	37
Radiodiffusion	89	0	82	60	28	55	44
Télédiffusion	69	0	67	20	0	31	56
TOTAL	87	1	63	43	21	52	33

Les principales qualités personnelles recherchées par les entreprises qui utilisent ce critère sont présentées au tableau 8.3. On remarque que les préférences sont très partagées et qu'aucune qualité personnelle n'est recherchée par plus du quart des répondantes et des répondants, ce qui correspond à environ 13 % de toutes les entreprises.

Tableau 8.3 Principales qualités personnelles recherchées

Qualité personnelle	Pourcentage
Débrouillardise	24
Bonne attitude au travail	22
Entregent	20
Résistance au stress	20
Dynamisme	16
Esprit d'équipe	14
Souci du détail	14

Deux autres critères de sélection sont utilisés par une bonne partie des répondantes et des répondants : 19 % d'entre eux exigent une « bonne oreille », c'est-à-dire la capacité de bien discerner toutes les subtilités sonores, et 14 % engagent des techniciennes et des techniciens qui ont été stagiaires dans leur entreprise.

Finalement, la grande majorité des répondantes et des répondants (94 %) indiquent avoir les mêmes critères de sélection pour chacune des fonctions de travail occupée par les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son au sein de leur entreprise.

8.2 Les formations connues et recherchées

De façon générale, les entreprises ne connaissent pas beaucoup les programmes de formation qui touchent aux technologies sonores. En effet, seulement 59 % qui ont indiqué avoir la formation spécialisée en son comme critère de sélection ont été en mesure de nommer les programmes dont elles recherchent les personnes diplômées.

Les principaux programmes de formation dont les titulaires d'un diplôme sont recherchés sont présentés au tableau 8.4. Certains répondants et répondantes ont indiqué rechercher des personnes diplômées de plus d'un programme de formation. Un certain nombre de répondants et de répondantes ont nommé des programmes qui ne sont pas spécialisés en son; ces programmes n'ont pas été pris en compte dans la présente analyse. Par ailleurs, de nombreux radiodiffuseurs et télédiffuseurs ont mentionné les programmes de la Cité collégiale d'Ottawa en télédiffusion et radiodiffusion; comme ce collège n'est pas situé au Québec, ses programmes n'ont pas été retenus dans la présente analyse.

Tableau 8.4 Proportion des entreprises en fonction des programmes de formation dont les titulaires d'un diplôme sont recherchés

Diplôme recherché	Tous les secteurs (%)	Répartition par secteur d'activité (%)							
		Maisons de production	Studios de postproduction	Studios d'enregistrement sonore	Services de sonorisation	Conception de jeux vidéo	Salles de spectacle	Radiodiffusion	Télédiffusion
DEC en animation et production radio	16							100	
DEC en électrotechnique (audiovisuel)	13		4		23	4		38	31
DEC en production et postproduction télévisuelles	10	11	21		16		5		47
AEC du Cégep de Drummondville	8		13	7	20		27	33	
AEC de Musitechnic	7	7	29	7		14	14	14	14
AEC de l'Institut Trebas	5	44	22	11		11	11		
AEC du Cégep de La Pocatière	5				44		56		
AEC du Cégep d'Alma	4				43		43	14	
DEC en théâtre-production	3						100		
DEC en musique et chanson	1						100		

Quelques diplômes sont recherchés par les entreprises, mais aucun ne l'est par un nombre important. Ainsi, 16 % des entreprises recherchent des personnes ayant suivi le programme en radio du Cégep de Jonquière, et ce sont, sans surprise, des radiodiffuseurs. Les personnes diplômées des programmes en télévision du même cégep sont recherchées par 10 % des entreprises; le faible nombre de télédiffuseurs qui recherchent les personnes diplômées des programmes en production et postproduction télévisuelles s'explique par le fait que de nombreux répondants et répondantes ont indiqué que ces programmes répondaient davantage aux besoins d'autres secteurs de la production télévisuelle que celui de la technique du son.

À peine plus de 10 % des entreprises recherchent des titulaires d'un DEC en électrotechnique (audiovisuel); les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs sont les plus nombreux dans ce cas, suivis des services de sonorisation. Sans surprise, les titulaires d'un DEC en théâtre-production et en techniques professionnelles de musique et de chanson ne sont recherchés que par les salles de spectacle.

Finalement, il est à noter que les titulaires d'une AEC, issus de collèges publics ou privés, sont recherchés par moins de 5 % des entreprises, tous secteurs confondus.

Le tableau 8.5 montre les programmes que les entreprises connaissent, mais dont elles ne recherchent pas les titulaires d'un diplôme. Aucun programme n'est connu par plus de 15 % des entreprises, tous secteurs d'activité confondus.

Tableau 8.5 Proportion des entreprises en fonction des programmes de formation connus, mais dont les titulaires d'un diplôme ne sont pas recherchés

Diplôme recherché	Tous secteurs (%)	Répartition par secteur d'activité (%)							
		Maisons de production	Studios de postproduction	Studios d'enregistrement sonore	Services de sonorisation	Conception de jeux vidéo	Salles de spectacle	Radiodiffusion	Télédiffusion
AEC de l'Institut Trebas	15	20	14	11	23	4	4	14	11
DEC en télévision ou radio (Cégep de Jonquière)	11	9	12	2	5		19	35	19
AEC de Musitechnic	10	8	22	16	11	5	11	19	8
AEC du Cégep de Drummondville	4		12	6	41	18	6		18
DEC en électrotechnique (audiovisuel)	5	7		13	47	7	7	7	13
AEC du Cégep d'Alma	3			0	40		50		10
DEC en théâtre-production	2			11	22		33	22	11
DEC en techniques professionnelles de musique et de chanson	2				17		67		17
AEC du Cégep de La Pocatière	1			33		33	33		

Les programmes des écoles privées Musitechnic et Trebas qui mènent à une AEC sont parmi les quatre programmes les plus connus et ils sont les seuls connus par des entreprises de tous les secteurs d'activité sans qu'elles les considèrent lors de l'embauche.

Tableau 8.6 Proportion des principales raisons de ne pas considérer les titulaires d'un diplôme de certains programmes de formation

Diplôme	Raison	Pourcentage
AEC de l'Institut Trebas	La formation ne correspond pas aux besoins ou est insuffisante	48
	La formation n'est pas le critère le plus important	21
DEC en télévision ou radio (Jonquière)	La formation ne correspond pas aux besoins ou est insuffisante	26
	La formation n'est pas le critère le plus important	17
AEC d'un programme de Musitechnic	La formation ne correspond pas aux besoins ou est insuffisante	38
	La formation n'est pas le critère le plus important	24

Les autres programmes connus sont ceux en radio et télévision du Cégep de Jonquière et c'est d'abord, évidemment, dans les secteurs de la radiodiffusion et de la télédiffusion qu'ils le sont.

Les principales raisons pour lesquelles les entreprises ne tiennent pas compte de ces programmes dans leurs critères de sélection sont présentées au tableau 8.6. Ce sont les mêmes pour tous les programmes de formation. La plus fréquemment évoquée est qu'ils ne correspondent pas aux besoins de l'employeuse ou de l'employeur ou que les personnes qui en sortent n'ont pas ce qu'il faut pour satisfaire aux exigences de l'emploi. Pour d'autres entreprises, c'est tout simplement que d'autres critères, comme l'expérience, les références ou les qualités personnelles, sont utilisés.

9

L'entrée en fonction et la formation à l'embauche

La présente section est consacrée aux fonctions de travail au seuil d'entrée pour les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son et à la formation interne offerte à l'embauche à ce nouveau personnel.

9.1 Les postes au seuil d'entrée en entreprise

La plupart des entreprises (71 %) n'ont pas de postes au seuil d'entrée, c'est-à-dire un poste occupé par toute personne nouvellement embauchée avec peu ou pas d'expérience. Cependant, dans les entreprises où de tels postes existent, celui d'assistante ou d'assistant du son est le plus souvent celui que les nouveaux techniciens spécialisés ou techniciennes spécialisées en son occupent.

Les studios d'enregistrement sonore et les services de sonorisation sont les seuls secteurs où une majorité d'entreprises offrent un poste au seuil d'entrée (58 et 56 % respectivement). Pour les premiers, c'est celui d'assistante ou d'assistant, alors que pour les seconds, c'est plutôt aide ou manœuvre.

D'autres secteurs ont, dans une moindre mesure des postes au seuil d'entrée; ce sont les studios de postproduction (40 %), les salles de spectacle (32 %) et la télédiffusion (24 %).

Tableau 9.1 Existence de postes au seuil d'entrée par secteur d'activité

Secteur d'activité	Oui (%)	Non (%)	Précision
Maisons de production	9	91	Assistante ou assistant
Studios de postproduction	40	60	Assistante ou assistant
Studios d'enregistrement sonore	58	42	Assistante ou assistant
Services de sonorisation	56	44	Aide ou manœuvre
Conception de jeux vidéo	11	89	Intégratrice débutante ou intégrateur débutant
Salles de spectacle	32	68	
Radiodiffusion	17	83	
Télédiffusion	24	76	Assistante ou assistant, ou accompagnatrice ou accompagnateur
TOTAL	29	71	

9.2 La formation interne à l'embauche

Le tableau 9.2 rend compte des entreprises qui assurent une formation interne aux techniciennes spécialisées ou aux techniciens spécialisés en son à leur arrivée.

De façon générale, c'est le cas d'un peu plus de la moitié des entreprises (58 %). C'est dans les studios de postproduction ainsi qu'en radiodiffusion et télédiffusion que l'on trouve le plus d'entreprises qui offrent ce genre de formation (80 % ou plus).

Sans surprise, ce sont les maisons de production qui forment le moins les techniciennes et les techniciens à l'embauche. Cela peut s'expliquer par le fait que la majorité des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son de ce secteur sont pigistes et que les entreprises recherchent par-dessus tout des personnes avec de l'expérience.

Tableau 9.2 Formation interne à l'embauche par secteur d'activité

Secteur d'activité	Oui (%)	Non (%)
Maisons de production	14	86
Studios de postproduction	80	20
Studios d'enregistrement sonore	53	47
Services de sonorisation	33	67
Conception de jeux vidéo	47	53
Salles de spectacle	63	37
Radiodiffusion	80	20
Télédiffusion	89	11
TOTAL	58	42

Comme le montre le tableau 9.3, la durée de la formation interne à l'embauche varie entre un et quarante jours dans la grande majorité des entreprises. En effet, globalement, pour 42 % des entreprises qui assurent une formation à l'embauche, celle-ci dure entre un et cinq jours; pour 33 % d'entre elles, elle s'étend sur six à quarante jours.

Tableau 9.3 Durée de la formation interne à l'embauche par secteur d'activité

Secteur d'activité	Moins de 6 jours	De 6 à 40 jours	Plus de 40 jours	NSP
Maisons de production	40	20	0	40
Studios de postproduction	44	25	31	
Studios d'enregistrement sonore	20	0	20	60
Services de sonorisation	42	29	29	
Conception de jeux vidéo	22	56	22	
Salles de spectacle	50	33	17	
Radiodiffusion	47	44	4	4
Télédiffusion	48	30	15	8
TOTAL	42	33	13	8

C'est dans les studios de postproduction que la proportion d'entreprises qui offrent une formation de plus de quarante jours est la plus importante (31 %).

Au moment de l'enquête, quelques entreprises qui ont répondu offrir une formation interne n'ont pas été en mesure d'en préciser la durée.

Finalement, la grande majorité des répondantes et des répondants (88 %) indiquent une durée de formation à l'embauche similaire pour les différentes fonctions de travail occupées par les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son au sein de leur entreprise. Lorsque la durée change, la plupart des entreprises ont dit que celle-ci dépendait surtout de l'individu formé et qu'elles offraient une formation au cas par cas.

Un bon nombre d'entreprises ont indiqué rencontrer plus de difficulté à assurer la formation à l'embauche, et ce, pour deux raisons. D'abord, les nouvelles technologies ont rendu les tâches plus complexes et il est plus difficile de former le nouveau personnel ayant peu de bagage technique; ensuite, les exigences en matière de délais, de qualité et de coût exprimées par les clientes et les clients laissent peu de place à la formation en cours de production ou de réalisation des mandats.

Cette section est consacrée à la présentation des programmes sanctionnés par un diplôme d'études collégiales (DEC) contenant des éléments de formation en technologies sonores et des programmes spécialisés en technologies sonores menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Une analyse comparative des compétences de la technicienne ou du technicien du son avec celles visées par les différents programmes conduisant à un DEC est également présentée. De même, une analyse comparative des compétences de la technicienne ou du technicien du son avec les éléments de contenu des différents programmes sanctionnés par une AEC est effectuée.

10.1 Les programmes d'études collégiales menant à un DEC liés aux technologies sonores

Les programmes d'études collégiales menant à un DEC qui traitent des technologies sonores sont les suivants :

- 243.B0 *Technologie de l'électronique (Audiovisuel)*
- 551.A0 *Techniques professionnelles de musique et de chanson (Composition et arrangement)*
- 561.A0 *Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)*
- 589.A0 *Techniques de production et de postproduction télévisuelles*
- 589.B0 *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)*

10.1.1 Technologie de l'électronique (Audiovisuel)

Présentation générale et objectifs

Le programme 243.11 *Technologie de l'électronique* n'était en vigueur que jusqu'au 31 août 2009. Il a été remplacé par le programme 243.B0 *Technologie de l'électronique* avec voie de spécialisation en Audiovisuel, dont l'implantation obligatoire sera effective à partir de l'année 2009-2010. Comme l'indique le tableau 10.1, le nouveau programme compte 2 700 heures, dont 2 040 de formation spécifique. Seulement deux établissements publics et un établissement privé devaient offrir ce programme à l'automne 2009.

Tableau 10.1 Données générales sur le programme 243.B0 *Technologie de l'électronique (Audiovisuel)*

<i>Technologie de l'électronique (Audiovisuel)</i>	
Numéro du programme	243.B0
Durée de la formation	2 700 heures, dont 2 040 de formation spécifique
Sanction des études	DEC
Secteur de formation	Électrotechnique (09)
Année d'implantation	2009
Établissements autorisés (3)	PUBLICS : Cégep de Limoilou Cégep du Vieux Montréal PRIVÉ : Institut Teccart (2003)

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Le programme d'études en technologie de l'électronique vise à former des personnes capables d'assurer un soutien et des services techniques en matière de conception, de mise au point, d'essai, de production et d'exploitation de matériel et de systèmes électriques et électroniques. Elles travaillent dans des entreprises de services publics, de services informatiques, de télécommunications, des usines de fabrication de matériel électrique et électronique, des sociétés de conseils techniques, des organismes publics et parapublics, dans une vaste gamme d'industries de fabrication, de traitement de matières premières et de transport, de même que dans des entreprises de radiotélédiffusion et de divertissement. Elles peuvent également être amenées à gérer des projets et du personnel, à donner du soutien à la clientèle, à s'occuper de la gestion de stocks et à accomplir des tâches administratives.

Voie de spécialisation C – *Audiovisuel*

Les principales tâches et activités confiées aux technologues en audiovisuel sont : l'installation et la mise en service, l'entretien, la maintenance, la réparation et la modification ou la mise à niveau de systèmes de production et de postproduction de type professionnel et de diffusion haut de gamme. Les techniciennes et les techniciens en radiotélédiffusion installent, montent, font fonctionner et réparent l'équipement électronique qui sert à enregistrer et à diffuser des émissions de radio et de télévision en direct ou en différé ainsi qu'à produire des séquences visuelles et sonores diffusées sur Internet. Elles et ils travaillent dans des chaînes de radiodiffusion et de télédiffusion, des entreprises d'équipement de diffusion et pour des fournisseurs de services de communication sur Internet.

Contenu du programme

Le contenu détaillé de la formation spécifique du programme 243.B0 *Technologie de l'électronique (Audiovisuel)* est présenté au tableau 10.2. L'organisation des compétences en cours et le nombre d'heures allouées à chacun sont la responsabilité des établissements.

Tableau 10.2 Contenu du programme 243.B0 Technologie de l'électronique (Audiovisuel)

Numéro	Compétence	Durée (Heures)
037C	Traiter l'information technique	x
037E	Diagnostiquer un problème d'électronique analogique	x
037F	Diagnostiquer un problème d'électronique numérique	x
041Q	Traiter l'information relative aux réalités du milieu du travail en technologie de l'électronique	x
041R	Mettre en œuvre des modèles mathématiques liés à l'électronique	x
041S	Communiquer en milieu de travail	x
042G	Intervenir en santé et sécurité en audiovisuel	x
042H	Assurer la distribution de l'énergie électrique	x
042J	Câbler des systèmes audiovisuels	x
042K	Faire des éclairages	x
042L	Sonoriser une salle ou une scène	x
042M	Mettre en fonction un réseau audiovisuel	x
042N	Mettre en fonction des systèmes de contrôle audiovisuels	x
042P	Présenter des documents audiovisuels	x
042Q	Effectuer des prises de son	x
042R	Produire des enregistrements vidéo	x
042S	Effectuer le montage de documents audio ou vidéo	x
042T	Effectuer des activités liées à la diffusion de documents audiovisuels	x

Numéro	Compétence	Durée (Heures)
042U	Assurer la maintenance de l'équipement audiovisuel	x
042V	Modifier des systèmes audiovisuels	x
042W	Fournir un soutien technique à la production	x
042X	Assurer la direction technique d'un projet audiovisuel	x
NOMBRE TOTAL D'HEURES		2 040

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Contenu du programme lié directement aux technologies sonores

Cinq compétences du programme 243.B0 *Technologie de l'électronique (Audiovisuel)* sont en lien direct avec les technologies sonores; elles sont présentées au tableau 10.3.

Tableau 10.3 Contenu du programme 243.B0 *Technologie de l'électronique (Audiovisuel)* lié directement aux technologies sonores

042H	Assurer la distribution de l'énergie électrique
042J	Câbler des systèmes audiovisuels
042L	Sonoriser une salle ou une scène
042Q	Effectuer des prises de son
042S	Effectuer le montage de documents audio ou vidéo

Perspectives professionnelles

Les connaissances et les compétences acquises dans le programme 243.B0 *Technologie de l'électronique (Audiovisuel)* préparent les personnes à occuper théoriquement la profession suivante de la Classification nationale des professions (CNP) :

- 5224 Technicienne ou technicien en radiotélédiffusion

10.1.2 *Techniques professionnelles de musique et de chanson (Composition et arrangement)*

Présentation générale et objectifs

Le programme 551.A0 *Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)* a été implanté en 2001, puis modifié en 2005. Comme l'indique le tableau 10.4, il compte 2 010 heures, dont 1 350 de formation spécifique. Sept établissements publics et un établissement privé l'offrent.

Le programme de techniques professionnelles de musique et chanson vise à former des artistes de la musique et de la chanson aptes à évoluer dans différents genres de musiques populaires. Il s'agit essentiellement de la musique et de la chanson du XX^e siècle qui, en général, sont destinées au divertissement et à une diffusion de masse : rock, jazz, blues, musique populaire, commerciale, ethnique, folklorique, du monde, etc.

Tableau 10.4 Données générales sur le programme 551.A0 Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)

Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)	
Numéro du programme	551.A0
Durée de la formation	2 040 heures, donc 1 350 de formation spécifique
Sanction des études	DEC
Secteur de formation	Arts (04)
Année d'implantation	2001
Établissements autorisés (8)	PUBLICS : Cégep de Drummondville Cégep régional de Lanaudière à Joliette Cégep Lionel Groulx Cégep de Saint-Laurent Cégep Marie-Victorin Vanier College Cégep d'Alma PRIVÉ : Campus Notre-Dame-de-Foy

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Voie de spécialisation A : *Composition et arrangement*

Cette voie de spécialisation permettra aux personnes d'acquérir des compétences d'arrangeuse ou d'arrangeur ainsi que de compositrice ou de compositeur de musique et de chansons. Elles peuvent également être appelées à réaliser des productions musicales dans divers contextes tels que le cinéma, la publicité et le multimédia.

Contenu du programme

Le contenu détaillé de la formation spécifique du programme 551.A0 *Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)* est présenté au tableau 10.5. L'organisation des compétences en cours et le nombre d'heures allouées à chacun sont la responsabilité des établissements.

Tableau 10.5 Contenu du programme 551.A0 Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)

Numéro	Compétence	Durée (Heures)
01FA	Utiliser des éléments des langages de la musique	x
01FB	Traduire un matériau musical	x
01FE	Interpréter des pièces musicales	x
01FF	Apprécier les caractéristiques d'œuvres musicales	x
01FG	Assumer le développement de sa polyvalence instrumentale	x
01FH	Assumer le développement de sa sensibilité artistique	x
01FJ	S'adapter aux nouvelles technologies musicales	x
01FL	Gérer sa carrière	x
Voie de spécialisation A – Composition et arrangement		
01FC	Maîtriser des particularités du langage de la musique populaire	x
01FD	Repiquer une pièce de musique populaire	x
01FK	Établir des communications professionnelles	x

Numéro	Compétence	Durée (Heures)
01FM	Arranger une pièce de musique populaire	x
01FN	Composer une pièce de musique populaire	x
01FP	Réaliser un enregistrement de musique populaire	x
01FQ	Composer une chanson	x
NOMBRE TOTAL D'HEURES		1 350

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Contenu du programme lié directement aux technologies sonores

Seules deux compétences du programme 551.A0 *Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)* sont en lien direct avec les technologies sonores; elles sont présentées au tableau 10.6.

Tableau 10.6 Contenu du programme 551.A0 Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement) lié directement aux technologies sonores

01FD	Repiquer une pièce de musique populaire
01FP	Réaliser un enregistrement de musique populaire

Perspectives professionnelles

Les connaissances et les compétences acquises dans le programme 551.A0 *Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)* préparent les personnes à occuper théoriquement les professions suivantes de la Classification nationale des professions (CNP) :

- 5132 Chef d'orchestre, compositrice ou compositeur et arrangeuse ou arrangeur
- 5133 Musicienne ou musicien et chanteuse ou chanteur

10.1.3 Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)

Présentation générale et objectifs

Le programme 561.A0 *Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)* a été implanté en 1996. Comme l'indique le tableau 10.7, le programme compte 2 970 heures, dont 2 310 de formation spécifique. Trois établissements publics l'offrent.

Tableau 10.7 Données générales sur le programme 561.A0 Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène)

<i>Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène)</i>	
Numéro du programme	561.A0
Durée de la formation	3 030 heures, donc 2 370 de formation spécifique
Sanction des études	DEC
Secteur de formation	Arts (04)
Année d'implantation	1996
Établissements autorisés (3)	PUBLICS : Cégep Lionel Groulx Cégep de Saint-Hyacinthe Cégep John Abbott

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Le programme *Théâtre-Production* vise à familiariser les personnes avec tous les métiers de théâtre et à les rendre aptes à travailler dans l'un des trois domaines suivants : la conception et la production de décors et de costumes; la régie, la direction technique et la direction de production; la conception et la production d'éclairages. Les personnes diplômées de ce programme pourront exercer leurs fonctions dans le milieu du théâtre principalement ainsi que dans différents milieux des arts de la scène.

Voie de spécialisation B : *Gestion et techniques de scène*

Les personnes qui prendront la voie de spécialisation *Gestion et techniques de scène* seront en mesure de préparer la régie d'un spectacle et de le conduire, de coordonner le montage et le démontage de décors et d'équipement de scène, de diriger une production, d'assister une metteuse ou un metteur en scène, d'utiliser des appareils de son et de produire une bande sonore. Ces personnes seront aussi en mesure de contribuer à la production de décors, de costumes, d'accessoires et d'éclairages en assurant la disponibilité du matériel et des équipements nécessaires, en participant, au besoin, à leur production et en supervisant le travail dans les ateliers.

Contenu du programme

Le contenu détaillé de la formation spécifique du programme 561.A0 *Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène)* est présenté au tableau 10.8. L'organisation des compétences en cours et le nombre d'heures allouées à chacun sont la responsabilité des établissements.

Tableau 10.8 Contenu du programme 561.A0 Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène)

Numéro	Compétence	Durée (Heures)
003T	Analyser des textes de théâtre	x
003U	Situer des œuvres théâtrales dans leur contexte historique d'émergence	x
003V	Caractériser des courants artistiques, des styles et des modes dans l'histoire de l'Occident	x
003W	Appliquer les principes de la conception scénographique	x
003X	Appliquer les techniques de base du dessin d'observation	x
003Y	Appliquer les techniques de base du dessin technique	x
003Z	Utiliser des appareils d'éclairage	x
0047	Appliquer les règles de composition des couleurs	x
004C	Coudre des costumes	x
004D	Analyser le fonctionnement d'une équipe de production théâtrale	x
004G	Dessiner les plans techniques des décors de scène	x

004H	Construire des décors de scène	X
Voie de spécialisation B – Gestion et techniques de scène		
0049	Appliquer des notions d'optique	X
004A	Utiliser des appareils de son	X
004E	Réaliser des accessoires de décors de scène	X
004L	Réaliser des accessoires de costumes	X
004Q	Produire des plans et devis d'éclairage	X
004R	Produire des bandes sonores	X
004T	Assurer la régie de spectacles	X
004U	Coordonner le montage et le démontage de décors et matériel de scène	X
004V	Diriger la production de spectacles	X
NOMBRE TOTAL D'HEURES		2 370

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Contenu du programme lié directement aux technologies sonores

Seules deux compétences du programme 561.A0 *Théâtre-Production* (Gestion et techniques de scène) sont en lien direct avec les technologies sonores ; elles sont présentées au tableau 10.9.

Tableau 10.9 Contenu du programme 561.A0 *Théâtre-Production* (Gestion et techniques de scène) lié directement aux technologies sonores

004A	Utiliser des appareils de son
004R	Produire des bandes sonores

Perspectives professionnelles

Les connaissances et les compétences acquises dans le programme 561.A0 *Théâtre-Production* (Gestion et techniques de scène) préparent les personnes à occuper théoriquement les professions suivantes de la Classification nationale des professions (CNP) :

- 5131 Productrice ou producteur, réalisatrice ou réalisateur, chorégraphe et personnel assimilé
- 5226 Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
- 5243 Ensemblière ou ensemblier de théâtre, dessinatrice ou dessinateur de mode, conceptrice ou concepteur d'expositions et autres conceptrices ou concepteurs artistiques

Il est à noter que la voie de spécialisation C – *Éclairage et techniques de scène* comporte également ces deux compétences liées aux technologies sonores.

10.1.4 Techniques de production et de postproduction télévisuelles

Présentation générale et objectifs

Le programme 589.A0 *Techniques de production et de postproduction télévisuelles* a été approuvé en 2003. Comme l'indique le tableau 10.10, il compte 2 625 heures, dont 1 965 de formation spécifique, tant pour la voie de spécialisation A (*Production télévisuelle*) que pour la voie de spécialisation B (*Postproduction télévisuelle*). Le Cégep de Jonquière est le seul établissement qui offre ce programme au Québec.

Tableau 10.10 Données générales sur le programme 589.A0 Techniques de production et de postproduction télévisuelles**Techniques de production et de postproduction télévisuelles**

Numéro du programme	589.A0
Durée de la formation	2 625 heures, donc 1 965 de formation spécifique
Sanction des études	DEC
Secteur de formation	Communications et documentation (13)
Année d'implantation	2003
Établissement autorisé (1)	PUBLIC : Cégep de Jonquière

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Le programme *Techniques de production et de postproduction télévisuelle* vise à former des personnes aptes à exercer les fonctions de travail de technicienne et de technicien en production télévisuelle ou de technicienne et de technicien en postproduction télévisuelle.

Voie de spécialisation A – *Production télévisuelle*

Les objectifs spécifiques de la formation sont, pour la voie de spécialisation *Production télévisuelle* :

- de rendre la personne capable de travailler dans les réseaux nationaux de télédiffusion publics et privés, dans leurs stations régionales ainsi que dans les entreprises de production;
- de rendre la personne capable de participer à l'élaboration, à la planification, à la production proprement dite et à la diffusion des productions télévisuelles, notamment de la rendre apte à manipuler l'équipement de production, aussi bien les caméras que l'équipement nécessaire à l'enregistrement du son, à réaliser des éclairages autant en studio qu'à l'extérieur, de même qu'à installer le matériel de tournage sur les plateaux de télévision;
- de rendre la personne capable de travailler en équipe, dans un environnement technologique complexe et en évolution constante;
- de rendre la personne capable de gérer son stress et de respecter un échéancier;
- de permettre à la personne d'acquérir une compréhension générale de l'organisation des infrastructures de production et de postproduction.

Les techniciennes et les techniciens en production télévisuelle travaillent dans les réseaux nationaux de télédiffusion publics et privés, leurs stations régionales de même que pour les entreprises ou les maisons de production bénéficiaires de l'impartition.

Les entreprises de télédiffusion et les maisons de production réalisent l'élaboration, la planification, la production proprement dite ainsi que la diffusion des produits destinés à la télédiffusion.

C'est en équipe et sous la supervision d'une réalisatrice ou d'un réalisateur, ou encore d'une productrice ou d'un producteur que travaillent généralement les techniciennes et les techniciens en production télévisuelle. Ils doivent également interagir avec différentes personnes : les artistes, les comédiennes et les comédiens, les personnalités publiques, les musiciennes et les musiciens, le personnel technique, les chefs de service de même que le personnel de création et d'encadrement.

Les techniciennes et les techniciens en production télévisuelle travaillent dans un environnement technologique complexe et en évolution constante, qui exige la maîtrise de l'utilisation des appareils analogiques et numériques, ainsi que la compréhension de l'organisation des infrastructures de production.

Voie de spécialisation B – *Postproduction télévisuelle***Les objectifs spécifiques de la formation sont, pour la voie de spécialisation *Postproduction télévisuelle* :**

- de rendre la personne capable de travailler dans les réseaux nationaux de télédiffusion publics et privés, leurs stations régionales ainsi que dans les entreprises de production et de postproduction;
- de rendre la personne capable de participer à toutes les activités de postproduction, du montage préliminaire à la mise en ondes, en passant par le montage définitif, l'intégration d'effets spéciaux, l'infographie 2D et 3D, la composition d'images (*image compositing*), le montage et le mixage sonore, ainsi que le transfert sur différents supports;
- de rendre la personne capable de travailler en équipe, dans un environnement technologique complexe et en évolution constante;
- de rendre la personne capable de gérer son stress et de respecter un échéancier.

Les techniciennes et les techniciens en postproduction télévisuelle travaillent dans les réseaux nationaux de télédiffusion publics et privés, leurs stations régionales de même que pour les entreprises bénéficiaires de l'impartition.

Ces organisations se spécialisent dans une gamme de produits qui vont du prémontage au montage final, en passant par le transfert film, le tournage d'effets spéciaux, l'infographie 2D et 3D, la composition d'images, le montage sonore et le mixage.

Les techniciennes et les techniciens en postproduction télévisuelle voient au montage et à l'assemblage des différents éléments du produit télévisuel final ainsi qu'à sa télédiffusion. Ils travaillent en petites équipes organisées en fonction de la complexité de la production et des compétences qu'elle exige, chaque membre accomplissant son travail selon un échéancier de réalisation. La supervision est exercée par le personnel de réalisation et de direction artistique.

Les techniciennes et les techniciens en postproduction télévisuelle travaillent dans un environnement technologique complexe et en évolution constante, qui exige la maîtrise de l'utilisation des appareils analogiques et numériques, ainsi que la compréhension de l'organisation des infrastructures de production.

Contenu du programme

Le contenu détaillé de la formation spécifique du programme 589.A0 *Techniques de production et de postproduction télévisuelles* est présenté au tableau 10.11. L'organisation des compétences en cours et le nombre d'heures allouées à chacun sont la responsabilité des établissements.

Tableau 10.11 Contenu du programme 589.A0 *Techniques de production et de postproduction télévisuelles*

Numéro	Compétence	Durée (Heures)
038U	Analyser la fonction de travail de technicienne et de technicien en production et en postproduction télévisuelles	x
038V	Exploiter un environnement informatique	x
038W	Travailler en équipe	x
038X	Analyser des créations artistiques visuelles et sonores	x
038Y	Préparer les éclairages	x
038Z	Effectuer des prises de vue	x
0390	Préparer la prise de son	x
0391	Effectuer les opérations de magnétoscopie	x
0392	Analyser des scénarios	x

0393	Adapter la distribution des signaux à des besoins de production ou de postproduction	x
0394	Produire des génériques	x
0395	Effectuer l'aiguillage vidéo	x
Voie de spécialisation A – Production télévisuelle		
0396	Effectuer le tournage et le montage pour des informations journalistiques	x
0397	Coordonner les activités menées sur un plateau de production	x
0398	Coordonner la réalisation d'une émission	x
0399	Participer à l'élaboration d'un projet de production télévisuelle	x
039A	Concevoir les éclairages pour une production télévisuelle	x
039B	Concevoir la prise de son pour une production télévisuelle	x
039C	Effectuer des tournages à la caméra	x
039D	Produire des émissions en studio	x
039E	Effectuer les transmissions de signaux en extérieur	x
039F	Produire des émissions en unités mobiles	x
Numéro	Compétences	Durée (Heures)
039G	Effectuer le montage d'une émission	x
NOMBRE TOTAL D'HEURES POUR LA VOIE DE SPÉCIALISATION A		1 965
Voie de spécialisation B – Postproduction télévisuelle		
039H	Transférer des films sur bandes vidéo	x
039J	Effectuer le prémontage d'une production	x
039K	Participer à l'élaboration de projets de postproduction	x
039L	Concevoir les éclairages pour le tournage d'effets spéciaux	x
039M	Effectuer le tournage d'effets spéciaux	x
039N	Créer des illustrations et des animations de synthèse à deux dimensions	x
039P	Effectuer l'animation d'éléments visuels de synthèse à trois dimensions	x
039Q	Effectuer le <i>compositing</i> des effets spéciaux	x
039R	Effectuer le montage final d'une production	x
039S	Effectuer le montage sonore et le mixage final	x
NOMBRE TOTAL D'HEURES POUR LA VOIE DE SPÉCIALISATION B		1 965

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Contenu du programme lié directement aux technologies sonores

Quatre compétences de chacune des voies du programme 589.A0 *Techniques de production et postproduction télévisuelles* sont en lien direct avec les technologies sonores; elles sont présentées au tableau 10.12.

Tableau 10.12 Contenu du programme 589.A0 Techniques de production et de postproduction télévisuelles lié directement aux technologies sonores

038X	Analyser des créations artistiques visuelles et sonores
0390	Préparer la prise de son
0392	Analyser des scénarios
Voie de spécialisation A	
39B	Concevoir la prise de son pour une production télévisuelle
Voie de spécialisation B	
039S	Effectuer le montage sonore et le mixage final

Perspectives professionnelles

Les connaissances et les compétences acquises dans le programme 589.A0 *Techniques de production et de postproduction télévisuelles* préparent les personnes à occuper théoriquement les professions suivantes de la Classification nationale des professions (CNP) :

- 5222 Cadreuse ou cadreur de films et cadreuse ou cadreur vidéo
- 5224 Technicienne ou technicien en radiotélédiffusion
- 5225 Technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo
- 5226 Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
- 5227 Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
- 5231 Annonceuse ou annonceur et autres communicatrices ou communicateurs de la radio et de la télévision

10.1.5 DEC *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)*

Présentation générale et objectifs

Le programme 589.B0 *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)* a été approuvé en 2003. Comme l'indique le tableau 10.13, il compte 2 640 heures, dont 1 980 de formation spécifique. Le Cégep de Jonquière est le seul établissement à l'offrir au Québec.

Tableau 10.13 Données générales sur le programme 589.B0 Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)

<i>Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)</i>	
Numéro du programme	589.B0
Durée de la formation	2 640 heures, donc 1 980 de formation spécifique
Sanction des études	DEC
Secteur de formation	Communications et documentation (13)
Année d'implantation	2003
Établissement autorisé (1)	PUBLIC : Cégep de Jonquière

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Le programme d'études *Techniques de communication dans les médias* s'adresse à ceux et celles qui désirent travailler dans les médias régionaux, communautaires et alternatifs. Ce programme d'études techniques se divise en trois voies de spécialisation.

Voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques

Les techniciennes et les techniciens en animation et production radiophoniques travaillent dans des stations régionales ou locales, publiques, privées ou communautaires.

Le travail se fait la plupart du temps en studio, mais parfois à l'extérieur.

Les tâches recouvrent l'animation de tout type d'émission radiophonique, l'ensemble des opérations techniques relatives à la mise en ondes des émissions, à la production de nouvelles et de reportages, de même que de nombreuses activités liées à la promotion et à la production d'éléments de programmation et de publicité.

La technicienne ou le technicien en animation et production radiophoniques doit tenir compte de nombreuses exigences en matière de réglementation, respecter des échéances serrées et répondre aux attentes de la clientèle de la station.

Les tâches sont accomplies au sein d'équipes restreintes ou individuellement, sous la supervision de la direction de la station. Les techniciennes et les techniciens en animation et productions radiophoniques collaborent avec des coanimatrices et des coanimateurs, des collègues journalistes, des chroniqueuses et des chroniqueurs, et ils sont en contact avec des auditrices et des auditeurs, de même qu'avec des personnalités du milieu.

Le travail se déroule dans un environnement informatisé et automatisé : ordinateurs (pour la recherche et la rédaction d'informations, la gestion de la programmation), banques d'effets sonores et de trames musicales (pour la production d'éléments de programmation et de publicité, la mise en ondes automatisée de la programmation).

En outre, l'utilisation de matériel analogique ou numérique de communication, de production ou de diffusion est fréquente, qu'il s'agisse d'enregistrement, de traitement, de mixage ou de diffusion du son, en direct ou en différé.

Contenu du programme

Le contenu détaillé de la formation spécifique du programme 589.B0 *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)* est présenté au tableau 10.14. L'organisation des compétences en cours et le nombre d'heures allouées à chacun sont la responsabilité des établissements.

Tableau 10.14 Contenu du programme 589.B0 *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)*

Numéro	Compétence	Durée (Heures)
038V	Exploiter un environnement informatique	x
038W	Travailler en équipe	x
039T	Analyser les fonctions de travail dans le domaine de la communication dans les médias	x
039U	Effectuer une recherche documentaire	x
039V	Effectuer des entrevues	x
039W	Employer des techniques de production d'idées	x
039X	Analyser les actualités	x
039Y	Mettre à jour une page Web	x
<i>Voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques</i>		

039Z	S'adresser à un public	x
0400	Produire un bulletin de nouvelles pour la radio	x
0401	Effectuer des reportages d'information pour la radio	x
0402	Traiter et assembler des segments sonores	x
0403	S'adapter aux exigences de commercialisation d'une programmation radiophonique	x
0404	Concevoir et réaliser des éléments de programmation et des publicités	x
0405	Effectuer la mise en ondes d'émissions radiophoniques	x
0406	Présenter des œuvres artistiques musicales et visuelles	x
0407	Produire une programmation radiophonique pour une diffusion automatisée	x
0408	Réaliser une programmation radiophonique de type pop-rock et <i>dance</i>	x
0409	Réaliser une programmation radiophonique pour un auditoire non segmenté	x
040A	Réaliser une émission promotionnelle	x
NOMBRE TOTAL D'HEURES		1 980

Source : site Internet de l'Inforoute FPT.

Contenu du programme lié directement aux technologies sonores

Quatre compétences du programme 589.B0 *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)* sont en lien direct avec les technologies sonores; elles sont présentées au tableau 10.15.

Tableau 10.15 Contenu du programme 589.B0 *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)* lié directement aux technologies sonores

0402	Traiter et assembler des segments sonores
0404	Concevoir et réaliser des éléments de programmation et des publicités
0405	Effectuer la mise en ondes d'émissions radiophoniques
0407	Produire une programmation radiophonique pour une diffusion automatisée

Perspectives professionnelles

Les connaissances et les compétences acquises dans le programme 589.B0 *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)* préparent les personnes à occuper théoriquement les professions suivantes de la Classification nationale des professions (CNP) :

- 5123 Journaliste
- 5124 Professionnelle ou professionnel des relations publiques et des communications
- 5224 Technicienne ou technicien en radiotélédiffusion
- 5225 Technicienne ou technicien en enregistrement audio et vidéo
- 5231 Annonceuse ou annonceur et autres communicatrices ou communicateurs de la radio et de la télévision

10.2 Les compétences de la technicienne ou du technicien du son vs celles visées par les programmes menant à un DEC

L'analyse comparative des compétences de la technicienne ou du technicien du son présentée à la section 5 et de celles visées par les différents programmes sanctionnés par un DEC contenant des éléments de formation en technologies sonores présentées à la section précédente montre que ces programmes ne couvrent qu'une partie de l'ensemble des compétences de la technicienne ou du technicien du son formé pour pouvoir répondre aux besoins des divers milieux qui utilisent leurs services.

Les programmes en théâtre, en musique et en production télévisuelle ne couvrent presque pas les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son. Celui en animation et production radio recoupe un peu plus de compétences, mais elles sont concentrées dans le domaine de la radiodiffusion. Les programmes en électronique (audiovisuel) et en postproduction télévisuelle sont ceux qui recourent le plus de compétences pouvant servir dans plusieurs secteurs d'activité.

Cependant, le programme en électronique comporte une majorité de compétences relatives à l'installation, à la modification et à la maintenance de l'équipement audiovisuel. Celui en postproduction télévisuelle, pour sa part, comporte une majorité de compétences liées à l'aspect « image », soit son enregistrement et son traitement sous toutes ses formes. Globalement, les besoins spécifiques des personnes formées en technologies sonores apparaissent mal couverts.

Le tableau 10.16 résume les correspondances existantes entre les compétences requises pour la technicienne ou le technicien du son et celles visées par les différents programmes retenus sanctionnés par un DEC.

Tableau 10.16 Tableau comparatif des compétences de la technicienne ou du technicien du son et des compétences couvertes par les programmes menant à un DEC liés aux technologies sonores

Compétence de la technicienne ou du technicien du son	Electrotechnique (Audiovisuel)	Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène)	Techniques de communication (Animation et production radiophoniques)	Techniques de production télévisuelle	Techniques de postproduction télévisuelle	Techniques de musique et chanson (Composition et arrangement)
Faire preuve d'une connaissance fonctionnelle des principes de l'électricité et de la transmission du son	Assurer la distribution de l'énergie électrique					
Reconnaître les formats utilisés en cinéma, télévision, DVD, HDTV						
Reconnaître les formats de transmission et leur impact sur la qualité du son						
Comprendre le fonctionnement des CD, DVD et Blu-Ray (format du son, architecture de synchronisation)						
Appliquer des méthodes de compression du son						
Convertir des formats audio non compressés ou compressés, avec ou sans perte						
Transférer et partager des fichiers audio						
Apprécier l'acoustique d'un lieu						
Évaluer et améliorer les conditions acoustiques d'un plateau de tournage				Préparer la prise de son	Préparer la prise de son	
Décrire les étapes, le rôle des intervenants et le langage d'une production audiovisuelle (cinéma, télévision, vidéo, médias interactifs)						
Expliquer les techniques de montage préliminaire et définitif						
Apprécier l'esthétique de matériaux musicaux ou sonores				Analyser des créations artistiques visuelles et sonores	Analyser des créations artistiques visuelles et sonores	
Appliquer une démarche de création sonore						
Analyser un scénario				Analyser des scénarios	Analyser des scénarios	

Section 10 – Les programmes de formation existants

Compétence de la technicienne ou du technicien du son	Électrotechnique (Audiovisuel)	Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)	Techniques de communication (Animation et production radiophoniques)	Techniques de production télévisuelle	Techniques de postproduction télévisuelle	Techniques de musique et chanson (Composition et arrangement)
Évaluer les besoins en équipement (prise de son, enregistrement, sonorisation)						
Raccorder les équipements (prise de son, enregistrement, sonorisation)	Câbler des systèmes audiovisuels					
Diagnostiquer un problème et apporter les correctifs nécessaires						
Effectuer les tests de son (prise de son, enregistrement, sonorisation)						
Sonoriser un événement, un spectacle et une scène de spectacle	Sonoriser une salle ou une scène					
Sonoriser un événement se déroulant dans un lieu extérieur						
Installer et ajuster des microphones, des microphones sans fil, des oreillettes						
Contrôler la captation et mixer la diffusion d'un événement						
Utiliser la perche pour enregistrement sur un plateau de tournage ou dans un studio d'enregistrement						
Contrôler la qualité de la prise de son en cours de tournage						
Rédiger des rapports de son						
Réaliser un enregistrement sonore en studio (prise de son et mixage)	Effectuer des prises de son					Réaliser un enregistrement de musique populaire
Réaliser un enregistrement en mode ambiophonique						
Effectuer le matricage d'un album						
Nettoyer des pistes de tournage						
Produire et enregistrer des bruits						
Rechercher et analyser des bruitages et des effets sonores dans différentes banques de sources sonores						

Compétence de la technicienne ou du technicien du son	Électrotechnique (Audiovisuel)	Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scène)	Techniques de communication (Animation et production radiophoniques)	Techniques de production télévisuelle	Techniques de postproduction télévisuelle	Techniques de musique et chanson (Composition et arrangement)
Effectuer le montage des dialogues en ordonnant leur progression et en les synchronisant avec les images	Effectuer le montage de documents audio ou vidéo	Produire des bandes sonores	Traiter et assembler des segments sonores		Effectuer le montage sonore et le mixage final	
Effectuer le montage des bruitages et des ambiances sonores en les plaçant dans l'espace sonore						
Assembler les dialogues, les bruitages, les ambiances sonores et les musiques afin de constituer un montage sonore synchronisé avec les images						
Réaliser le mixage d'une trame sonore						
Établir les paramètres de mixage pour un jeu vidéo						
Effectuer la mise en ondes d'émissions de radio			Effectuer la mise en ondes d'émissions radiophoniques			
Concevoir et réaliser des messages radiophoniques à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Sony Vegas)			Concevoir et réaliser des éléments de programmation et des publicités			
Assembler les éléments d'une programmation radiophonique à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Dalet)			Produire une programmation radiophonique pour une diffusion automatisée			
Proposer une offre de service						
		Utiliser des appareils de son				

10.3 Les programmes spécialisés en technologies sonores menant à une AEC

Cette section présente la description des programmes spécialisés dans les technologies sonores sanctionnés par une AEC. Certains autres programmes menant à une AEC comportent des éléments qui ont un lien avec les technologies sonores, mais ils ne visent pas la formation de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son; à titre d'exemple, un programme qui forme des animatrices ou des animateurs radio comporte un cours sur la production radio; de tels programmes, qui ne sont pas dans le domaine des technologies sonores, n'ont pas été retenus. Au cours des années, onze programmes sanctionnés par une AEC et liés directement au secteur des technologies sonores sont apparus autant dans les collèges publics que privés. Il s'agit des programmes de formation suivants :

- NNC.0A *Traitement de sons et conception sonore*
- NNC.0B *Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical*
- NNC.0C *Audio recording Technology*
- NNC.0D *Sonorisation et enregistrement*
- NNC.0J *Création et montage sonore à l'image*
- NNC.0K *Enregistrement et sonorisation*
- NNC.0N *Technique du son pour le jeu vidéo et l'image*
- NRC.0S *Sonorisation de spectacle*
- NNC.07 *Son, musique et techniques numériques appliquées*
- NNC.08 *Création et montage sonore*
- NNC.09 *Enregistrement de sons et sonorisation*

La majorité de ces programmes sont offerts par des établissements privés, où les frais de scolarité dépassent souvent 15 000 \$.

Il est important de rappeler qu'« est admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales, la personne qui possède une formation jugée suffisante par le collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes:

- elle a interrompu ses études pendant au moins 2 sessions consécutives ou 1 année scolaire;
- elle est visée par une entente conclue entre le collège et une employeuse ou un employeur ou elle bénéficie d'un programme gouvernemental;
- elle a poursuivi, pendant une période d'au moins 1 an, des études postsecondaires¹⁷. »

Il est donc impossible pour des personnes diplômées du secondaire d'accéder à cette formation spécialisée en son.

La description de ces programmes telle qu'elle est diffusée par les collèges est présentée dans les pages qui suivent.

¹⁷ Tiré de l'article 4 de la section 2 du Règlement sur le régime des études collégiales.

10.3.1 NNC.0A Traitement de sons et conception sonore

Nom du programme	<i>Traitement de sons et conception sonore</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Institut Trebas
Durée du programme	540 heures
Domaines visés	À la fin de leur formation, les finissantes et les finissants pourront effectuer une conception sonore originale (chanson, rythme, etc.), analyser, organiser et mixer des sons à l'aide d'une variété de logiciels de production audio et de musique et d'équipement professionnel.
Cours liés aux technologies sonores	Vue d'ensemble de l'industrie de la musique et du spectacle Langage MIDI (Musical Instrument Digital Interface) Techniques d'enregistrement sonore professionnel Enregistrement audionumérique Montage sonore Synchronisation audio et vidéo Postproduction cinématographique et télévisuelle Immersion en studio d'enregistrement numérique Stage

10.3.2 NNC.0B Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical

Nom du programme	<i>Techniques de sonorisation et enregistrement musical</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Institut d'enregistrement du Canada enr.
Durée du programme	795 heures
Professions visées	Ingénieure ou ingénieur à l'enregistrement Mixeuse ou mixeur Conceptrice ou concepteur du son Technicienne ou technicien du son en multimédia Preneuse ou preneur de son Monteuse ou monteur dialogues-musique-effets sonores Ingénieure ou ingénieur du <i>mastering</i> Briteuse ou bruiteur Ingénieure ou ingénieur en postproduction audio
Cours liés aux technologies sonores	Acoustique Conception sonore Esthétique musicale Industrie musicale Initiation à l'électrotechnique Musique assistée par ordinateur Postproduction Pupitres de son Techniques d'enregistrement Techniques de sonorisation Traitement audio Travail de studio

10.3.3 NNC.0C Audio recording Technology

Nom du programme	<i>Audio Recording Technology</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Vanier College
Durée du programme	630 heures
Professions visées	Studio, television and radio engineers Live theatre and concert technicians Production and sound directors and technicians Technicians for advertising and commercial projects Post-synchronization and audio dubbing technicians Internet audio specialists Sound effects technicians and video game developers
Cours liés aux technologies sonores	Computer & the Music Industry Audio Theory and Technology Audio Hardware & Applications Multitrack Recording Production & the Project Studio Sound Design Music Industry Overview Digital Audio Workstations Electronic Music

10.3.4 NNC.0D Sonorisation et enregistrement

Nom du programme	<i>Sonorisation et enregistrement</i>	<i>Sonorisation et enregistrement</i>
Nom des établissements d'enseignement	Cégep de Drummondville	Collège d'Alma
Durée du programme	885 heures	885 heures
Professions visées	<p>Technicienne ou technicien du son en studio</p> <p>Technicienne ou technicien de la sonorisation de salle</p> <p>Preneuse ou preneur de son</p> <p>Mixeuse ou mixeur</p> <p>Productrice ou producteur de disques</p> <p>Productrice ou producteur de spectacles</p> <p>Réalisatrice ou réalisateur de disques</p> <p>Réalisatrice ou réalisateur de spectacles</p> <p>Technicienne ou technicien à la postproduction audio</p> <p>Agent d'artistes</p> <p>Gérant de tournées</p> <p>Promotrice ou promoteur d'activités culturelles</p>	<p>Technicienne ou technicien en sonorisation</p> <p>Opératrice ou opérateur de son</p> <p>Monteuse ou monteur de son</p> <p>Vendeuse-technicienne ou vendeur-technicien de matériel électronique</p> <p>Technicienne ou technicien en radiotélédiffusion</p>
Cours liés aux technologies sonores	<p>Appréciation de l'acoustique des instruments</p> <p>Captation I et II</p> <p>Esthétique musicale</p> <p>Manipulation sonore I et II</p> <p>Interconnexion et résolution de problèmes</p> <p>Introduction à la sonorisation</p> <p>Sonorisation de salle</p> <p>Audionumérique</p> <p>Appréciation de l'acoustique des lieux</p> <p>Enregistrement musical hors studio</p> <p>Enregistrement musical en studio</p> <p>Production sonore appliquée</p> <p>Sonorisation d'un événement</p> <p>Sonorisation et moniteurs de scène</p>	<p>Analyse d'une source sonore</p> <p>Acoustique</p> <p>Esthétique d'une production sonore</p> <p>Pupitre de son</p> <p>Prise de son</p> <p>Traitement audio</p> <p>Environnement matériel en sonorisation</p> <p>Environnement matériel en enregistrement</p> <p>Sonorisation d'une salle de spectacle</p> <p>Sonorisation d'une scène</p> <p>Sonorisation d'un lieu public</p> <p>Enregistrement sonore en studio</p> <p>Enregistrement musical en studio</p> <p>Enregistrement hors studio</p>

10.3.5 NNC.0J *Création et montage sonore à l'image*

Nom du programme	<i>Création et montage sonore à l'image</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Campus Notre-Dame-de-Foy
Durée du programme	810 heures
Domaines visés	<p>La conception sonore pour le jeu vidéo, le cinéma et le multimédia</p> <p>Le montage audio, la conception et le mixage sonore pour divers autres services audio et visuels tels que la télévision, la radio, les maisons de publicité, etc.</p> <p>La production et la postproduction audio pour divers médias</p> <p>Ingénieure ou ingénieur du son de type Foley</p>
Cours liés aux technologies sonores	<p>Introduction au milieu de la création et du montage sonore</p> <p>Informatique appliquée à l'environnement musical et sonore</p> <p>Conception sonore 1 et 2</p> <p>Édition audionumérique 1 et 2</p> <p>Les unités de traitement 1 et 2</p> <p>Les prises de son</p> <p>Le conditionnement de l'oreille</p> <p>L'administration des équipements</p> <p>La technologie MIDI et la création sonore</p> <p>La postproduction sonore à l'image</p> <p>La gestion des soumissions</p> <p>La production musicale en studio</p>

10.3.6 NNC.0K *Enregistrement et sonorisation*

Nom du programme	<i>Enregistrement et sonorisation</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Campus Notre-Dame-de-Foy
Durée du programme	885 heures
Professions visées	Technicienne ou technicien du son en studio ou en salle Mixeuse ou mixeur pour divers services audio et visuels (télé, radio, etc.) Productrice ou producteur de disques Technicienne ou technicien en postproduction audio pour divers média
Cours liés aux technologies sonores	Introduction au milieu de la sonorisation L'acoustique des instruments L'acoustique des lieux Introduction à la captation Introduction à la manipulation sonore Manipulation sonore avancée Introduction à la sonorisation Captation avancée Sonorisation I Sonorisation II Sonorisation III Sonorisation IV Introduction à l'audio numérique Audio numérique I Audio numérique II

10.3.8 NNC.0N *Technique du son pour le jeu vidéo et l'image*

Nom du programme	<i>Technique du son pour le jeu vidéo et l'image</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Musitechnic
Durée du programme	585 heures
Professions visées	Designer sonore Conceptrice sonore ou concepteur sonore
Cours liés aux technologies sonores	Introduction à l'audio pour le jeu vidéo et l'image Les outils de la technicienne ou du technicien du son L'enregistrement audio Le mixage audio – phases 1 et 2 L'édition audio L'intégration audio – phases 1 et 2

10.3.9 NRC.0S *Sonorisation de spectacle*

Nom du programme	<i>Sonorisation de spectacle</i>
Nom des établissements d'enseignement	Cégep de La Pocatière, Centre d'études collégiales de Montmagny
Durée du programme	240 heures
Domaine visé	Ce programme vise à perfectionner les techniciennes et les techniciens de scène afin qu'ils demeurent à la fine pointe de la technologie dans le domaine de la sonorisation de tous genres de spectacles en salle intérieure ou extérieure.
Cours liés aux technologies sonores	Techniques de sonorisation Sonorisation d'un spectacle Captation d'un spectacle

10.3.10 NNC.07 *Son, musique et techniques numériques appliquées*

Nom du programme	<i>Son, musique et techniques numériques appliquées</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Musitechnic
Durée du programme	705 heures
Professions visées	Technicienne ou technicien du son Conceptrice ou concepteur sonore
Cours liés aux technologies sonores	Introduction à l'ordinateur audio Langage MIDI La théorie musicale assistée par ordinateur Application de la synthèse sonore Le studio MIDI Introduction à la postproduction L'enregistrement multipiste La réalisation sonore Le <i>mastering</i> Projet postproduction

10.3.11 NNC.08 *Création et montage sonore*

Nom du programme	<i>Création et montage sonore</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Cégep de Drummondville
Durée du programme	900 heures
Professions visées	Assistante-monteuse sonore ou assistant-monteur sonore Monteuse sonore ou monteur sonore Créatrice sonore ou créateur sonore Conceptrice sonore ou concepteur sonore
Cours liés aux technologies sonores	Utilisation d'un poste informatique Studio numérique I : Édition audionumérique Traitement synthèse I et II Prise de son Recherche sonore et conditionnement de l'oreille Gestion du parc d'équipement Studio numérique II : MIDI et création musicale Conception sonore Production musicale en studio Postproduction sonore à l'image

10.3.11 NNC.09 *Enregistrement de sons et sonorisation*

Nom du programme	<i>Enregistrement de sons et sonorisation</i>
Nom de l'établissement d'enseignement	Institut Trebas
Durée du programme	600 heures
Lieux d'emploi visés	Studios d'enregistrement Salles de spectacle, aréas Télédiffuseurs Stations radiophoniques Studios de production cinématographique Secteurs commercial, industriel, médical Festivals de musique Agences de publicité
Cours liés aux technologies sonores	Langage MIDI Techniques d'enregistrement sonore professionnel Enregistrement audionumérique Enregistrement multipiste, mixage et montage Synchronisation audio et vidéo Méthodes d'enregistrement de différents instruments musicaux Montage de la préproduction à la postproduction Stage en enregistrement audio

10.4 Les compétences de la technicienne ou du technicien du son vs les cours des titulaires d'une AEC

Il est impossible d'analyser systématiquement les programmes qui conduisent à une AEC en fonction des compétences de la technicienne ou du technicien du son présentées à la section 5, étant donné que les descriptions auxquelles nous avons eu accès énumèrent les éléments de contenu sous la forme de titres de cours, et non de compétences. Une analyse comparative s'avère donc périlleuse. Toutefois, le résultat d'un tel exercice est présenté à l'annexe 4.

L'analyse globale montre tout de même que certains programmes couvrent davantage que ceux sanctionnés par un DEC l'ensemble des compétences de la technicienne ou du technicien du son formé pour pouvoir répondre aux besoins des divers milieux utilisant leurs services. Cependant, aucun des programmes menant à une AEC ne prépare une technicienne spécialisée ou un technicien spécialisé en son capable de répondre aux besoins des différents secteurs d'activité étudiés. Pour couvrir l'ensemble des compétences, il faut regrouper au moins deux de ces programmes; on comprend que, pour quelqu'un qui désire s'assurer une formation lui garantissant le plus de polyvalence possible dans le domaine des technologies sonores, le parcours de formation s'avère difficile.

10.5 Les programmes universitaires

Il existe quelques programmes de formation universitaire rattachés aux départements de musique et qui portent sur les aspects de l'enregistrement sonore. Ces programmes ne visent pas la formation de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son.

Voici les programmes répertoriés :

Université McGill :	<i>Master Music in Sound Recording</i>
Université Concordia :	<i>Electro Acoustics studies</i> (majeure et mineure)
Université de Montréal :	<i>Musiques numériques</i> (majeure et mineure)

10.6 Une mutuelle de formation

Il existe une mutuelle de formation pour le secteur de l'image et du son. En 2002, par l'action concertée de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) et de l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS), de même que grâce à l'appui du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) est né le Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec (RFAVQ), organisme de formation de la main-d'œuvre reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail. Le RFAVQ est devenu, depuis, une mutuelle sectorielle de formation dans le cadre du programme de soutien d'Emploi-Québec visant à favoriser la mise sur pied de telles mutuelles au Québec.

Dans le domaine du son, le RFAVQ offre deux à trois activités de perfectionnement chaque année. Ces activités portent sur diverses fonctions de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son, comme :

- l'ajustement des micros sans fil et la gestion des interférences;
- le montage sonore : nettoyage des sons directs;
- le volet créatif du montage.

10.7 Ailleurs au Canada

Des programmes de formation spécialisés en technologies sonores sont offerts au Canada par des écoles privées. Ces écoles sont présentes dans plusieurs provinces, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. La plupart ne sont pas officiellement reconnus par les ministères de l'Éducation des provinces concernées.

Un collège de l'Ontario qui fait partie du réseau des collèges communautaires du ministère ontarien de la Formation, des Collèges et Universités offre deux programmes de formation postsecondaire spécialisés en technologies sonores, soit le collège Fanshaw. L'un, d'une durée de deux ans s'intitule *Music Industry Arts*; l'autre, *Audio Post-Production*, mène à un Graduate Certificate. L'admission à ce certificat exige le diplôme en Music Industry Arts.

Cette section est consacrée à l'analyse de la situation des diplômées et diplômés des programmes de diplôme d'études collégiales contenant des éléments de formation en technologies sonores et des programmes d'attestation d'études collégiales spécialisés en technologies sonores. Cette analyse repose sur les données des enquêtes *Relance* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport réalisées en 2006, 2007 et 2008.

11.1 La situation des titulaires d'un DEC dans un programme lié aux technologies sonores

Un peu plus de 70 % des 499 titulaires d'un DEC issus des programmes ayant un lien avec les technologies sonores ont été joints, soit 358 personnes.

Le tableau 11.1 montre qu'en moyenne 82 % de ces titulaires ont un emploi et que 15 % sont aux études. Deux programmes présentent un taux d'emploi inférieur, soit 65 %, avec par ailleurs 32 % de leurs titulaires qui sont retournés aux études. Conséquemment, les taux d'inactivité et de recherche d'emploi sont très faibles, n'atteignant que 2 %.

Tableau 11.1 Situation des titulaires d'un DEC dix mois après la fin de leurs études

Programme de formation	Personnes diplômées visées par l'enquête	Taux de réponse	En emploi	À la recherche d'un emploi	Aux études	Personnes inactives
	(N)	(N)	(%) (N)	(%) (N)	(%) (N)	(%) (N)
243.BO <i>Technologie de l'électronique (Audiovisuel)</i>	136	97	85 (82)	2 (2)	11 (11)	2 (2)
551.AA <i>Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)</i>	37	25	64 (16)	0	32 (8)	4 (1)
561.AB <i>Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène)</i>	68	47	87 (41)	0	11 (5)	2 (1)
589.AA <i>Techniques de production télévisuelle</i>	132	97	87 (84)	3 (3)	8 (8)	2 (2)
589.AB <i>Techniques de postproduction télévisuelle</i>	43	33	91 (30)	0	3 (1)	6 (2)
589.BA <i>Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)</i>	83	59	66 (39)	2 (1)	32 (19)	0
Tous les programmes	499	358	82 (292)	2 (6)	15 (52)	2 (8)

Le tableau 11.2 montre que les titulaires d'un DEC qui ont un emploi occupent un poste à temps plein dans 80 % des cas. Les résultats diffèrent pour un seul programme, celui de musique (551.AA), où le taux n'est que de 44 %; ce résultat n'est pas en soi surprenant, car les titulaires d'un DEC en musique deviennent plus souvent des travailleuses et des travailleurs autonomes à la recherche de contrats.

Les personnes qui ont un emploi à temps plein ont consacré en moyenne sept semaines à sa recherche; les titulaires d'un DEC en postproduction télévisuelle n'y ont mis que quatre semaines. Enfin, 76 % ont indiqué occuper un emploi lié à leur domaine de formation.

Tableau 11.2 Situation des titulaires d'un DEC qui ont un emploi (programme lié aux technologies sonores)

Programme de formation	Personnes diplômées en emploi à temps plein	L'emploi à temps plein et ses caractéristiques		
		Durée de la recherche	Salaire hebd. brut moyen	Lié à la formation
	(%) (N)	(Semaines)	(\$)	(%) (N)
243.BC <i>Technologie de l'électronique (Audiovisuel)</i>	85 (70)	8	610	84 (59)
551.AA <i>Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)</i>	44 (7)	x	x	71 (5)
561.AB <i>Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène)</i>	78 (32)	5	463	72 (23)
589.AA <i>Techniques de production télévisuelle</i>	81 (81)	7	543	71 (48)
589.AB <i>Techniques de postproduction télévisuelle</i>	87 (26)	4	520	92 (24)
589.BA <i>Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)</i>	77 (30)	8	525	63 (19)
Tous les programmes	80 (233)	7	547	76 (178)

Pour le programme de technologie de l'électronique (audiovisuel), qui couvre davantage les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son et qui n'est pas orienté vers un secteur précis comme les programmes en radio et télévision, les données sont excellentes : 85 % des titulaires d'un DEC ont un emploi, dont 85 % à temps plein et, parmi ces derniers, 84 % dans un secteur lié à leur formation. L'autre programme plus spécialisé qui couvre davantage les compétences du profil de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son, soit celui en postproduction télévisuelle, présente également d'excellents résultats : 91 % ont un emploi, dont 87 % à temps plein et, parmi ces derniers, 92 % dans un secteur lié à leur formation. Ces résultats se comparent avantageusement à la situation observée pour l'ensemble des personnes diplômées de la formation technique des collèges, qui ont un emploi dans une proportion de seulement 67 %, dont 85 % à temps plein et, parmi ces dernières, 84 % dans un secteur lié à leur formation.

L'enquête *Relance* a également permis de recueillir des renseignements sur les emplois occupés par celles et ceux qui ont indiqué avoir un emploi lié à leur formation ainsi que sur leurs employeuses ou leurs employeurs.

Le tableau 11.3 montre les emplois occupés par les titulaires d'un DEC qui travaillent dans leur domaine de formation. Comme de tels emplois peuvent être très diversifiés, nous avons analysé plus spécifiquement ceux liés directement aux fonctions de travail des technologies sonores, soit les codes CNP 5224, 5225, 5226 et 5227. Ces fonctions couvrent des réalités beaucoup plus larges que celles spécifiquement liées au son. Il est utile d'apporter ici certaines précisions.

Les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son sont regroupés principalement sous le CNP 5225 : techniciennes ou techniciens en enregistrement audio et vidéo. Comme ce code professionnel comprend ceux qui sont spécialisés en vidéo et en audio, il n'est pas possible de déterminer avec précision le nombre de techniciennes et techniciens en audio au moment des recensements.

Par ailleurs, comme l'accès à la profession passe par des occupations d'assistante ou d'assistant, ou d'aide, de futurs techniciens spécialisés ou de techniciennes spécialisées sont probablement classés sous le CNP 5227 : personnel de soutien et aides dans le cinéma, la radiotélédiffusion et les arts de la scène.

Les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son peuvent également être classés sous le CNP 5224 : techniciennes ou techniciens en radiotélédiffusion. Comme ce code de profession regroupe indistinctement tous les types de techniciennes et de techniciens présents dans les secteurs de la radiodiffusion et la de la télédiffusion, le nombre exact de celles et de ceux qui sont spécialisés en son ne peut être précisé.

Enfin, comme les techniciennes ou les techniciens du son peuvent assumer, avec l'expérience, des fonctions de coordination ou de direction, telles que chef son ou directrice technique ou directeur technique, le CNP 5226 : autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène peut s'appliquer à eux. Cependant, dans ce cas également, il est impossible d'isoler les spécialistes du son des autres.

Bref, les données sur les fonctions de travail occupées nous renseignent peu sur le niveau d'activité des titulaires d'un diplôme dans le secteur des technologies sonores.

Aucun titulaire d'un DEC en musique-arrangement (551.AA) ou en animation radiophonique (589.BA) n'occupe un emploi lié aux fonctions retenues. Les personnes diplômées du programme *Théâtre-Production* occupent à 41 % des emplois liés aux technologies sonores, mais seulement 3 % exercent la fonction de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo (5225), la plus pertinente pour les techniciennes et les techniciens des technologies sonores.

Les titulaires d'un DEC en électronique (audiovisuel) (243.BC) et des programmes en production et postproduction télévisuelles (589.AA-589.AB) occupent à 70 % des fonctions de travail pouvant être liées aux technologies sonores. Plus spécifiquement, 35 et 25 % respectivement des personnes diplômées de ces programmes indiquent occuper un emploi de technicienne ou de technicien en enregistrement audio et vidéo.

En ce qui a trait à leurs employeuses ou leurs employeurs, nous avons analysé les données sur la base des huit catégories que nous avons déterminées pour les groupes de discussion et l'enquête. Étant donné que nous utilisons les codes SCIAN à cinq chiffres, et l'enquête *Relance* les codes à quatre chiffres, nous retrouvons donc avec six catégories d'employeuses ou d'employeurs :

- 5121 Industries du film et de vidéo (production et postproduction);
- 5122 Studios sonores;
- 5151 Radiodiffusion et télédiffusion;
- 5324 Location de machines et matériel d'usage commercial et industriel (sonorisation);
- 5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes (jeux vidéo);
- 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs (salles de spectacle).

Tableau 11.3 Type d'emploi des titulaires d'un DEC lorsqu'il est lié à la formation (par programme)

CNP		Nombre	Pourcentage
243.BC – Technologie de l'électronique (Audiovisuel)			
5224	Techniciens ou techniciennes en radiotélédiffusion	11	18
5225	Techniciens ou techniciennes en enregistrement audio et vidéo	22	35
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	8	13
5227	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	3	5
	TOTAL PARTIEL	33	71
	Autres fonctions de travail	18	29
551.AA – Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)			
	Autres fonctions de travail	3	100
561.AA 561.AB 561.AC – Théâtre-Production			
5225	Techniciens ou techniciennes en enregistrement audio et vidéo	1	3
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	9	31
5227	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	2	7
	TOTAL PARTIEL	12	41
	Autres fonctions de travail	17	59
589.AA 589.AB – Techniques de production et de postproduction télévisuelles			
5224	Techniciens ou techniciennes en radiotélédiffusion	4	4
5225	Techniciens ou techniciennes en enregistrement audio et vidéo	27	25
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	14	13
5227	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	30	28
	TOTAL PARTIEL	75	69
	Autres fonctions de travail	34	31
589.BA – Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)			
	Autres fonctions de travail	24	100

Comme le montre le tableau 11.4, le seul programme où aucun employeur ou employeuse n'est issu de l'une de ces six catégories est celui en musique-arrangement. Le programme en théâtre-production est dans une situation semblable, puisque seulement 4 % des personnes diplômées sont employées par le secteur de la radiodiffusion et de la télédiffusion.

Pour tous les autres programmes, le secteur qui emploie le plus de personnes diplômées est celui de la radiodiffusion et télédiffusion : électronique (audiovisuel) (41 %), production et postproduction télévisuelles (44 %), et animation radiophonique (69 %).

Deux autres secteurs se démarquent : l'industrie du film et de la vidéo emploie 43 % des personnes diplômées en production et postproduction télévisuelles, et les services de sonorisation, quant à eux, engagent 20 % des personnes diplômées du programme en électronique (audiovisuel).

Enfin, les personnes diplômées sont quasi absentes de trois secteurs : les jeux vidéo, les salles de spectacle et les studios sonores.

Tableau 11.4 Employeuses ou employeurs des titulaires d'un DEC dont l'emploi est lié à leur formation (DEC)

SCIAN		Nombre	Pourcentage
243.BC – Technologie de l'électronique (Audiovisuel)			
5151	Radiodiffusion et télédiffusion	18	41
5324	Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel	9	20
5415	Conception de systèmes informatiques et services connexes	1	2
	TOTAL PARTIEL	28	64
	Autres	16	36
551.AA – Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)			
	Autres	3	100
561.AA 561.AB 561.AC – Théâtre-Production			
5151	Radiodiffusion et télédiffusion	1	4
	Autres	23	96
589.AA 589.AB – Techniques de production et de postproduction télévisuelles			
5121	Industries du film et de vidéo	30	43
5151	Radiodiffusion et télédiffusion	31	44
5324	Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel	2	3
5415	Conception de systèmes informatiques et services connexes	4	6
7113	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	1	1
	TOTAL PARTIEL	68	97
	Autres	2	3
589.BA – Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)			
5151	Radiodiffusion et télédiffusion	11	69
	Autres	5	31

L'analyse plus spécifique des deux programmes qui couvrent davantage les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son et dont les titulaires du DEC se retrouvent majoritairement en emploi dans les fonctions de travail regroupant ces techniciennes et ces techniciens révèle que leur nombre ne répond pas aux besoins quantitatifs du secteur des technologies sonores.

Du programme en électronique (audiovisuel), il sort environ 45 personnes diplômées par année, dont plus ou moins 70 % sont en emploi dans les fonctions CNP 5224, 5225, 5226 et 5227. Cette trentaine de personnes occupent des postes qui ne sont pas spécifiquement spécialisés en technologies sonores, puisqu'elles peuvent, compte tenu de leur formation, se voir confier l'installation et la maintenance des équipements ou encore le traitement de l'aspect image.

Le programme en postproduction télévisuelle, quant à lui, ne forme qu'environ 15 personnes par année, dont plus ou moins 75 % sont en emploi dans les fonctions CNP 5224, 5225, 5226 et 5227. Cette dizaine de personnes occupent également des postes qui ne sont pas spécifiquement spécialisés en technologies sonores, puisqu'elles peuvent se voir confier le traitement de l'aspect image.

11.2 La situation des titulaires d'une AEC dans un programme spécialisé en technologies sonores

L'enquête *Relance* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réalisée en 2006, 2007 et 2008 auprès de 341 titulaires d'une AEC dans un programme spécialisé en technologies sonores dix mois

après l'obtention de leur diplôme, en a joint 63 %, soit 65 % de ceux issus des collèges publics et 60 % de ceux des établissements privés. Il est important de remarquer qu'en trois ans les établissements ont diplômé 341 personnes; c'est plus de 100 par année, alors que de très nombreux répondants et répondantes lors de l'enquête souhaitaient continger un éventuel nouveau programme pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché du travail. De tels chiffres démontrent que les technologies sonores attirent beaucoup de jeunes, d'autant plus que l'accès à ces formations, dans le cas des écoles privées, suppose des frais de scolarité très élevés, de l'ordre de plus de 15 000 \$.

Comme le montre le tableau 11.5, les titulaires d'une AEC sont en emploi dans une proportion de 77 % et aux études dans une proportion de 12 %; ces taux sont respectivement de 79 et 7 % dans les collèges privés, tandis qu'ils atteignent 75 et 17 % dans les collèges publics. Un cas mérite d'être souligné : 27 % des titulaires d'une AEC du programme *Création et montage sonore* sont aux études. Les programmes qui présentent les meilleurs taux d'emploi sont tous liés à la sonorisation, avec des taux de 81 % (*Enregistrement et sonorisation*), 80 % (*Sonorisation et enregistrement*) et 79 % (*Techniques de sonorisation et d'éclairage*).

Tableau 11.5 Situation des titulaires d'une AEC 10 mois après la fin de leurs études

Programme de formation	Personnes diplômées visées par l'enquête	Réponses	En emploi		À la recherche d'un emploi		Aux études		Personnes inactives	
	(N)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)
COLLÈGES PUBLICS										
NNC.08 <i>Création et montage sonore</i>	35	26	65	17	8	2	27	7	0	0
NNC.0D <i>Sonorisation et enregistrement</i>	80	49	80	39	4	2	16	8	0	0
NNC.0C <i>Audio Recording Technology</i>	25	16	69	11	13	2	13	2	6	1
NRC.0G <i>Techniques de sonorisation et d'éclairage</i>	36	24	79	19	8	2	8	2	4	1
TOTAL PARTIEL ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	176	115	75	86	7	8	17	19	2	2
COLLÈGES PRIVÉS										
NNC.09 <i>Enregistrement du son et sonorisation</i>	145	86	81	70	9	8	7	6	2	2
NNC.07 <i>Son, musique et techniques numériques appliquées</i>	20	13	62	8	23	3	8	1	8	1
TOTAL PARTIEL ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	165	99	79	78	11	11	7	7	3	3
TOUS LES PROGRAMMES	341	214	77	164	9	19	12	26	2	5

Par conséquent, les titulaires d'une AEC à la recherche d'un emploi ou inactifs ne constituent que 9 % de ceux issus des collèges publics, alors que pour les collèges privés ce taux atteint 14 %. Un taux particulièrement élevé de 23 % de titulaires d'une AEC en son, musique et techniques numériques appliquées, programme offert par Musitechnic, étaient en recherche d'emploi, tandis que 8 % se déclaraient inactifs au moment de l'enquête.

Le tableau 11.6 présente les caractéristiques des titulaires d'une AEC qui travaillent à temps plein. Leur proportion est de 77 %, soit 76 % des collèges publics et 79 % des établissements privés. Le programme *Techniques de sonorisation et d'éclairage* obtient le plus faible taux à cet égard, avec 68 %; ce programme n'est d'ailleurs plus offert.

Tableau 11.6 Situation des titulaires d'une AEC qui ont un emploi (programmes spécialisés en technologies sonores)

Programme de formation	En emploi à temps plein		L'emploi à temps plein et ses caractéristiques			
			Durée de la recherche	Salaire hebdomadaire brut moyen	Lié à la formation	
	(%)	(N)	(Semaines)	(\$)	(%)	(N)
COLLÈGES PUBLICS						
NNC.08 <i>Création et montage sonore</i>	71	12	3	513	42	5
NNC.0D <i>Sonorisation et enregistrement</i>	80	31	4	426	61	19
NNC.0C <i>Audio Recording Technology</i>	82	9	7	481	11	1
NRC.0G <i>Techniques de sonorisation et d'éclairage</i>	68	13	2	527	62	8
TOTAL PARTIEL ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	76	65	4	470	51	33
COLLÈGES PRIVÉS						
NNC.09 <i>Enregistrement du son et sonorisation</i>	77	54	14	495	39	21
NNC.07 <i>Son, musique et techniques numériques appliquées</i>	100	8	13	526	50	4
TOTAL PARTIEL ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	79	62	14	499	40	25
TOUS LES PROGRAMMES	77	127	9	484	46	58

Seulement 46 % des titulaires d'une AEC qui travaillent à temps plein le font dans un emploi lié à leur formation, 51 % viennent des collèges publics et 40 % des collèges privés. Seulement deux programmes présentent un taux supérieur à 50 % pour les emplois à temps plein liés au domaine de formation : *Sonorisation et enregistrement* et *Techniques de sonorisation et d'éclairage*. Les personnes diplômées des programmes offerts au secteur privé ont pris plus de trois fois plus de temps pour se trouver un emploi à temps plein que ceux du public (quatorze semaines contre quatre), et leur salaire hebdomadaire est plus intéressant (500 \$ contre 470 \$).

Le programme qui atteint les meilleurs résultats est *Sonorisation et enregistrement*, dont les personnes diplômées étaient en emploi à 80 %, dont 80 % à temps plein et, parmi ces dernières, 61 % dans un secteur lié à leur formation.

L'enquête *Relance* a également permis de recueillir des renseignements sur les emplois occupés par les titulaires d'une AEC qui ont indiqué occuper un emploi lié à leur formation ainsi que sur leurs employeurs.

Étant donné que nous n'avons pas constaté de différence marquée entre les collèges publics et des écoles privées en ce qui a trait aux fonctions de travail occupées par ces titulaires ni aux secteurs qui les emploient, ces données sont traitées dans leur ensemble. Seuls les programmes dont des données concernent plus de trois personnes diplômées sont présentés.

Comme le montre le tableau 11.7, six mois après avoir obtenu leur diplôme, les titulaires d'une AEC sont surtout des techniciennes et des techniciens en enregistrement audio et vidéo (CNP 5225). En effet, pour tous les programmes menant à ce diplôme, c'est cette fonction de travail qu'occupent le plus les personnes interrogées au cours de l'enquête *Relance* du Ministère, sauf pour *Techniques de sonorisation et d'éclairage*, qui regroupe plus de personnes diplômées dans « autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma ».

Rappelons que les données sur les fonctions de travail occupées nous renseignent peu sur le niveau d'activité des personnes diplômées dans le secteur des technologies sonores.

Tableau 11.7 Type d'emploi des titulaires d'une AEC lorsqu'il est lié à leur formation (par programme)

CODE CNP		Nombre	Pourcentage
NNC.09 — Enregistrement du son et sonorisation			
5225	Techniciens ou techniciennes en enregistrement audio et vidéo	9	43
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	2	10
5227	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	2	10
	TOTAL	13	62
	Autres	8	38
NNC.0D — Sonorisation et enregistrement			
5225	Techniciens ou techniciennes en enregistrement audio et vidéo	9	33
5226	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	5	19
5227	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	7	26
	TOTAL	21	78
	Autres	6	22
NRC.0G — Techniques de sonorisation et d'éclairage			
5225	Techniciens ou techniciennes en enregistrement audio et vidéo	1	11
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	6	67
5227	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1	11
	TOTAL	8	89
	Autres	1	11

La moitié ou la majorité des titulaires d'une AEC de six des sept programmes étudiés lors de l'enquête *Relance* du Ministère occupent l'une des quatre fonctions de travail retenues pour notre enquête. Il s'agit, dans l'ordre, de :

- *Techniques de sonorisation et d'éclairage* (89 %);
- *Sonorisation et enregistrement* (78 %);
- *Enregistrement du son et sonorisation* (62 %).

En ce qui a trait aux employeuses ou aux employeurs, nous avons analysé les données sur la base des huit secteurs d'activité. Étant donné que l'actuelle étude utilise les codes SCIAN à cinq chiffres et que l'enquête *Relance* se limite aux codes à quatre chiffres, les données sont donc regroupées en six catégories d'employeuses ou d'employeurs au lieu de huit :

- 5121 Industries du film et de vidéo (production et postproduction);
- 5122 Studios sonores;
- 5151 Radiodiffusion et télédiffusion;
- 5324 Location de machines et matériel d'usage commercial et industriel (sonorisation);
- 5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes (jeux vidéo);
- 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs (salles de spectacle).

Tableau 11.8 Employeuses ou employeurs des titulaires d'une AEC qui ont un emploi lié à leur formation (par programme)

SCIAN		Nombre	Pourcentage
NNC.09 — Enregistrement du son et sonorisation			
5121	Industries du film et de vidéo	2	14
5122	Industries de l'enregistrement sonore	2	14
5324	Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel	3	21
7113	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	3	21
	TOTAL	10	71
	Autres	4	29
NNC.0D — Sonorisation et enregistrement			
5121	Industries du film et de vidéo	1	5
5122	Industries de l'enregistrement sonore	3	15
5151	Radiodiffusion et télédiffusion	1	5
5324	Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel	3	15
7113	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	5	25
	TOTAL	13	65
	Autres	8	35
NRC.0G — Techniques de sonorisation et d'éclairage			
5151	Radiodiffusion et télédiffusion	1	11
5324	Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel	3	33
7113	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	1	11
	TOTAL	5	56
	Autres	4	44

Pour la présente section, l'enquête *Relance* a été en mesure de fournir des informations sur un nombre restreint de personnes diplômées. Cela dit, celles pour lesquelles des renseignements sont disponibles sont embauchées par des employeuses ou des employeurs des secteurs d'activité que nous avons retenus, à l'exception de la conception des jeux vidéo. En effet, dans tous les programmes, les titulaires d'une AEC sont plus employés dans des entreprises des secteurs retenus que dans les autres secteurs. C'est dans celui s'apparentant aux salles de spectacle (7113) que se trouvent le plus grand nombre de ces titulaires.

La présente section rend compte des attentes exprimées par les entreprises en matière de formation spécialisée en technologies sonores.

Le tableau 12.1 montre que 60 % des entreprises considèrent que la mise en œuvre d'un programme spécialisé en technologies sonores sanctionné par un DEC est très ou assez souhaitable.

La proportion atteint ou dépasse 70 % dans quatre secteurs d'activité, qui regroupent 64 % des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son : studios de postproduction, studios d'enregistrement sonore, services de sonorisation et salles de spectacle. Ceux de la conception des jeux vidéo et de la télédiffusion sont davantage partagés sur cette question : 58 % sont de cet avis et 42 % sont partagés également entre l'idée que c'est « peu » ou « pas du tout » souhaitable. Seul le secteur de la radiodiffusion s'exprime en majorité négativement par rapport à cette mise en œuvre; cette situation s'explique probablement par le fait qu'il considère, d'une part, que le programme spécialisé en radio du Cégep de Jonquière (et de certaines écoles privées) répond déjà à ses besoins et, d'autre part, que le niveau de complexité du traitement du son est moins élevé dans ce secteur.

Seulement 11 % des entreprises de télédiffusion estiment très souhaitable la mise en œuvre d'un tel programme, et 33 % ne la jugent pas du tout souhaitable. Comme dans le cas de la radiodiffusion, cette situation s'explique probablement par l'existence de programmes qui répondent à une bonne partie de leurs besoins; par contre, 47 % des entreprises sont assez favorables à un nouveau programme, ce qui semble indiquer que leurs besoins de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés en son sont peu comblés.

Tableau 12.1 Opinion des entreprises sur la mise en œuvre d'un nouveau programme

Secteur d'activité	Très souhaitable (%)	Assez souhaitable (%)	Un peu souhaitable (%)	Pas du tout souhaitable (%)
Maisons de production	34	31	26	9
Studios de postproduction	45	25	30	0
Studios d'enregistrement sonore	37	37	16	10
Services de sonorisation	48	31	10	11
Conception de jeux vidéo	21	37	21	21
Salles de spectacle	55	20	18	8
Radiodiffusion	23	17	28	32
Télédiffusion	11	47	9	33
TOTAL	32	28	20	19

Les principales raisons évoquées pour la mise en œuvre d'un nouveau programme menant à un DEC sont les suivantes :

- assurer la maîtrise des nouvelles technologies;
- garantir la polyvalence des techniciennes et des techniciens;
- compter sur des techniciennes débutantes et des techniciens débutants, mais plus compétents;
- répondre aux besoins de relève à la suite du départ des techniciennes et des techniciens autodidactes actuels;
- compenser le manque de possibilités de formation en cours d'emploi;
- assurer une meilleure accessibilité financière;
- mieux répondre aux besoins des plateaux de tournage;
- mieux répondre aux besoins de la prise de son en direct (hors studio).

Invités à s'exprimer sur l'attrait que les titulaires d'un DEC issus d'un programme spécialisé en technologies sonores exerceraient sur leur entreprise, plus du tiers des répondantes et des répondants indiquent que leur entreprise les embaucherait. Quatre entreprises sur dix le feraient à certaines conditions : si le programme élaboré couvrait effectivement leurs besoins ou si elles appliquaient, en plus, d'autres critères, comme l'expérience.

Trois entreprises sur quatre auraient donc tendance à embaucher des personnes diplômées d'un programme spécialisé en technologies sonores.

Tableau 12.2 Intention d'embauche des personnes diplômées par secteur

Secteur d'activité	Oui (%)	Non (%)	Peut-être (%)
Maisons de production	20	43	37
Studios de postproduction	55	5	40
Studios d'enregistrement sonore	42	21	37
Services de sonorisation	52	21	26
Conception de jeux vidéo	37	11	53
Salles de spectacle	63	7	29
Radiodiffusion	26	28	46
Télédiffusion	9	31	60
TOTAL	35	24	41

Les secteurs qui manifestent le moins leur intention d'embaucher des titulaires d'un DEC ayant suivi un programme spécialisé en technologies sonores sont les maisons de production, les télédiffuseurs et les radiodiffuseurs. Le cas des maisons de production s'explique probablement par le fait qu'elles recherchent systématiquement des techniciennes et des techniciens avec expérience. Dans le cas des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs, leur position est probablement conséquente à l'existence de programmes qui couvrent déjà leur domaine d'activité.

Par ailleurs, plusieurs insistent sur le fait qu'il faudra continger l'accès à un tel programme, car la demande n'exige pas une centaine de nouvelles personnes diplômées par année et il ne faut pas former des chômeuses ou des chômeurs. Certains soulignent la nécessité d'assurer une sélection à l'admission basée sur un intérêt et un talent démontrés; ils suggèrent le dépôt d'une production sonore.

La profession de technicienne spécialisée ou de technicien spécialisé en son

Les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son exercent au Québec essentiellement dans huit secteurs d'activité qui requièrent des compétences parfois semblables et parfois différentes. Ces secteurs sont : les maisons de production (cinéma, télévision et production audiovisuelle), les studios de postproduction, les studios d'enregistrement sonore, les services de sonorisation, les salles de spectacle, la conception de jeux vidéo, la radiodiffusion et la télédiffusion. Près de 1 400 entreprises y sont présentes. Le quart d'entre elles utilisent à la fois les services de leur personnel et de pigistes externes; au total, 73 % sont dans le premier cas, alors que 60 % sont dans le second. Plus de la moitié des entreprises (52 %) se trouvent sur l'île de Montréal. Deux autres régions en regroupent près de 10 %, soit la Montérégie et la Capitale-Nationale. Les entreprises du secteur des technologies sonores ont majoritairement (58 %) moins de 20 personnes. Seulement 16 % des entreprises en comptent 100 ou plus. Elles se concentrent dans trois secteurs d'activité : la radiodiffusion, la télédiffusion et la conception de jeux vidéo, où c'est le cas de plus de 30 % des entreprises.

L'étude actuelle a permis d'établir qu'au Québec l'effectif global des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son ayant un statut d'employée ou d'employé est d'environ 1 650, en tenant compte de leur présence dans tous les secteurs d'activité, et qu'il se chiffrera à plus de 2 000 dans cinq ans, soit une croissance de 23 %. L'embauche de pigistes externes connaîtra une hausse de 26 % dans cinq ans et, en conséquence, leur poids exprimé en équivalents temps complet (ETC) passera de 487 à plus de 600. Plus de la moitié des entreprises (53 %) prévoient des besoins accrus dans cinq ans. Les secteurs qui connaîtront une croissance importante sont ceux de la conception de jeux vidéo, des maisons de production, des services de sonorisation et des salles de spectacle.

En plus de ces nouveaux besoins, il faut prendre en compte le renouvellement des techniciennes et des techniciens actuellement en exercice. Le Québec compte donc entre 2 000 et 2 500 techniciennes spécialisées ou techniciens spécialisés en son. Considérant un horizon de carrière de 40 à 50 ans et sans aucune croissance d'activité, c'est donc, en moyenne, de 40 à 60 nouvelles recrues par année qui sont nécessaires pour renouveler la profession.

Ces techniciennes et des techniciens occupent diverses fonctions de travail, dont les principales sont :

- technicienne ou technicien du son;
- aide ou assistante ou assistant du son;
- sonorisatrice ou sonorisateur;
- monteuse sonore ou monteur sonore;
- fonction mixte;
- productrice ou producteur (radio);
- preneuse de son-mixeuse ou preneur de son-mixeur (studio);
- mixeuse sonore ou mixeur sonore;
- preneuse ou preneur de son;
- technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes (radio).

Parmi celles-ci, six fonctions de travail connaîtront d'ici cinq ans une croissance supérieure à la moyenne, qui variera de 24 à 33 % : aide ou assistante ou assistant du son, technicienne ou technicien du son, sonorisatrice ou sonorisateur, mixeuse ou mixeur, technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes (radio) et technicienne ou technicien occupant une fonction mixte. Près de 10 % des techniciennes et des techniciens occupent une fonction mixte, c'est-à-dire faisant appel à la fois aux compétences de la preneuse ou du preneur de son, de la monteuse ou du monteur, voire de la mixeuse ou du mixeur. Quatre fonctions connaîtront une croissance presque nulle : productrice ou producteur (radio), preneuse ou preneur de son, perchiste et preneuse de son-mixeuse ou preneur de son-mixeur (studio).

Le Québec compte actuellement un nombre important de technicienne spécialisée ou de technicien spécialisé en son et ce nombre connaîtra une croissance importante dans les prochaines années.

Les programmes de formation existants

De façon générale, les entreprises ne connaissent pas beaucoup les programmes de formation qui touchent les technologies sonores. En effet, seulement 59 % ont indiqué avoir la formation spécialisée en son comme critère de sélection et ont été en mesure de nommer les formations qu'elles recherchent.

Les diplômes d'études collégiales (DEC) apparentés

Quelques programmes sanctionnés par un DEC, tout en n'étant pas spécialisés en technologies sonores, visent la maîtrise de certaines compétences liées au secteur du son. Il s'agit des suivants :

- 243.B0 *Technologie de l'électronique (Audiovisuel)*;
- 551.A0 *Techniques professionnelles de musique et de chanson (Composition et arrangement)*;
- 561.A0 *Théâtre-Production (Gestion et techniques de scène)*;
- 589.A0 *Techniques de production et de postproduction télévisuelles*;
- 589.B0 *Techniques de communication dans les médias (Animation et production radiophoniques)*.

Ces programmes ne couvrent qu'une partie de l'ensemble des compétences de la technicienne ou du technicien du son formé pour pouvoir répondre aux besoins des divers milieux qui utilisent leurs services. Les programmes en théâtre, en musique et en production télévisuelle ne couvrent presque pas les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son. Celui en animation et production radio recoupe un peu plus de compétences, mais elles sont concentrées dans le monde de la radiodiffusion. Les programmes en électronique (audiovisuel) et en postproduction télévisuelle sont les deux qui recoupent le plus de compétences pouvant servir dans plusieurs secteurs d'activité. Cependant, le premier comporte une majorité de compétences relatives à l'installation, à la modification et à la maintenance de l'équipement audiovisuel. Le programme en postproduction télévisuelle, pour sa part, comporte une majorité de compétences liées à l'aspect « image », soit son enregistrement et son traitement sous toutes ses formes.

D'ailleurs, parmi ces formations, seulement trois sont recherchées par les entreprises et aucune ne l'est par un nombre important d'entreprises. Ainsi, 16 % de celles-ci recherchent des personnes diplômées du programme en animation et production radio du Cégep de Jonquière, et ce sont, sans surprise, des radiodiffuseurs. Les personnes diplômées des programmes en production et postproduction télévisuelles du même cégep ne sont recherchées que par 10 % des entreprises. À peine plus de 10 % des entreprises recherchent des titulaires d'un DEC en électrotechnique (audiovisuel).

Au total, il semble donc qu'il n'existe pas de programmes menant à un DEC qui prépare adéquatement les techniciennes spécialisées ou les techniciens spécialisés en son pour répondre aux besoins des entreprises.

Les programmes spécialisés en technologies sonores sanctionnés par une AEC

Au cours des années, onze programmes du secteur des technologies sonores menant à une AEC ont vu le jour, autant dans les collèges publics que privés. La majorité sont offerts par des établissements privés où les frais de scolarité dépassent souvent 15 000 \$. Les conditions d'admission à ces programmes font en sorte que les personnes diplômées du secondaire ne peuvent y accéder qu'après avoir interrompu leurs études pendant un an ou avoir poursuivi durant une année des études postsecondaires.

Le grand nombre de titulaires de ces AEC (près de 350 en trois ans) démontre la force d'attraction des technologies sonores auprès des jeunes, malgré le fait que l'accès à ces programmes dans les écoles privées suppose des frais de scolarité très élevés. Qu'ils soient issus de collèges publics ou privés, elles et ils ne sont cependant recherchés que par seulement environ 5 % des entreprises, tous secteurs confondus.

L'analyse du contenu de ces programmes montre qu'ils couvrent davantage que ceux menant à un DEC les compétences de la technicienne ou du technicien du son formé pour pouvoir répondre aux besoins des divers milieux qui utilisent leurs services. Cependant, aucun des programmes sanctionnés par une AEC ne les prépare à répondre aux besoins des différents secteurs d'activité étudiés. Pour couvrir l'ensemble des compétences, il faut regrouper au moins deux de ces programmes; on comprend que, pour quelqu'un qui désire s'assurer une formation lui garantissant le plus de polyvalence possible dans le domaine des technologies sonores, le parcours de formation s'avère difficile. Cette situation est particulièrement vraie pour les techniciennes et les techniciens appelés à occuper une fonction mixte.

En bref, la fréquentation des programmes qui conduisent à une AEC démontre le grand intérêt qui existe pour ce secteur, mais ils connaissent des limitations à l'admission, à la fois réglementaires et financières; de plus, aucun ne couvre l'ensemble des compétences attendues des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son polyvalents.

Les attentes des employeuses et des employeurs

Malgré le peu de programmes ciblés par les entreprises lors du recrutement, deux entreprises sur trois considèrent la formation spécialisée en son comme un élément très ou assez important au moment d'analyser les dossiers de candidatures, et le même pourcentage utilise cette formation parmi ses critères de sélection. Un bon nombre d'entreprises ont indiqué rencontrer plus de difficulté à assurer la formation à l'embauche, et ce, pour deux raisons. D'abord, les nouvelles technologies ont rendu les tâches plus complexes et il est plus difficile de former le nouveau personnel ayant peu de bagage technique; ensuite, les exigences en matière de délais, de qualité et de coût exprimées par les clients laissent peu de place à la formation en cours de production ou de réalisation des mandats. C'est probablement ce qui explique que, même si les entreprises indiquent rencontrer peu de difficulté à recruter, une majorité considère que la mise en œuvre d'un programme spécialisé en technologies sonores menant à un DEC est très ou assez souhaitable. La proportion atteint ou dépasse 70 % dans quatre secteurs d'activité qui regroupent 64 % des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés en son : studios de postproduction, studios d'enregistrement sonore, services de sonorisation et salles de spectacle. Ceux de la conception de jeux vidéo et de la télédiffusion sont plus partagés, 58 % jugeant l'instauration d'un tel programme très ou assez souhaitable, contre 42 % qui pensent que c'est peu ou pas du tout souhaitable. Le secteur de la radiodiffusion est le moins favorable à cette idée, probablement parce qu'il est déjà servi par les programmes existants.

Par ailleurs, plusieurs insistent sur le fait qu'il faudra contingentier l'admission à un tel programme, car la demande n'exige pas une centaine de nouvelles personnes diplômées par année et il ne faut pas former des chômeuses ou des chômeurs. Certains soulignent la nécessité d'assurer une sélection à l'admission basée sur un intérêt et un talent démontrés; ils suggèrent le dépôt d'une production sonore.

Trois entreprises sur quatre auraient tendance à embaucher une personne diplômée d'un tel programme si :

- le contenu répondait à leurs besoins;
- l'aspect pratique occupait une majorité du temps;
- les enseignantes et les enseignants étaient en relation étroite avec les milieux de travail.

Il semble donc qu'un programme consacré spécifiquement aux technologies sonores serait bien accueilli par les entreprises des principaux secteurs d'activité qui embauchent des techniciennes spécialisées ou des techniciens spécialisés.

Annexe 1 Grille d'entrevue pour les groupes de discussion

Métiers et professions dans le secteur du son

Quelles fonctions de travail liées au son trouve-t-on dans votre secteur d'activité?

- Conceptrice sonore ou concepteur sonore
- Preneuse ou preneur de son
ou *audiowoman* ou *audioman*
- Perchiste
- Bruiteuse ou bruiteur
- Monteuse ou monteur son
- Assistante-monteuse ou assistant-monteur son
- Mixeuse sonore ou mixeur sonore
- Technicienne ou technicien aux opérations
et à la mise en ondes
- Technicienne ou technicien du son – studio
- Sonorisatrice ou sonorisateur de salle ou de scène
ou chef son
- Technicienne ou technicien du son – salle et scène
- Assistante ou assistant du son
(aide générale ou aide général, ou manœuvre)
- Autre (précisez)

(Viser à s'entendre sur les appellations les plus reconnues dans le secteur; voir à cet effet le tableau en annexe.)

Quelle est la fonction de travail au seuil d'entrée dans votre secteur?

Comment sont constituées les équipes de travail?

Comment s'organise le travail? se répartissent les tâches? se partagent les responsabilités?

Comment une employée ou un employé peut-il progresser au sein d'une entreprise du secteur?

Les compétences recherchées

Pour **chaque** fonction de travail retenue pour le secteur

Prendre connaissance de la description de la fonction de travail

Valider les différents aspects : contexte de travail, outils et matériel utilisés, responsabilités et tâches, cheminement professionnel

Si autres fonctions, les décrire.

Nommez, pour chaque fonction de travail, les compétences que vous recherchez (connaissances, habiletés, attitudes).

Recherchez-vous des techniciennes et des techniciens qui connaissent les bases du son, de l'éclairage, de l'image (polyvalents, mais sans expertise pointue) ou préférez-vous embaucher une technicienne ou un technicien qui s'est spécialisé en son et qui possède une large expertise en son?

Pourquoi?

Y a-t-il des fonctions de travail en disparition?

Y a-t-il des fonctions de travail en émergence?

Les changements importants dans le secteur

Au cours des cinq dernières années, quels changements sont survenus dans votre secteur du point de vue technologique, réglementaire ou de l'organisation du travail?

Quels sont les impacts de ces changements sur le personnel technique préposé au son sur le plan des compétences ou des tâches (par fonction de travail)?

Quels changements prévoyez-vous dans votre secteur du point de vue technologique, réglementaire ou de l'organisation du travail au cours des cinq prochaines années?

Quels seront, d'après vous, les impacts de ces changements sur le personnel technique préposé au son sur le plan des compétences ou des tâches (par fonction de travail)?

La formation initiale

DEC en électrotechnique, spécialisation en audiovisuel	Vieux Montréal, Limoilou
DEC en techniques de communication dans les médias (radio)	Jonquière
DEC en techniques de production et de postproduction télévisuelles	Jonquière
DEC en théâtre-production	Sainte-Thérèse, Saint-Hyacinthe
DEC en techniques professionnelles de musique et de chanson	6 collèges

Connaissez-vous ces programmes d'études de trois ans conduisant à un DEC?

Embauchez-vous des personnes diplômées de ces programmes?

Les personnes formées dans ces programmes répondent-elles aux besoins de votre entreprise?

Existe-t-il un autre programme menant à un DEC duquel vous recrutez votre personnel spécialisé en son?

(Viser à recueillir l'opinion quant à la pertinence et à la valeur des programmes en fonction de leurs besoins.)

La formation continue

AEC en enregistrement et sonorisation	Drummondville, Alma
AEC en création et montage sonore	Drummondville
AEC en techniques de sonorisation et éclairage	La Pocatière
AEC	Trebas, Musitechnic

Connaissez-vous ces programmes d'études de courte durée conduisant à une AEC?

Embauchez-vous des personnes diplômées de ces programmes?

Les personnes formées dans ces programmes répondent-elles aux besoins de votre entreprise?

Existe-t-il un autre programme menant à une AEC ou de formation continue duquel vous recrutez votre personnel spécialisé en son?

(Viser à recueillir l'opinion quant à la pertinence, à la valeur, aux forces et aux faiblesses des programmes en fonction de leurs besoins.)

La formation universitaire

Embauchez-vous des personnes diplômées de programmes d'études universitaires?

Si oui, quels sont ces programmes?

Les personnes formées dans ces programmes répondent-elles aux besoins de votre entreprise?

(Recueillir l'opinion quant à la pertinence, à la valeur, aux forces et aux faiblesses des programmes en fonction de leurs besoins.)

Recrutement et formation en cours d'emploi

Au moment de recruter le personnel dont vous avez besoin dans le domaine du son, quels sont vos critères d'embauche?

Formation? Précisez.

Expérience? Précisez.

Association ou syndicat? Précisez.

Autre? Précisez.

Est-ce que les nouvelles personnes embauchées suivent chez vous une formation interne sur le plan technique?

Si oui, quelle est la durée de cette formation? Quelle forme prend-elle?

Existe-t-il, dans votre milieu, une pratique de formation en cours d'emploi basée sur une approche de type compagnonnage où un jeune apprenti apprend son métier auprès d'une technicienne expérimentée ou d'un technicien expérimenté et se dirige progressivement vers des postes d'une plus grande expertise?

Si oui, comment cela se passe-t-il? Est-ce sur la base d'une démarche structurée d'apprentissage ou au gré de la volonté des uns et des autres?

Pouvez-vous décrire la démarche, nommer les thématiques couvertes et préciser sa durée approximative?

Pensez-vous que la formation par compagnonnage est adéquate et suffisante pour accéder aux métiers du son? Pourquoi?

Un nouveau diplôme

Auriez-vous des commentaires à exprimer concernant la mise en place d'un nouveau programme menant à un DEC (trois ans) spécialisé dans les technologies sonores?

Accepteriez-vous d'être consulté sur les orientations d'un tel programme, sur les compétences qu'il devrait développer et sur les approches pédagogiques à privilégier?

Annexe 2 Liste des participantes et des participants aux groupes de discussion et à l'entrevue

ENTREPRISE	NOM	TITRE	SCIAN
Maisons de production diverses	Martine Allard	Productrice déléguée	51211
Maisons de production diverses	Catherine Faucher	Productrice déléguée	
Novem communication	Jaime Alberto Tobon	Producteur délégué	
Groupe Télé-Vision inc.	Patricia Charbonneau	Productrice déléguée	
Groupe Télé-Vision inc.	Benoit Leduc	Producteur délégué	
Maisons de production diverses	Hélène Boulay	Productrice déléguée	
Audio Postproduction SPR inc.	Jean-Pierre Bissonnette	Directeur technique	51219
Cinélume Post Production	Joey Galimi	Directeur de plateau	
Cinélume Post Production	Serge Gaudet		
Modulations (Technicolor)	Jean-Philippe Savard	Directeur technique	
Sonart	Jean-Philippe Tousignant	Directeur technique	
Vision Globale	Martin Cazes	Responsable des services sonores	
Audio Z	Jean-Christophe Boulay	Directeur technique	
La Majeure	Étienne Boivin	Directeur du studio	
JPL Production	Martin Poirier	Directeur technique	
Audio Zone	Patrice Gill	Copropriétaire	
Studio Champagne	Claude Champagne	Propriétaire	
Studio Victor inc.	Gaétan Pilon	Président et directeur technique	
Studio Insomniac	Daniel Ste-Marie	Copropriétaire	
Karisma Recording Mobile inc.	Stéphane Morency	Copropriétaire	
Studio Référence (Production Guy St-Onge)	Marc-Olivier Bouchard	Technicien en <i>mastering</i>	
Studio Piccolo	Dominique Messier	Technicien	
Travail autonome	Sylvain Guay	Sonorisateur	53249
Spectre sonore	Stéphane Morin	Directeur des opérations	
Solotech Montréal inc.	David Brazeau	Chargé de projet principal	
Production Fast Lane	Robert Marchand	Compositeur-arrangeur-producteur	54151
Artificial Mind & Movement (A2M)	Jean-Frédéric Vachon	Directeur technique audio	
Beenox	Yannick Blanchette		
Ubisoft	Mohamed Rabia	Directeur audio	

ENTREPRISE	NOM	TITRE	SCIAN
Spectre sonore	Stéphane Morin	Directeur des opérations	71131
Théâtre Hector-Charland	André Soucy	Directeur technique	
Gesù	Serge Rodrigue	Chef son	
Place des Arts	Jean-Charles Éthier	Responsable des opérations scéniques	
Théâtre Corona	Marc-André Thibert	Directeur technique	
Salle Jean-Grimaldi/Cégep André-Laurendeau	Roger Bisson	Responsable technique	
Association des radiodiffuseurs communautaires	Alain Tanguay		51511
Radio-Canada	Denys Labelle		51512
Groupe TVA	Denis Hérard	Responsable des <i>audiowoman ou audioman</i>	
AQTIS	Marc Lesage	Conseiller syndical	

Annexe 3 Questionnaire de l'enquête téléphonique

Première étape

Recherche, sur Internet, du site de l'entreprise.
Identifier, en cherchant sur le site, la personne la plus appropriée :
directrice **technique** ou directeur **technique**;
directrice ou directeur des **opérations**;
directrice ou directeur de la **production**;
directrice ou directeur des ressources humaines.

Sinon, expliquer l'objet de l'appel et demander à parler à la personne qui occupe le poste le plus approprié.

Deuxième étape

Bonjour,

(Votre nom) à l'appareil. Je vous appelle au nom du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le Ministère réalise actuellement une étude concernant le domaine des technologies sonores. Cette étude vise, entre autres, à vérifier s'il y a lieu de revoir l'offre de formation qui existe actuellement dans les collèges du Québec pour assurer la formation des personnes spécialisées dans le domaine du son : les techniciennes ou les techniciens du son.

Ces techniciennes et ces techniciens se retrouvent dans différents milieux de travail : les salles de spectacle, les studios d'enregistrement sonore, les boîtes de production et de postproduction, les entreprises de sonorisation, les conceptrices ou les concepteurs de jeux vidéo, les radios et les télés. Comme vous êtes dans le secteur de (secteur de l'entreprise), le Ministère désire recueillir certaines informations concernant les techniciennes ou les techniciens du son dans votre organisation. Le tout devrait prendre au plus dix minutes.

Est-ce le bon moment pour vous ou souhaitez-vous que nous fixions un autre moment plus propice?

Questions et cheminement		Réponses dans le formulaire
	Nom de l'entreprise	Déjà inscrit
	Nom de la personne	Peut être déjà inscrit
	Fonction de la personne	Peut être déjà inscrite
	Téléphone de la personne	Peut être déjà inscrit
	Nom d'une nouvelle personne (s'il y a lieu)	
	Fonction de cette nouvelle personne	
	Téléphone de cette nouvelle personne	
	Secteur d'activité	Déjà inscrit – Confirmer
	Code SCIAN	Déjà inscrit
	Région	
1	Est-ce que votre entreprise utilise les services de techniciennes spécialisées ou de techniciens spécialisés dans le domaine du son, que ce soit des employées ou des employés, ou des pigistes externes?	Oui/Non/Ne sait pas
Si « oui », poursuivre.		
Si « non », recueillir quelques explications sur le fait que l'entreprise n'utilise pas de telles ressources et remercier de nous avoir accordé ces quelques instants.		Précisions
Si : « ne sait pas », demander à parler à quelqu'un dans l'entreprise qui serait au courant.		
2	<p>Si « oui »</p> <p>Je vais nommer les diverses fonctions de travail généralement présentes dans le domaine du son. Indiquez-moi si oui ou non la fonction de travail existe dans votre entreprise, qu'elle soit occupée par une employée ou un employé ou par une ou un pigiste externe.</p> <p>Conceptrice sonore des ou concepteur sonore <input type="checkbox"/></p> <p>Perchiste <input type="checkbox"/></p> <p>Preneuse ou preneur de son et assistante ou assistant <input type="checkbox"/></p> <p>Monteuse ou monteur son et assistante ou assistant <input type="checkbox"/></p> <p>Mixeuse ou mixeur <input type="checkbox"/></p> <p>Bruiteuse ou bruiteur <input type="checkbox"/></p> <p>Intégratrice ou intégrateur son <input type="checkbox"/></p> <p>Sonorisatrice ou sonorisateur <input type="checkbox"/></p> <p>Technicienne ou technicien du son <input type="checkbox"/></p> <p>Aide ou manœuvre au son <input type="checkbox"/></p> <p>Chef son (<i>lead audio</i>) <input type="checkbox"/></p> <p>Technicienne ou technicien aux opérations et à la mise en ondes <input type="checkbox"/></p> <p>Y a-t-il chez vous d'autres fonctions rattachées au son? <input type="checkbox"/> (précisez)</p>	

Les questions 3, 4 et 5 seront répétées pour les cinq premières fonctions de travail mentionnées à la question 2.

3A	<p>Les (fonction 1) sont-ils des employées ou des employés ou des pigistes externes?</p> <p><i>On entend, par employé, quelqu'un qui est salarié et qui occupe un poste, qu'il soit régulier ou occasionnel, à temps plein ou à temps partiel.</i></p> <p><i>On entend, par pigiste, un contractuel externe payé à l'heure, à la journée ou à forfait.</i></p>	<p>Employées ou employés Pigistes externes Les deux</p>
4A	<p>Si « employées » ou « employés »</p> <p>Combien de (fonction 1) comporte votre entreprise?</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 1)? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'employées ou d'employés (fonction 1) prévoyez-vous dans cinq ans? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre</p>
5A	<p>Si « pigistes »</p> <p>Vous octroyez en moyenne approximativement combien d'heures de contrat à des (fonction 1) pigistes? Vous pouvez l'indiquer soit par année, par mois ou par semaine.</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 1) pigistes externes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'heures de contrat par année, par mois, par semaine prévoyez-vous dans cinq ans pour des (fonction 1) pigistes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p>
3B	<p>Les (fonction 2) sont-ils des employées ou des employés ou des pigistes externes?</p>	<p>Employées ou employés Pigistes externes Les deux</p>

4B	<p><i>Si « employées » ou « employés »</i></p> <p>Combien de (fonction 2) comporte votre entreprise?</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 2)? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'employées ou d'employés (fonction 2) prévoyez-vous dans cinq ans? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre</p>
5B	<p><i>Si « pigistes »</i></p> <p>Vous octroyez en moyenne approximativement combien d'heures de contrat à des (fonctions 2) pigistes? Vous pouvez l'indiquer soit par année, par mois ou par semaine.</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 2) pigistes externes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'heures de contrat par année, par mois, par semaine prévoyez-vous dans cinq ans pour des (fonction 2) pigistes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p>
3C	<p>Les (fonction 3) sont-ils des employées ou des employés ou des pigistes externes?</p>	<p>Employées ou employés Pigistes externes Les deux</p>
4C	<p><i>Si « employées » ou « employés »</i></p> <p>Combien de (fonction 3) comporte votre entreprise?</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 3)? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'employées ou d'employés (fonction 3) prévoyez-vous dans cinq ans? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre</p>

5C	<p>Si « pigistes »</p> <p>Vous octroyez en moyenne approximativement combien d'heures de contrat à des (fonctions 3) pigistes? Vous pouvez l'indiquer soit par année, par mois ou par semaine.</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 3) pigistes externes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'heures de contrat par année, par mois, par semaine prévoyez-vous dans cinq ans pour des (fonction 3) pigistes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p>
3D	<p>Les (fonction 4) sont-ils des employées ou des employés ou des pigistes externes?</p>	<p>Employées ou employés Pigistes externes Les deux</p>
4D	<p>Si « employées » ou « employés »</p> <p>Combien de (fonction 4) comporte votre entreprise?</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 4)? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Si « moins » ou « plus » Combien d' employées et d'employés (fonction 4) prévoyez-vous dans cinq ans? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre</p>
5D	<p>Si « pigistes »</p> <p>Vous octroyez en moyenne approximativement combien d'heures de contrat à des « fonctions 4 » pigistes? Vous pouvez l'indiquer soit par année, par mois ou par semaine.</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 4) pigistes externes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'heures de contrat par année, par mois, par semaine prévoyez-vous dans cinq ans pour des (fonction 4) pigistes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p>
3E	<p>Les (fonction 5) sont-ils des employées ou des employés ou des pigistes externes?</p>	<p>Employées ou employés Pigistes externes Les deux</p>

4E	<p>Si « employées » ou « employés »</p> <p>Combien de (fonction 5) comporte votre entreprise?</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 5)? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'employées ou d'employés (fonction 5) prévoyez-vous dans cinq ans? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre</p>
5E	<p>Si « pigistes »</p> <p>Vous octroyez en moyenne approximativement combien d'heures de contrat à des (fonctions 5) pigistes? Vous pouvez l'indiquer soit par année, par mois ou par semaine.</p> <p>Dans cinq ans, quelles sont les prévisions de vos besoins en (fonction 5) pigistes externes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p> <p>Combien d'heures de contrat par année, par mois, par semaine prévoyez-vous dans cinq ans pour des (fonction 5) pigistes? (Si la personne ne sait pas, laisser en blanc.)</p>	<p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p> <p>Autant qu'actuellement Moins qu'actuellement Plus qu'actuellement</p> <p>Un nombre/semaine Un nombre/mois Un nombre/année</p>

Je vais maintenant vous poser des questions qui portent sur l'ensemble du personnel spécialisé en son.

6	<p>Quel(s) moyen(s) utilisez-vous pour recruter ces techniciennes spécialisées ou ces techniciens spécialisés en son?</p>	<p>Plusieurs réponses possibles. Cocher :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonces dans les journaux - Annonces sur des sites Internet - Par l'AQTIS ou l'AIEST - À l'aide de références et recommandations - Autre (préciser)
7	<p>Existe-t-il, pour le nouveau personnel embauché dans le secteur du son, un poste au seuil d'entrée, c'est-à-dire un poste occupé par toute personne nouvellement embauchée avec peu ou pas d'expérience?</p> <p>Si « oui »</p> <p>Quel est ce poste?</p>	<p>Oui Non</p> <p>Précisions</p>

8	Lorsque vous analysez des candidatures, diriez-vous que la formation spécialisée en son que la candidate ou le candidat possède est :	Très importante Plutôt importante Peu importante Pas du tout importante
9	<p>Quels critères utilisez-vous pour sélectionner les candidates ou les candidats?</p> <p>Est-ce le cas pour toutes les fonctions de travail?</p> <p>Si « non » Expliquez-moi.</p>	<p>Plusieurs réponses possibles. Cocher :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience - Membre d'association ou de syndicat - Formation spécialisée en son - Référence - Portfolio personnel - Qualités personnelles (préciser) - Autre critère (préciser) <p>Oui Non</p> <p>Précisions</p>
10	<p>Si « formation » parmi les critères</p> <p>Quelle(s) formation(s) recherchez-vous? (Vous pouvez désigner plus d'un programme de formation.)</p> <p>Jusqu'à quel point ce programme (<i>le premier, puis le 2^e, etc., selon le cas</i>) correspond-il aux besoins de votre organisation pour préparer les personnes appelées à travailler dans le secteur son?</p> <p>Si « assez peu » ou « pas du tout » Pourquoi?</p> <p>Connaissez-vous d'autres programmes de formation en technologies sonores?</p> <p>Si autres programmes connus Pourquoi ne recherchez-vous pas de candidates ou de candidats issus de ces programmes?</p>	<p>3 listes déroulantes (réponse)</p> <p>3 listes déroulantes : Parfaitement En bonne partie Assez peu Pas du tout</p> <p>Précisions</p> <p>3 listes déroulantes (réponse)</p> <p>Réponse</p>
11	<p>Si « formation » n'est PAS parmi les critères</p> <p>Connaissez-vous des programmes de formation en technologies sonores?</p> <p>Si programmes connus Pourquoi ne recherchez-vous pas de candidates ou de candidats issus de ces programmes?</p>	<p>3 listes déroulantes (réponse)</p> <p>Réponse</p>

12	<p>Éprouvez-vous des difficultés à recruter des techniciennes ou des techniciens en son?</p> <p>Si « beaucoup » ou « énormément » de difficulté Quelles en sont les raisons, selon vous?</p> <p>Est-ce le cas pour toutes les fonctions de travail?</p> <p>Si « non » Expliquez-moi.</p>	<p>Aucune difficulté Un peu de difficulté Beaucoup de difficulté Énormément de difficulté</p> <p>Peu de personnes qualifiées disponibles Horaire de travail exigeant Salaire offert Région éloignée Autre raison (préciser)</p> <p>Oui Non</p> <p>Précisions</p>
13	<p>Est-ce que les nouvelles techniciennes ou assistantes et les nouveaux techniciens ou assistants embauchés suivent une formation interne ou participent à un apprentissage supervisé sur le plan technique?</p> <p>Si « oui » Combien de jours sont consacrés à cette formation?</p> <p>Est-ce le cas pour toutes les fonctions de travail?</p> <p>Si « non » Expliquez-moi.</p>	<p>Oui Non</p> <p>Nombre de jours</p> <p>Oui Non</p> <p>Précisions</p>
14	<p>Selon vous, la mise en œuvre d'un programme de formation collégiale spécialisée de trois ans conduisant à un diplôme d'études collégiales en technologies sonores serait-elle très, assez, un peu ou pas du tout souhaitable?</p> <p>Pourquoi?</p> <p>Votre organisation aurait-elle tendance à embaucher les diplômées ou les diplômés d'un tel programme?</p>	<p>Très souhaitable Assez souhaitable Un peu souhaitable Pas du tout souhaitable</p> <p>Précisions</p> <p>Oui Non Peut-être (précisions)</p>
15	<p>Aux fins de la compilation des résultats, j'aimerais savoir combien il y a de personnes au total dans votre organisation.</p>	<p>Un nombre</p>
Merci de nous avoir accordé ces quelques minutes. J'ai une dernière question.		
16	<p>Éventuellement, accepteriez-vous de participer à des consultations dans le cadre des travaux du Ministère concernant la formation dans le secteur des technologies sonores?</p>	<p>Oui</p> <p>Non</p>

Annexe 4 Analyse comparative des compétences de la technicienne ou du technicien du son et des éléments de contenu des programmes menant à une AEC

L'analyse comparative des compétences de la technicienne ou du technicien du son présentées à la section 5 et des éléments de contenu des différents programmes spécialisés en technologies sonores sanctionnés par une AEC présentés à la section précédente fait l'objet des tableaux 10.17A et 10.17B. Cette analyse a été effectuée sur la base des titres de cours constituant les programmes; compte tenu du faible niveau d'information que fournit le titre d'un cours, le rapprochement avec les compétences de la technicienne spécialisée ou du technicien spécialisé en son s'avère un exercice périlleux. Les titres de cours ont été interprétés généreusement, si bien que les tableaux qui suivent présentent la situation maximale de concordance.

Tableau A4-A Tableau comparatif des compétences de la technicienne ou du technicien du son et des éléments de contenu des programmes spécialisés en technologies sonores sanctionnés par une AEC

Compétences de la technicienne ou du technicien du son	NNC.0A Traitement de sons et conception sonore	NNC.0B Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	NNC.0C Audio recording Technology	NNC.0D Sonorisation et enregistrement (Drummondville)	NNC.0E Sonorisation et enregistrement (Alma)	NNC.0K Enregistrement et sonorisation
Faire preuve d'une connaissance fonctionnelle des principes de l'électricité et de la transmission du son		Initiation à l'électronique Acoustique	Audio Theory and Technology		Acoustique Analyse d'une source sonore	
Reconnaître les formats utilisés en cinéma, télévision, DVD, HDTV						
Reconnaître les formats de transmission et leur impact sur la qualité du son						
Comprendre le fonctionnement des CD, DVD et Blu-Ray (format du son, architecture de synchronisation)						
Appliquer des méthodes de compression du son						
Convertir des formats audio non compressés ou compressés, avec ou sans perte						
Transférer et partager des fichiers audio						
Apprécier l'acoustique d'un lieu				Appréciation de l'acoustique des lieux		Acoustique des lieux
Évaluer et améliorer les conditions acoustiques d'un plateau de tournage						
Décrire les étapes, le rôle des intervenants et le langage d'une production audiovisuelle (cinéma, télévision, vidéo, médias interactifs)						

Compétences de la technicienne ou du technicien du son	NNC.0A Traitement de sons et conception sonore	NNC.0B Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	NNC.0C Audio recording Technology	NNC.0D Sonorisation et enregistrement (Drummondville)	NNC.0E Sonorisation et enregistrement (Alma)	NNC.0K Enregistrement et sonorisation
Expliquer les techniques de montage visuel hors ligne et en ligne						
Apprécier l'esthétique de matériaux musicaux ou sonores		Esthétique musicale		Esthétique musicale	Esthétique d'une production sonore	
Appliquer une démarche de création sonore						
Analyser un scénario						
Concevoir un projet sonore		Conception sonore	Sound Design			
Évaluer les besoins en équipement (prise de son, enregistrement, sonorisation)	Sonoriser une salle ou une scène	Techniques de sonorisation		Interconnexion et résolution de problèmes Pupitre de son Introduction à la sonorisation Sonorisation de salle	Environnement matériel en sonorisation	Introduction à la sonorisation Sonorisation I
Raccorder les équipements (prise de son, enregistrement, sonorisation)						
Diagnostiquer un problème et apporter les correctifs nécessaires						
Effectuer les tests de son (prise de son, enregistrement, sonorisation)	Sonoriser une salle ou une scène	Techniques de sonorisation			Sonorisation et moniteurs de scène Sonorisation d'une salle de spectacle Sonorisation d'une scène	Sonorisation II Sonorisation III Sonorisation IV
Sonoriser un événement, un spectacle et une scène de spectacle						
Sonoriser un événement se déroulant dans un lieu extérieur				Sonorisation d'un événement	Sonorisation d'un lieu public	
Installer et ajuster des microphones, des microphones sans fil, des oreillettes					Prise de son	

Compétences de la technicienne ou du technicien du son	NNC.0A Traitement de sons et conception sonore	NNC.0B Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	NNC.0C Audio recording Technology	NNC.0D Sonorisation et enregistrement (Drummondville)	NNC.0E Sonorisation et enregistrement (Alma)	NNC.0K Enregistrement et sonorisation
Contrôler la captation et mixer la diffusion d'un événement				Captation I et II		Introduction à la captation Captation avancée
Utiliser la perche pour enregistrement sur un plateau de tournage ou dans un studio d'enregistrement						
Contrôler la qualité de la prise de son en cours de tournage						
Rédiger des rapports de son						
Réaliser un enregistrement sonore en studio (prise de son et mixage)	Techniques d'enregistrement professionnel Enregistrement audionumérique	Techniques d'enregistrement	Multitrack Recording Production and the Project Studio	Enregistrement sonore hors studio Pupitre de son Enregistrement sonore en studio	Environnement matériel en enregistrement Enregistrement sonore en studio Enregistrement musical en studio Enregistrement hors studio	Introduction à l'audionumérique I Audionumérique II
Réaliser un enregistrement en mode ambiophonique						
Effectuer le matricage (<i>mastering</i>) d'un album						
Nettoyer des pistes de tournage						
Produire et enregistrer des bruits						
Rechercher et analyser des bruitages et des effets sonores dans différentes banques de sources sonores	Montage sonore	Traitement audio Postproduction		Manipulation sonore I et II	Traitement audio	Introduction à la manipulation sonore Manipulation sonore avancée
Effectuer le montage des dialogues en ordonnant leur progression et en les synchronisant avec les images						
Effectuer le montage des bruitages et des ambiances sonores en les plaçant dans l'espace sonore						
Assembler les dialogues, les bruitages, les ambiances sonores et les musiques afin de constituer un montage sonore synchronisé avec les images	Synchronisation audio et vidéo					

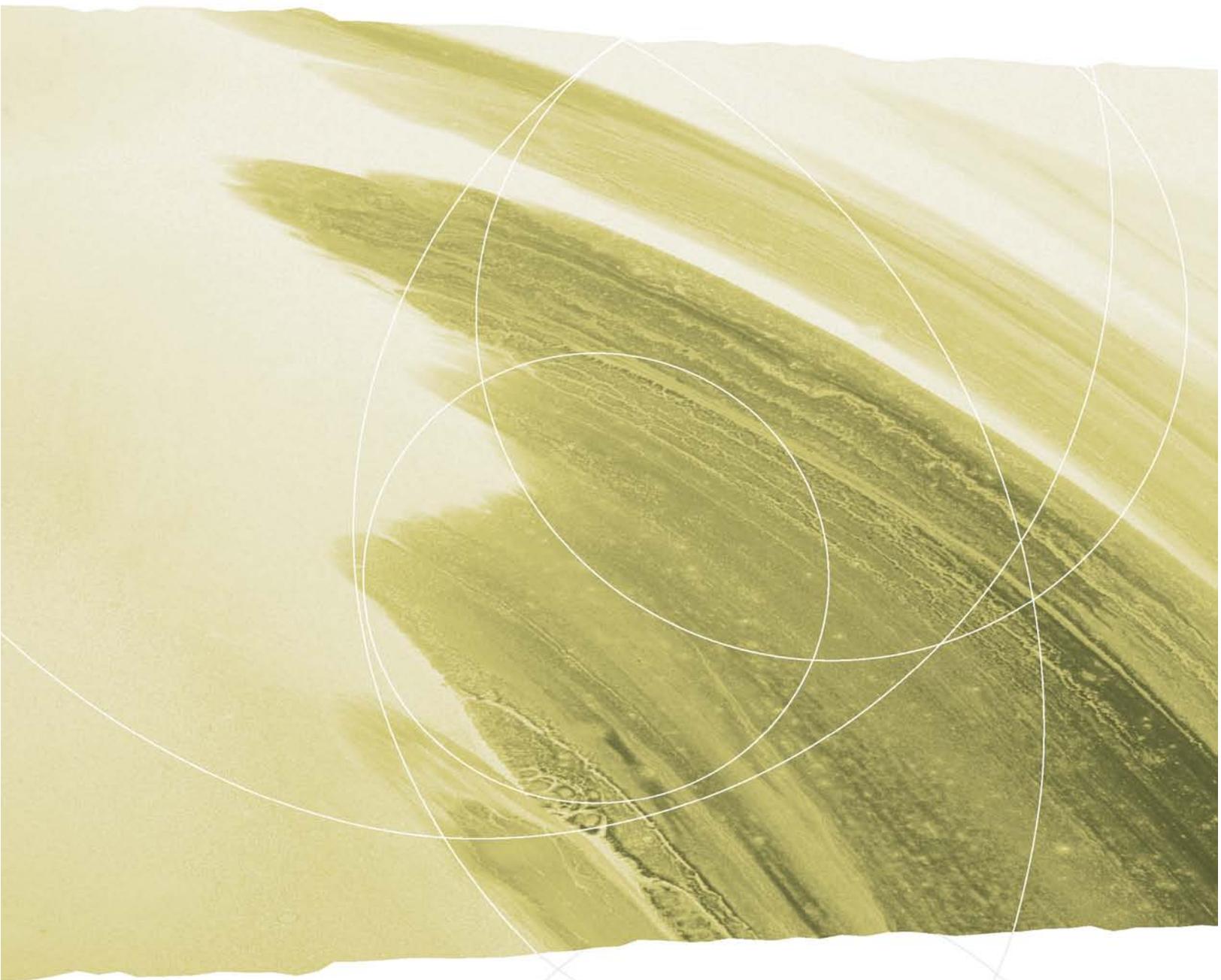
Compétences de la technicienne ou du technicien du son	NNC.0A Traitement de sons et conception sonore	NNC.0B Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	NNC.0C Audio recording Technology	NNC.0D Sonorisation et enregistrement (Drummondville)	NNC.0E Sonorisation et enregistrement (Alma)	NNC.0K Enregistrement et sonorisation
Réaliser le mixage d'une trame sonore	Postproduction cinématographique et télévisuelle					
Établir les paramètres de mixage pour un jeu vidéo						
Effectuer la mise en ondes d'émissions de radio						
Produire des messages radiophoniques à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Sony Vegas)						
Assembler les éléments d'une programmation radiophonique à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Dalet)						
Proposer une offre de service						

Tableau A4-B Tableau comparatif des compétences de la technicienne ou du technicien du son et des éléments de contenu des programmes spécialisés en technologies sonores menant à une AEC

Compétences de la technicienne ou du technicien du son	NRC.0J Création et montage sonore à l'image	NNC.0N Technique du son pour le jeu vidéo et l'image	NRC.0S Sonorisation de spectacle	NNC.07 Son, musique et techniques numériques appliquées	NNC.08 Création et montage sonore	NNC.09 Enregistrement de sons et sonorisation
Faire preuve d'une connaissance fonctionnelle des principes de l'électricité et de la transmission du son						
Reconnaître les formats utilisés en cinéma, télévision, DVD, HDTV						
Reconnaître les formats de transmission et leur impact sur la qualité du son						
Comprendre le fonctionnement des CD, DVD et Blu-Ray (format du son, architecture de synchronisation)						
Appliquer des méthodes de compression du son						
Convertir des formats audio non compressés ou compressés, avec ou sans perte						
Transférer et partager des fichiers audio						
Apprécier l'acoustique d'un lieu	Le conditionnement de l'oreille					
Évaluer et améliorer les conditions acoustiques d'un plateau de tournage						
Décrire les étapes, le rôle des intervenants et le langage d'une production audiovisuelle (cinéma, télévision, vidéo, médias interactifs)						
Expliquer les techniques de montage visuel hors ligne et en ligne						
Apprécier l'esthétique de matériaux musicaux ou sonores					Recherche sonore et conditionnement de l'oreille	
Appliquer une démarche de création sonore					Studio numérique II : MIDI et création musicale	

Compétences de la technicienne ou du technicien du son	NRC.01 Création et montage sonore à l'image	NNC.0N Technique du son pour le jeu vidéo et l'image	NRC.0S Sonorisation de spectacle	NNC.07 Son, musique et techniques numériques appliquées	NNC.08 Création et montage sonore	NNC.09 Enregistrement de sons et sonorisation
Analyser un scénario						
Concevoir un projet sonore	Conception sonore 1 et 2 La technologie MIDI et la création sonore			La réalisation sonore	Conception sonore	
Évaluer les besoins en équipement (prise de son, enregistrement, sonorisation)			Techniques de sonorisation			
Raccorder les équipements (prise de son, enregistrement, sonorisation)						
Diagnostiquer un problème et apporter les correctifs nécessaires						
Effectuer les tests de son (prise de son, enregistrement, sonorisation)			Sonorisation d'un spectacle			
Sonoriser un événement, un spectacle et une scène de spectacle						
Sonoriser un événement se déroulant dans un lieu extérieur						
Installer et ajuster des microphones, des microphones sans fil, des oreillettes						
Contrôler la captation et mixer la diffusion d'un événement			Captation d'un spectacle			
Utiliser la perche pour enregistrement sur un plateau de tournage ou dans un studio d'enregistrement						
Contrôler la qualité de la prise de son en cours de tournage	Les prises de son					
Rédiger des rapports de son						
Réaliser un enregistrement sonore en studio (prise de son et mixage)	Les prises de son La production musicale en studio	L'enregistrement audio		L'enregistrement multipiste Le studio MIDI	Prise de son Production musicale en studio	Techniques d'enregistrement sonore professionnel Enregistrement audionumérique
Réaliser un enregistrement en mode ambiophonique						Enregistrement multipiste
Effectuer le matriçage (<i>mastering</i>) d'un album				Le <i>mastering</i>		

Nettoyer des pistes de tournage						
Compétences de la technicienne ou du technicien du son	NRC.0J Création et montage sonore à l'image	NNC.0N Technique du son pour le jeu vidéo et l'image	NRC.0S Sonorisation de spectacle	NNC.07 Son, musique et techniques numériques appliquées	NNC.08 Création et montage sonore	NNC.09 Enregistrement de sons et sonorisation
Produire et enregistrer des bruits	Édition audionumérique 1 et 2 Les unités de traitement 1 et 2 La postproduction sonore à l'image	L'édition audio L'intégration audio		Introduction à la postproduction Projet postproduction	Studio numérique I : Édition audionumérique Traitement synthèse I et II	Montage de la préproduction à la postproduction Synchronisation audio et vidéo
Rechercher et analyser des bruitages et des effets sonores dans différentes banques de sources sonores						
Effectuer le montage des dialogues en ordonnant leur progression et en les synchronisant avec les images						
Effectuer le montage des bruitages et des ambiances sonores en les plaçant dans l'espace sonore						
Assembler les dialogues, les bruitages, les ambiances sonores et les musiques afin de constituer un montage sonore synchronisé avec les images						
Réaliser le mixage d'une trame sonore						Mixage
Établir les paramètres de mixage pour un jeu vidéo		Le mixage audio				
Effectuer la mise en ondes d'émissions de radio						
Produire des messages radiophoniques à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Sony Vegas)						
Assembler les éléments d'une programmation radiophonique à l'aide des logiciels spécifiques du milieu radiophonique (ex. : Dalet)						
Proposer une offre de service						



**Éducation,
Loisir et Sport**

Québec

